



2.2 Atlas cartographique

Plan Vélo du SCoT de
la Vallée de l'Ariège



Dessignons un avenir qui a du sens.

Avec le concours technique et financier de ...



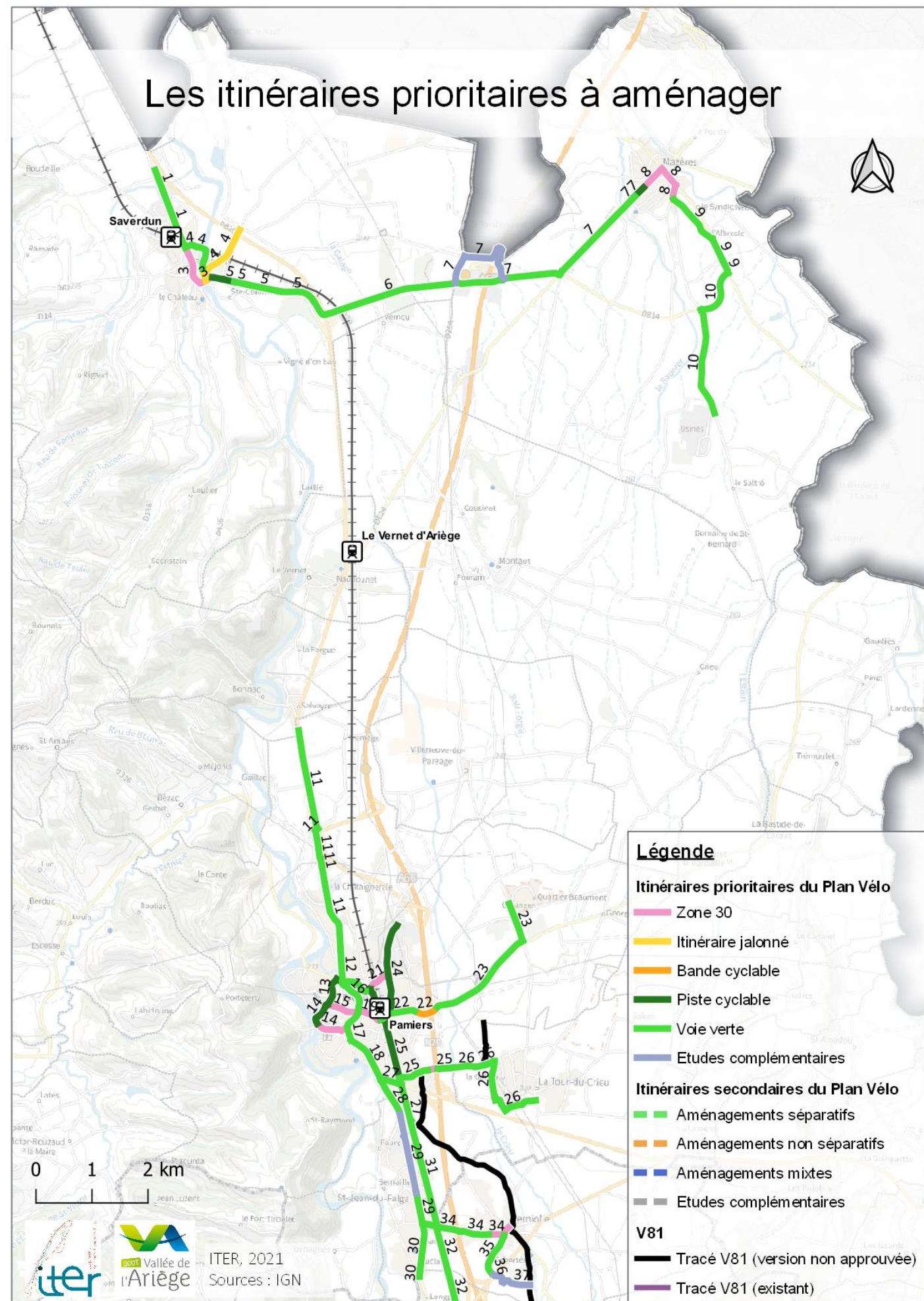
PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE



Sommaire

Atlas cartographique sur la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP)

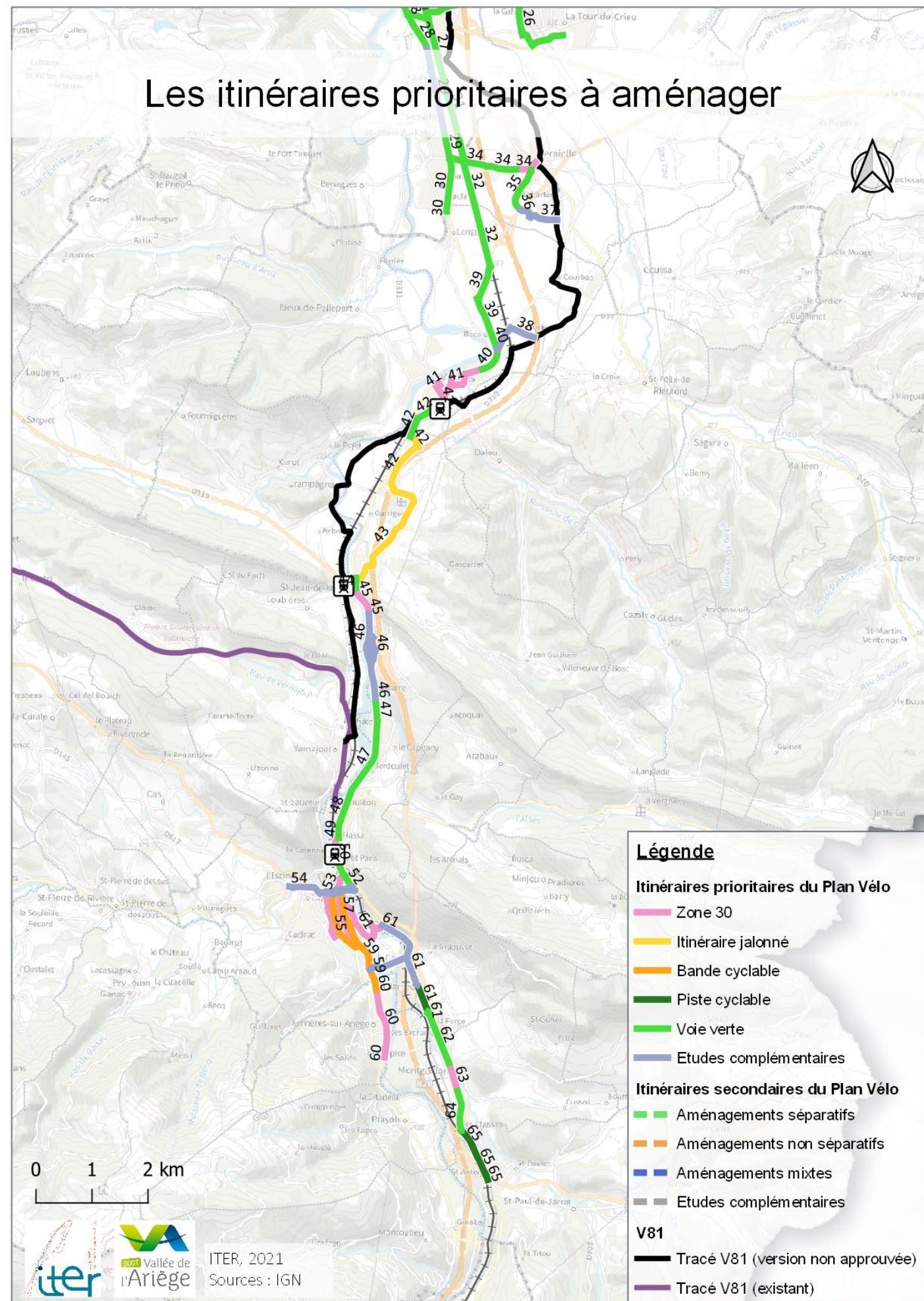
- Itinéraires 1 à 31 numérotés sur la carte



Sommaire

Atlas cartographique sur la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes (CAFV)

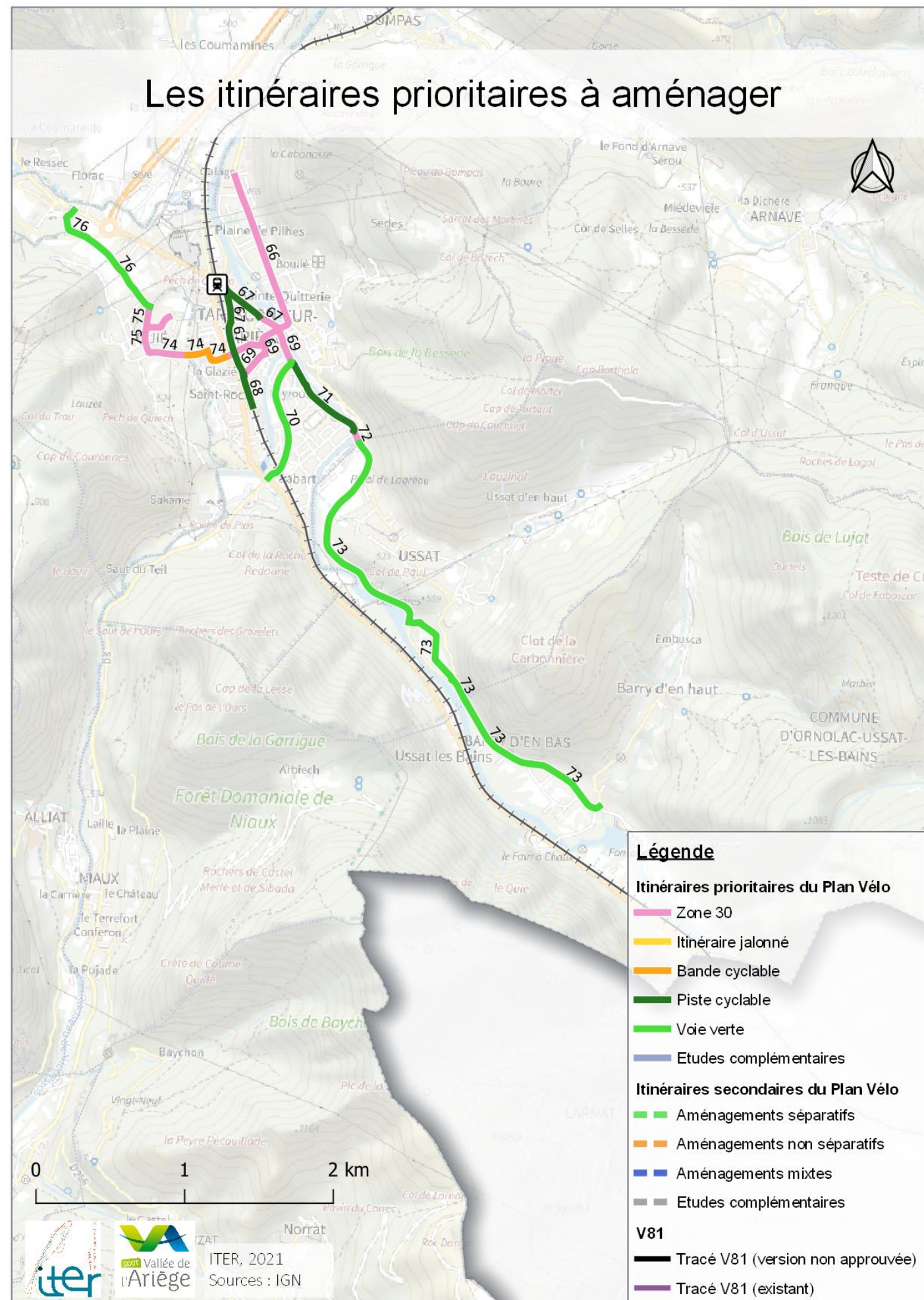
- Itinéraires 31 à 65 numérotés sur la carte



Sommaire

Atlas cartographique sur la Communauté De Communes Du Pays De Tarascon (CCPT)

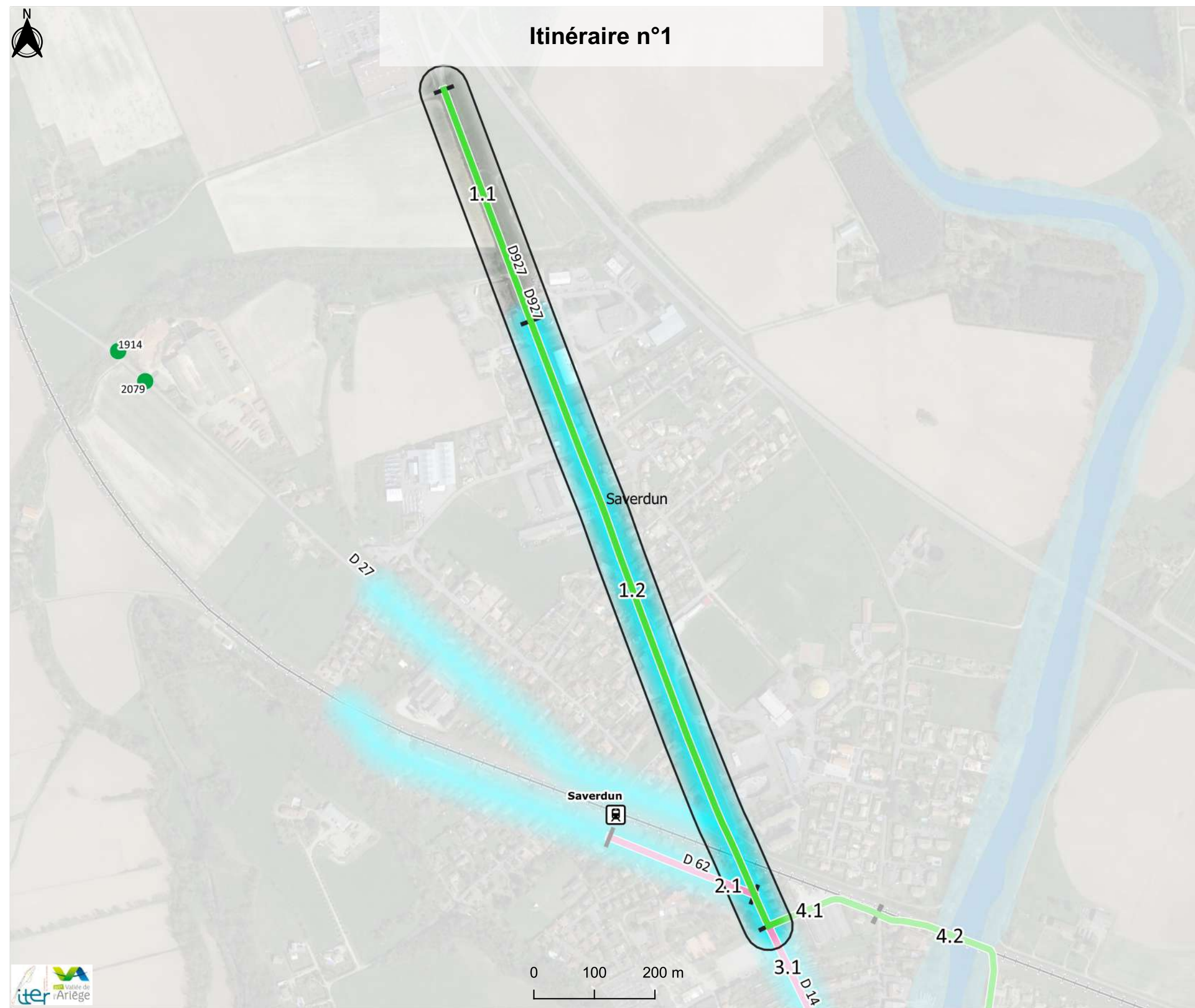
- Itinéraires 65 à 76 numérotés sur la carte



- Piste cyclable et voie verte : objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
- Etudes complémentaires : étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.



Itinéraire n°1



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1481.78 m
 - dont 1482 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1074 m

Estimation financière : 296356 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

- | | |
|---|----------------------------------|
| Aménagements existants à revoir | Znieff type 2 |
| Aménagements existants satisfaisants | Znieff type 1 |
| RD en zone agglomérée | Natura 2000 - Directive Oiseaux |
| Tracé V81 (version non approuvée) | Natura 2000 - Directive Habitats |
| Tracé V81 (existant) | Parc ou réserve |
| Points durs | Trame verte |
| Comptages CD09 2019 en veh/j | Trame bleue cours d'eau |
| Itinéraires prioritaires Plan Vélo | Trame bleue |
| Zone 30 ou zone de rencontre | Zone humide |
| Itinéraire jalonné | |
| Bande cyclable | |
| Piste cyclable* | |
| Voie verte* | |
| Etudes complémentaires** | |

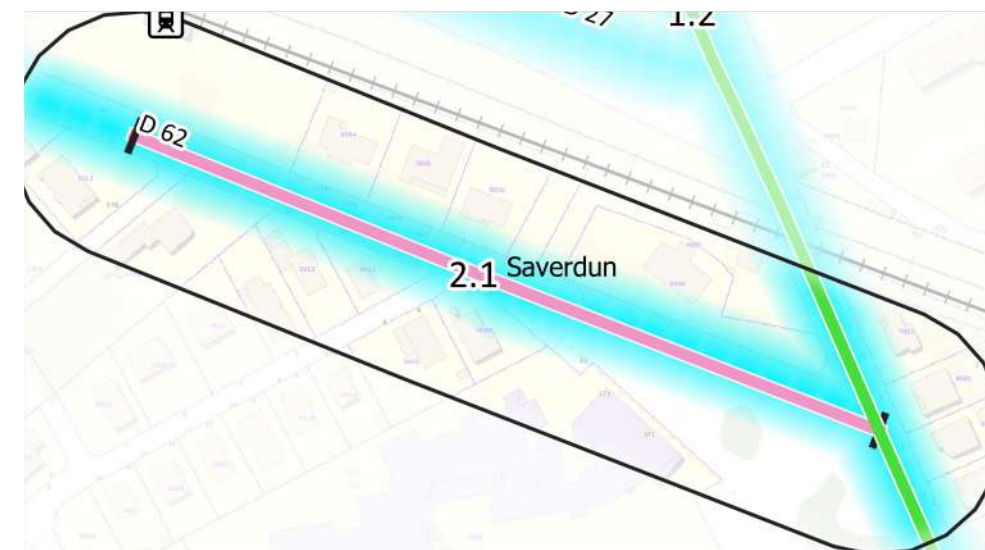
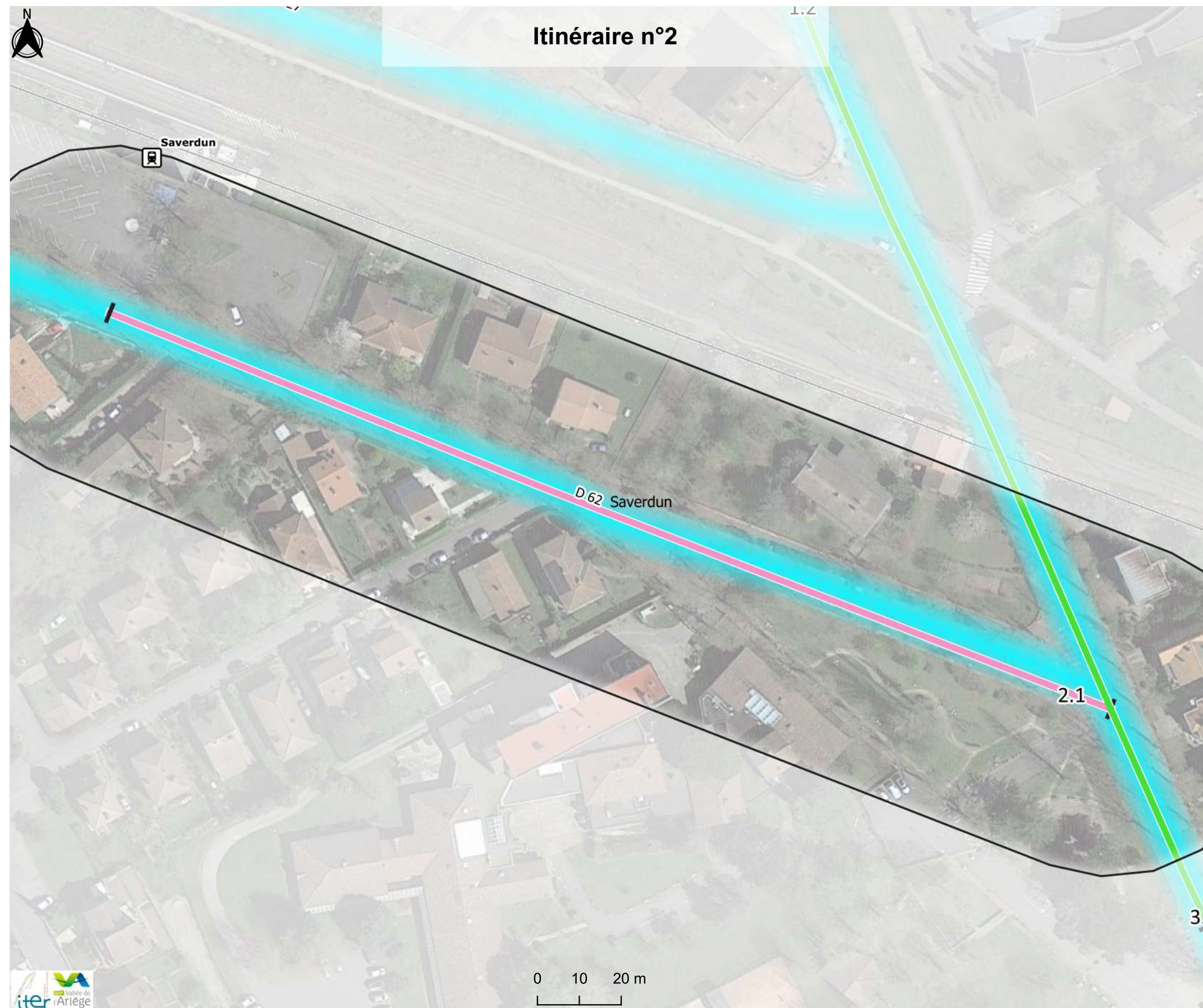
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
1.1	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	81572	203930	407.86	408		
1.2	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	214784	536960	1073.92	1074		1074





Itinéraire n°2

Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 257.18 m
 - dont 257 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 257 m

Estimation financière : 1800 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

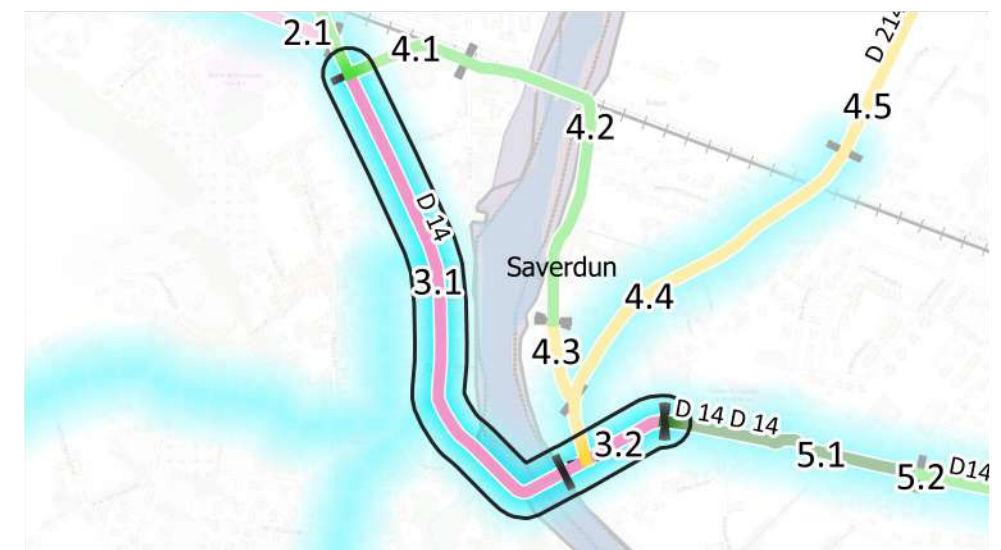
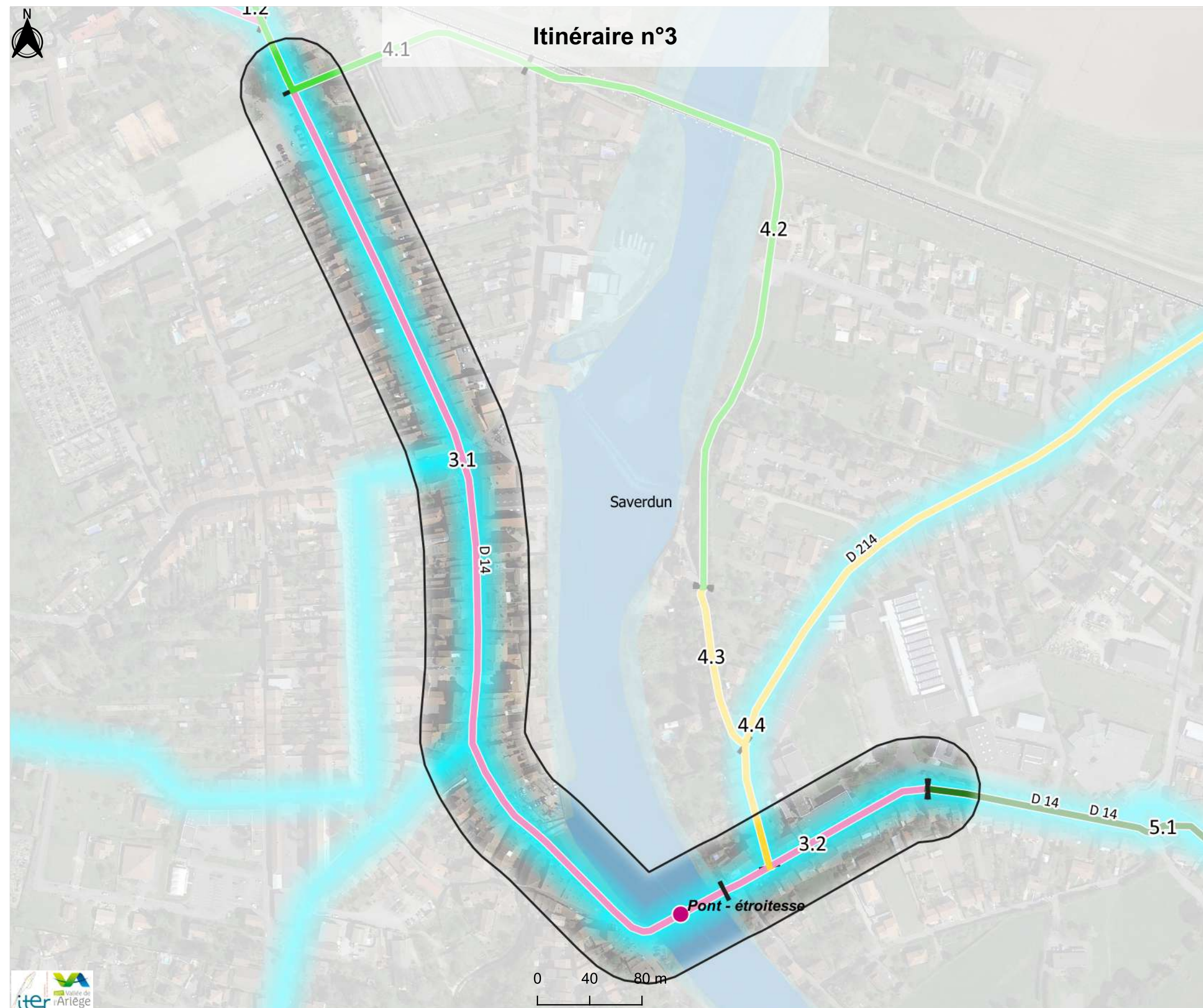
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
2.1	Mixité	Zone 30	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1800	7715	257.18	257		257





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 972.92 m
 - dont 973 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 973 m

Estimation financière : 6811 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

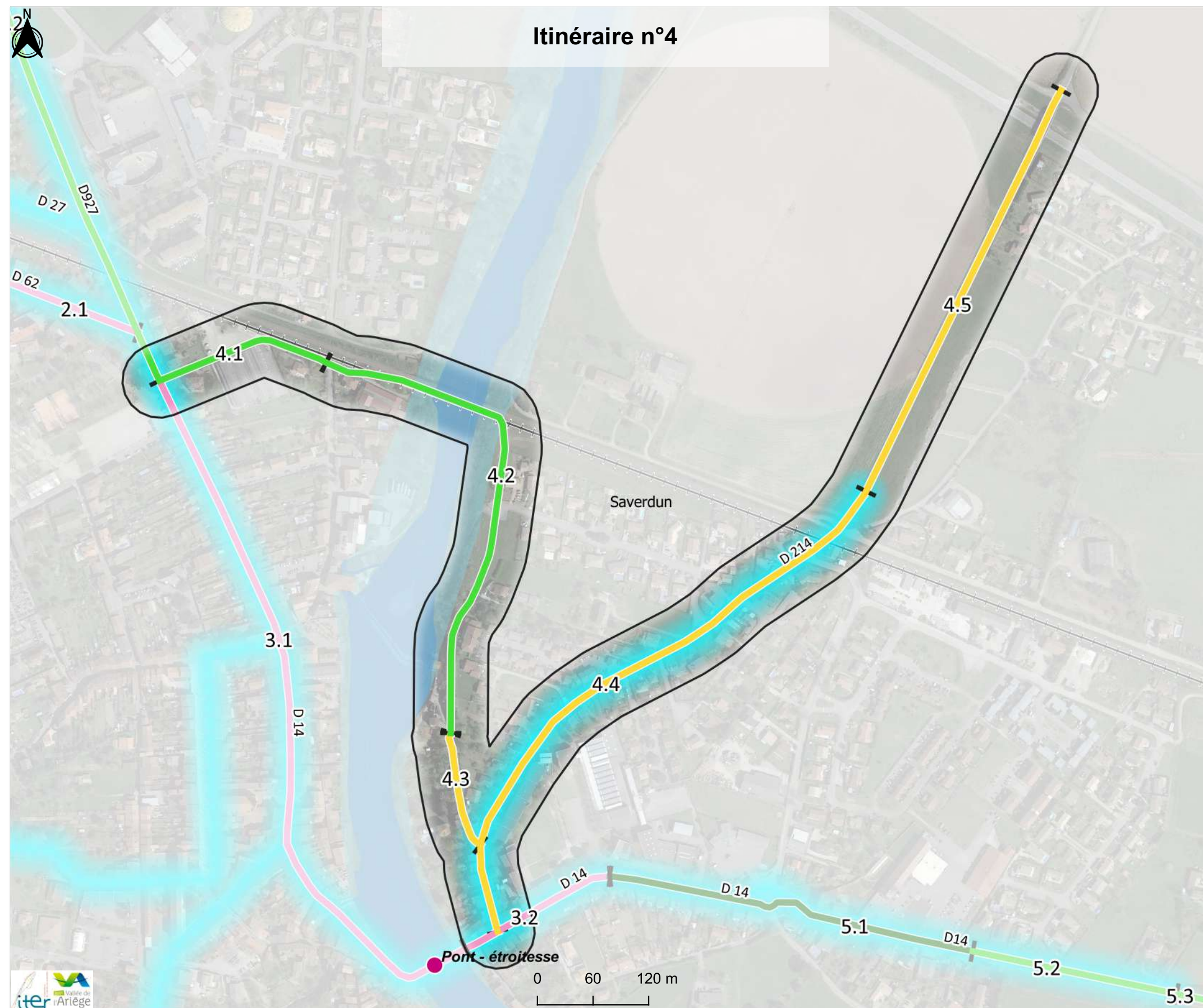
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
3.1	Mixité	Zone 30	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	5581	23918	797.27	797		797
3.2	Mixité	Zone 30	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1230	5270	175.65	176		176



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2027.17 m
 - dont 1156 m sur voirie départementale
 - dont 871 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 675 m

Estimation financière : 153612 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

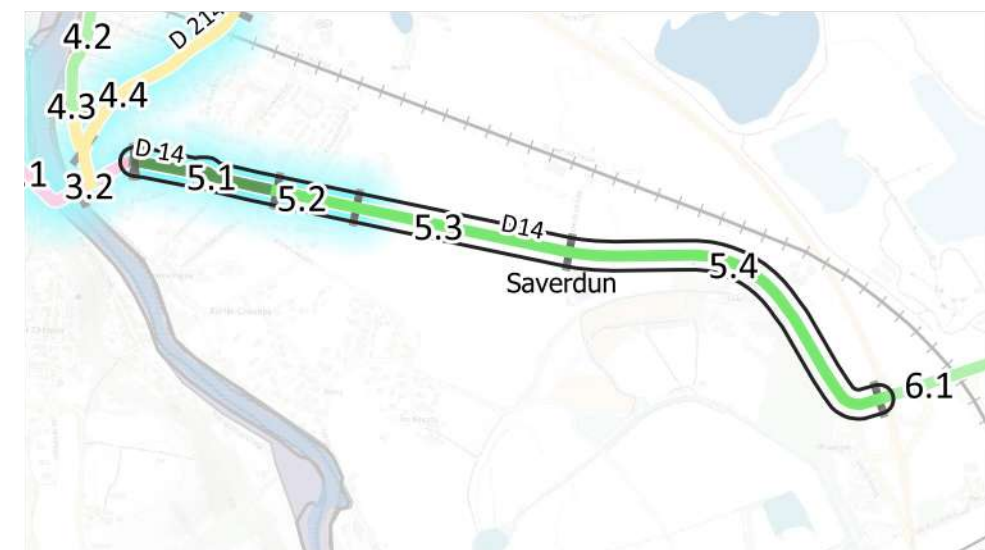
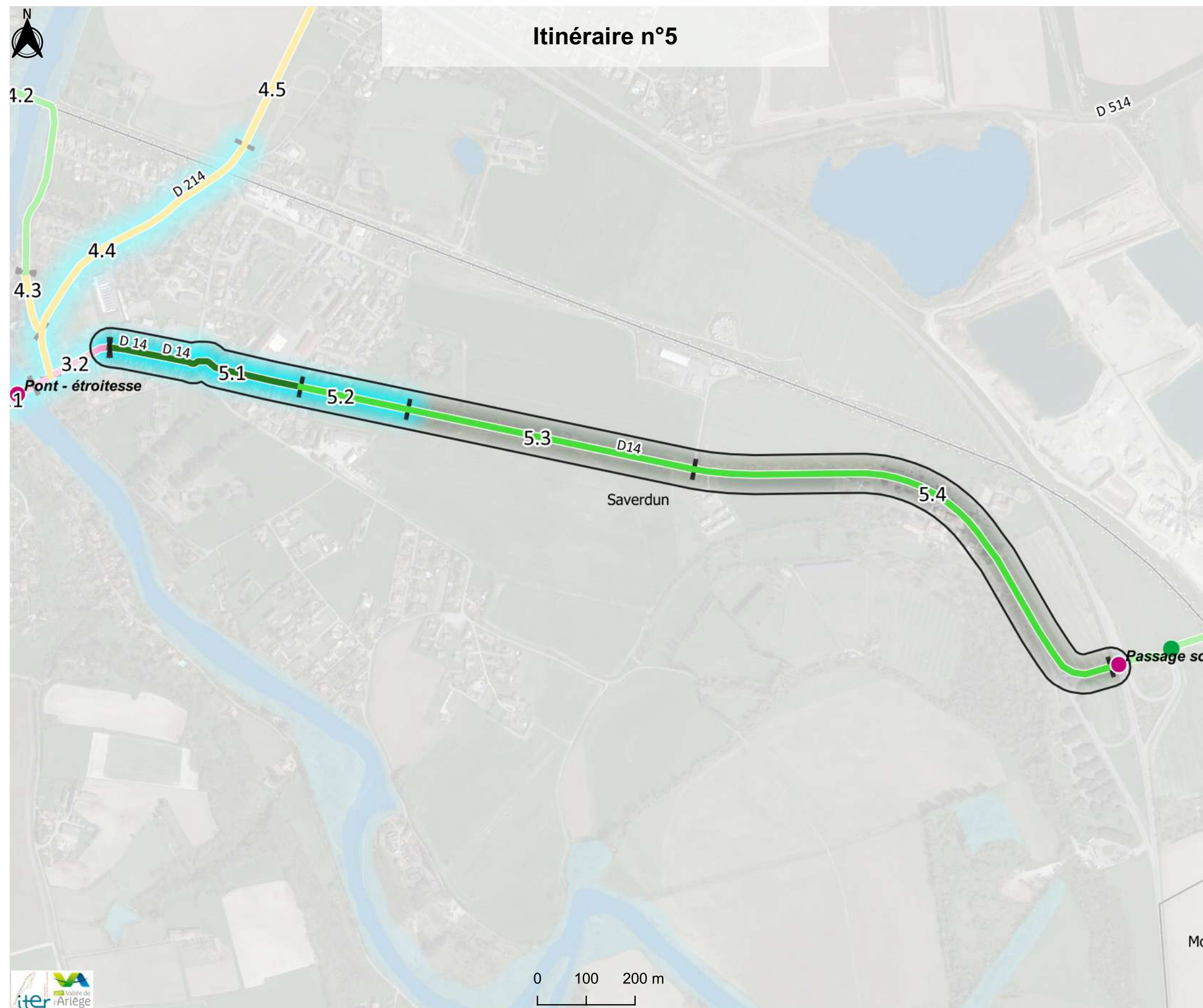
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
4.1	Site propre	Voie verte	Saverdun	Communale / Intercommunale		Court terme	38632	96580	193.16		193	
4.2	Site propre	Voie verte	Saverdun	Communale / Intercommunale		Court terme	109840	274600	549.2		549	
4.3	Mixité	Itinéraire jalonné	Saverdun	Communale / Intercommunale		Court terme	515	1288	128.77		129	
4.4	Mixité	Itinéraire jalonné	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	2700	6749	674.9	675		675
4.5	Mixité	Itinéraire jalonné	Saverdun	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	1925	4811	481.14	481		

Itinéraire n°5



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2279.94 m
 - dont 2280 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 631 m

Estimation financière : 435675 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

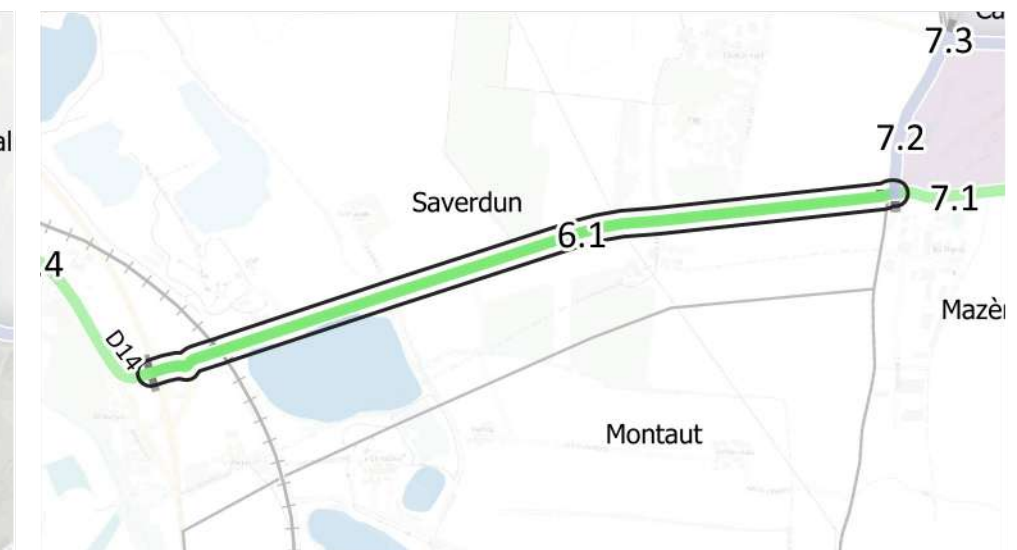
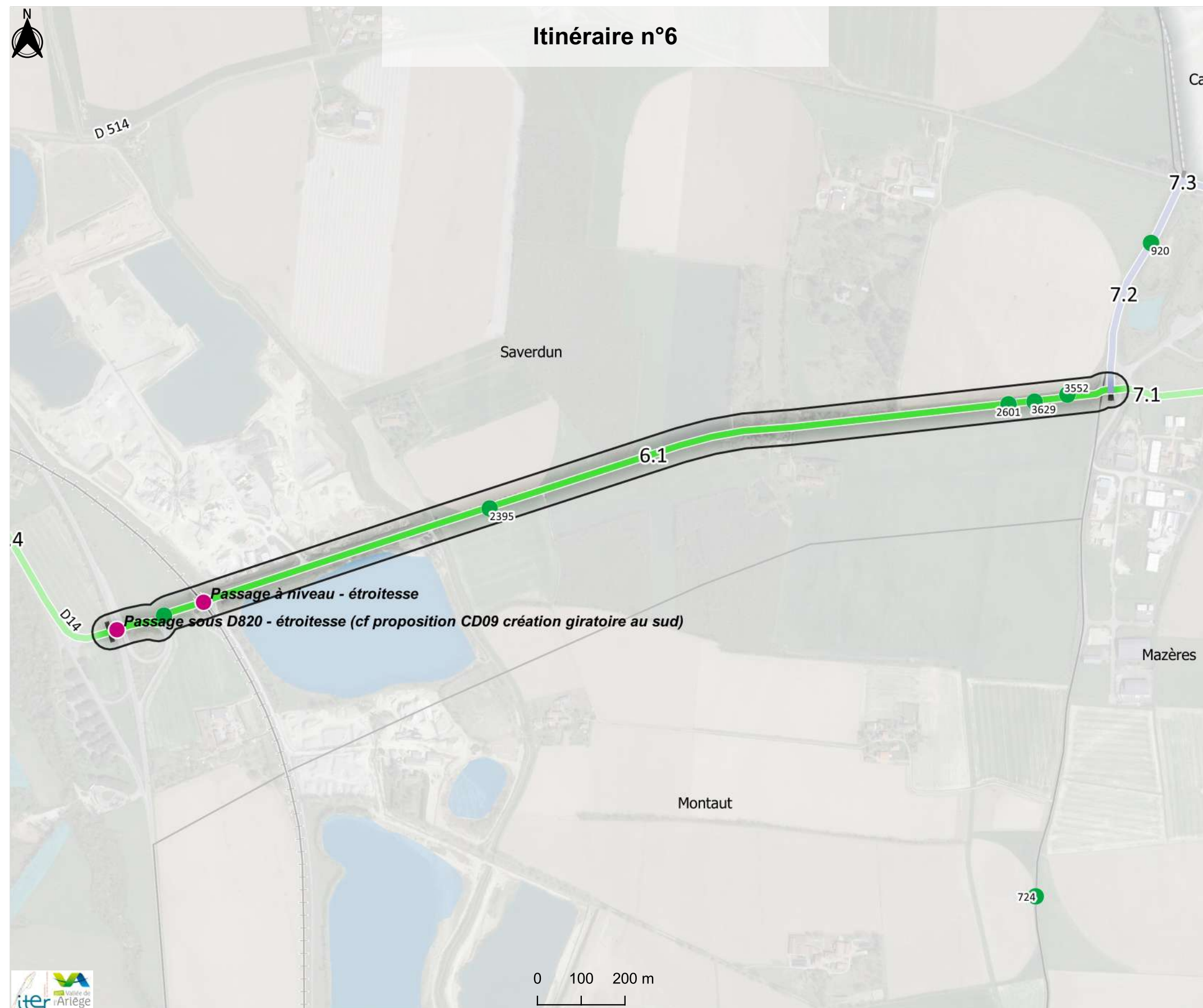
Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
5.1	Site propre	Piste cyclable	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	60939	142191	406.26	406		406
5.2	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	44932	112330	224.66	225		225
5.3	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	119780	299450	598.9	599		
5.4	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	210024	525060	1050.12	1050		



Itinéraire n°6



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2374.11 m
 - dont 2374 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 474822 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Saverdun

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

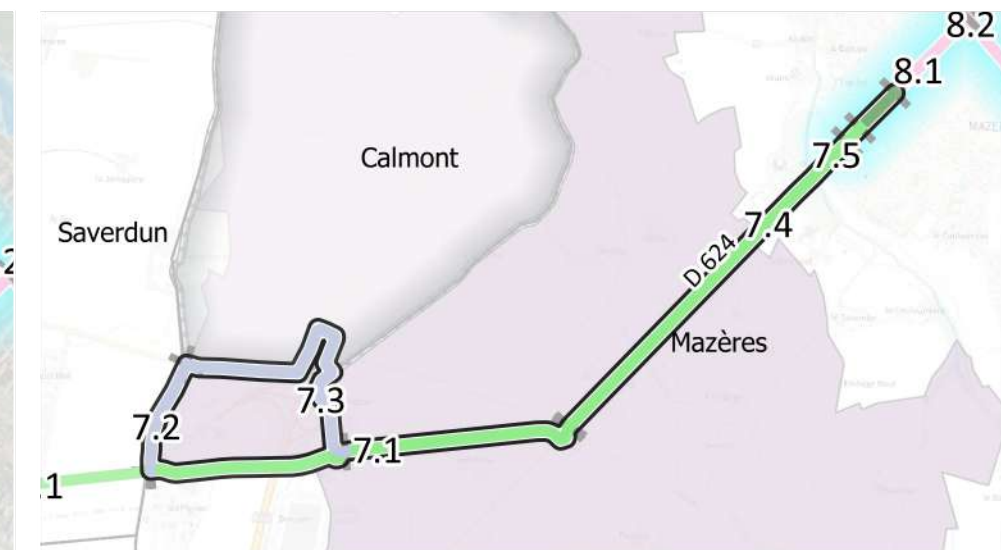
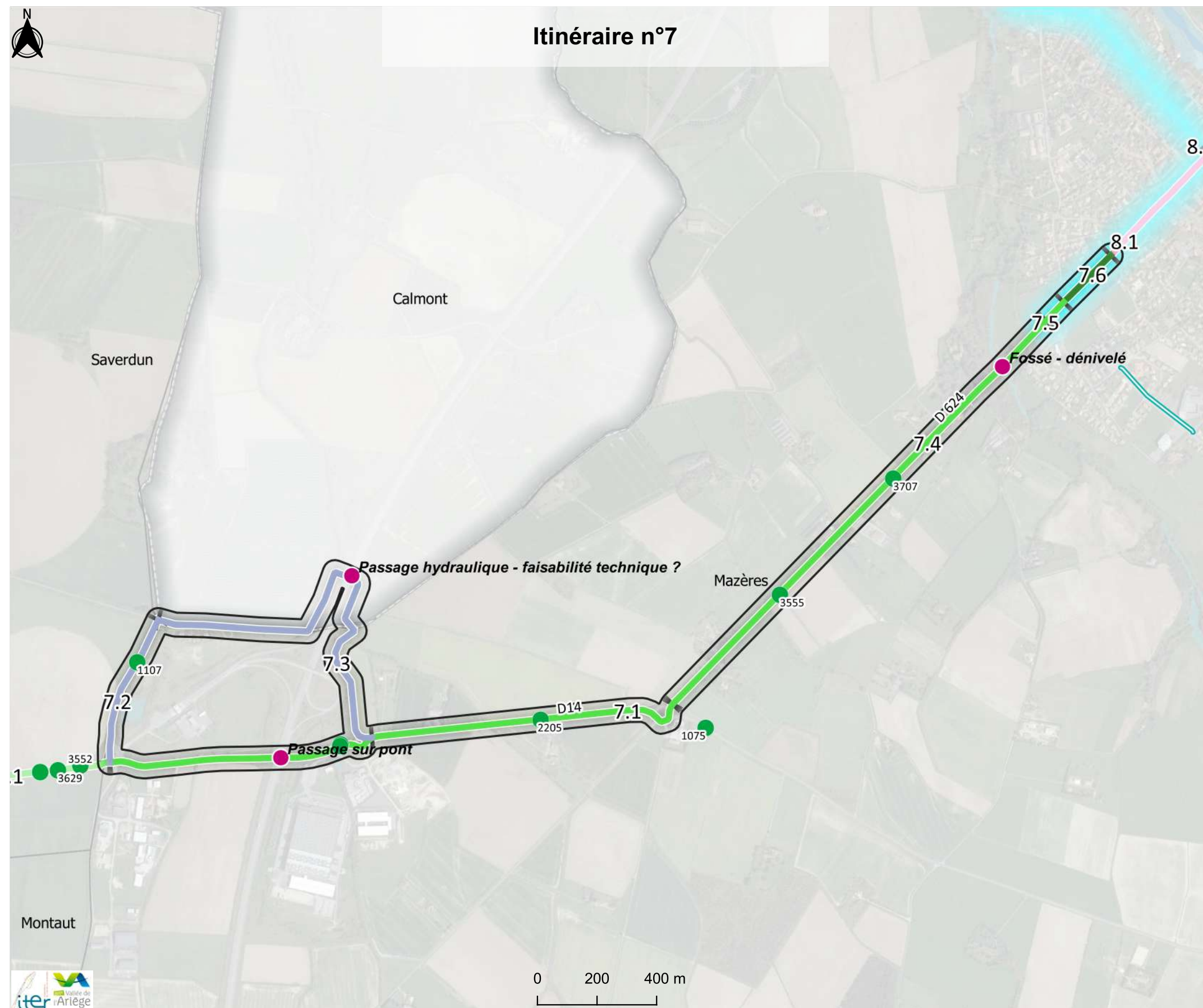
► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
6.1	Site propre	Voie verte	Saverdun	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	474822	1187055	2374.11	2374		





Itinéraire n°7



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 6037.21 m
 - dont 4597 m sur voirie départementale
 - dont 1441 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 309 m

Estimation financière : 805075 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Mazères

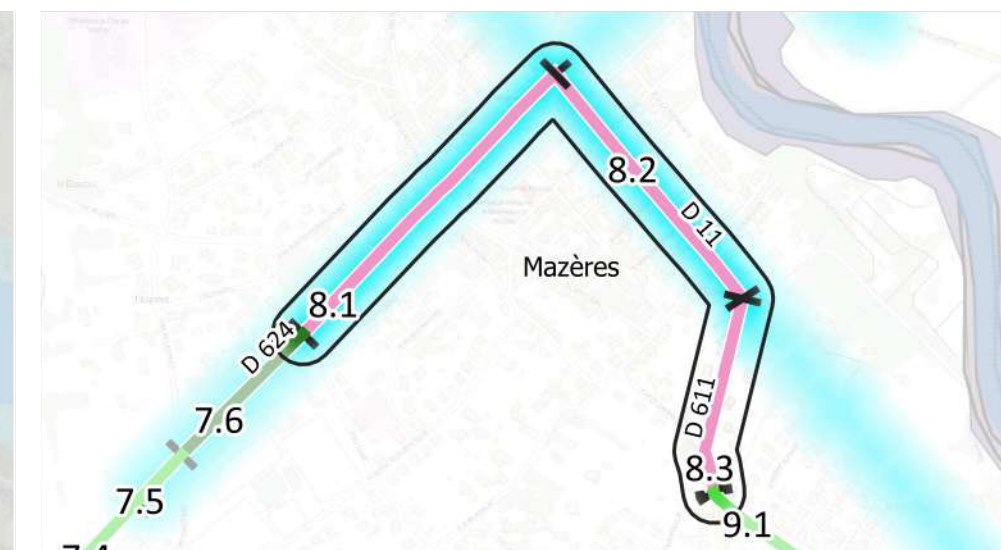
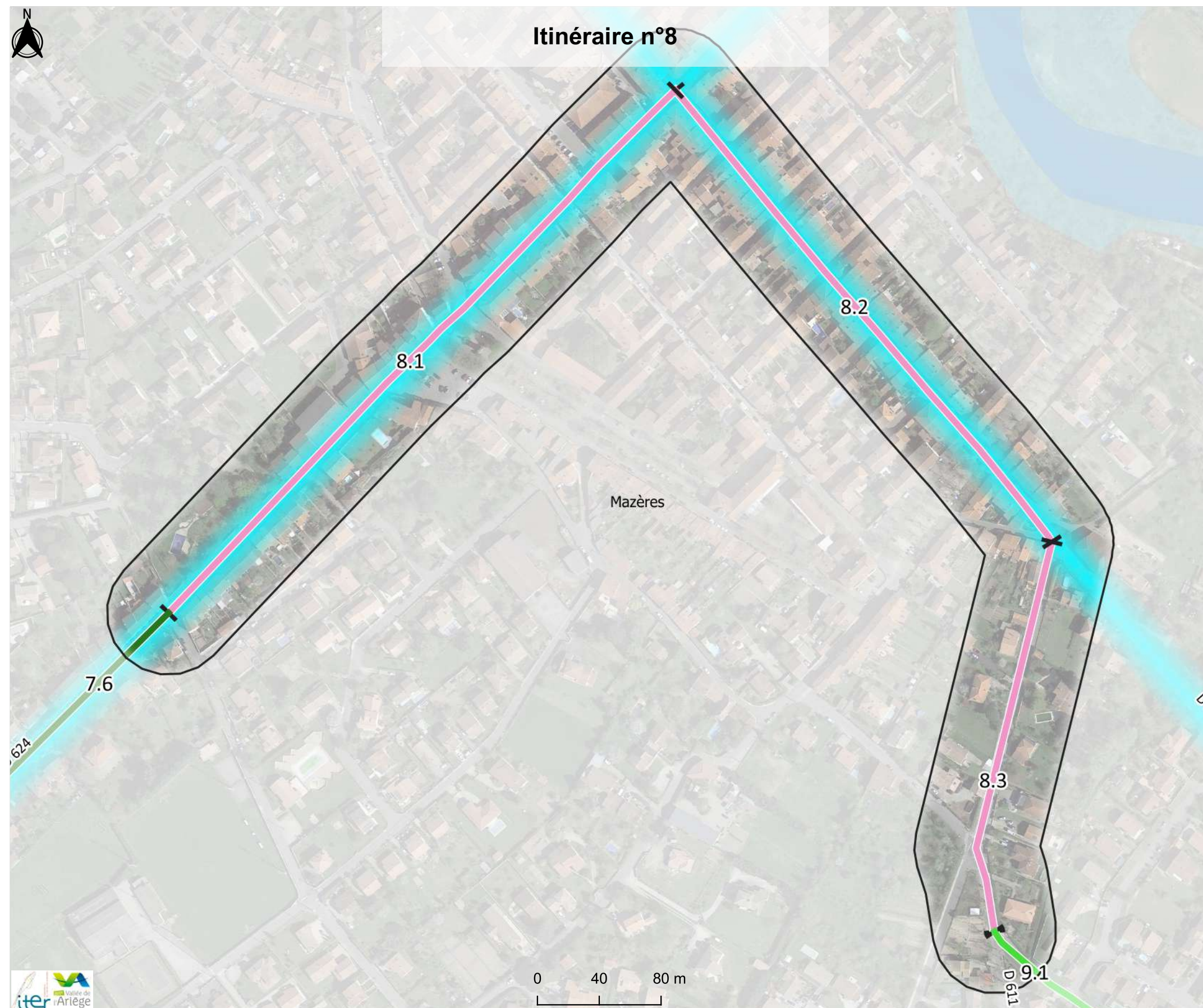
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
7.1	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	395134	987835	1975.67	1976		
7.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme			515.25	515		
7.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Mazères	Communale / Intercommunale		Moyen terme			1440.87		1441	
7.4	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	359354	898385	1796.77	1797		
7.5	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	17158	42895	85.79	86		86
7.6	Site propre	Piste cyclable	Mazères	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	33429	78001	222.86	223		223



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1111.52 m
 - dont 1112 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 852 m

Estimation financière : 7780 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Mazères

Légende

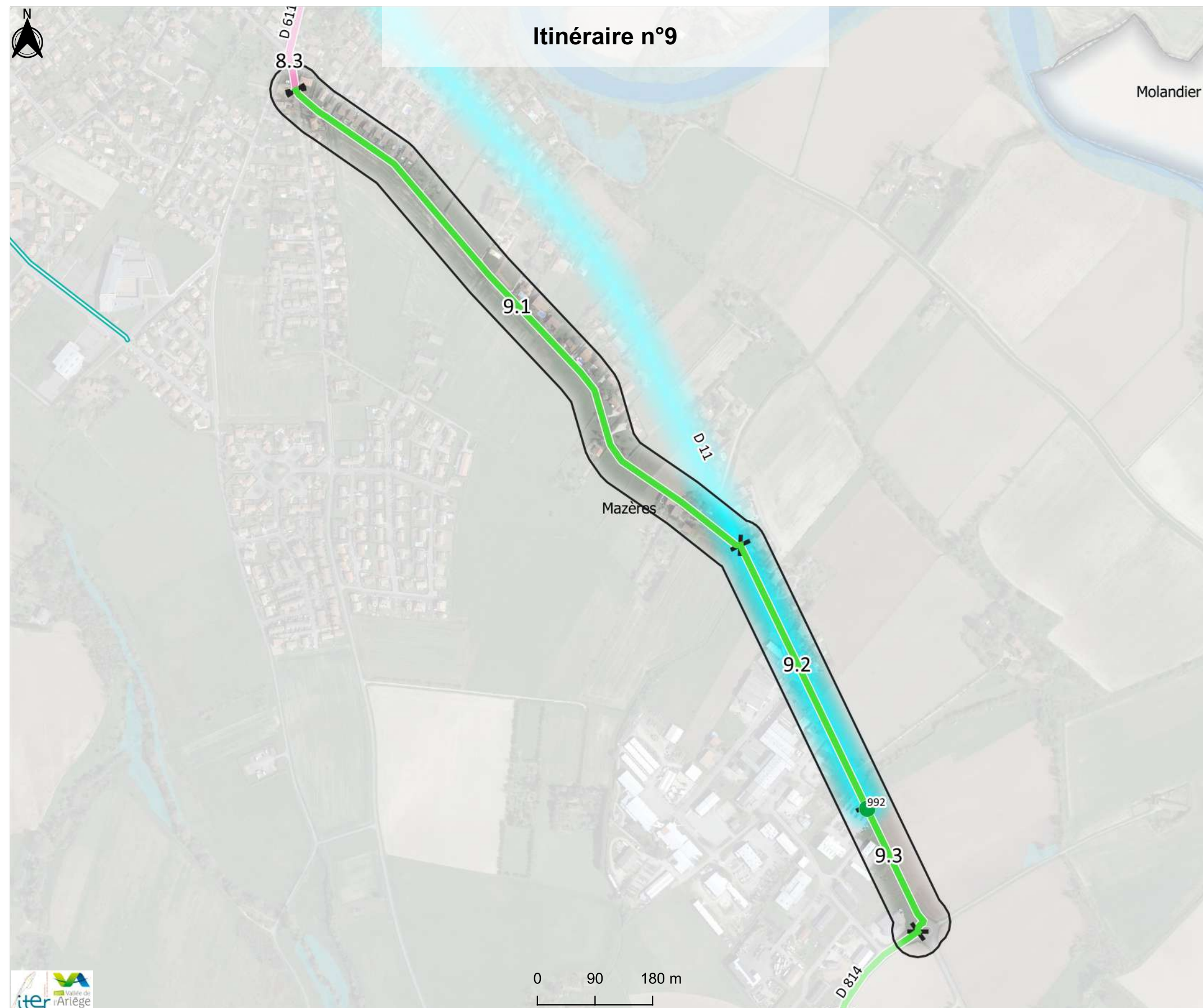
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
8.1	Mixité	Zone 30	Mazères	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	3299	14139	471.3	471		471
8.2	Mixité	Zone 30	Mazères	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	2664	11419	380.62	381		381
8.3	Mixité	Zone 30	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	1817	7788	259.6	260		



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1690.53 m
 - dont 677 m sur voirie départementale
 - dont 1014 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 453 m

Estimation financière : 338106 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Mazères

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

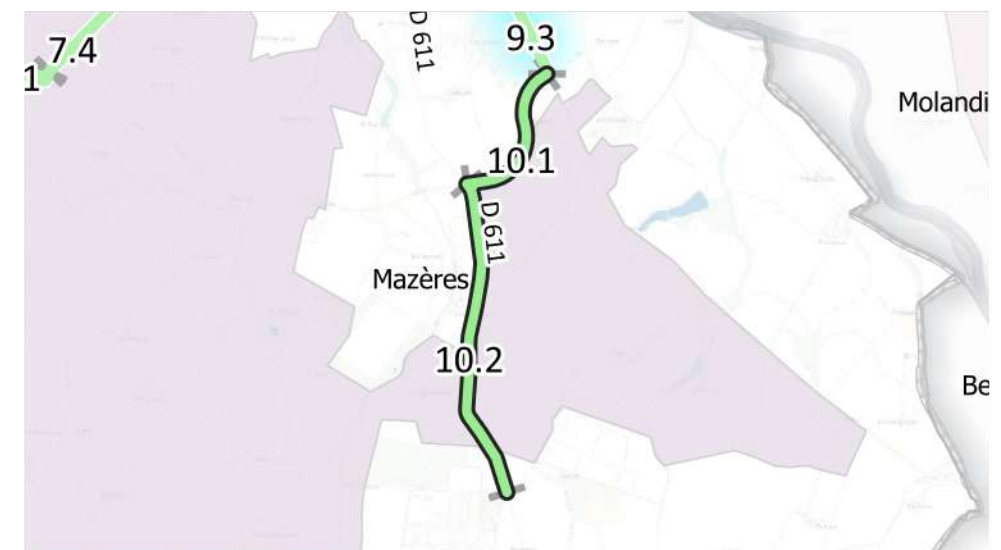
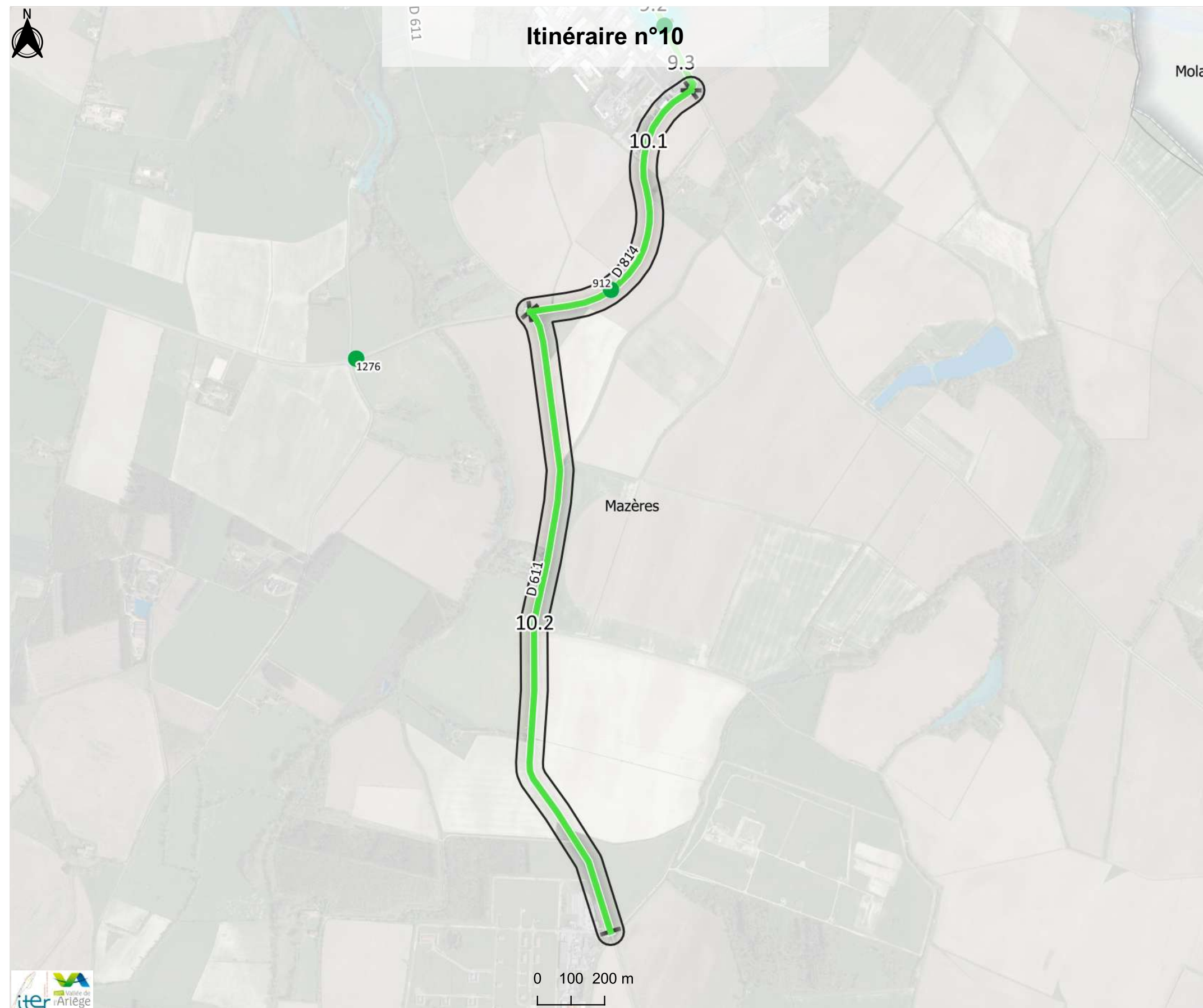
Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
9.1	Site propre	Voie verte	Mazères	Communale / Intercommunale		Moyen terme	202804	507010	1014.02		1014	
9.2	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	90518	226295	452.59	453		453
9.3	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	44784	111960	223.92	224		



Itinéraire n°10



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2871.48 m
 - dont 2871 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 574296 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Mazères

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

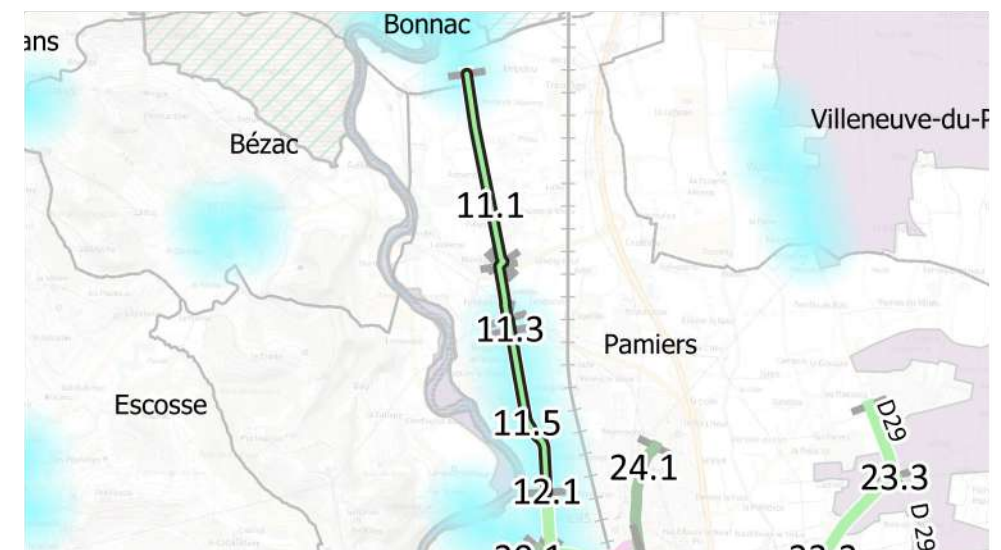
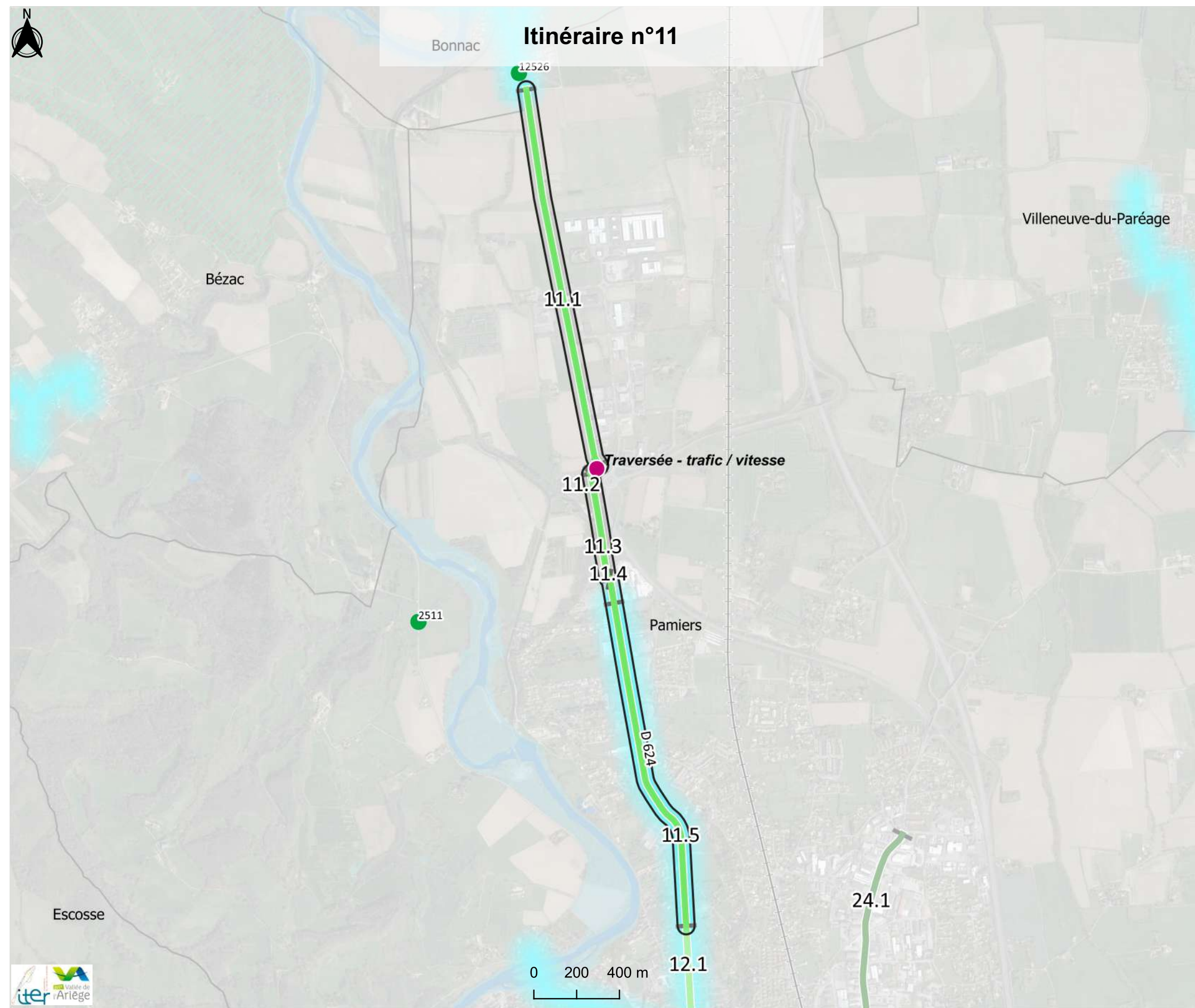
* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
10.1	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	188396	470990	941.98	942		
10.2	Site propre	Voie verte	Mazères	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	385900	964750	1929.5	1929		





Itinéraire n°11



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 4043.6 m
 - dont 1745 m sur voirie départementale
 - dont 2297 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1575 m

Estimation financière : 808720 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

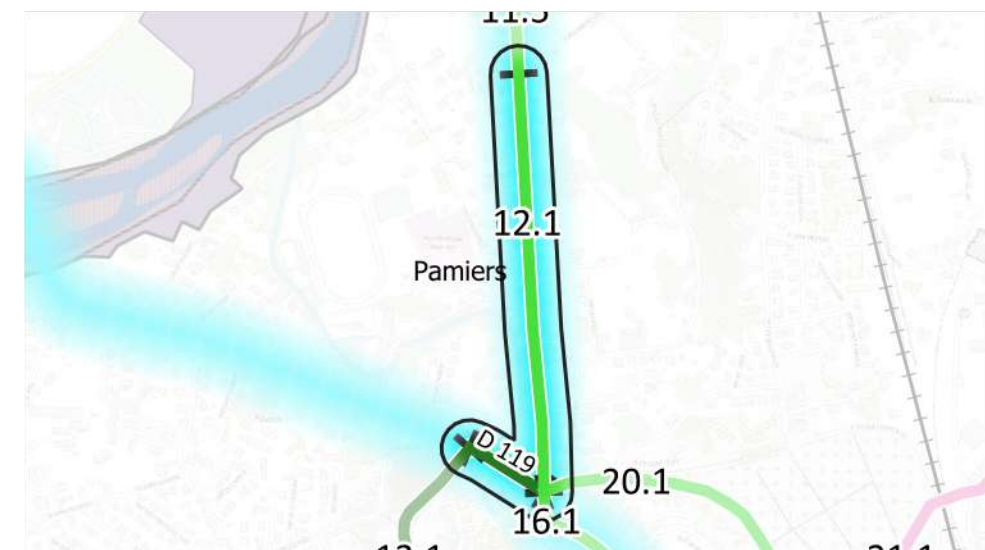
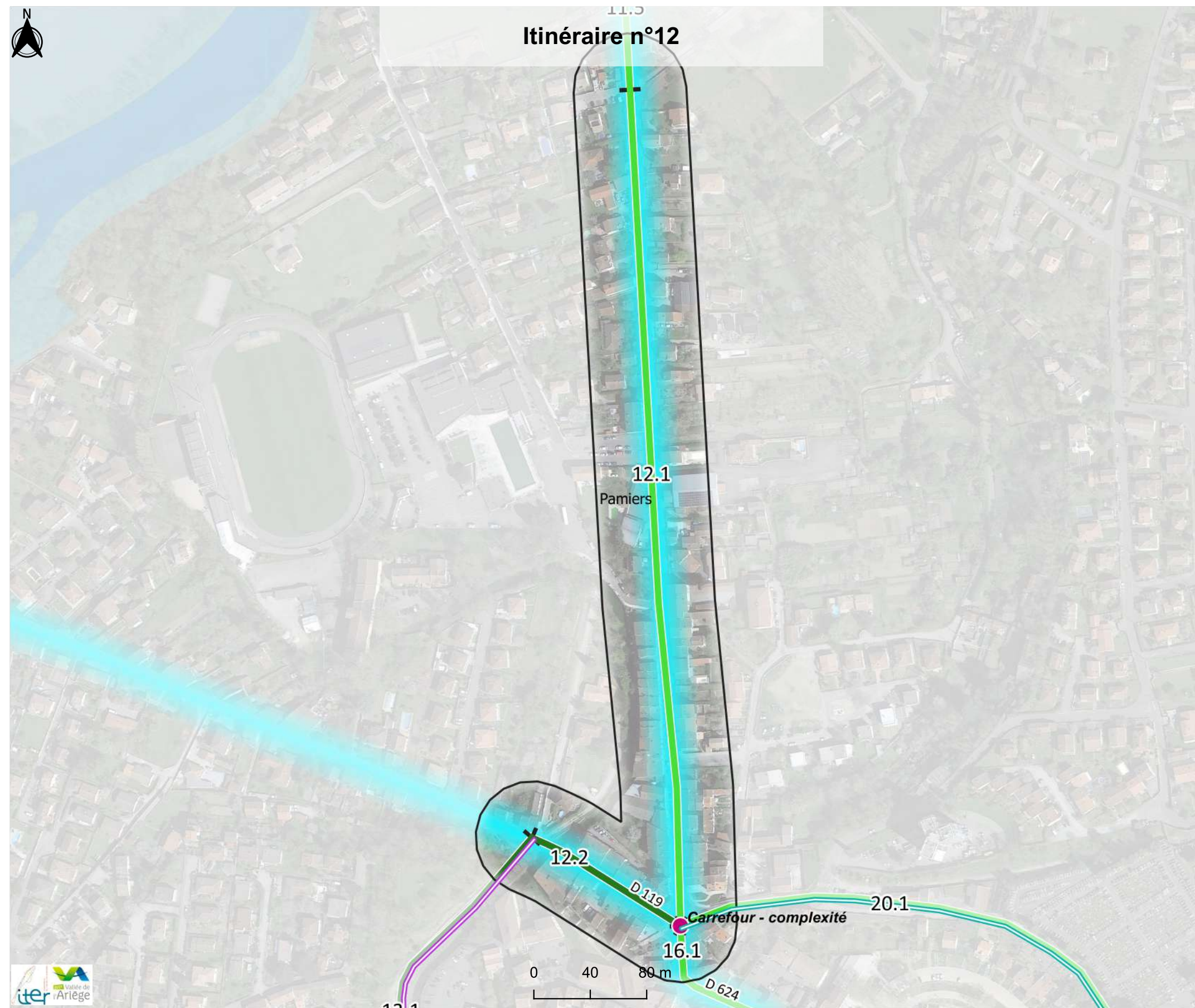
Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
11.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	358482	896205	1792.41		1792	
11.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	11482	28705	57.41	57		
11.3	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	101074	252685	505.37		505	
11.4	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	22668	56670	113.34	113		
11.5	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	315014	787535	1575.07	1575		1575



Itinéraire n°12



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 716.53 m
 - dont 717 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 717 m

Estimation financière : 137175 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

Itinéraires prioritaires Plan Vélo

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

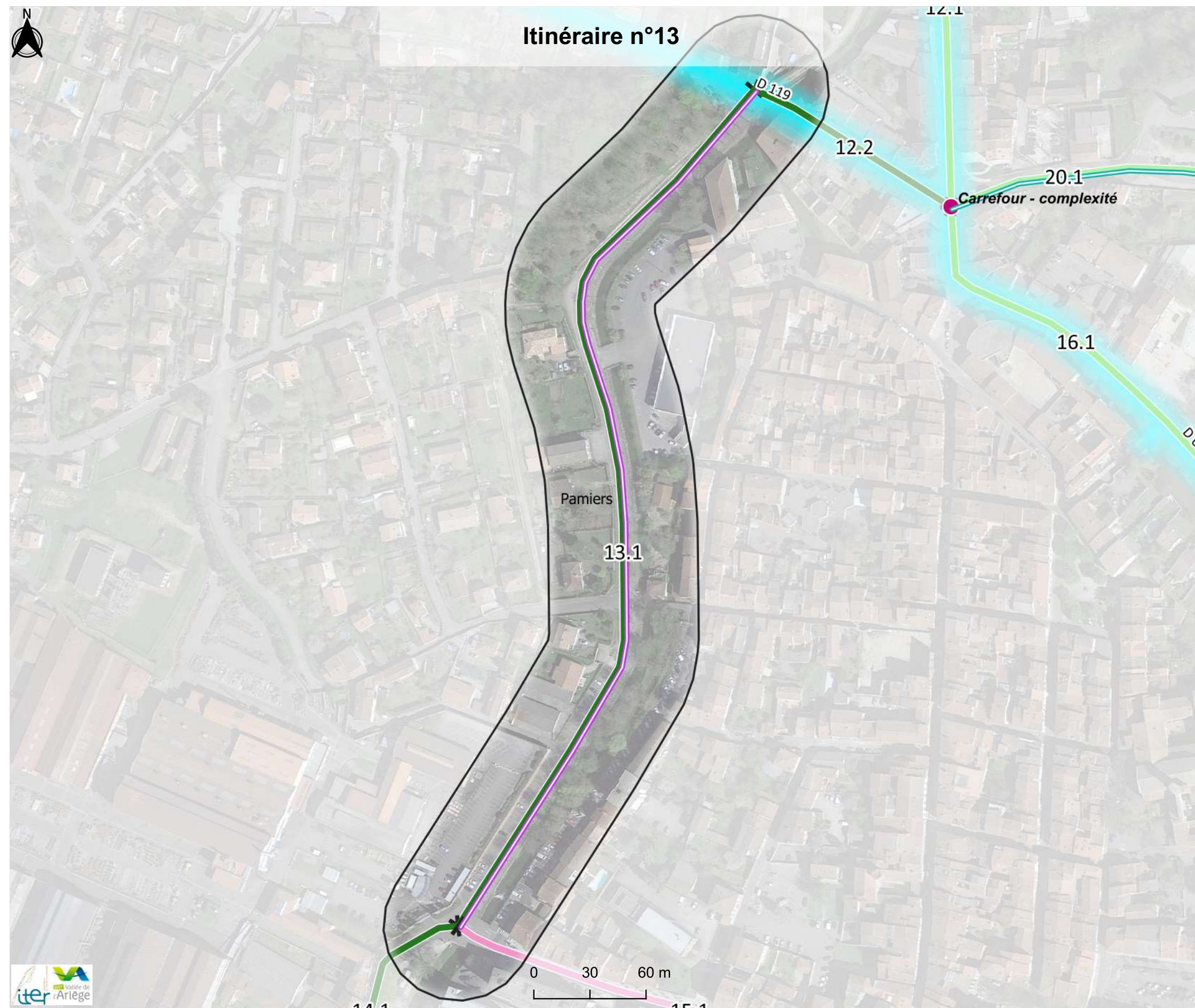
● si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
12.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	118780	296950	593.9	594		594
12.2	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	18395	42921	122.63	123		123





Itinéraire n°13



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 510.45 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 510 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 76568 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

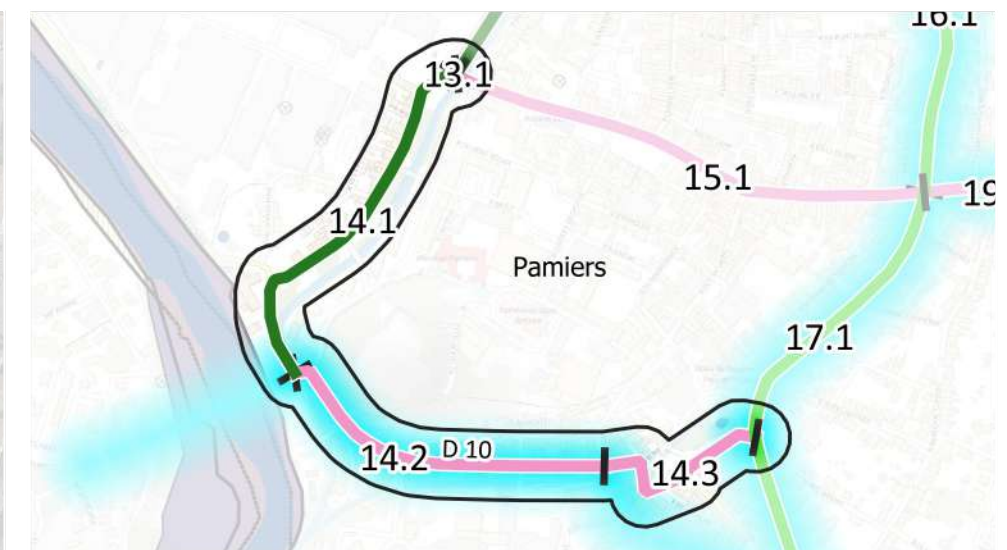
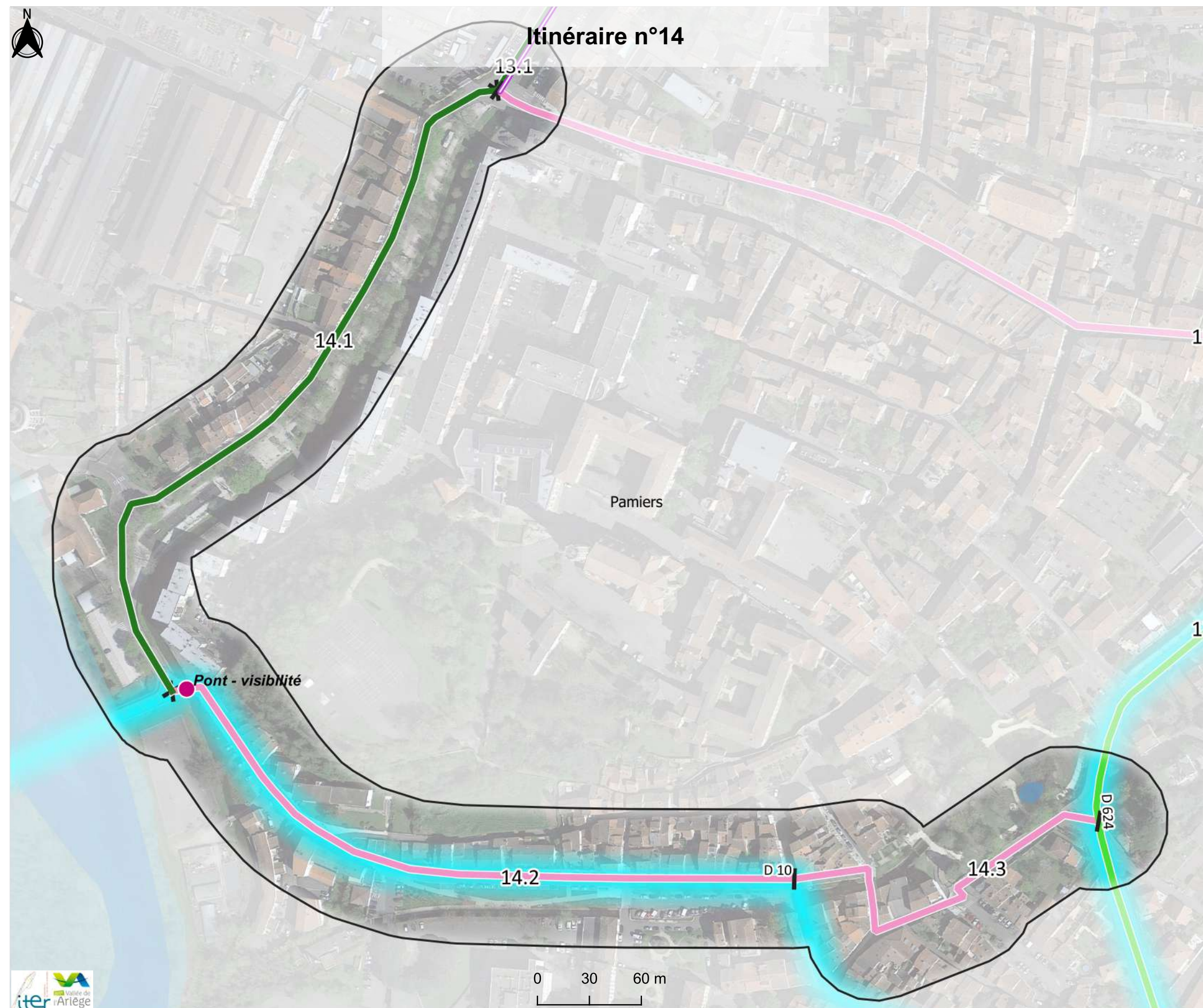
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - /// Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone agglo RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone agglo (m)
13.1	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	76568	178658	510.45		510	





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1094.88 m
 - dont 405 m sur voirie départementale
 - dont 690 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 405 m

Estimation financière : 72382 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

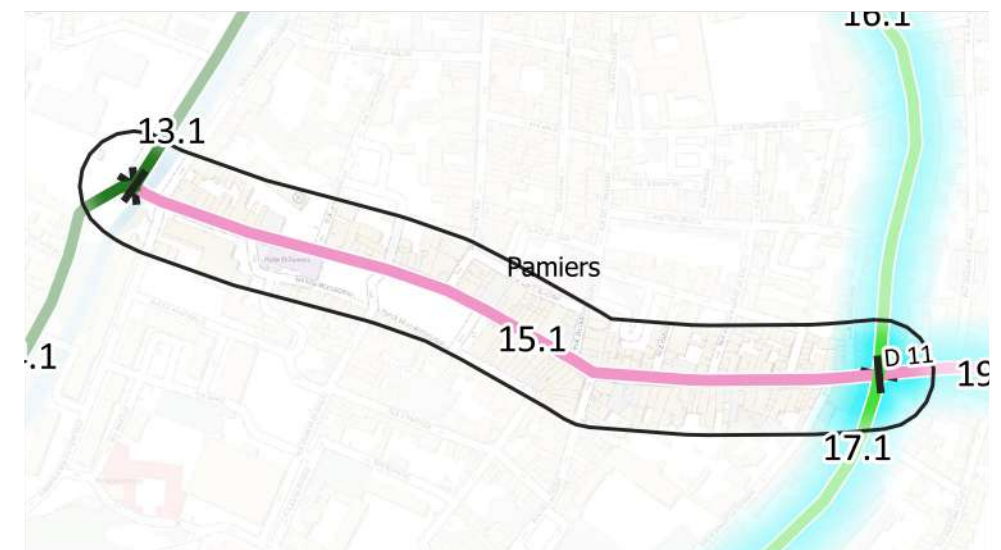
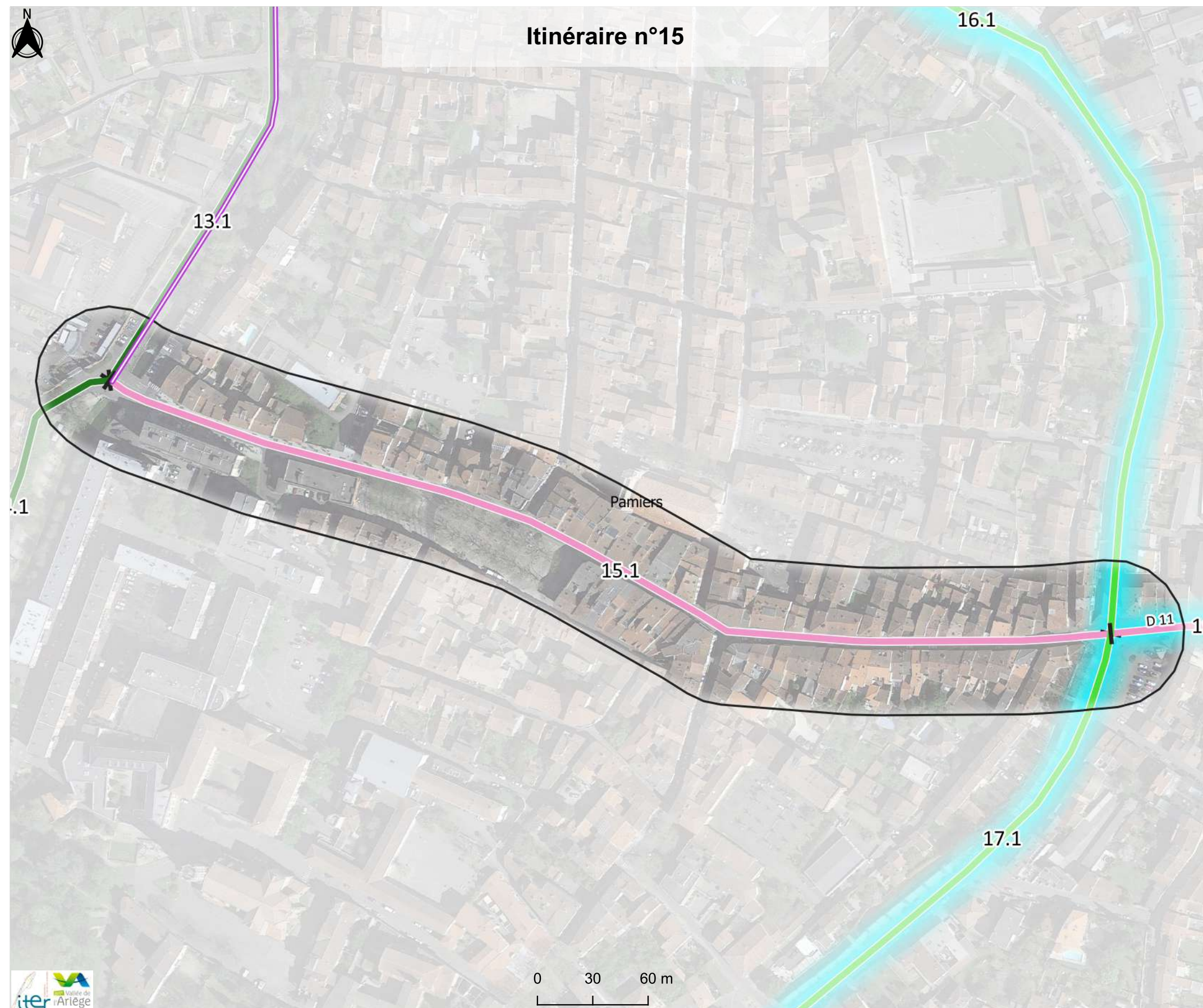
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
14.1	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Long terme	67886	158400	452.57		453	
14.2	Mixité	Zone 30	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Long terme	2835	12151	405.02	405		405
14.3	Mixité	Zone 30	Pamiers	Communale / Intercommunale		Long terme	1661	7119	237.29		237	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 572.03 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 572 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 4004 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Zone 30 ou zone de rencontre
- Itinéraire jalonné
- Bande cyclable
- Piste cyclable*
- Voie verte*
- Etudes complémentaires**

Contraintes environnementales

- Znieff type 2
- Znieff type 1
- Natura 2000 - Directive Oiseaux
- Natura 2000 - Directive Habitats
- Parc ou réserve
- Trame verte
- Trame bleue cours d'eau
- Trame bleue
- Zone humide

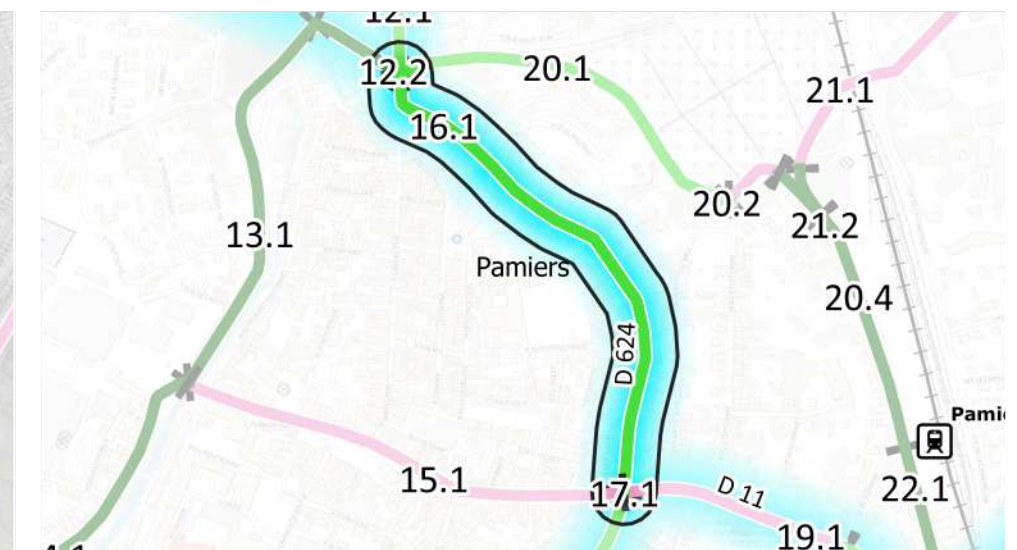
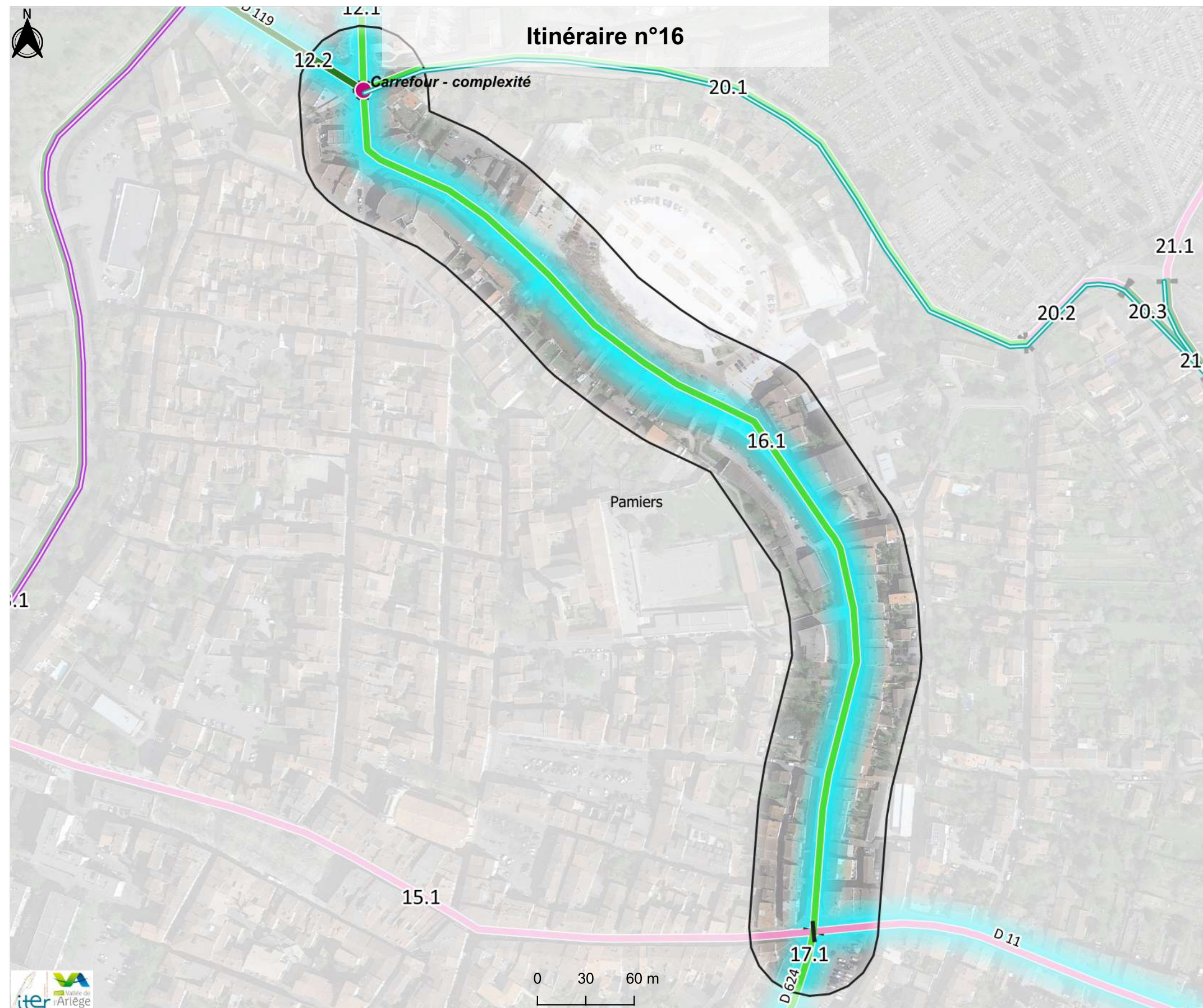
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
15.1	Mixité	Zone 30	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	4004	17161	572.03		572	





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 669.87 m
 - dont 670 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 670 m

Estimation financière : 133974 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

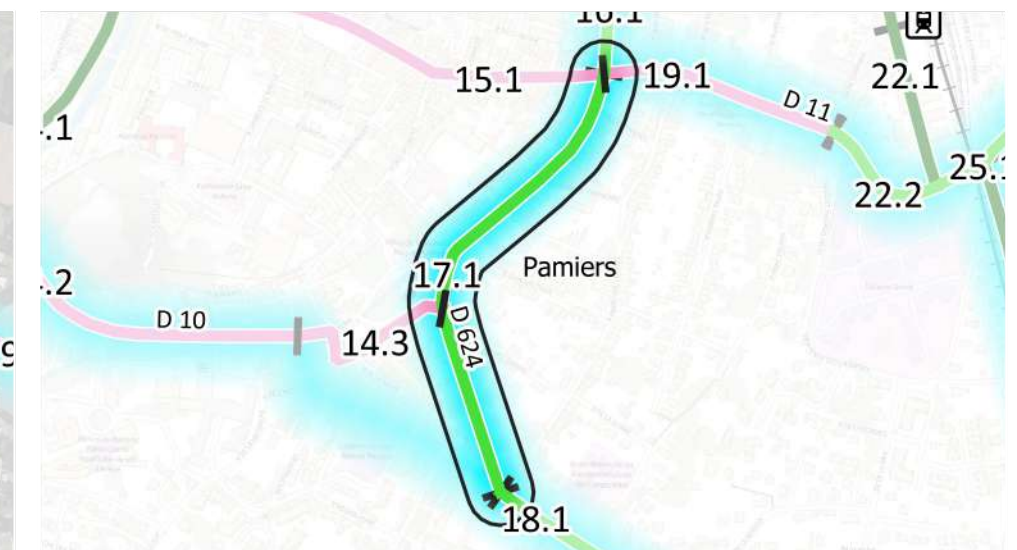
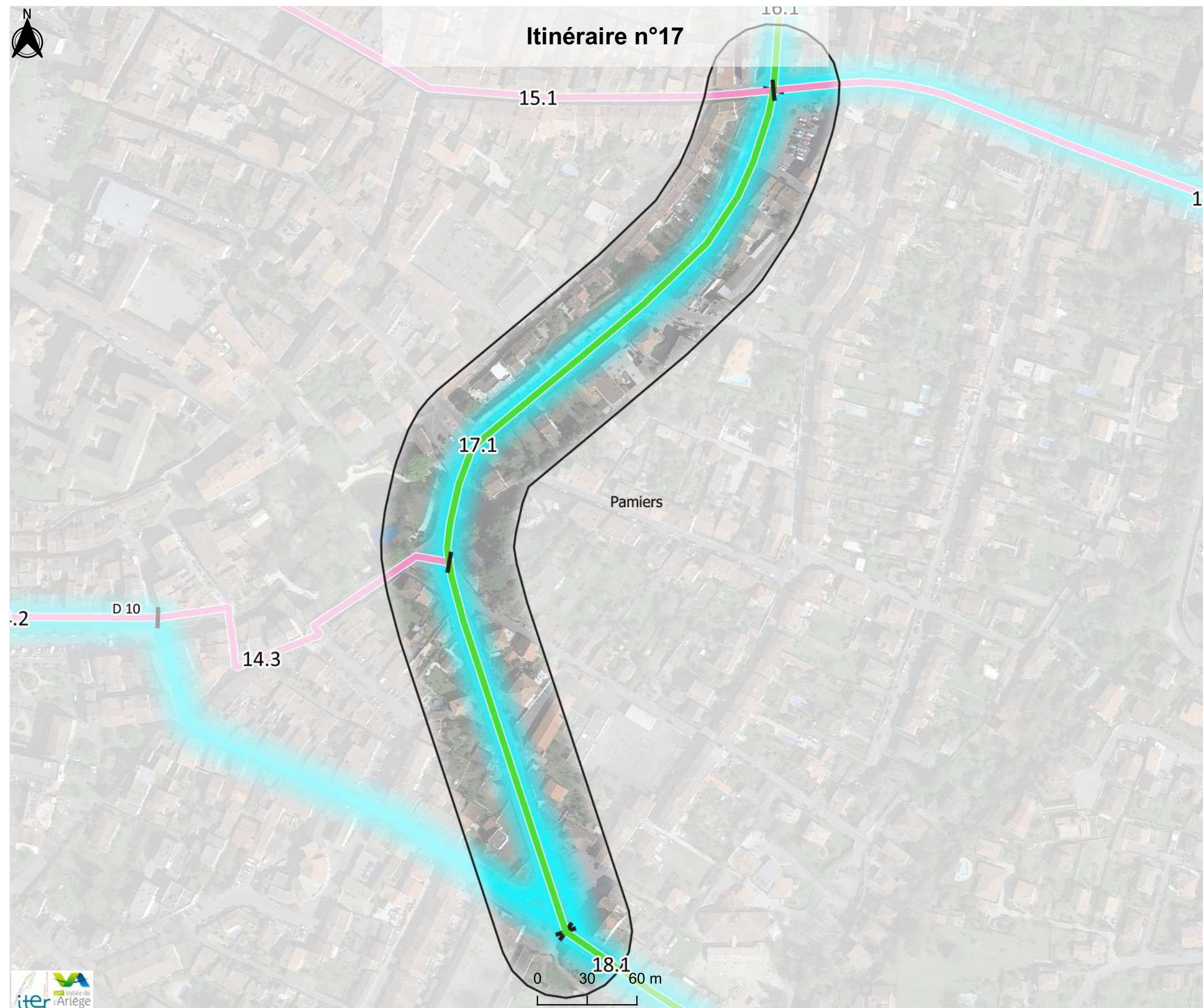
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
16.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	133974	334935	669.87	670		670



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 594.24 m
 - dont 594 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 594 m

Estimation financière : 118848 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

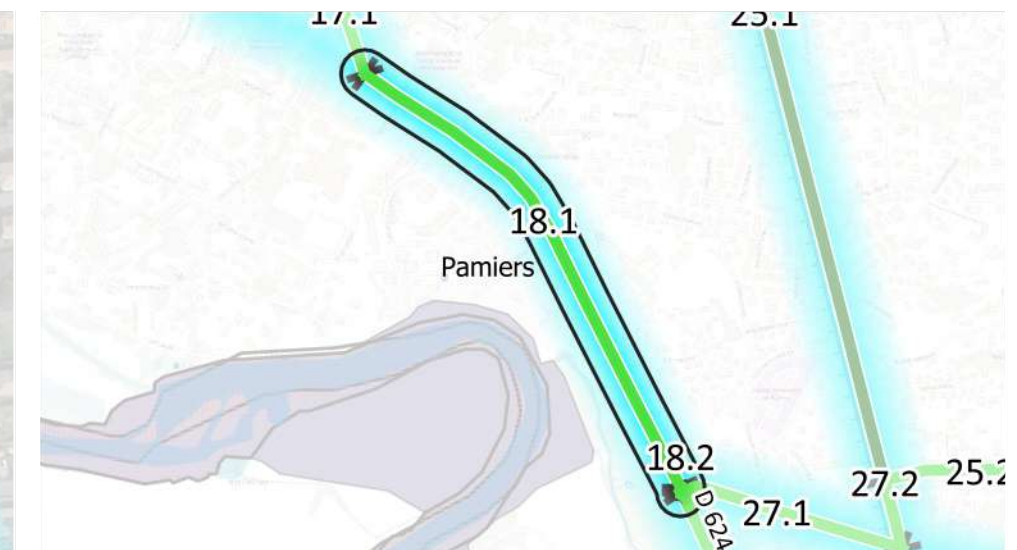
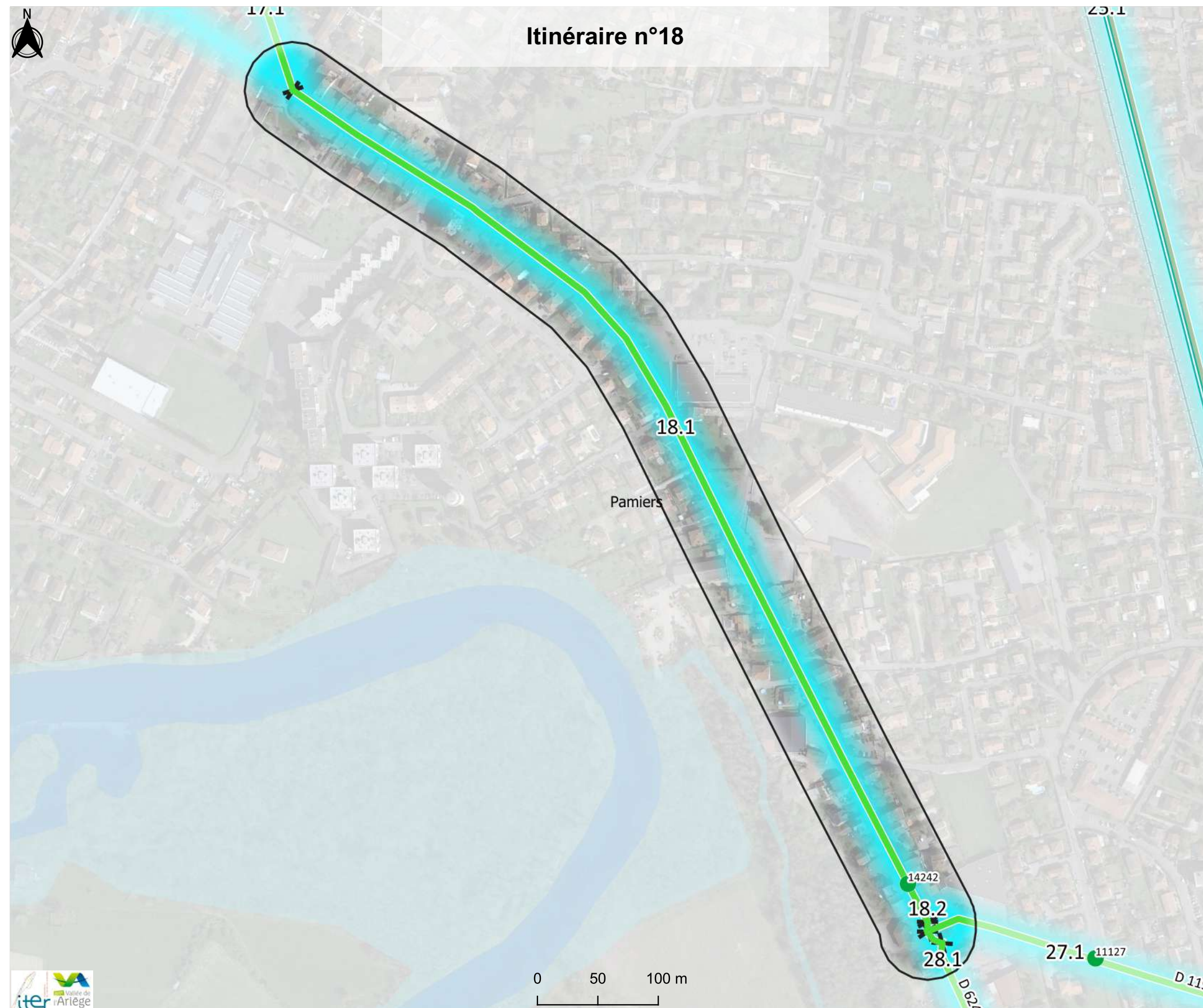
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
17.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	118848	297120	594.24	594		594





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 897.1 m
- dont 897 m sur voirie départementale
- dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
- dont 0 m sur voirie nationale

- Linéaire en zone agglomérée : 897 m

- Estimation financière : 179420 €

- Echéance de mise en oeuvre : Court terme

- Commune(s) concernée(s)
Pamiers

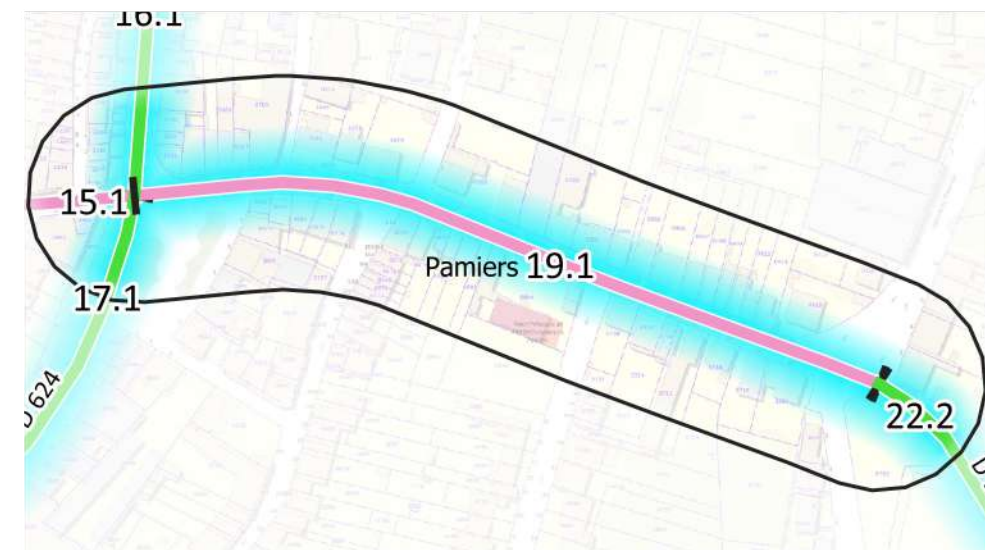
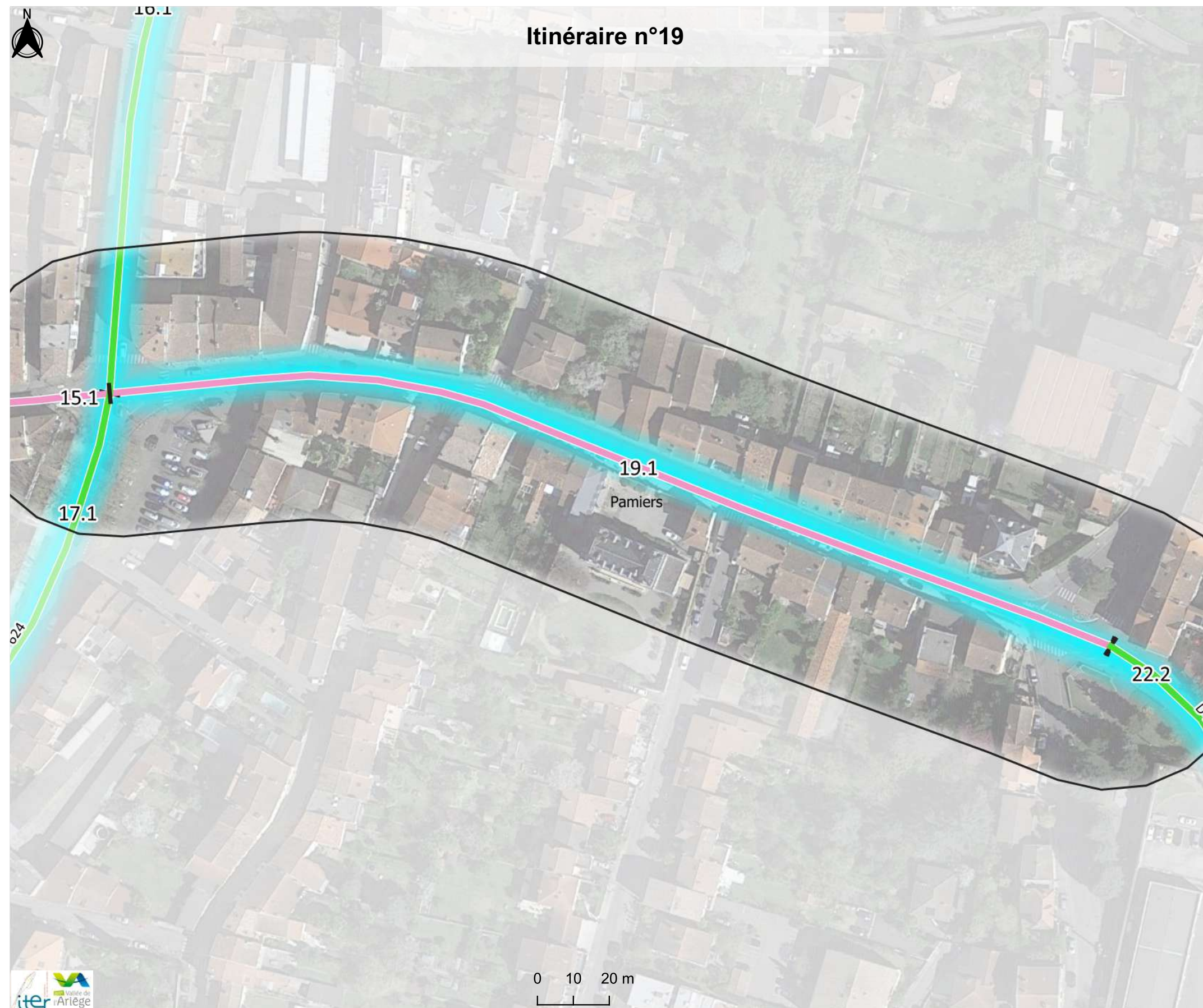
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.*

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
18.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	177808	444520	889.04	889		889
18.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	1612	4030	8.06	8		8



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 292.31 m
 - dont 292 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 292 m

Estimation financière : 2046 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

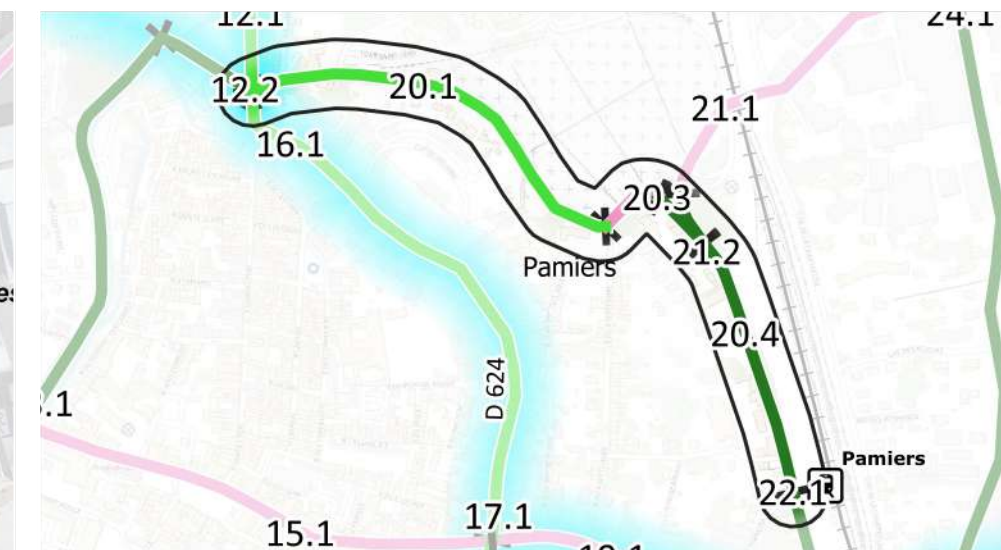
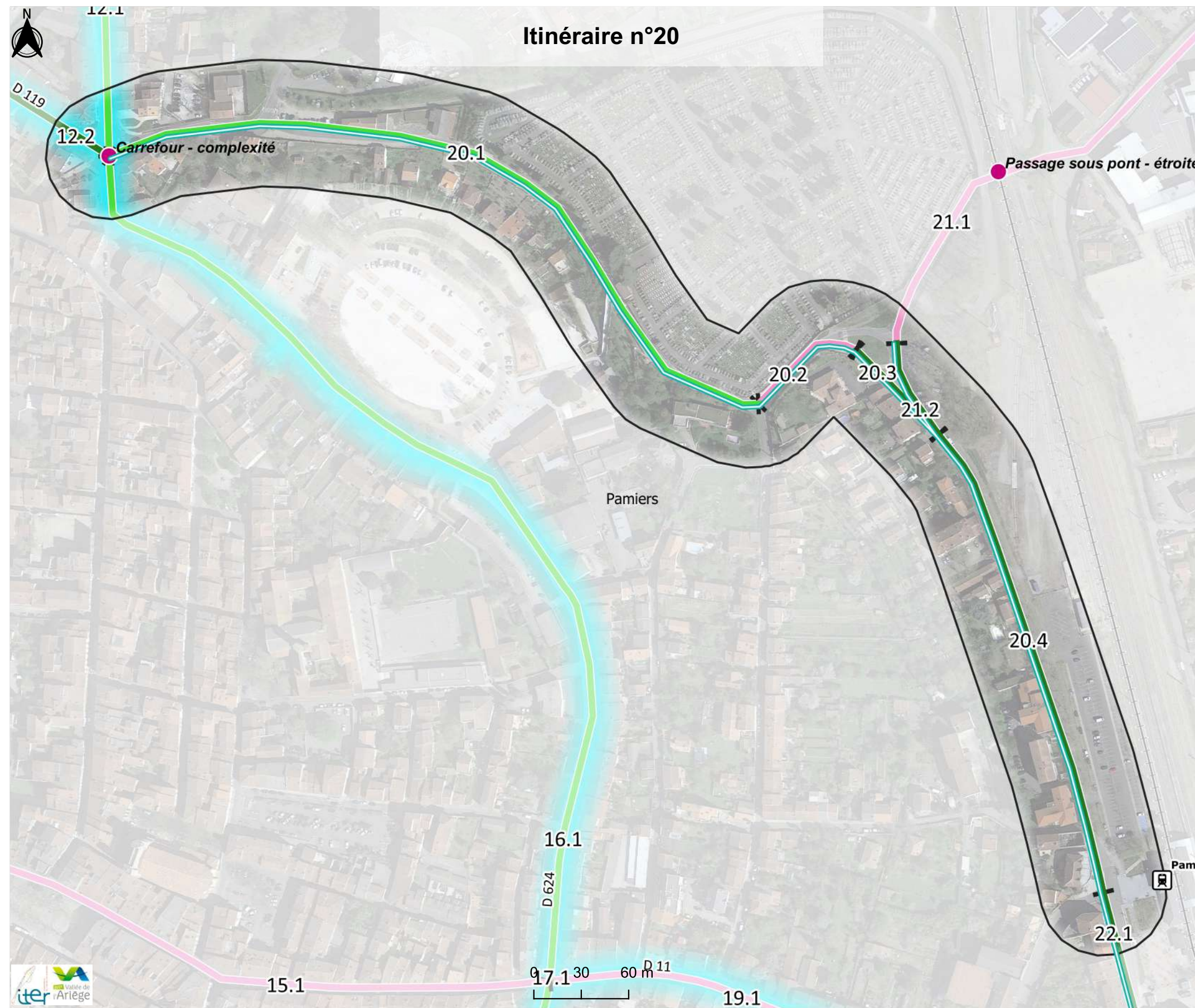
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
19.1	Mixité	Zone 30	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	2046	8769	292.31	292		292





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 949.05 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 950 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 155394 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

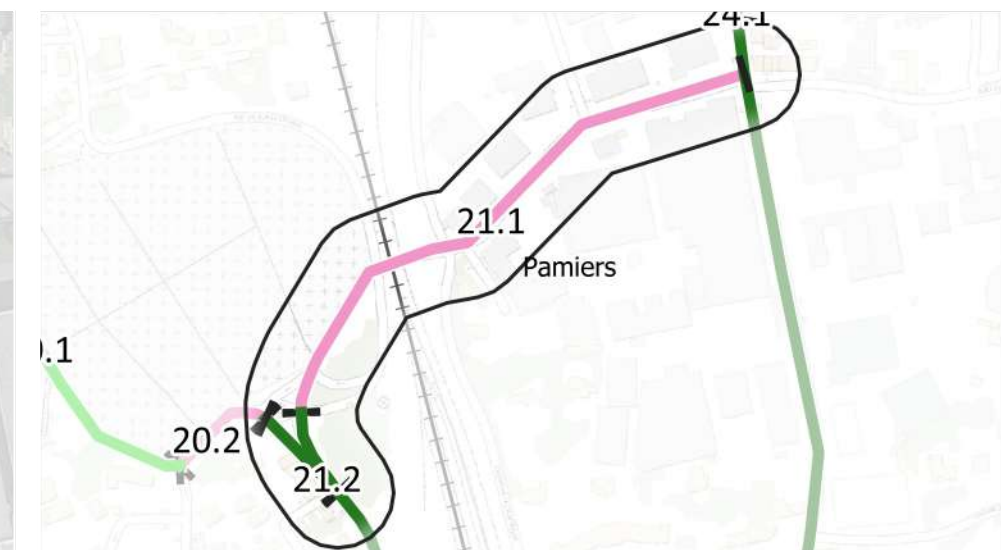
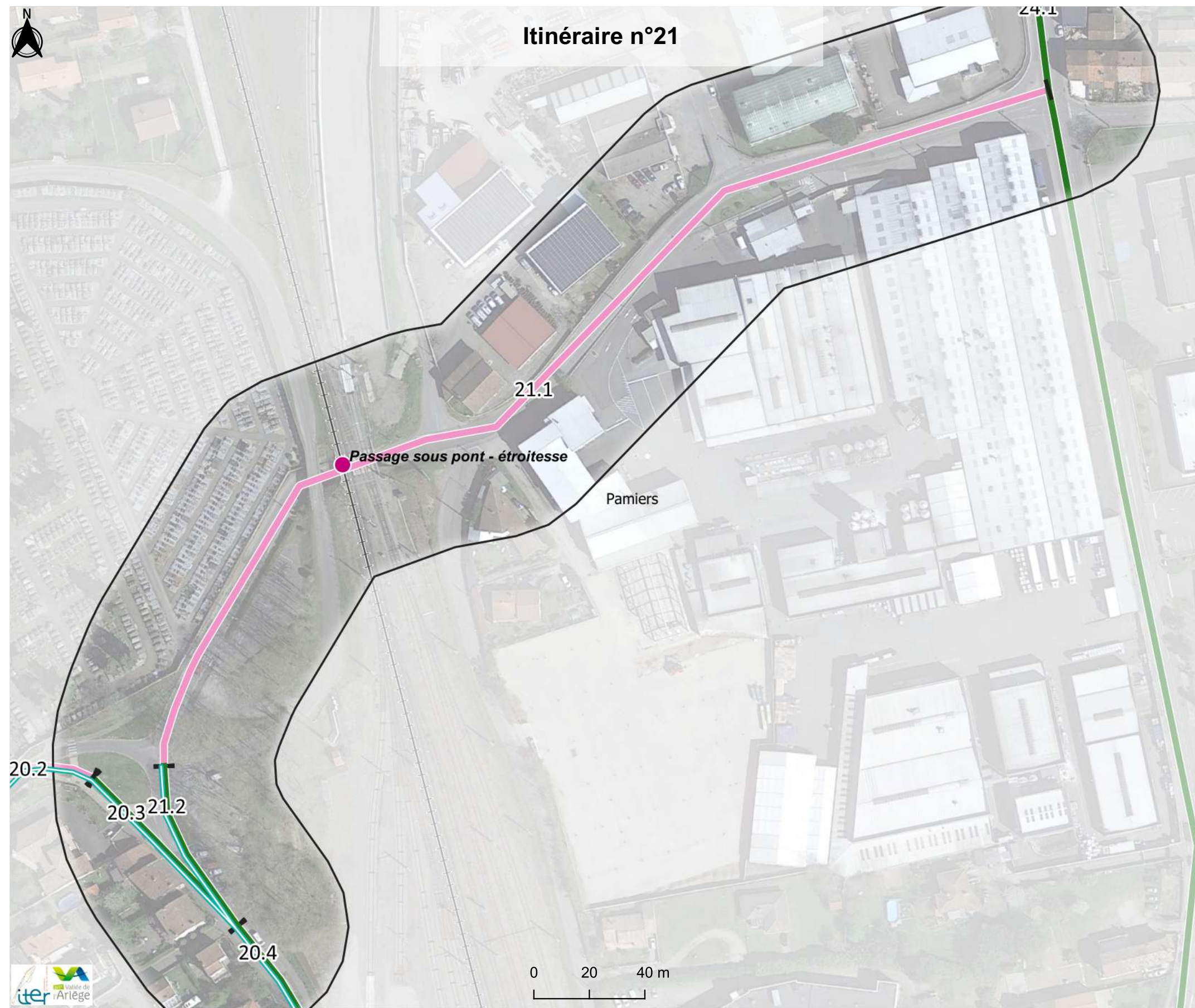
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

▶ * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
20.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	97162	242905	485.81		486	
20.2	Mixité	Zone 30	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	551	2361	78.7		79	
20.3	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	11177	26079	74.51		75	
20.4	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	46504	108510	310.03		310	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 493.46 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 493 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 12748 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

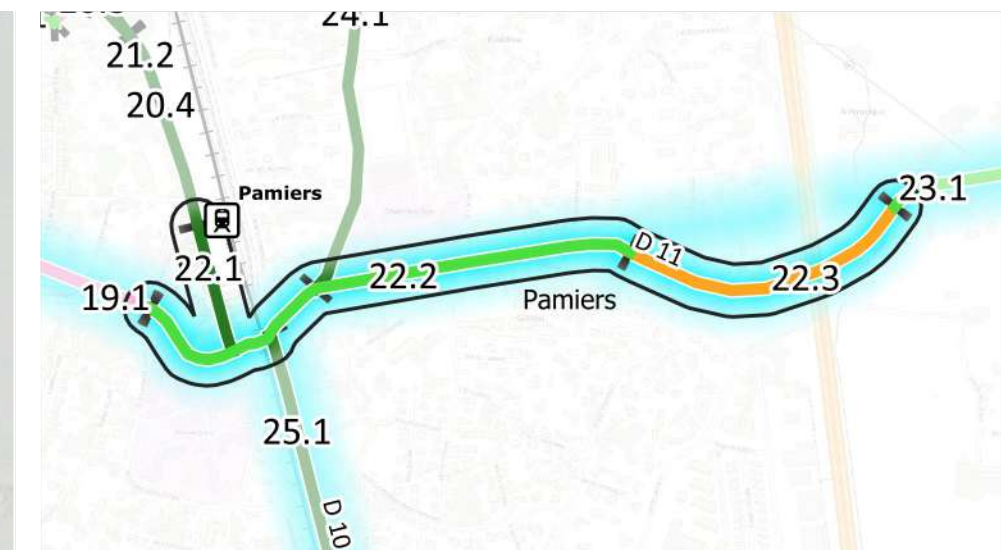
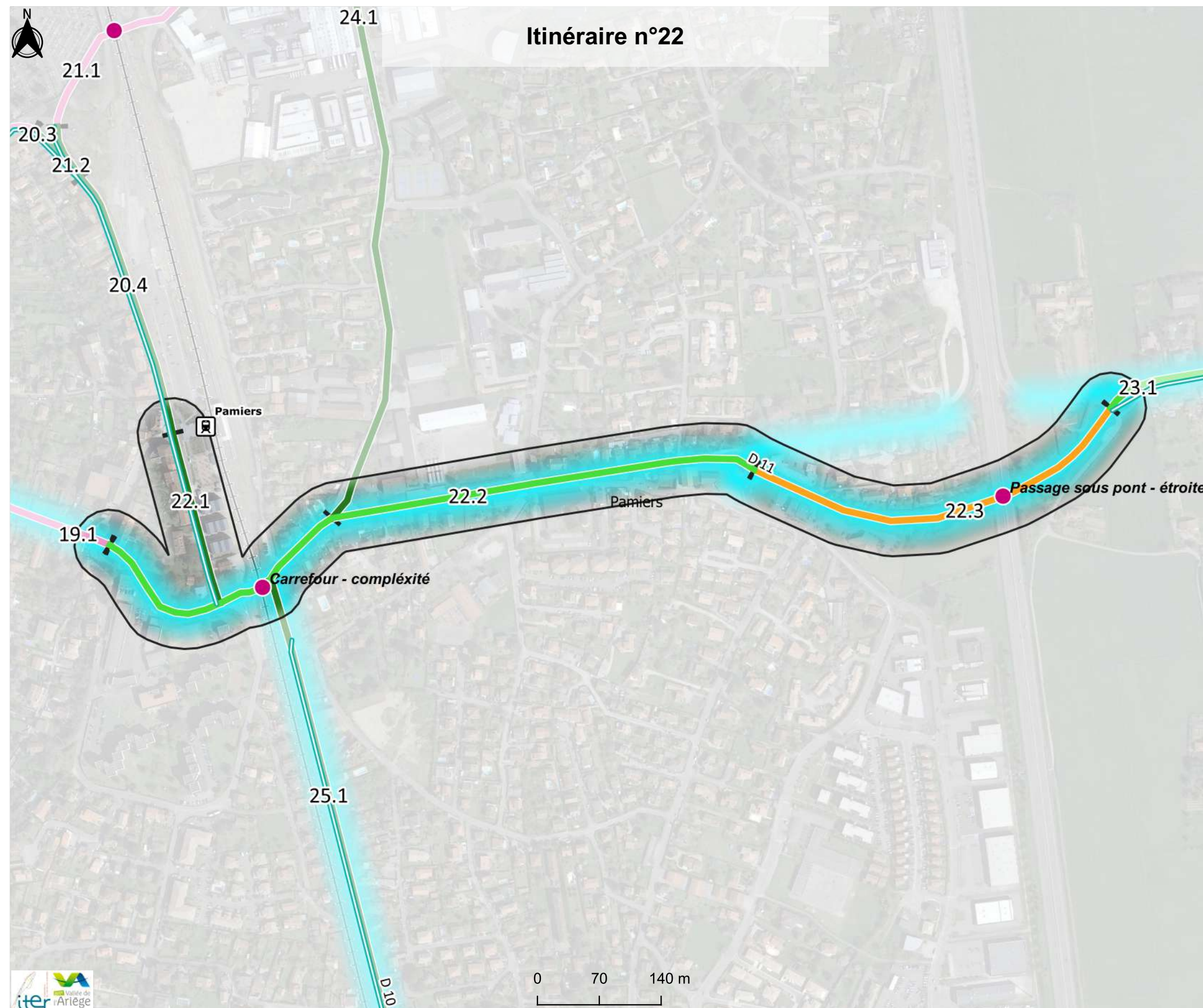
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
21.1	Mixité	Zone 30	Pamiers	Communale / Intercommunale		Long terme	2999	12854	428.47		428	
21.2	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	9749	22747	64.99		65	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1472.03 m
 - dont 1272 m sur voirie départementale
 - dont 200 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1272 m

Estimation financière : 197376 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

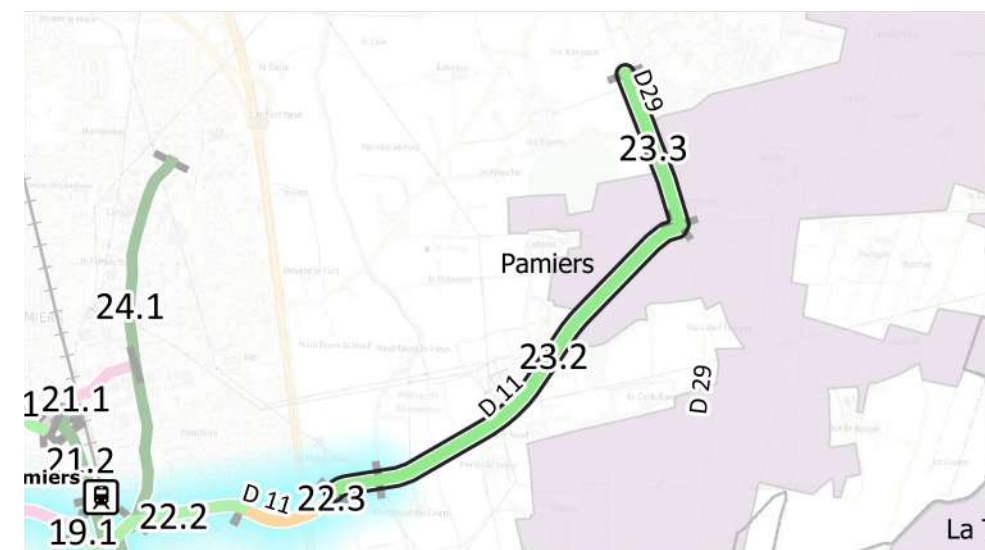
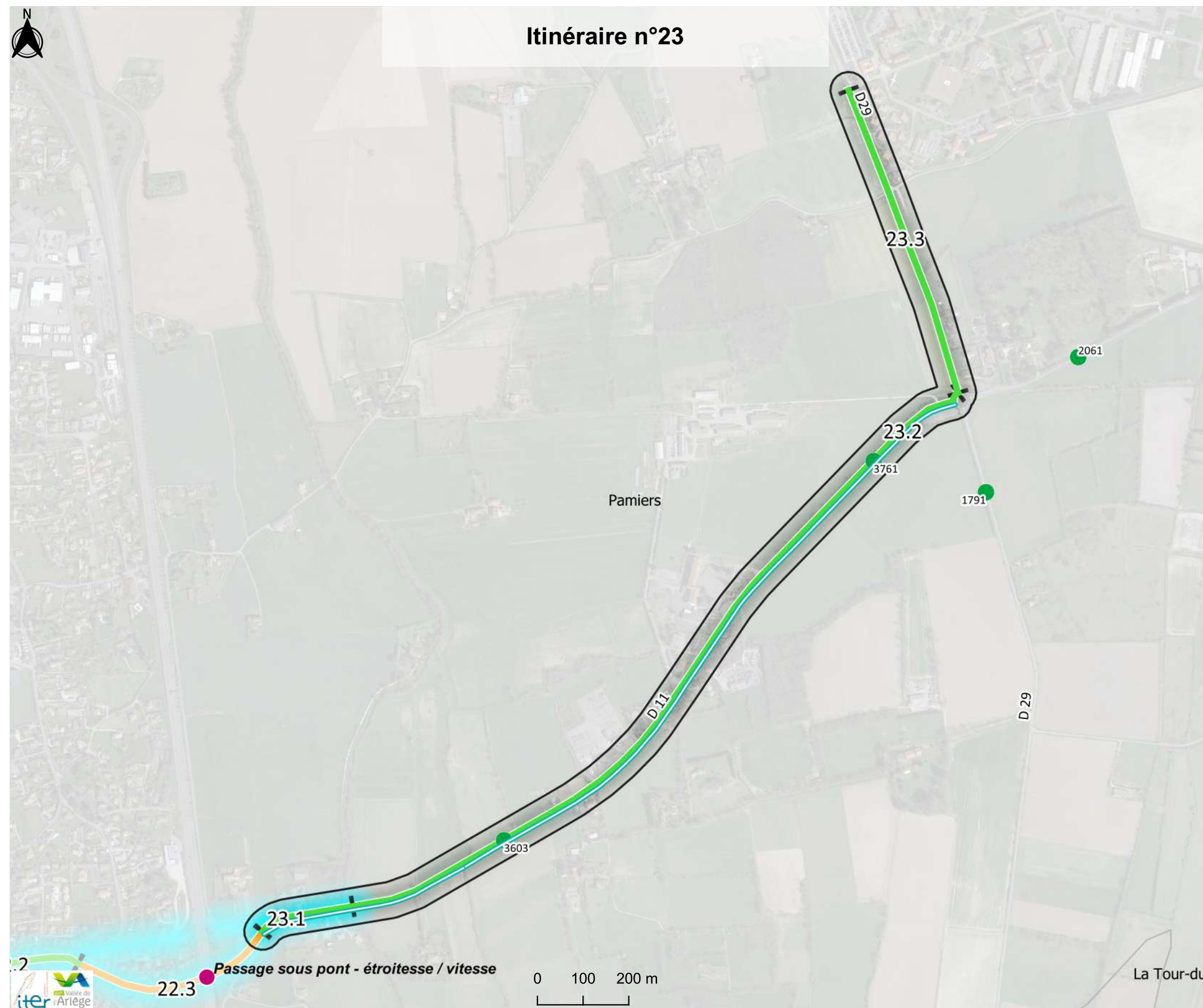
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - / / Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
22.1	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	29949	69881	199.66		200	
22.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	162846	407115	814.23	814		814
22.3	Contigu chaussee	Bande cyclable	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	4581	45814	458.14	458		458

Itinéraire n°23



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2700.39 m
 - dont 2700 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 210 m

Estimation financière : 540078 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

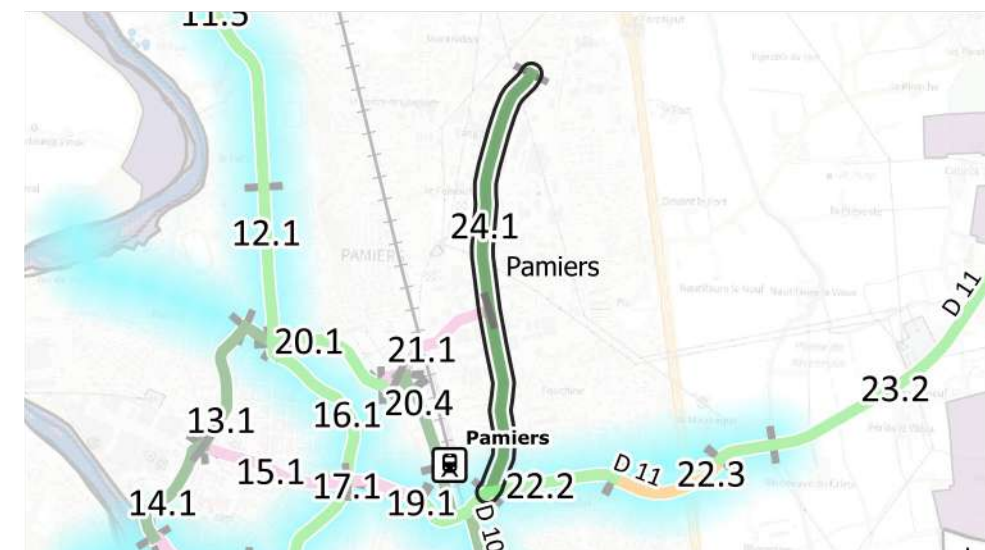
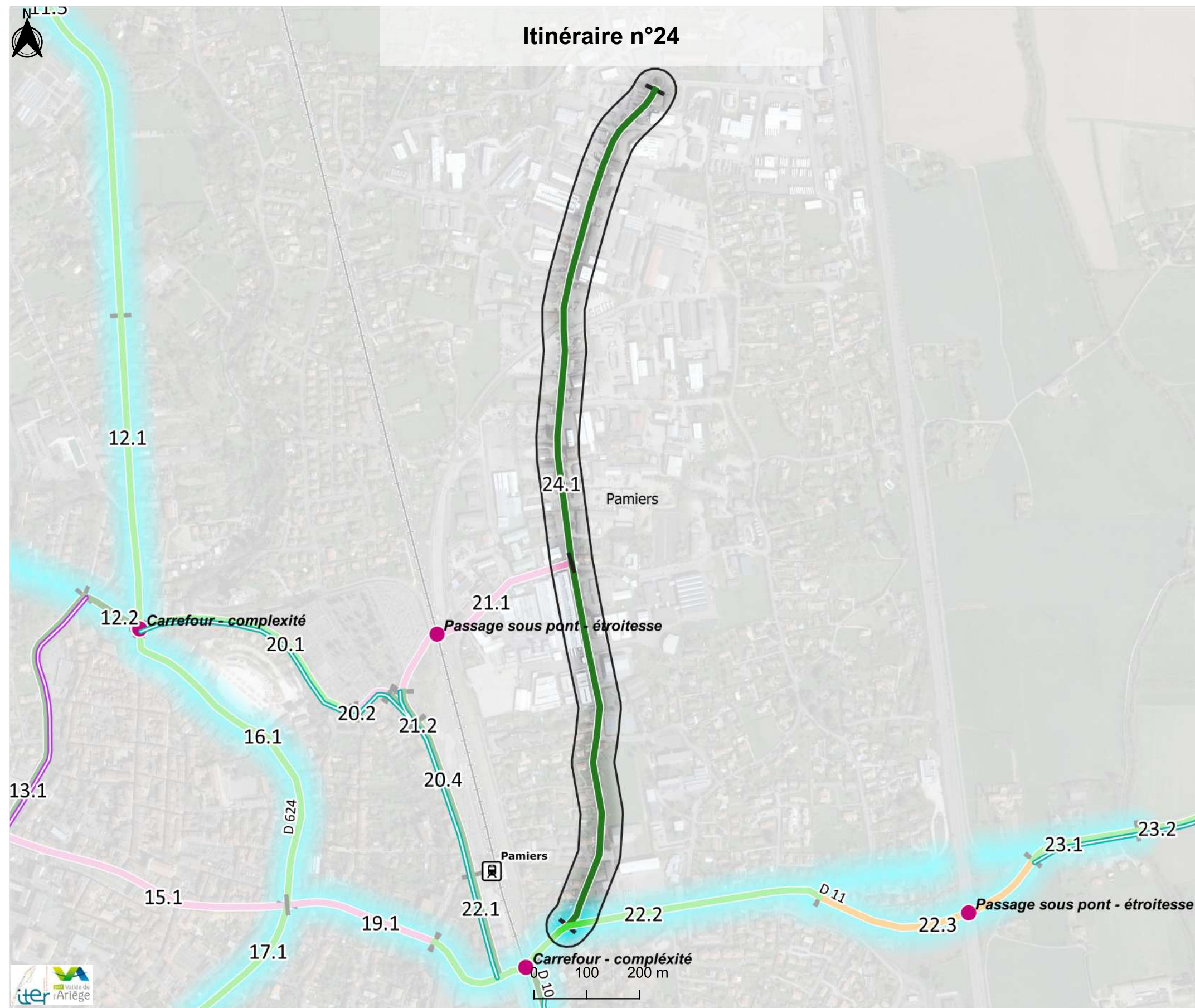
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
23.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	41980	104950	209.9	210		210
23.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	357058	892645	1785.29	1785		
23.3	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	141040	352600	705.2	705		



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1649.29 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 1649 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 247394 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

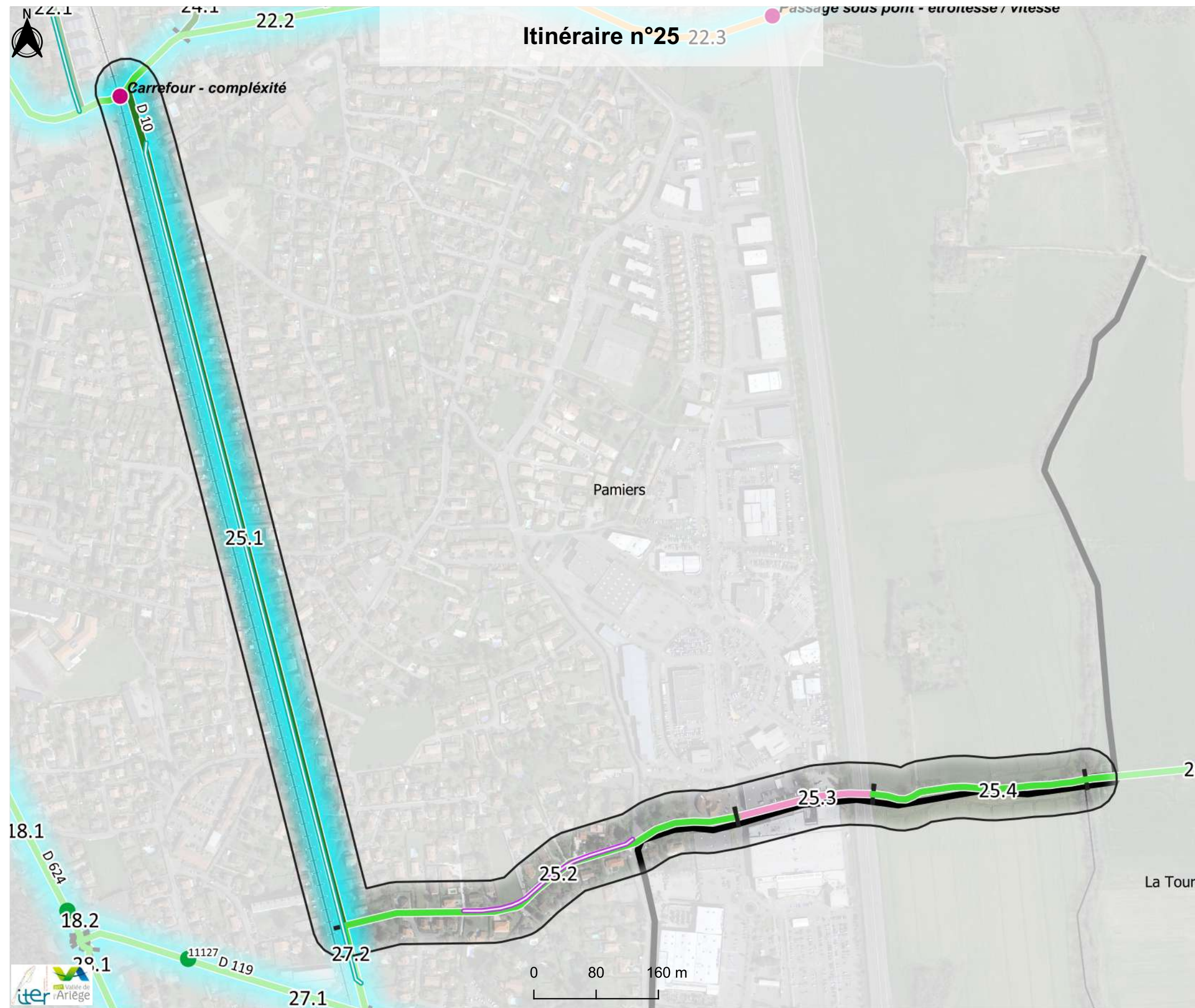
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

●* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone agglo RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone agglo (m)
24.1	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Communale / Intercommunale		Long terme	247394	577252	1649.29		1649	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2105.13 m
 - dont 1110 m sur voirie départementale
 - dont 996 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1110 m

Estimation financière : 331002 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

● si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
25.1	Site propre	Piste cyclable	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	166475	388441	1109.83	1110		1110
25.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	107738	269345	538.69		539	
25.3	Mixité	Zone 30	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	1253	5368	178.93		179	
25.4	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	55536	138840	277.68		278	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2385.14 m
 - dont 26 m sur voirie départementale
 - dont 2360 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 26 m

Estimation financière : 461235 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

La Tour du Crieu

Pamiers

Légende

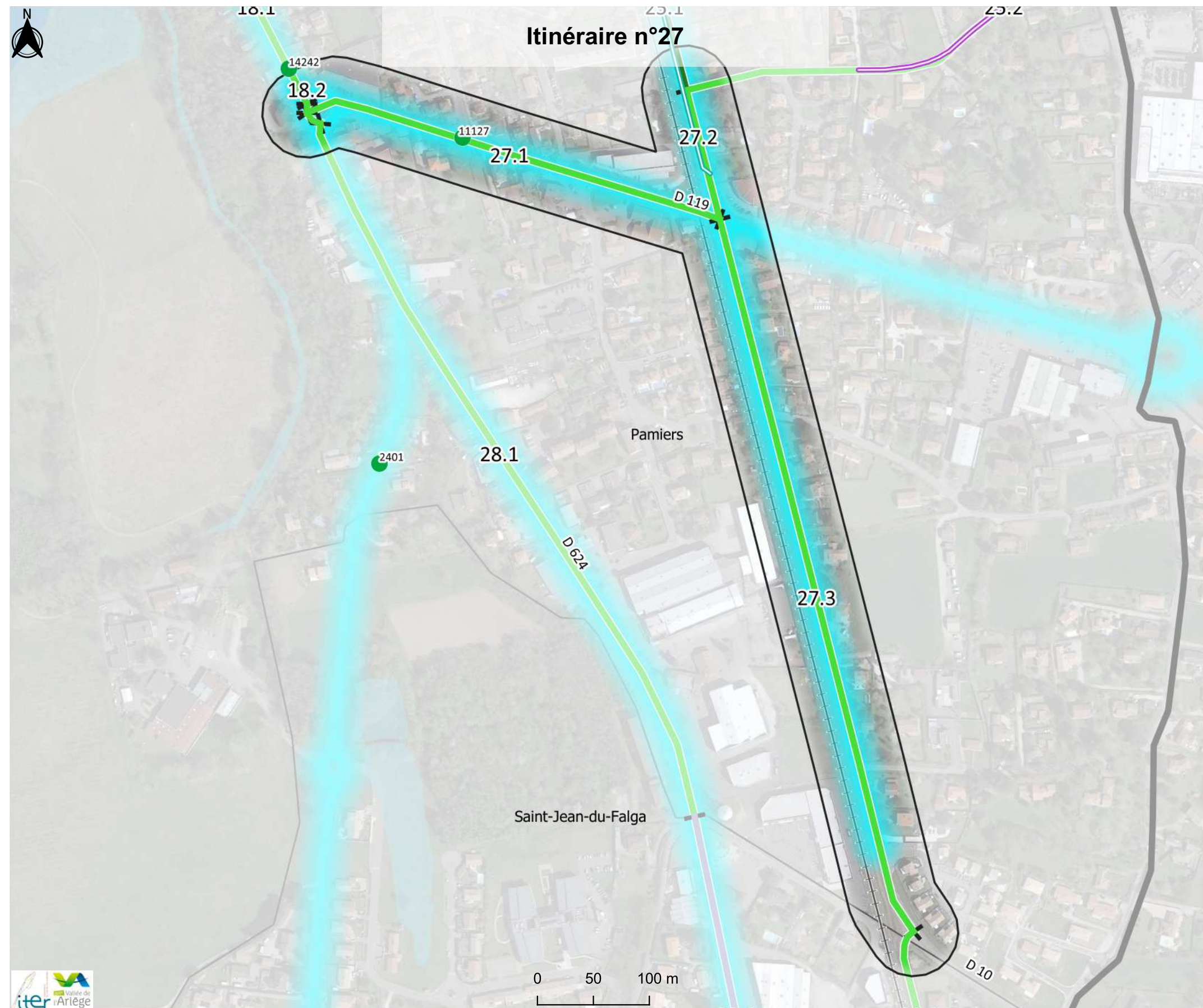
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
26.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Communale / Intercommunale		Court terme	118118	295295	590.59		591	
26.2	Site propre	Voie verte	La Tour du Crieu	Communale / Intercommunale		Court terme	34408	86020	172.04		172	
26.3	Site propre	Voie verte	La Tour du Crieu	Communale / Intercommunale		Court terme	126502	316255	632.51		633	
26.4	Mixité	Zone 30	La Tour du Crieu	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	180	773	25.75	26		26
26.5	Mixité	Zone 30	La Tour du Crieu	Communale / Intercommunale		Court terme	393	1682	56.08		56	
26.6	Site propre	Voie verte	La Tour du Crieu	Communale / Intercommunale		Court terme	61738	154345	308.69		309	
26.7	Site propre	Voie verte	La Tour du Crieu	Communale / Intercommunale		Court terme	119896	299740	599.48		599	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1167.64 m
 - dont 1167 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1167 m

Estimation financière : 233528 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

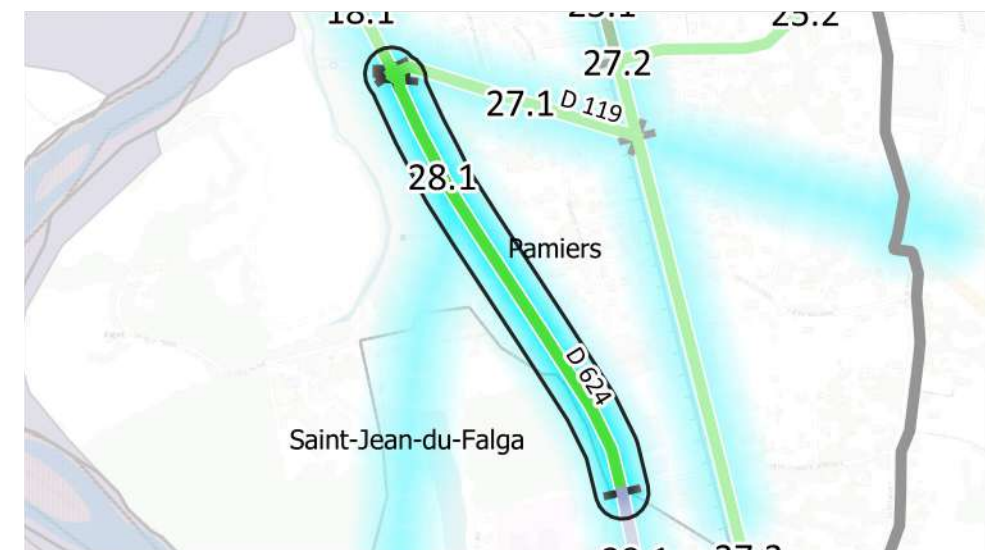
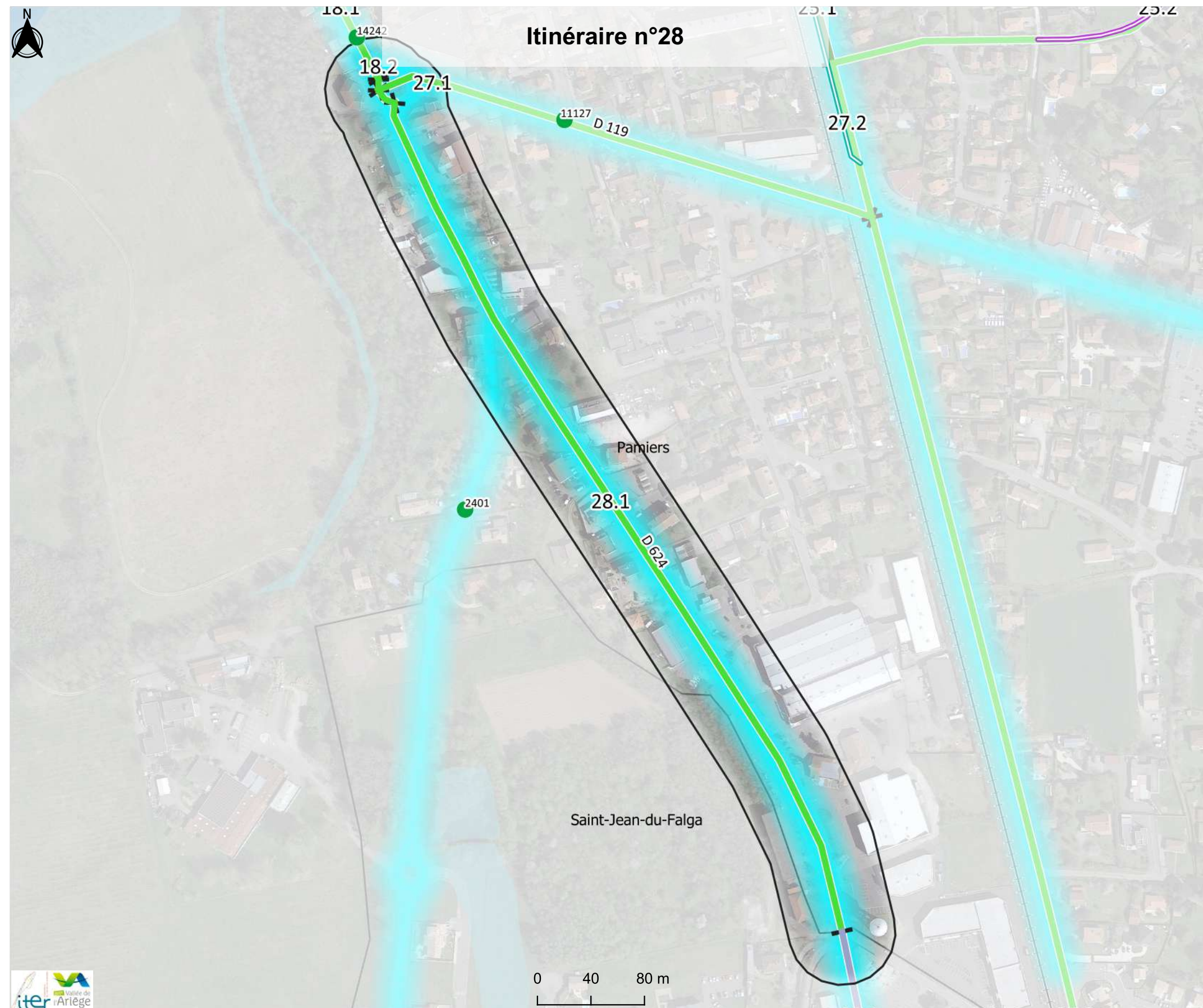
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
27.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	77414	193535	387.07	387		387
27.2	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	23820	59550	119.1	119		119
27.3	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	132294	330735	661.47	661		661



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 725.1 m
 - dont 725 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 725 m

Estimation financière : 145020 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Pamiers

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

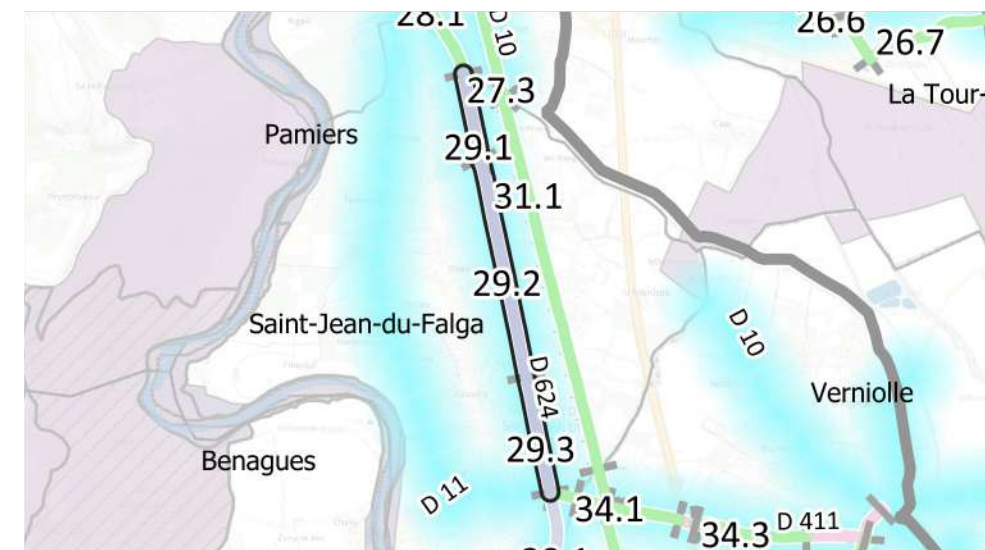
N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
28.1	Site propre	Voie verte	Pamiers	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	145020	362550	725.1	725		725





Itinéraire n°29

Une étude de circulation et stationnement sera lancée sur la commune de Saint-Jean-du-Falga en 2022 et permettra de préciser les itinéraires à retenir.



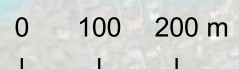
Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 1989.44 m
 - dont 1989 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale
- Linéaire en zone agglomérée : 1989 m
- Estimation financière : 0 €
- Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme
- Commune(s) concernée(s) : Saint Jean du Falga

Légende

- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.



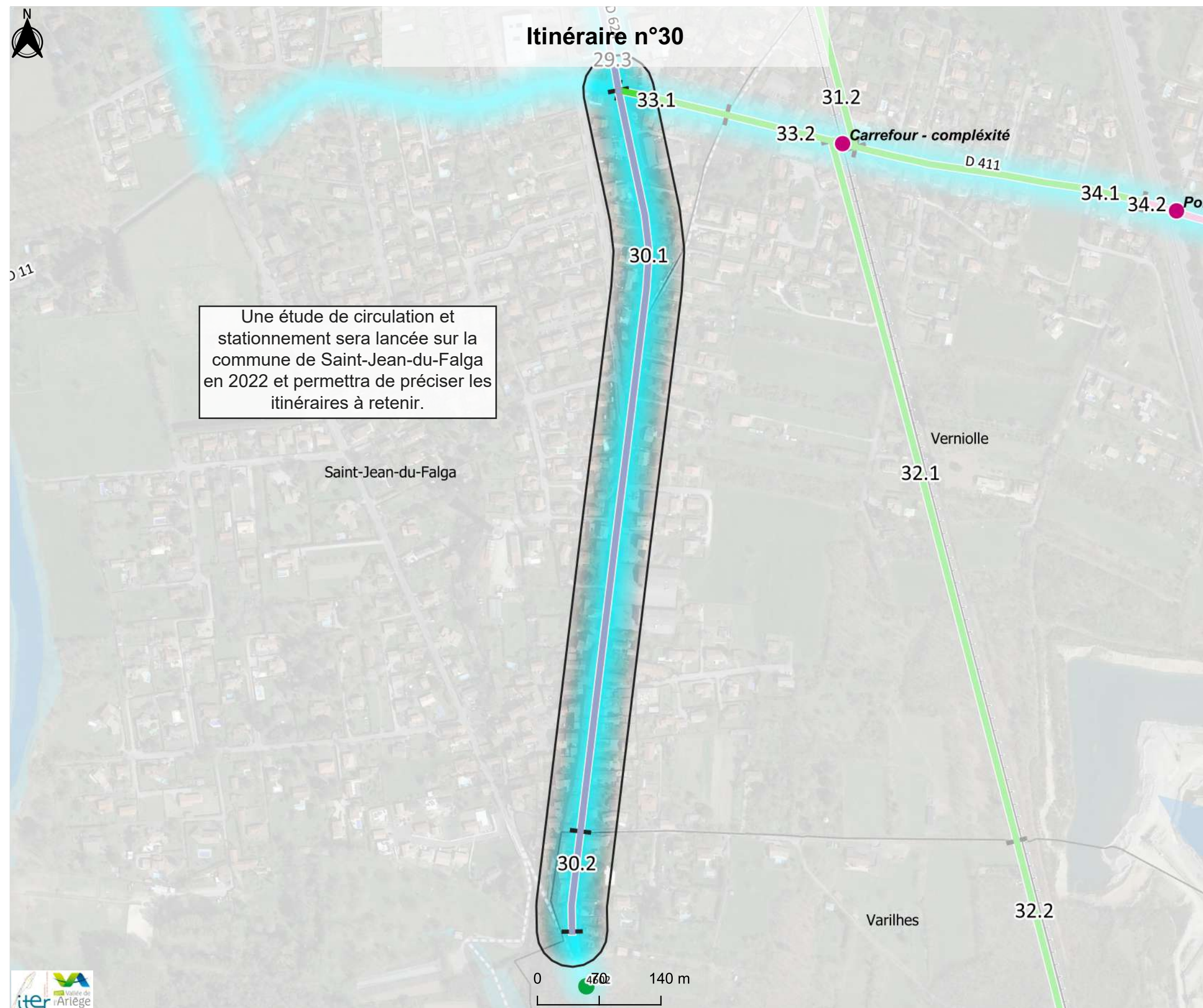
Carrefour - complexité

Caractéristiques détaillées par section :

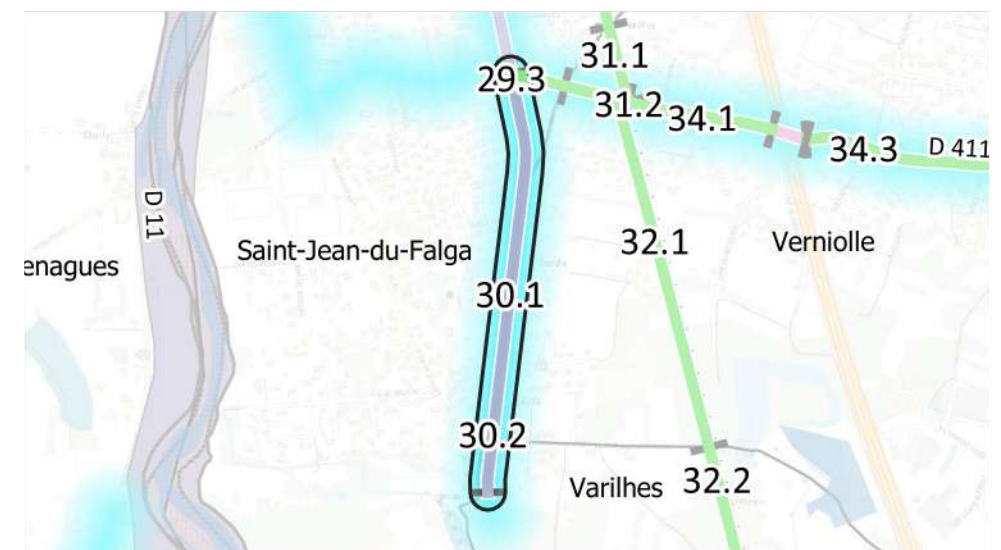
* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
29.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Saint Jean du Falga	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			412.4	412		412
29.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Saint Jean du Falga	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			1029.75	1030		1030
29.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Saint Jean du Falga	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			547.29	547		547





Une étude de circulation et stationnement sera lancée sur la commune de Saint-Jean-du-Falga en 2022 et permettra de préciser les itinéraires à retenir.



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 962.32 m
 - dont 962 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 962 m

Estimation financière : 0 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Varilhes

Saint Jean du Falga

Légende

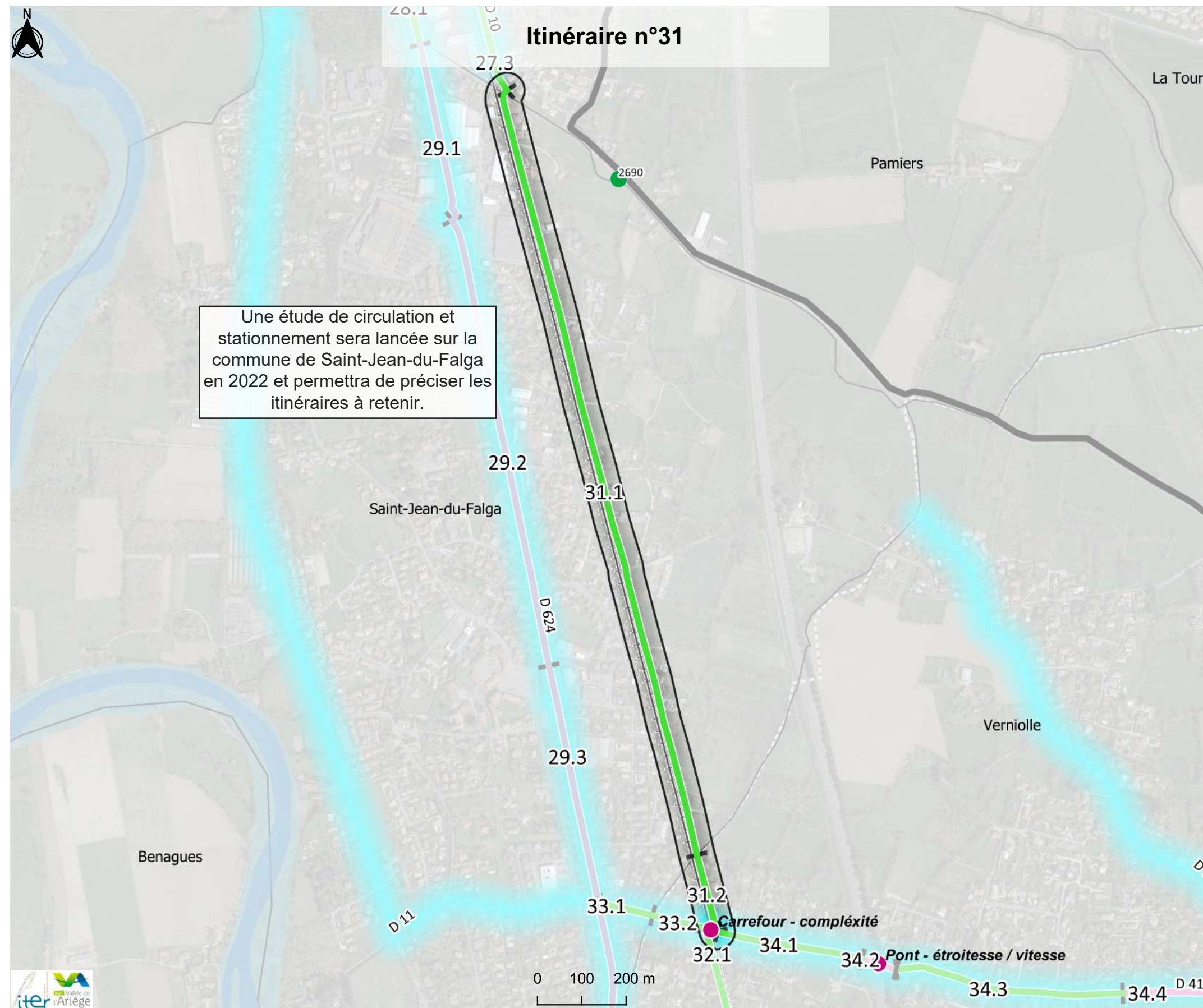
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
30.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Saint Jean du Falga	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			848.1	848		848
30.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			114.22	114		114



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1963.66 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 1964 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 392732 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Saint Jean du Falga

Verniolle

Légende

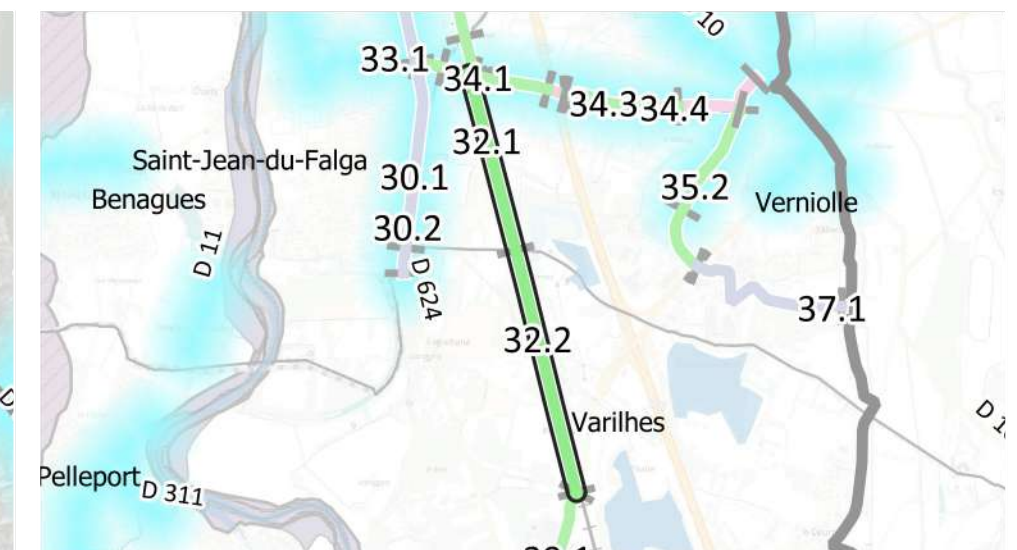
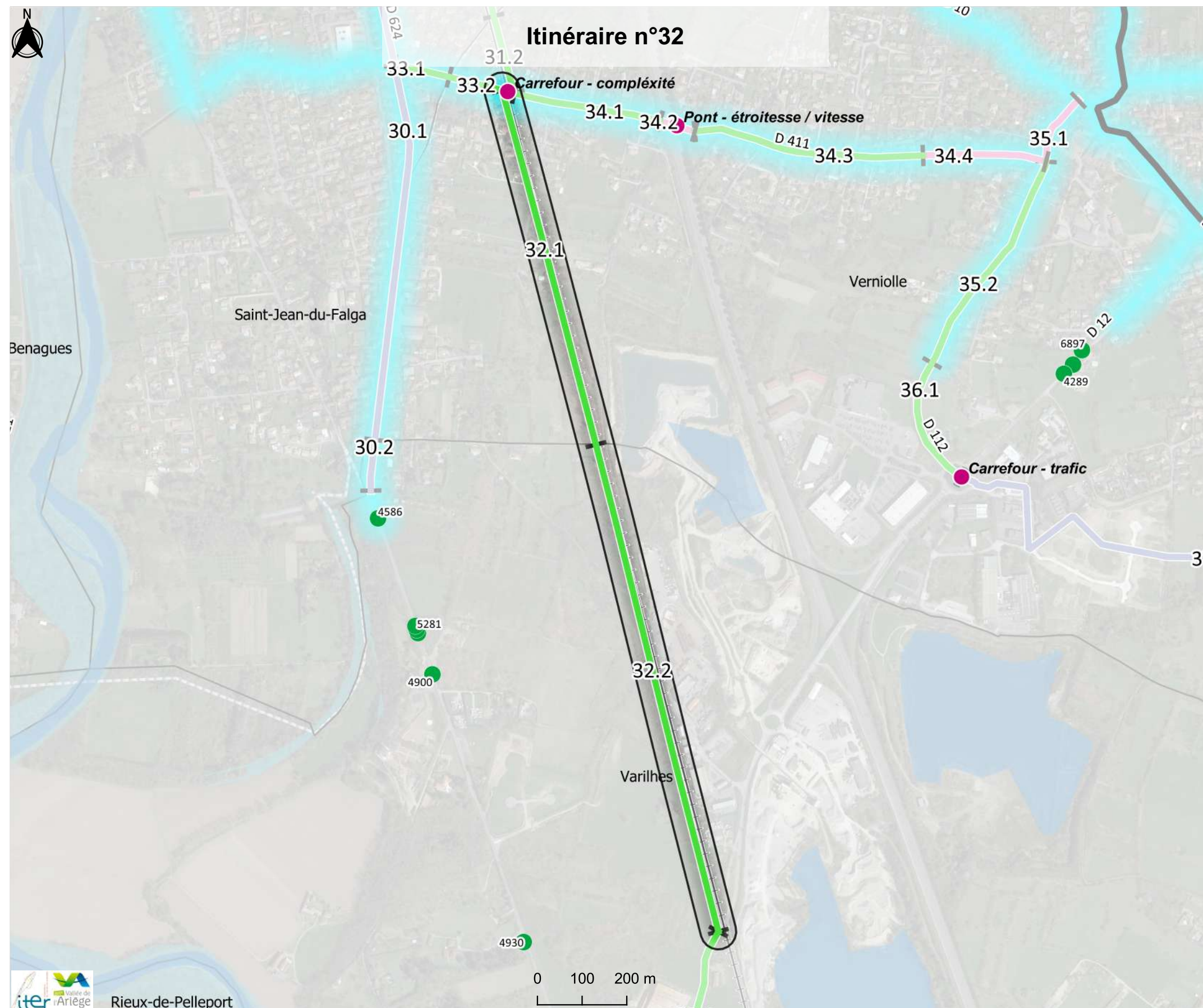
- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Zone 30 ou zone de rencontre
- Itinéraire jalonné
- Bande cyclable
- Piste cyclable*
- Voie verte*
- Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
- Znieff type 1
- Natura 2000 - Directive Oiseaux
- Natura 2000 - Directive Habitats
- Parc ou réserve
- Trame verte
- Trame bleue cours d'eau
- Trame bleue
- Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
31.1	Site propre	Voie verte	Saint Jean du Falga	Communale / Intercommunale		Moyen terme	356952	892380	1784.76		1785	
31.2	Site propre	Voie verte	Verniolle	Communale / Intercommunale		Moyen terme	35780	89450	178.9		179	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1944.65 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 1945 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 388930 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Verniolle
 Varilhes

Légende

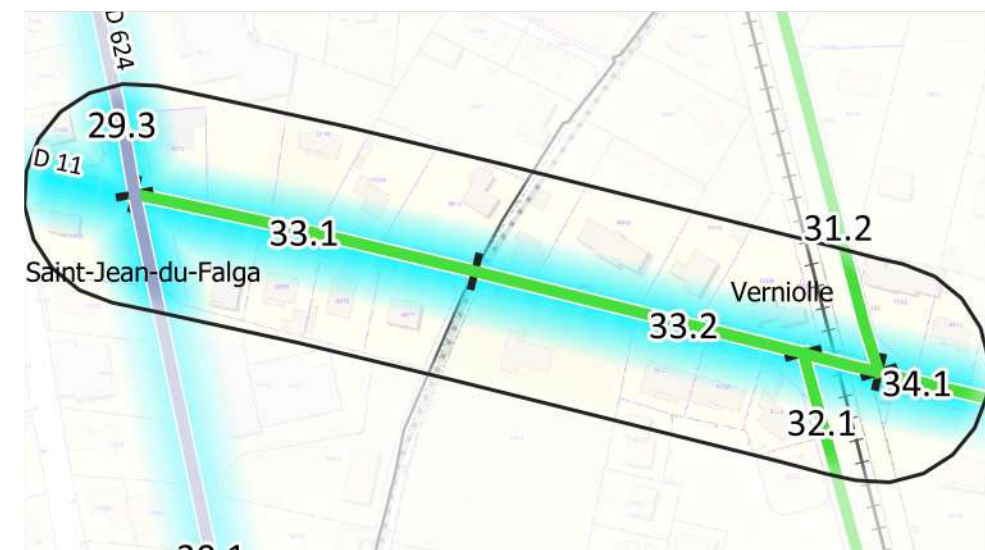
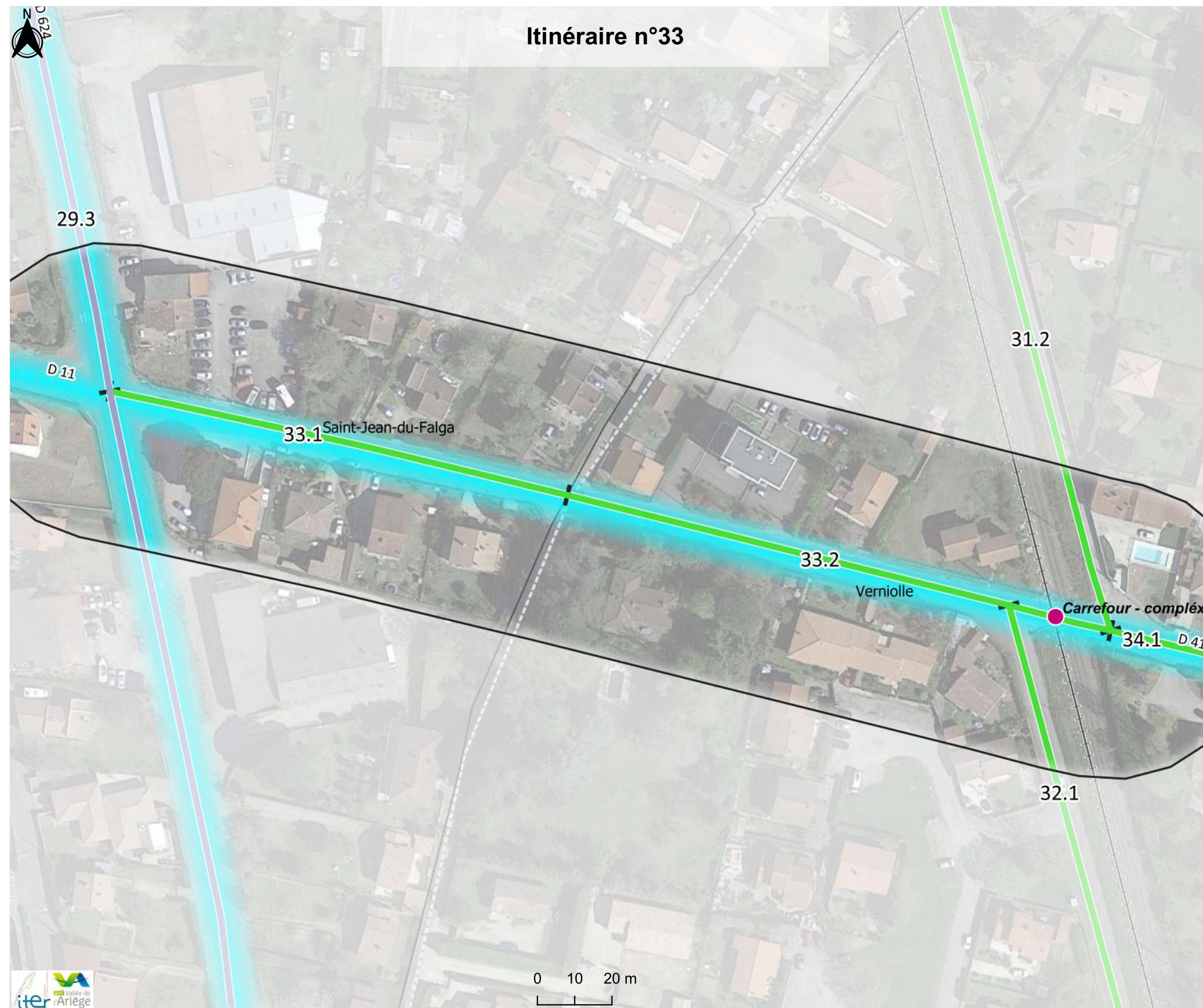
- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
32.1	Site propre	Voie verte	Verniolle	Communale / Intercommunale		Moyen terme	164134	410335	820.67		821	
32.2	Site propre	Voie verte	Varilhes	Communale / Intercommunale		Moyen terme	224796	561990	1123.98		1124	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 276.54 m
- dont 276 m sur voirie départementale
- dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
- dont 0 m sur voirie nationale

- Linéaire en zone agglomérée : 276 m

- Estimation financière : 55308 €

- Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

- Commune(s) concernée(s)
 Saint Jean du Falga
 Verniolle

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
-
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

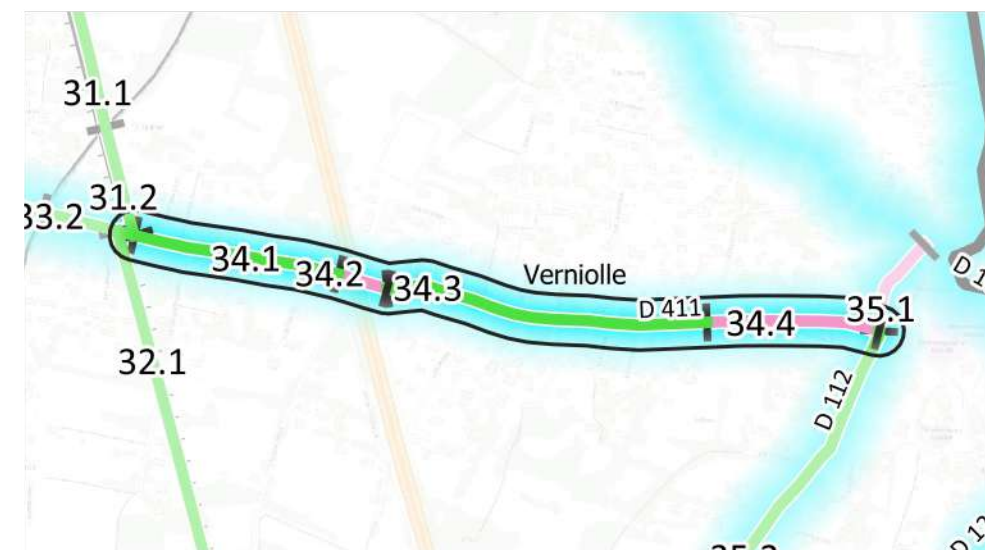
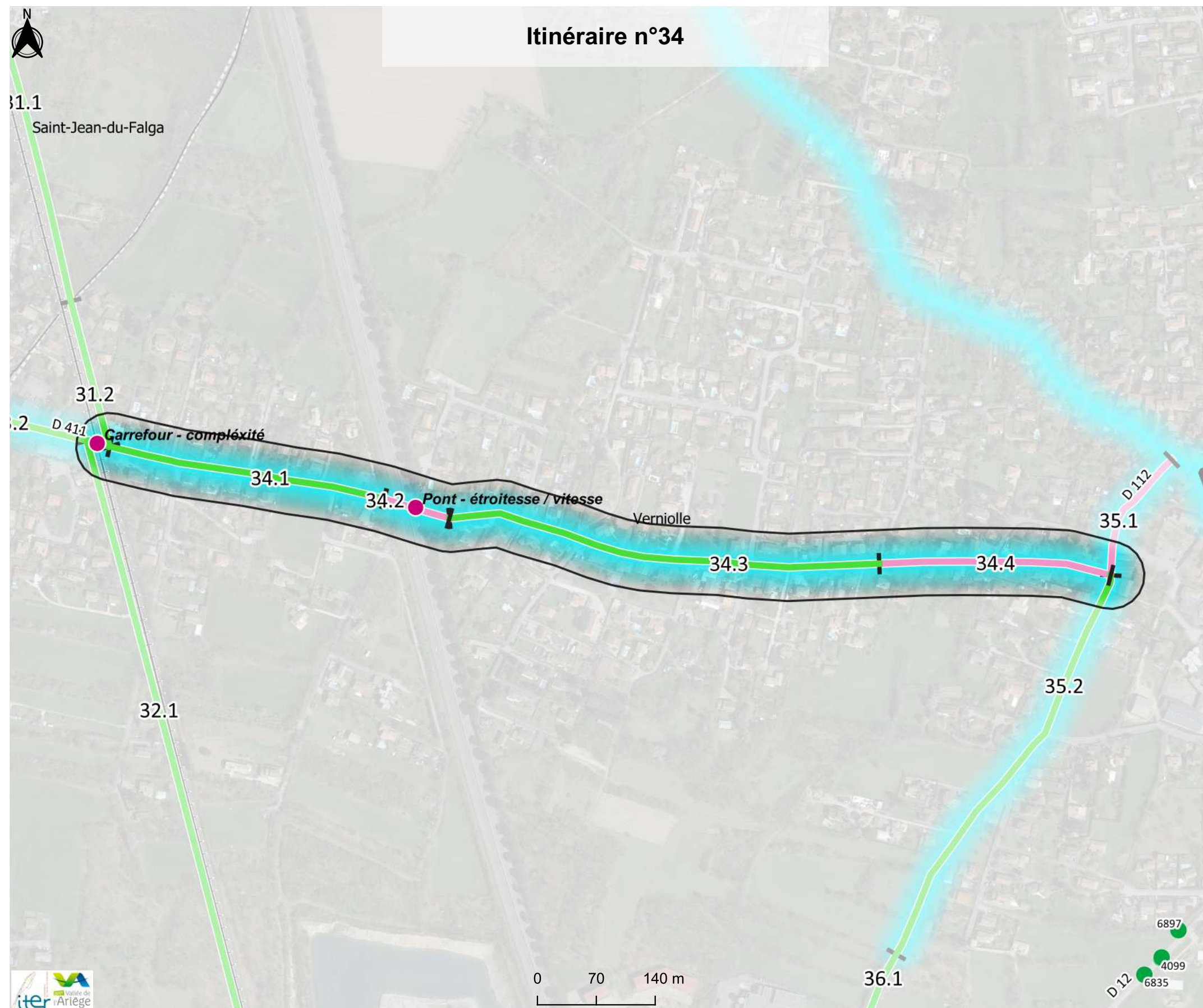
Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
33.1	Site propre	Voie verte	Saint Jean du Falga	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	25218	63045	126.09	126		126
33.2	Site propre	Voie verte	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	30090	75225	150.45	150		150



Itinéraire n°34



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1210.54 m
 - dont 1210 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1210 m

Estimation financière : 172948 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Verniolle

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

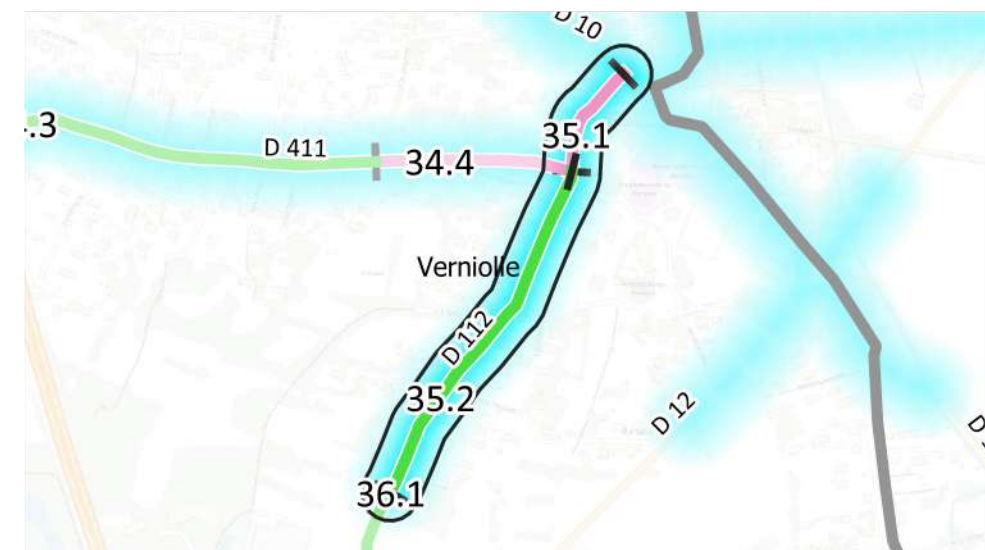
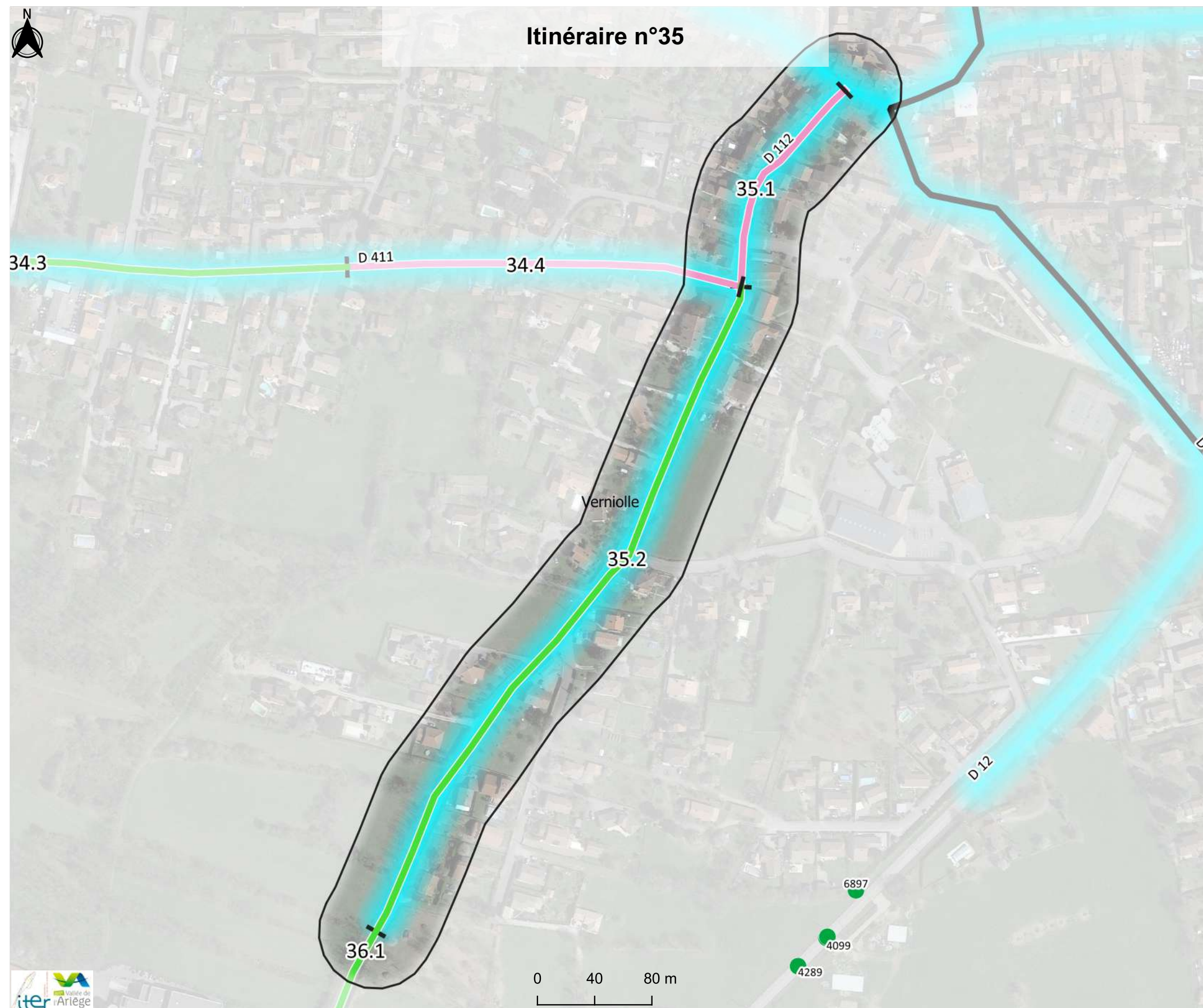
Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
34.1	Site propre	Voie verte	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	66454	166135	332.27	332		332
34.2	Mixité	Zone 30	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	568	2436	81.19	81		81
34.3	Site propre	Voie verte	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	103986	259965	519.93	520		520
34.4	Mixité	Zone 30	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1940	8314	277.15	277		277



Itinéraire n°35



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 687.2 m
 - dont 687 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 687 m

Estimation financière : 105956 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Verniolle

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

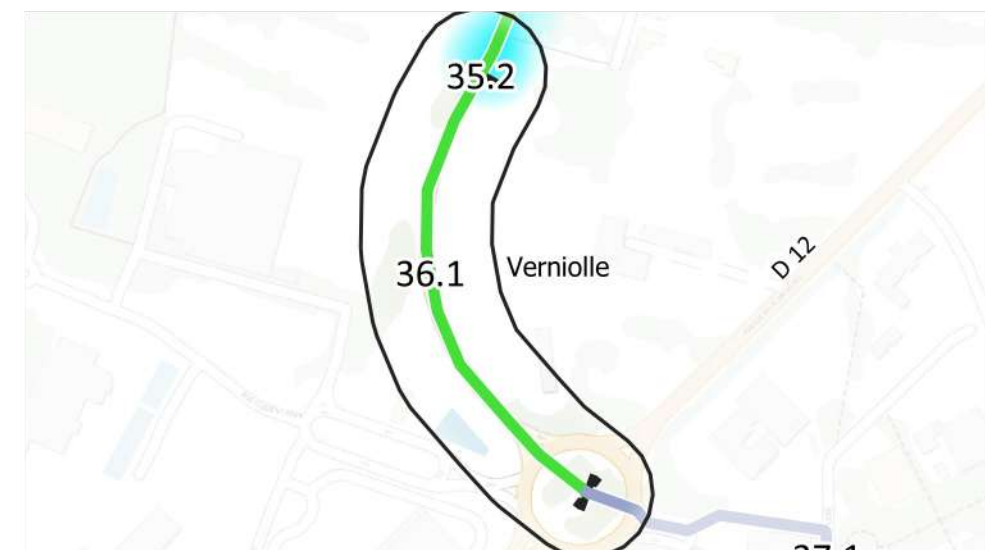
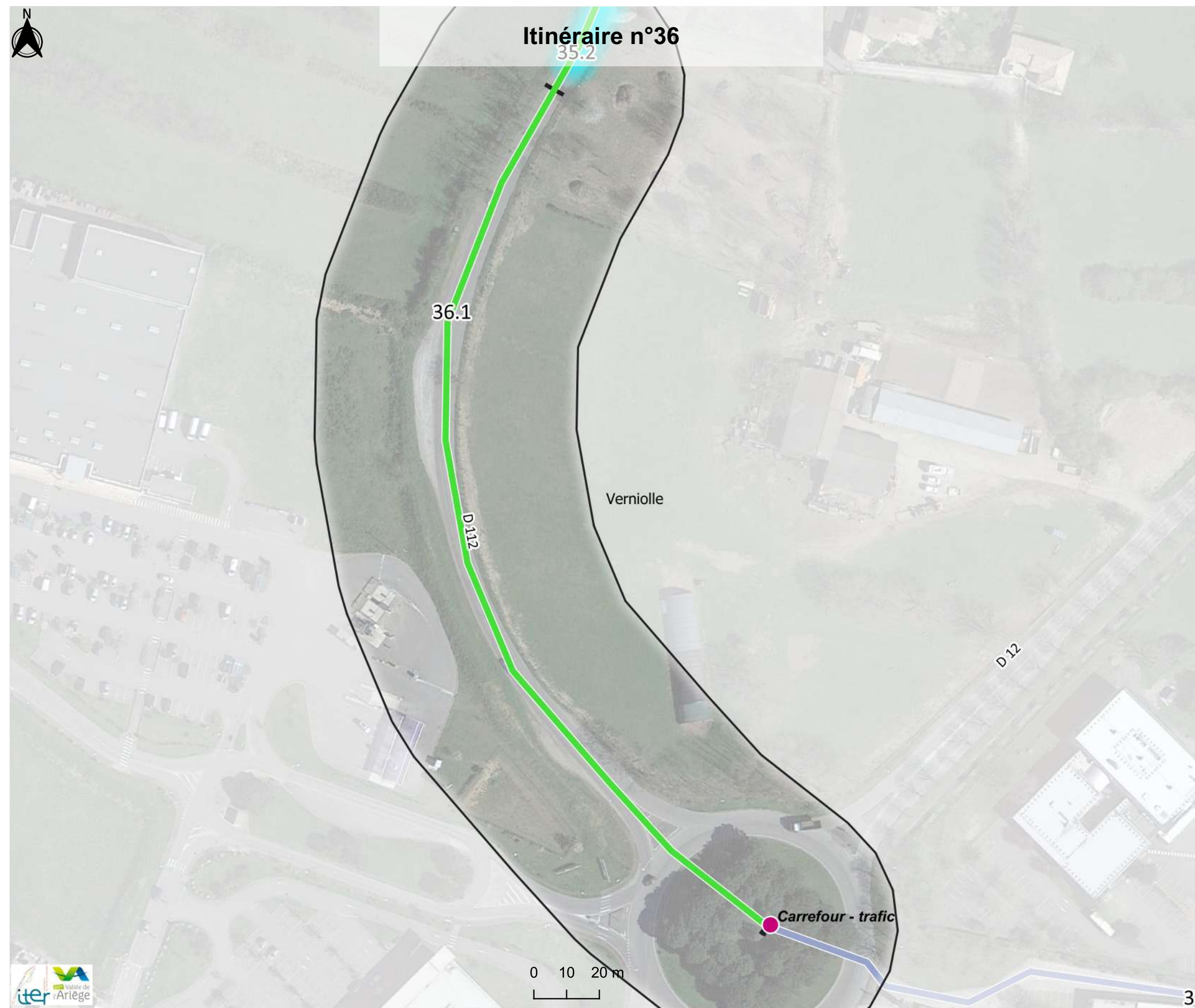
●* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
35.1	Mixité	Zone 30	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1142	4894	163.13	163		163
35.2	Site propre	Voie verte	Verniolle	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	104814	262035	524.07	524		524





Itinéraire n°36



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 298.63 m
 - dont 299 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 59726 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Verniolle

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

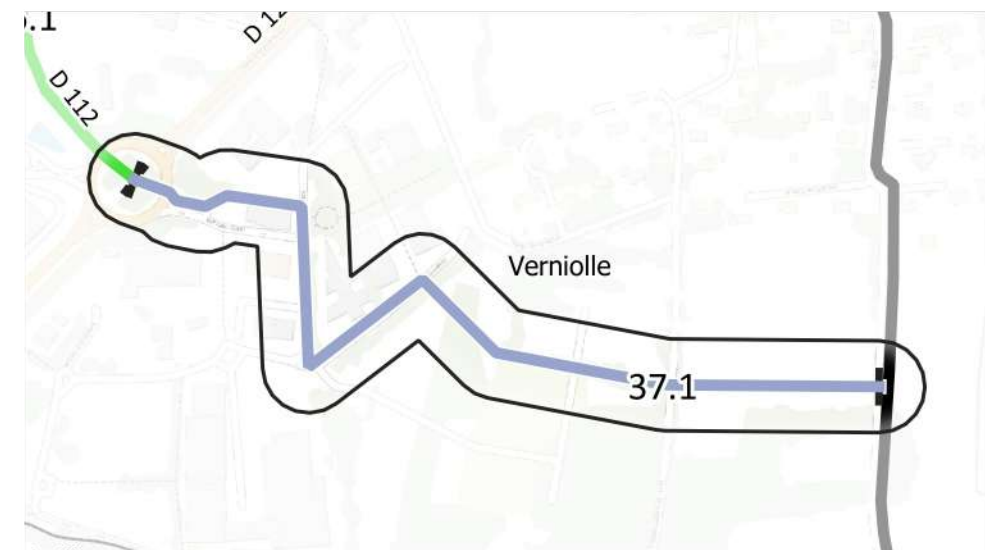
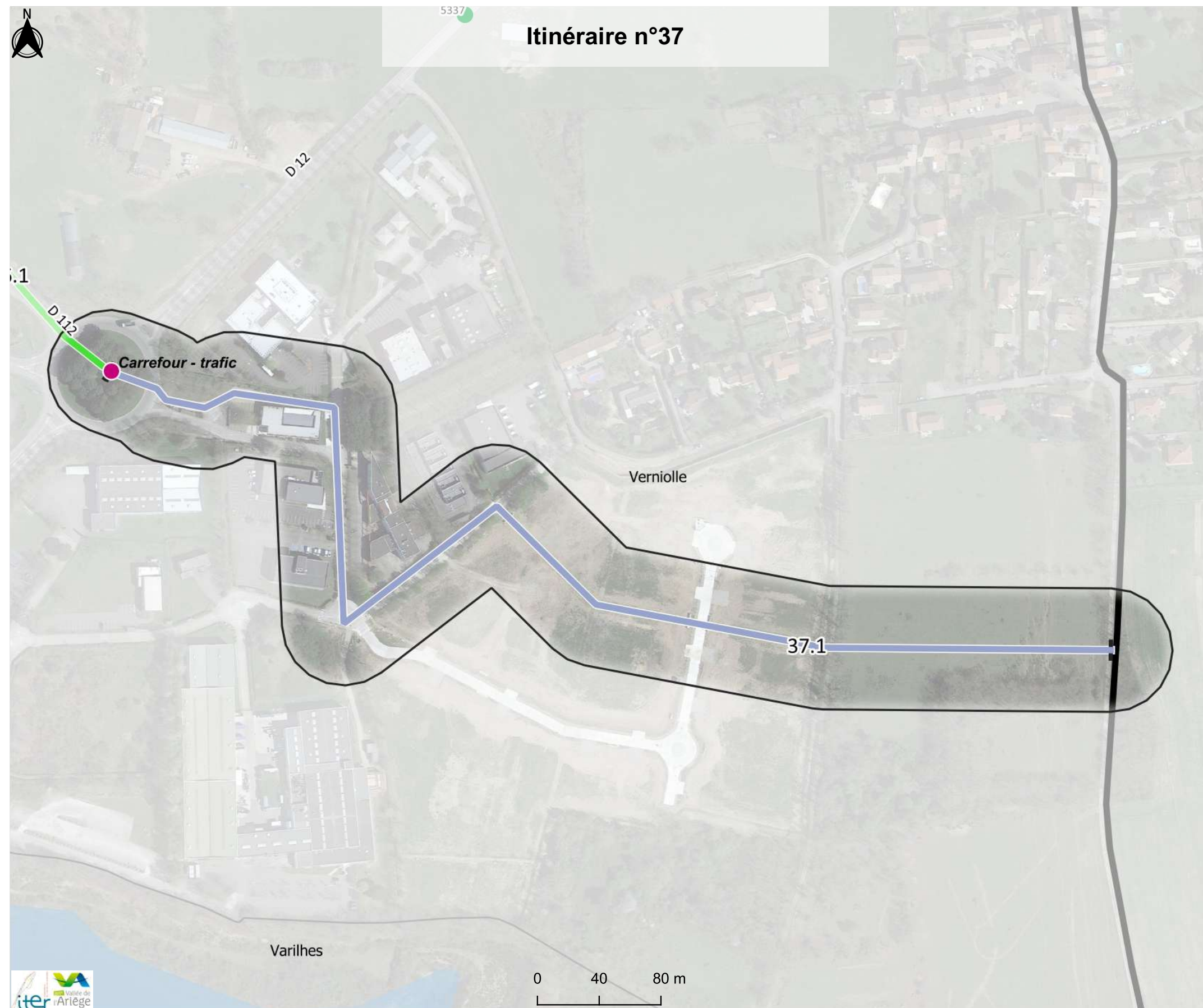
* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
36.1	Site propre	Voie verte	Verniolle	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	59726	149315	298.63	299		





Itinéraire n°37



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 846.34 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 846 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 0 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Verniolle

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

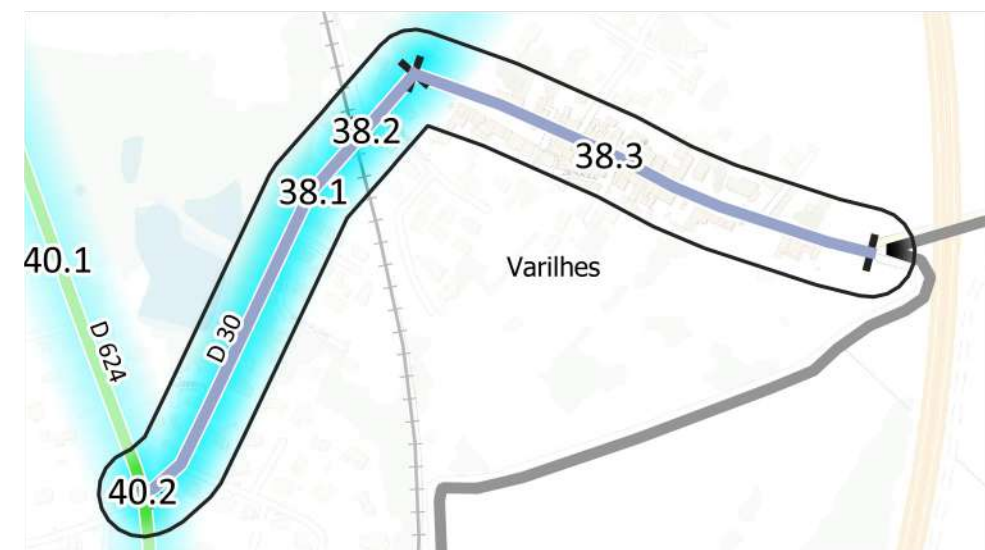
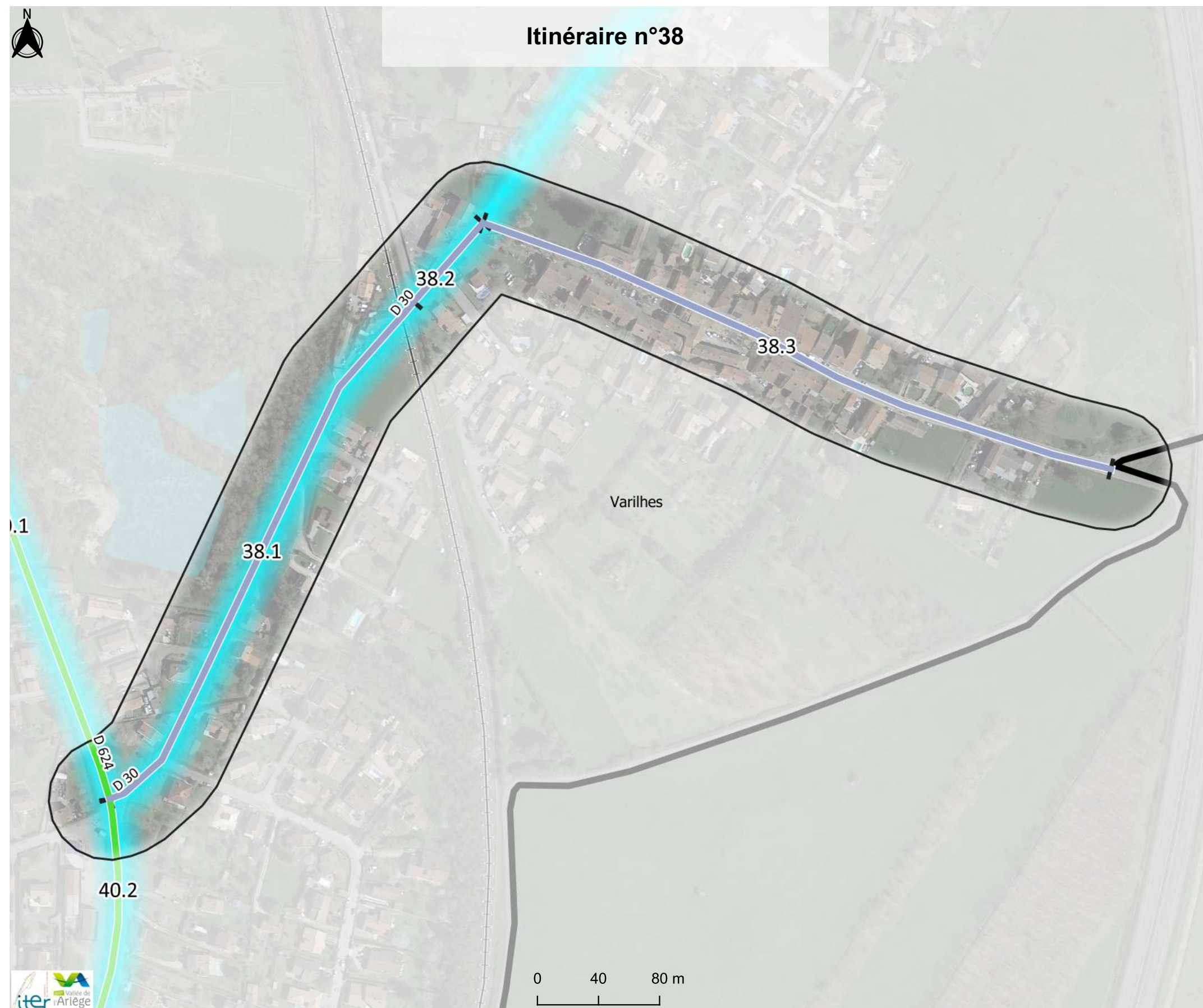
► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
37.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Verniolle	Communale / Intercommunale		Long terme			846.34		846	





Itinéraire n°38



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 899.29 m
 - dont 457 m sur voirie départementale
 - dont 443 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 457 m

Estimation financière : 0 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Varilhes

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
38.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme			387.71	388		388
38.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme			68.79	69		69
38.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Varilhes	Communale / Intercommunale		Court terme			442.79		443	



Itinéraire n°39



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1172.58 m
 - dont 1172 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 234516 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Varilhes

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

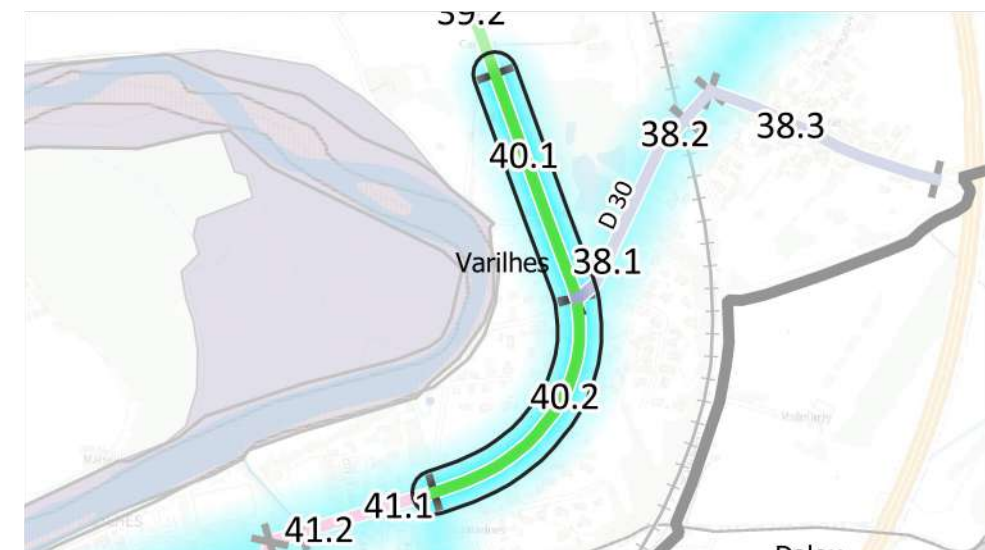
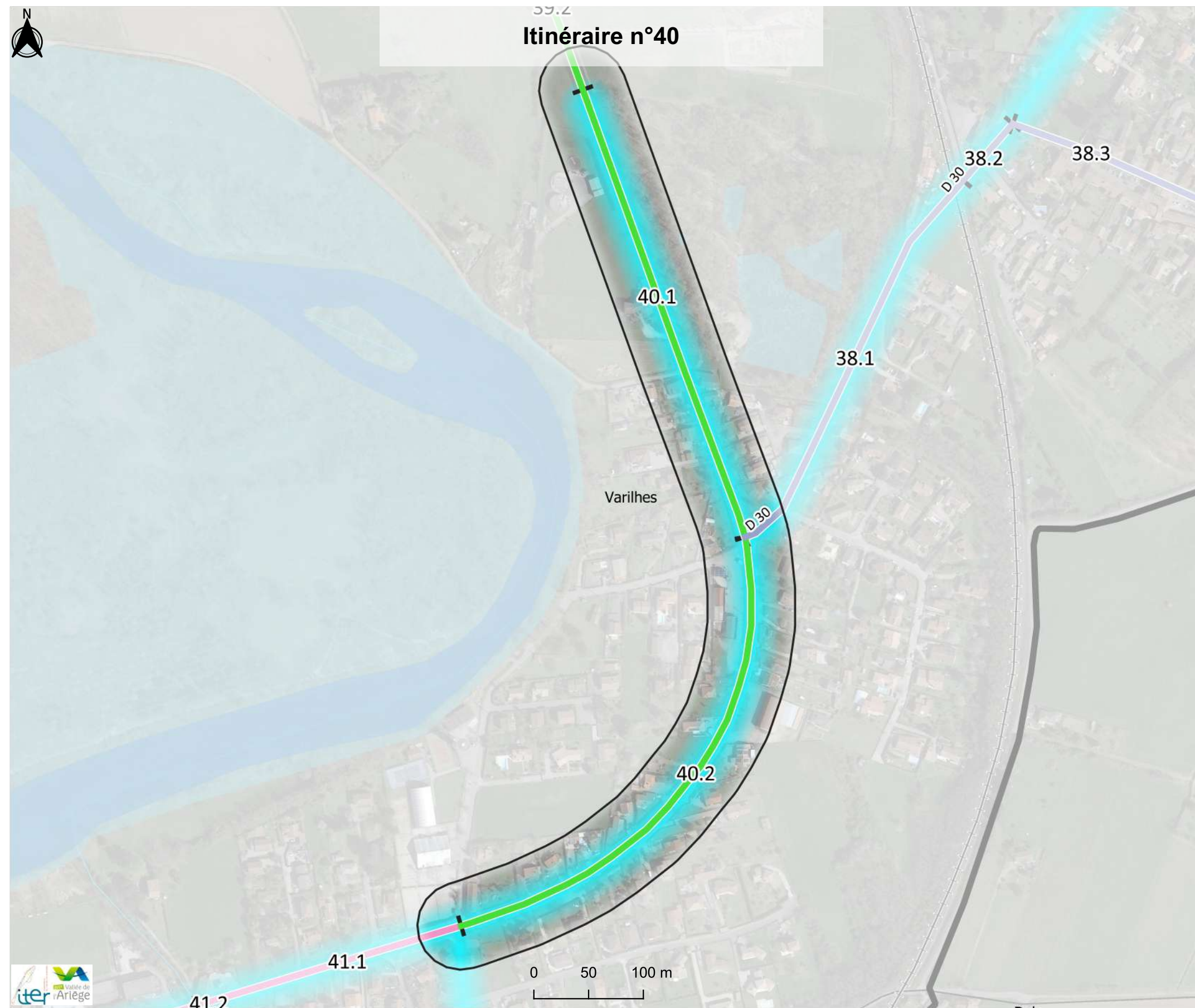
► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
39.1	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	123288	308220	616.44	616		
39.2	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	111228	278070	556.14	556		





Itinéraire n°40



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 922.31 m
 - dont 923 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale
- Linéaire en zone agglomérée : 923 m
- Estimation financière : 184462 €
- Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme
- Commune(s) concernée(s)
Varilhes

Légende

- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

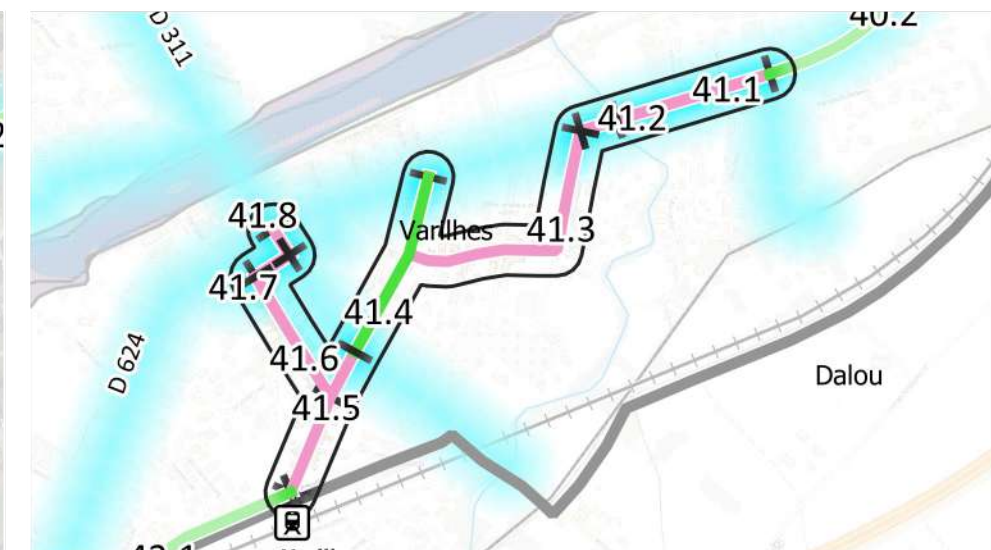
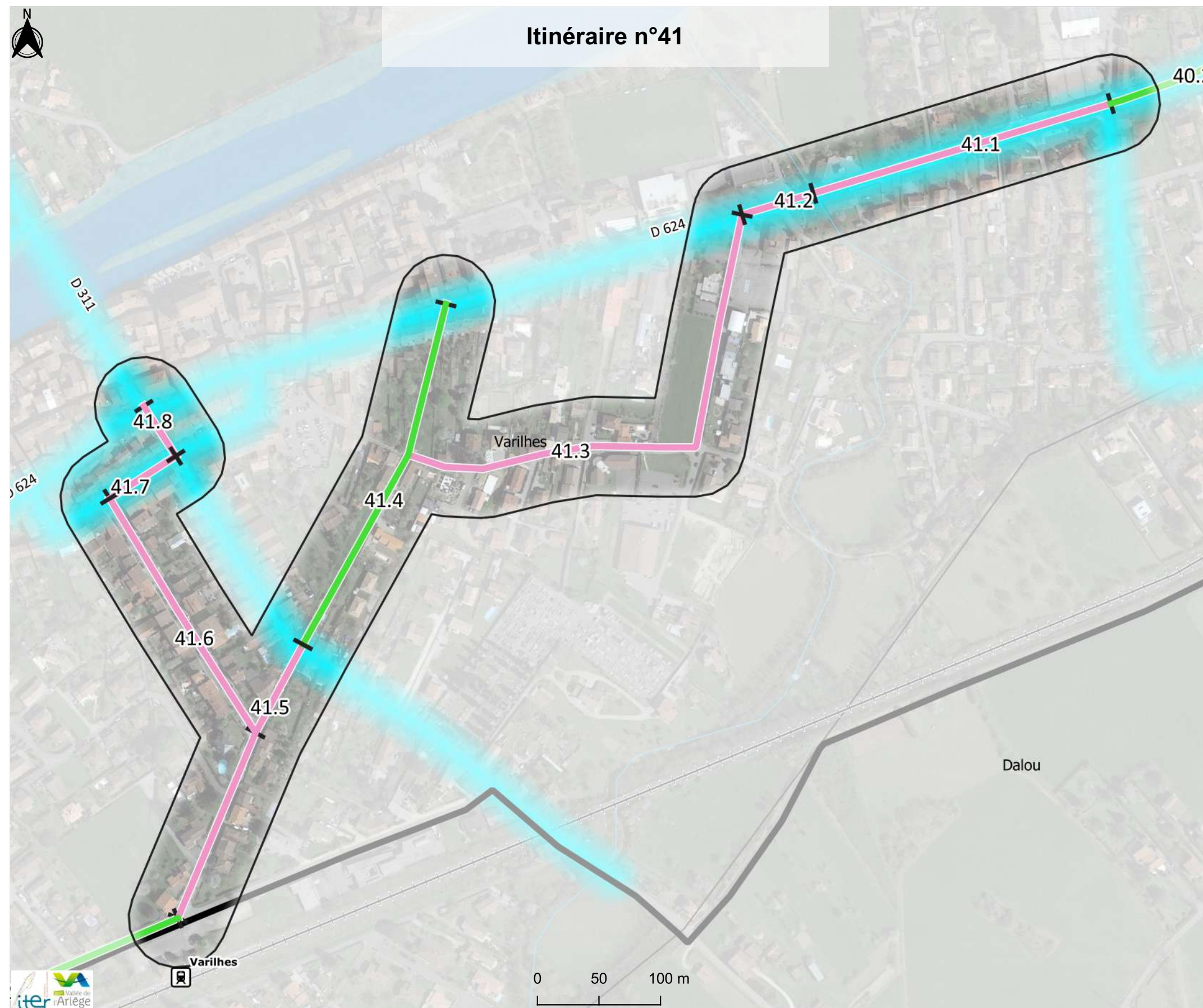
Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
40.1	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	86910	217275	434.55	435		435
40.2	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	97552	243880	487.76	488		488



Itinéraire n°41



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1627.27 m
 - dont 377 m sur voirie départementale
 - dont 1250 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 377 m

Estimation financière : 69816 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Varilhes

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

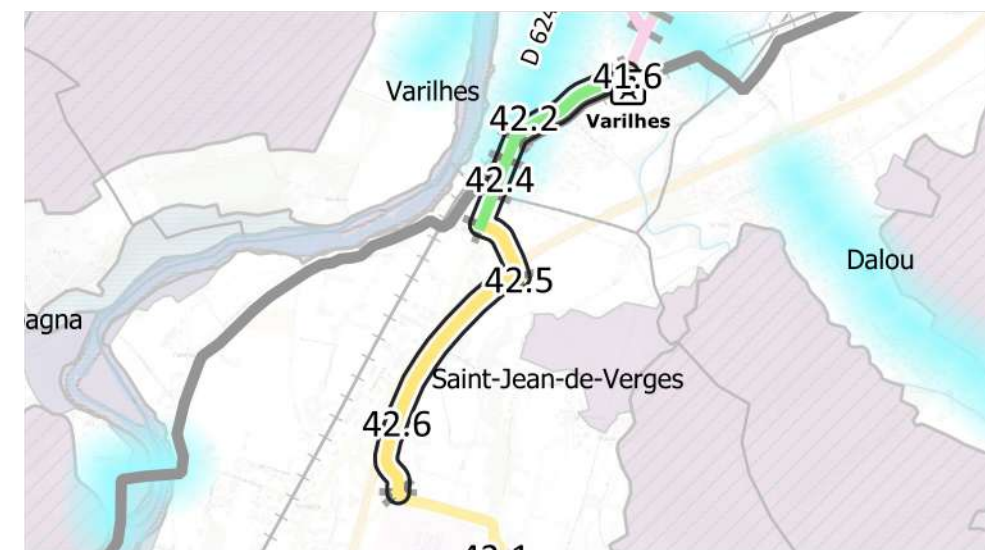
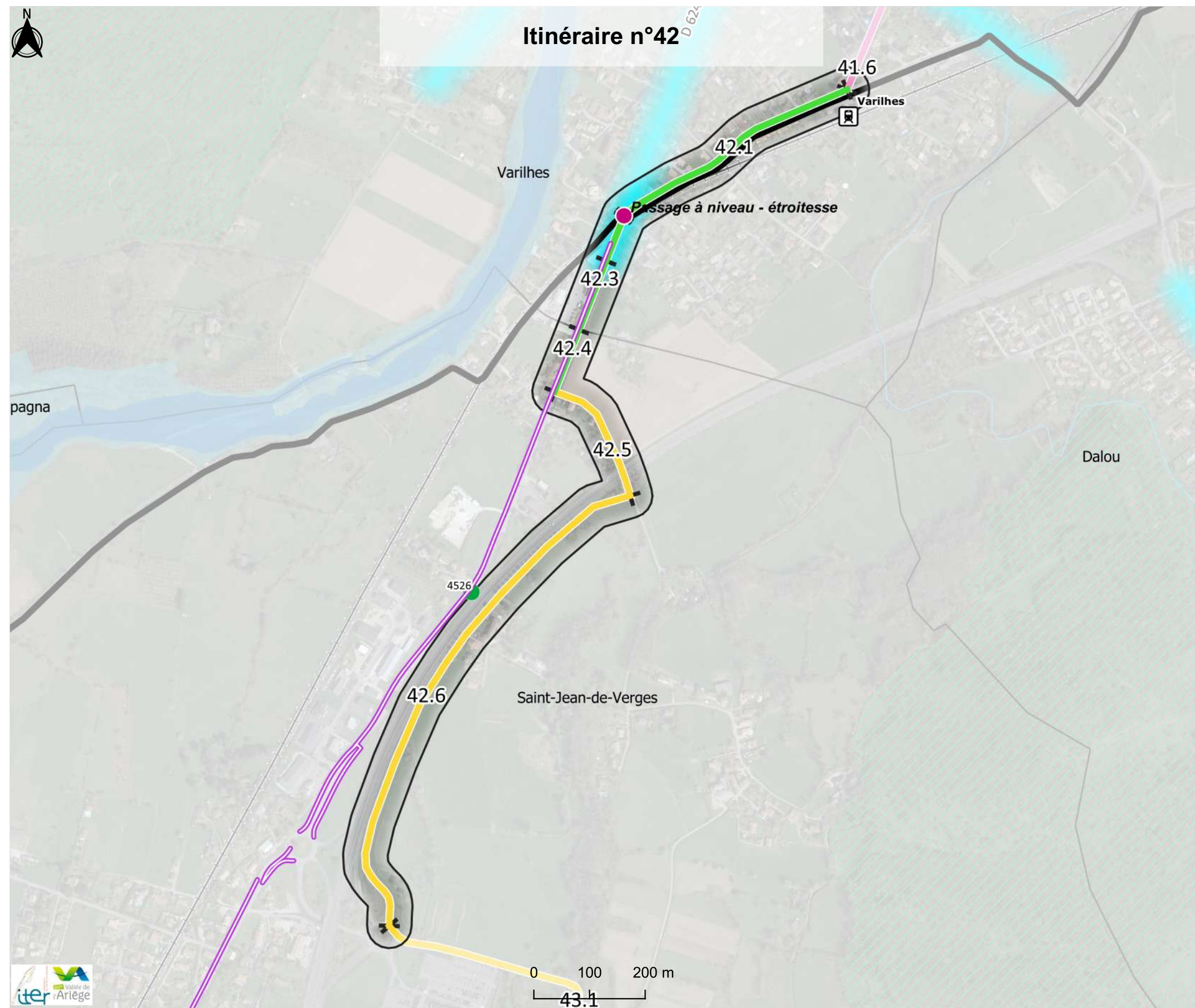
Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
41.1	Mixité	Zone 30	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	1768	7577	252.56	253		253
41.2	Mixité	Zone 30	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	423	1813	60.43	60		60
41.3	Mixité	Zone 30	Varilhes	Communale / Intercommunale		Moyen terme	3012	12908	430.26		430	
41.4	Site propre	Voie verte	Varilhes	Communale / Intercommunale		Moyen terme	60544	151360	302.72		303	
41.5	Mixité	Zone 30	Varilhes	Communale / Intercommunale		Moyen terme	570	2444	81.47		81	
41.6	Mixité	Zone 30	Varilhes	Communale / Intercommunale		Court terme	2715	11634	387.79		388	
41.7	Mixité	Zone 30	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	447	1915	63.84	64		64
41.8	Mixité	Zone 30	Varilhes	Communale / Intercommunale		Court terme	337	1446	48.2		48	



Itinéraire n°42



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2023.79 m
 - dont 340 m sur voirie départementale
 - dont 1684 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 87 m

Estimation financière : 165601 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Saint Jean de Verges

Varilhes

Légende

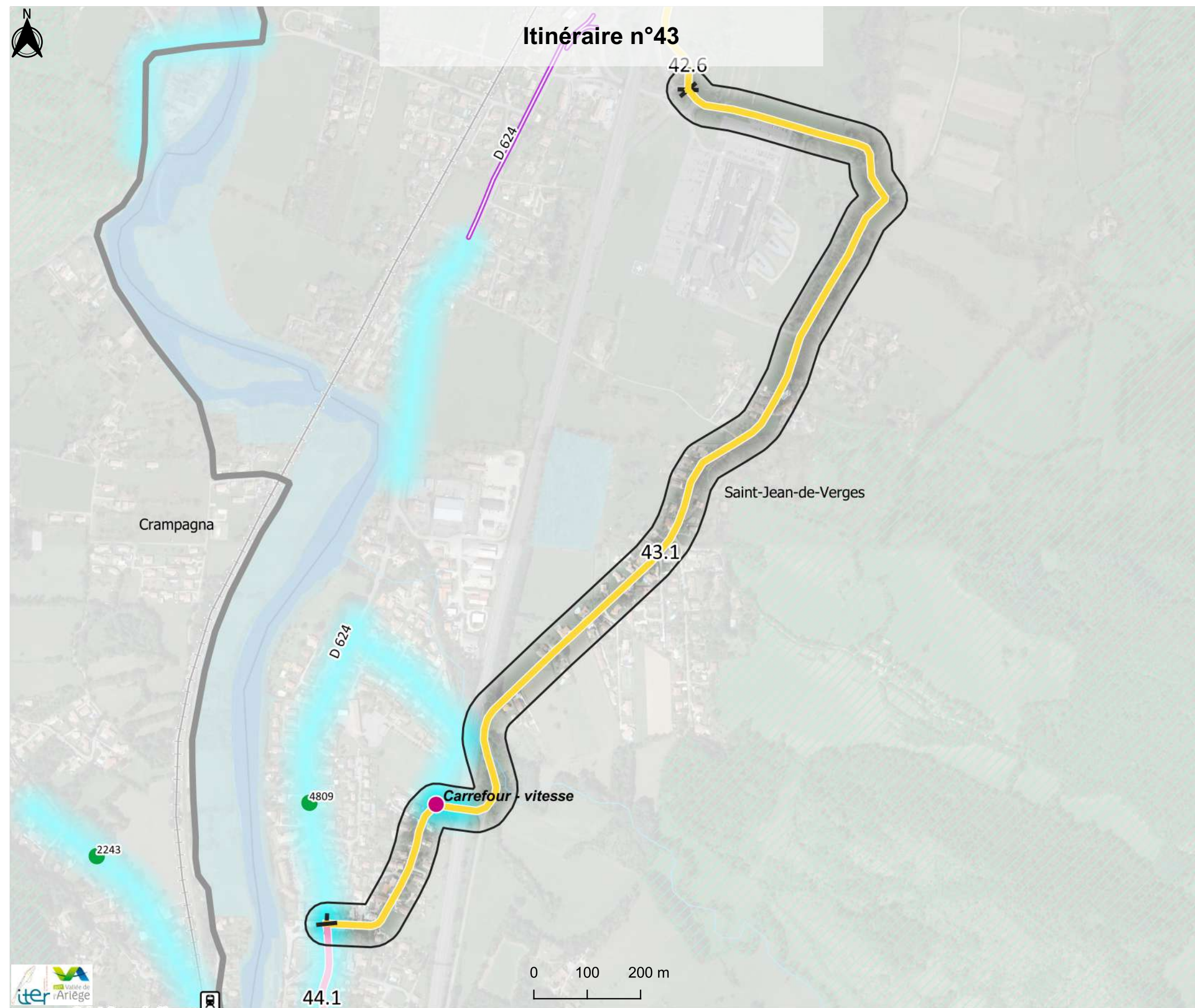
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
42.1	Site propre	Voie verte	Varilhes	Communale / Intercommunale		Court terme	92798	231995	463.99		464	
42.2	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	17438	43595	87.19	87		87
42.3	Site propre	Voie verte	Varilhes	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	26576	66440	132.88	133		
42.4	Site propre	Voie verte	Saint Jean de Verges	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	23908	59770	119.54	120		
42.5	Mixité	Itinéraire jalonné	Saint Jean de Verges	Communale / Intercommunale		Court terme	983	2458	245.8		246	
42.6	Mixité	Itinéraire jalonné	Saint Jean de Verges	Communale / Intercommunale		Court terme	3898	9744	974.39		974	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2337.87 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 2338 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 9351 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Saint Jean de Verges

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.*

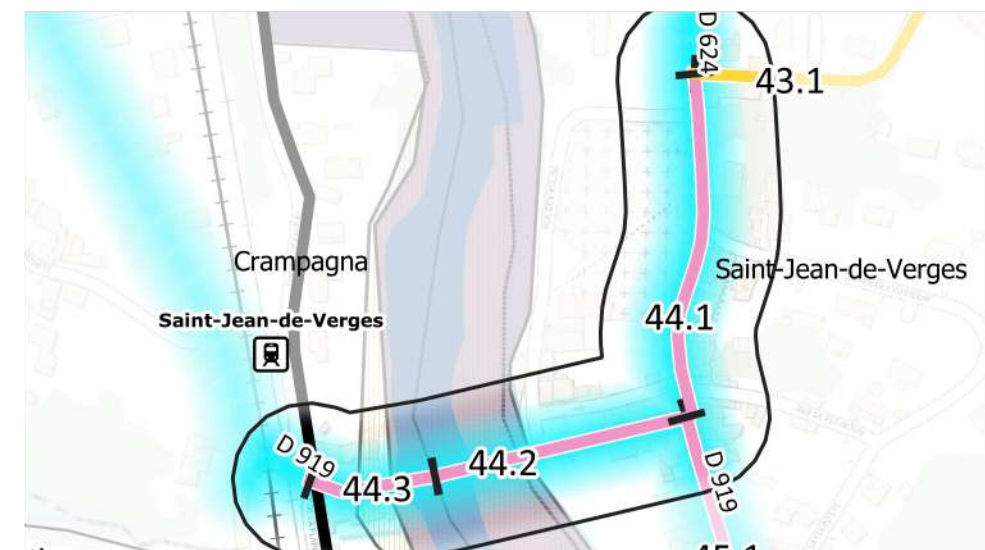
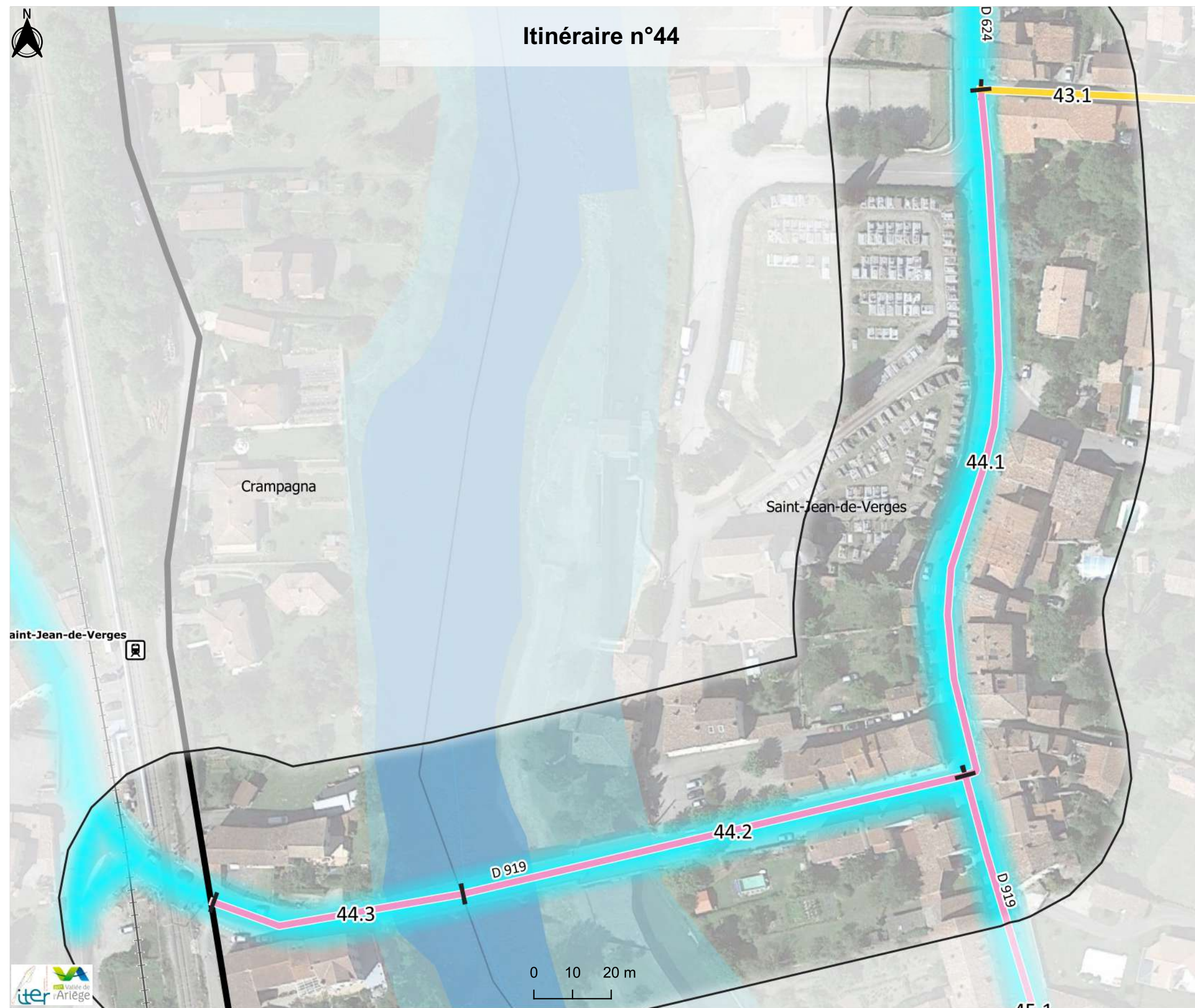
Caractéristiques détaillées par section :

si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
43.1	Mixité	Itinéraire jalonné	Saint Jean de Verges	Communale / Intercommunale		Court terme	9351	23379	2337.87		2338	



Itinéraire n°44



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 381.79 m
 - dont 381 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale
- Linéaire en zone agglomérée : 381 m
- Estimation financière : 2672 €
- Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme
- Commune(s) concernée(s)
Saint Jean de Verges

Légende

- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

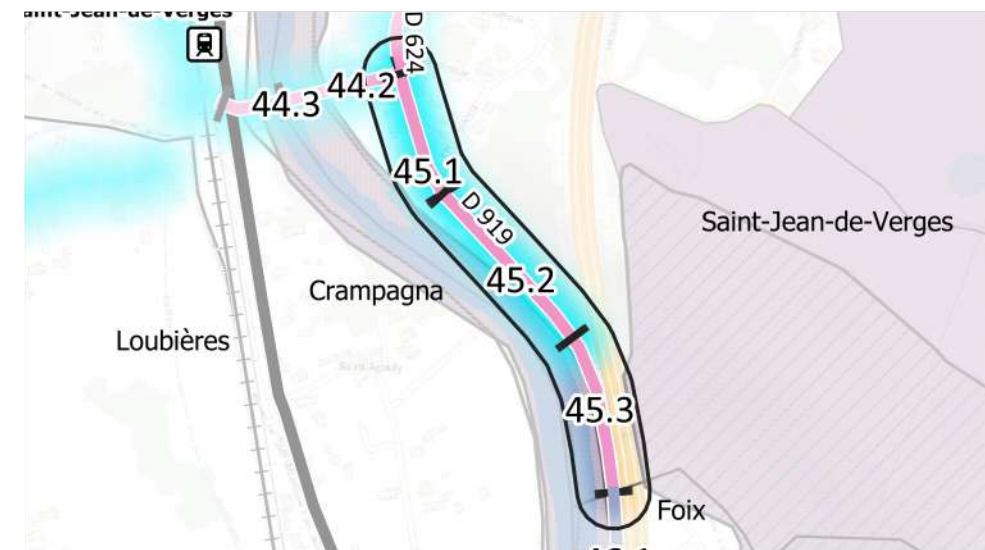
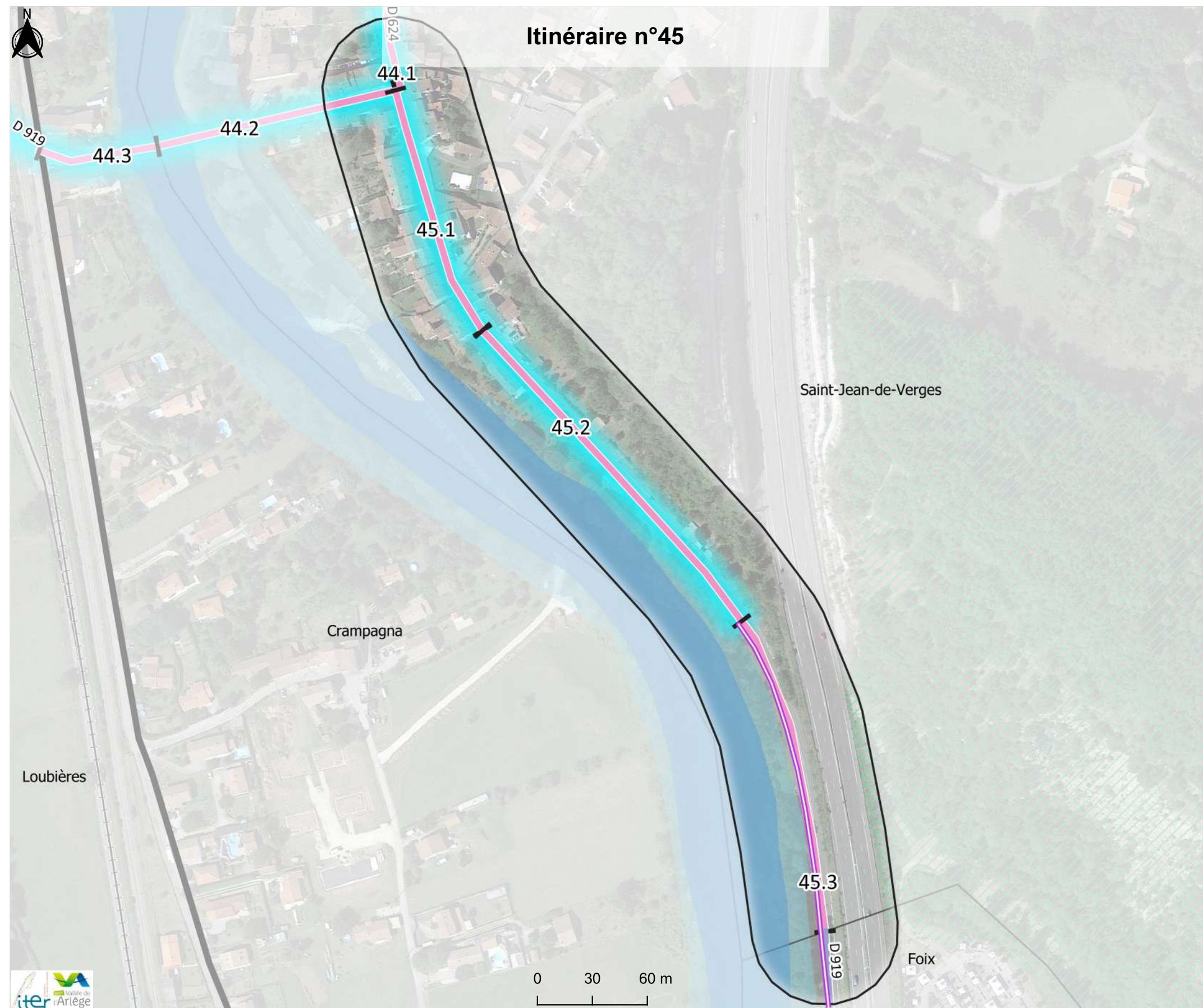
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
44.1	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1274	5462	182.05	182		182
44.2	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	934	4004	133.46	133		133
44.3	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	464	1988	66.28	66		66





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 530.57 m
 - dont 530 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 353 m

Estimation financière : 3714 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Saint Jean de Verges

Légende

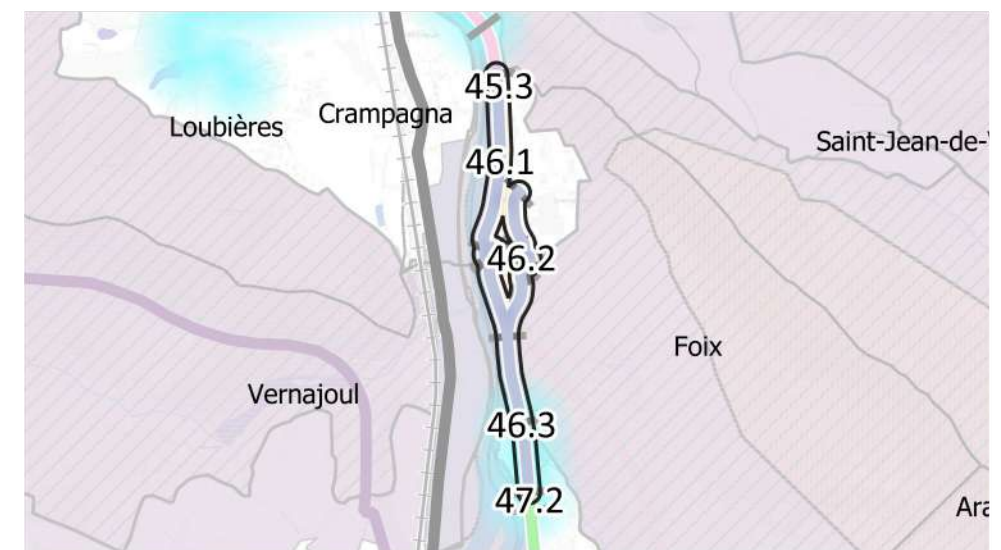
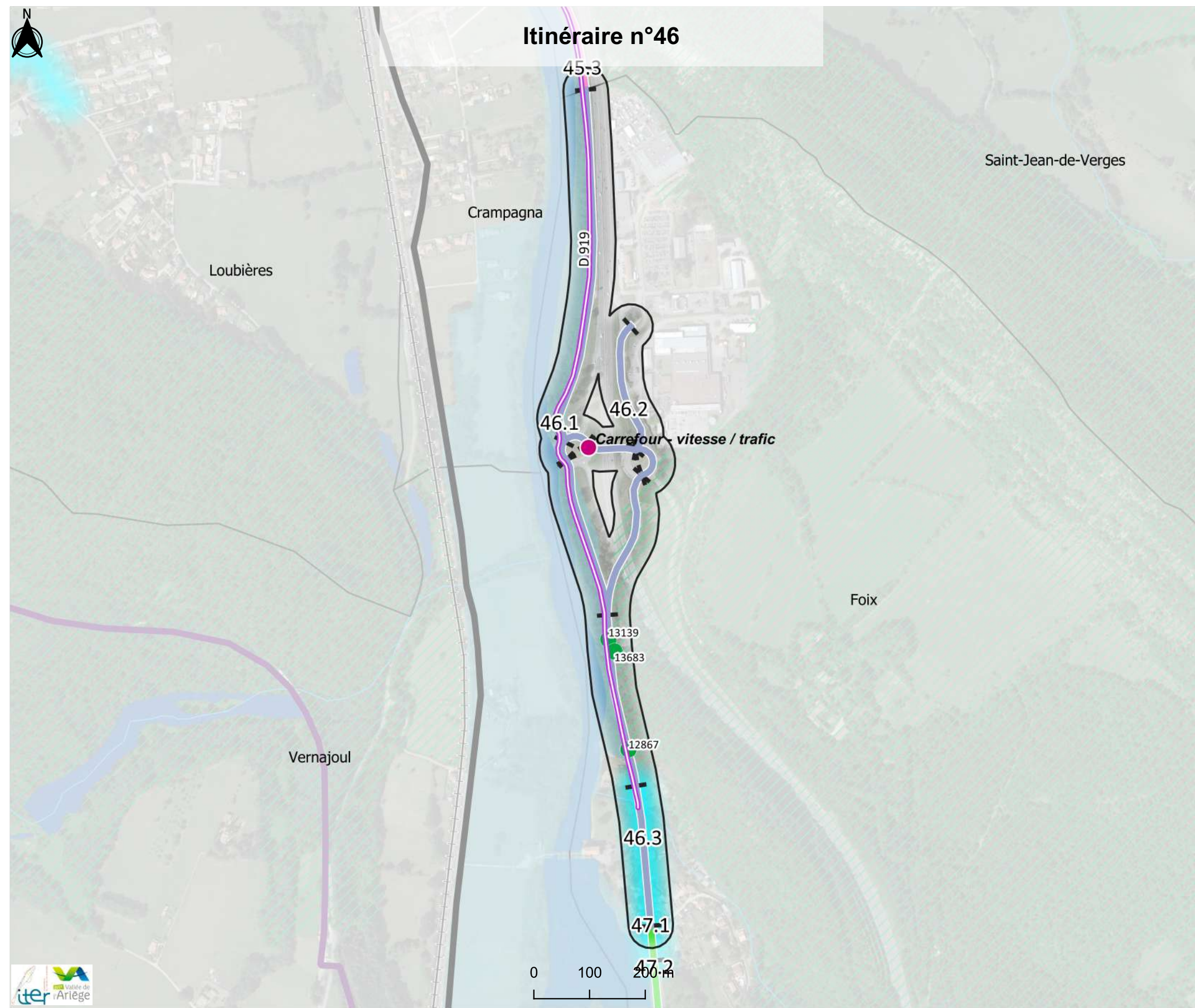
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Itinéraire jalonné
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Bande cyclable
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Piste cyclable*
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
45.1	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	983	4211	140.37	140		140
45.2	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1490	6386	212.85	213		213
45.3	Mixité	Zone 30	Saint Jean de Verges	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	1241	5321	177.35	177		



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 2252.55 m
 - dont 2015 m sur voirie départementale
 - dont 238 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 253 m

Estimation financière : 0 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

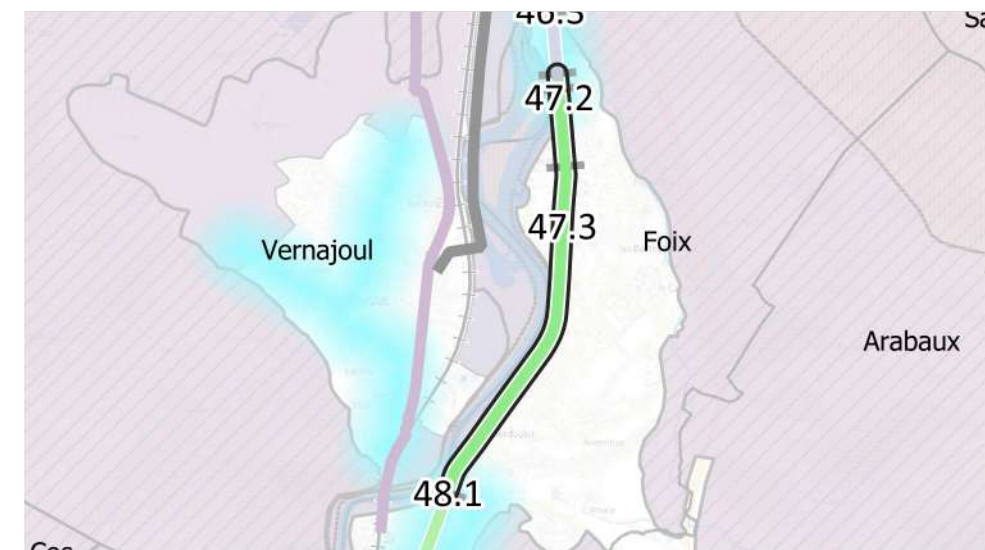
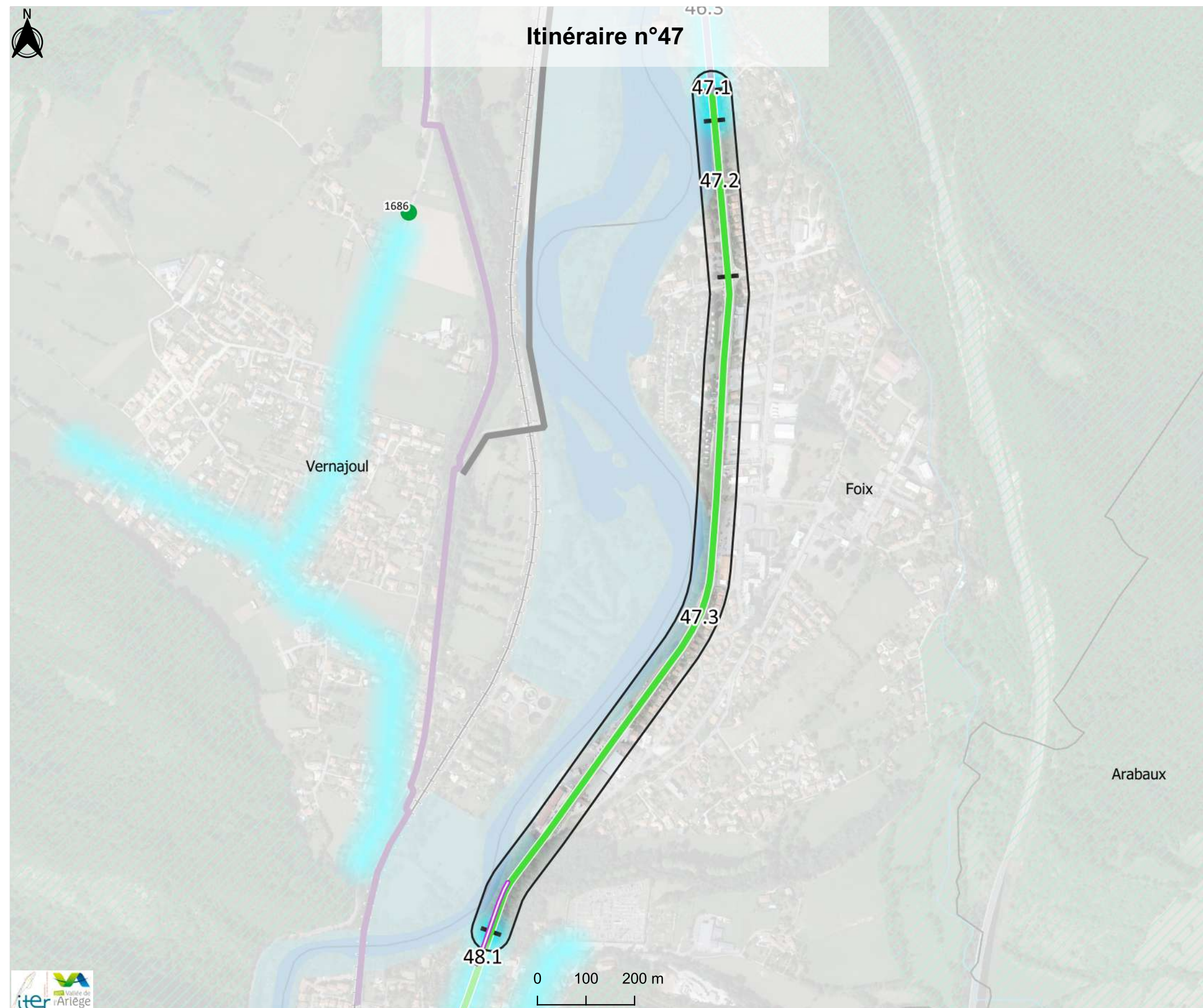
Caractéristiques détaillées par section :

si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
46.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Hors zone aggro RD	Long terme			1761.67	1762		
46.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Communale / Intercommunale		Long terme			238.23		238	
46.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Long terme			252.65	253		253



Itinéraire n°47



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1871.07 m
 - dont 1870 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 62 m

Estimation financière : 374214 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

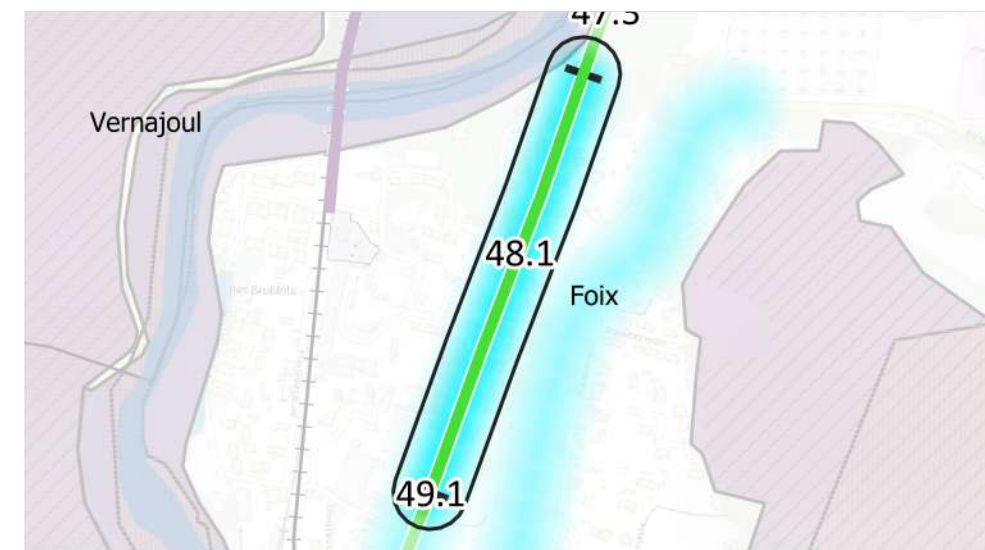
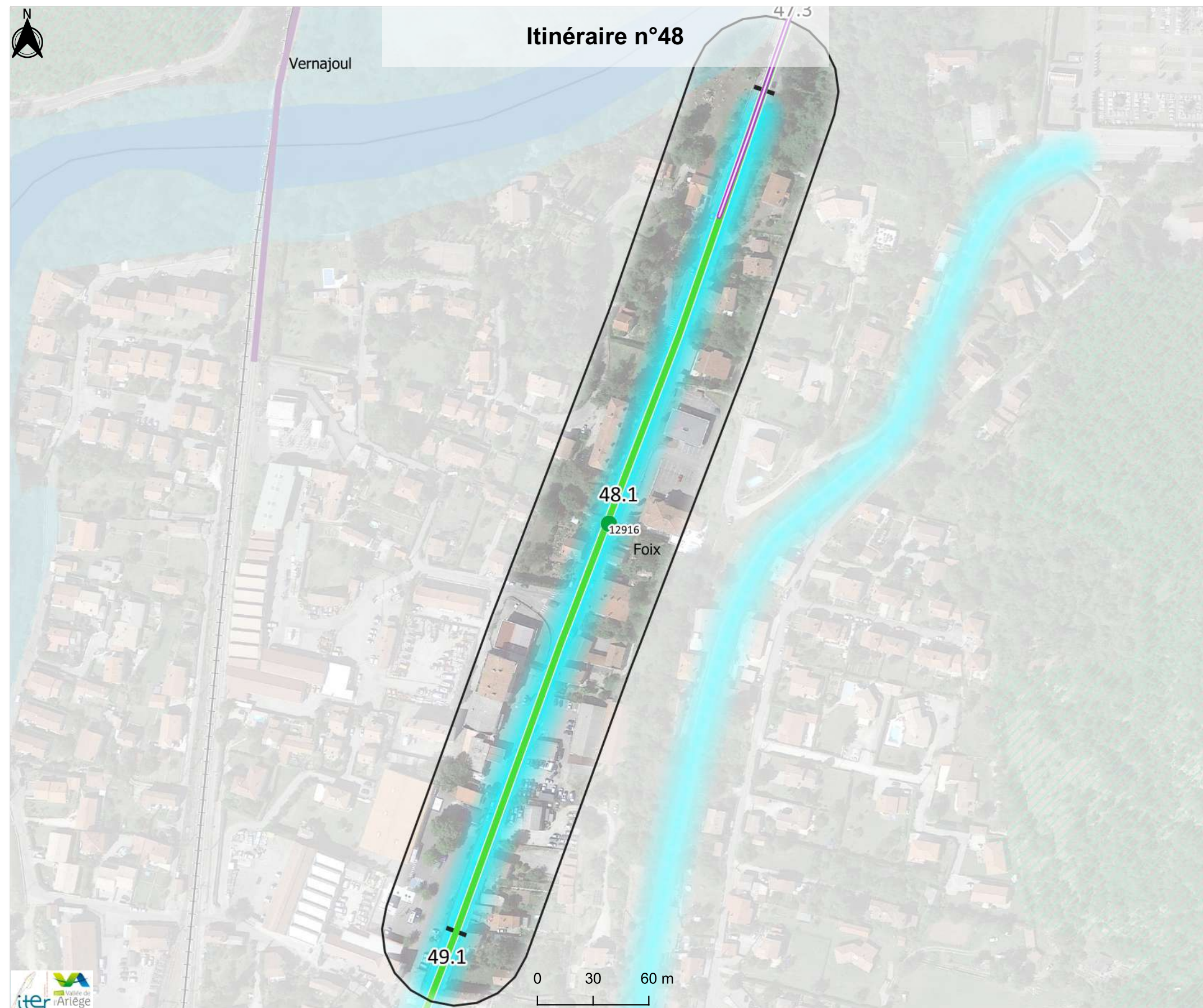
N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
47.1	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	12500	31250	62.5	62		62
47.2	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	64472	161180	322.36	322		
47.3	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Hors zone aggro RD	Court terme	297242	743105	1486.21	1486		





Itinéraire n°48

Vernajoul



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 482.74 m
 - dont 483 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 483 m

Estimation financière : 96548 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

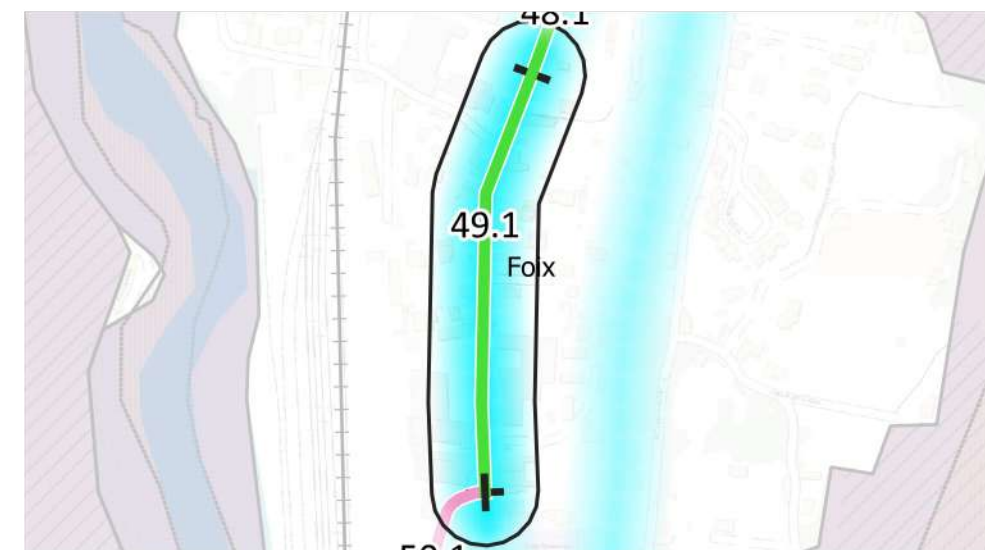
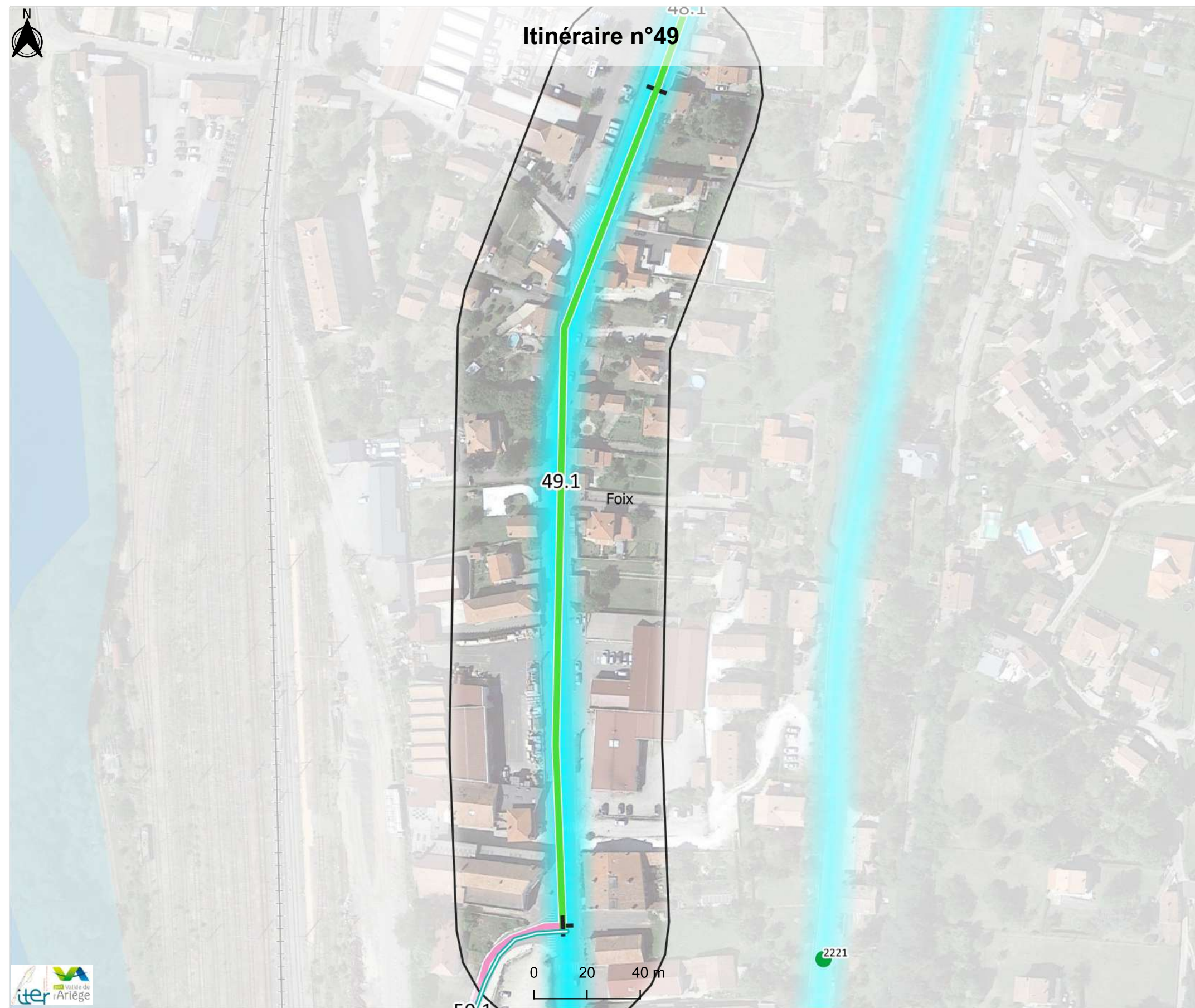
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
48.1	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	96548	241370	482.74	483		483





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 320.96 m
 - dont 321 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 321 m

Estimation financière : 64192 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

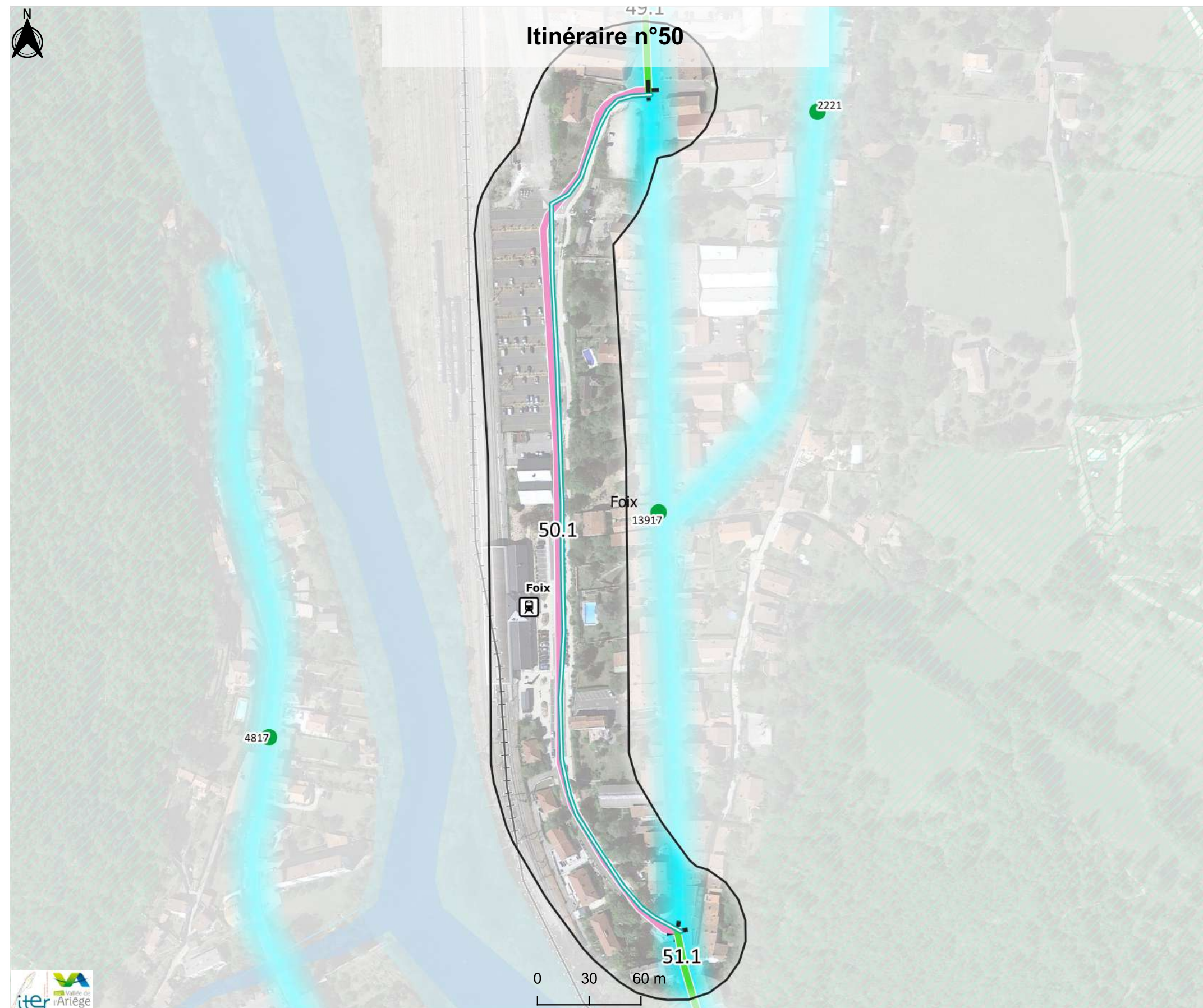
Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
49.1	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	64192	160480	320.96	321		321



Itinéraire n°50



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 541.95 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 542 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 3794 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo**

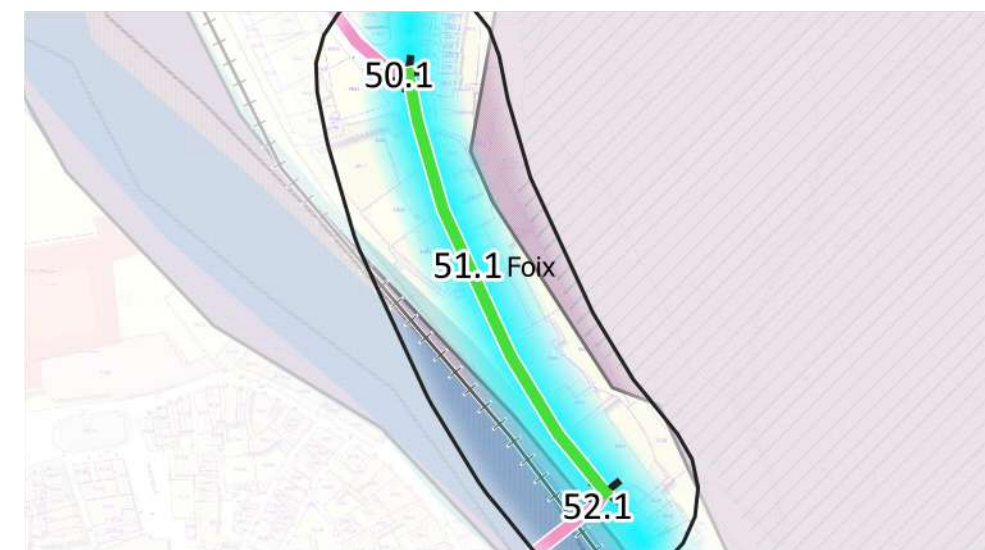
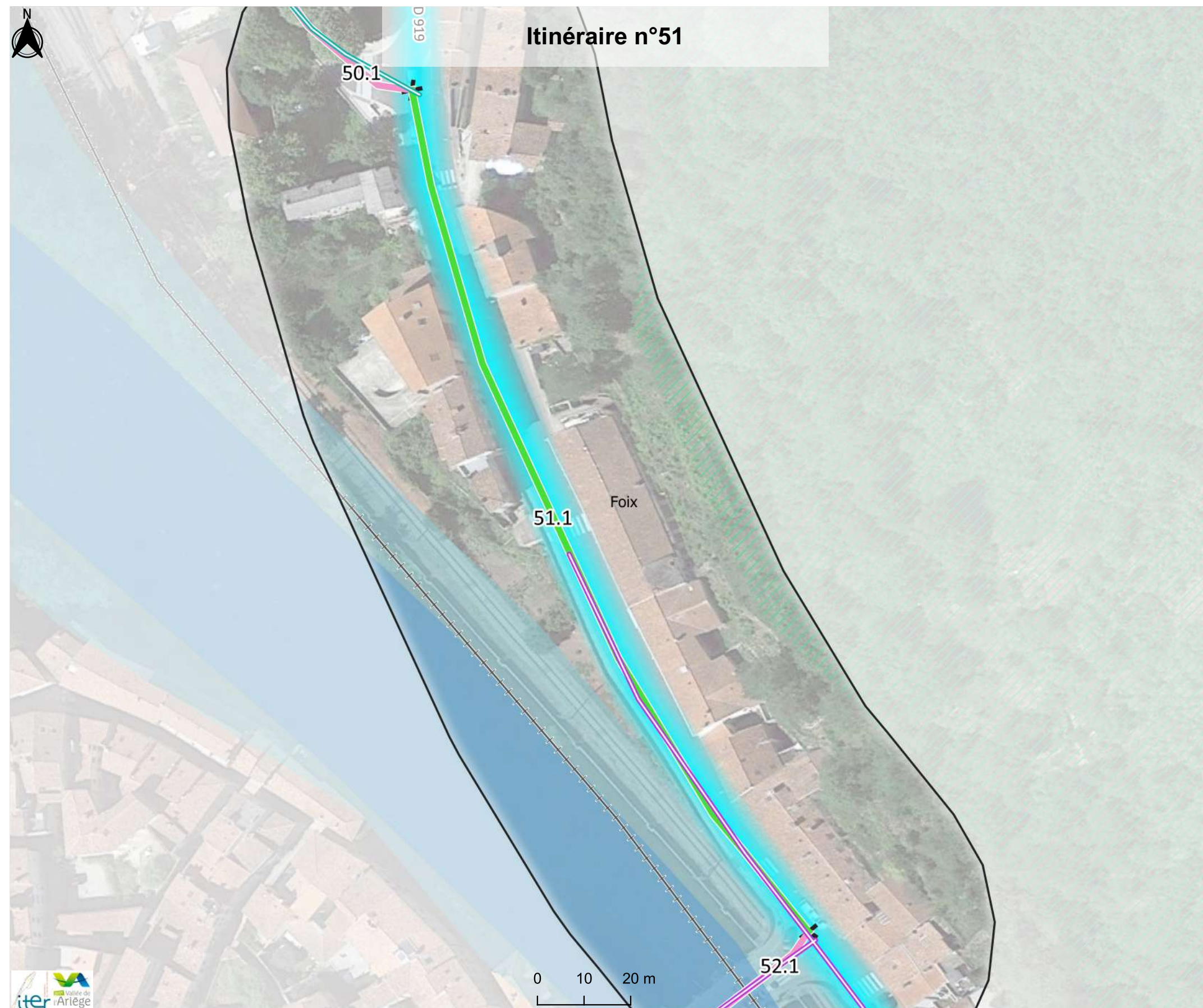
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maitrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
50.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	3794	16259	541.95		542	





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 201.83 m
 - dont 202 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 202 m

Estimation financière : 40366 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

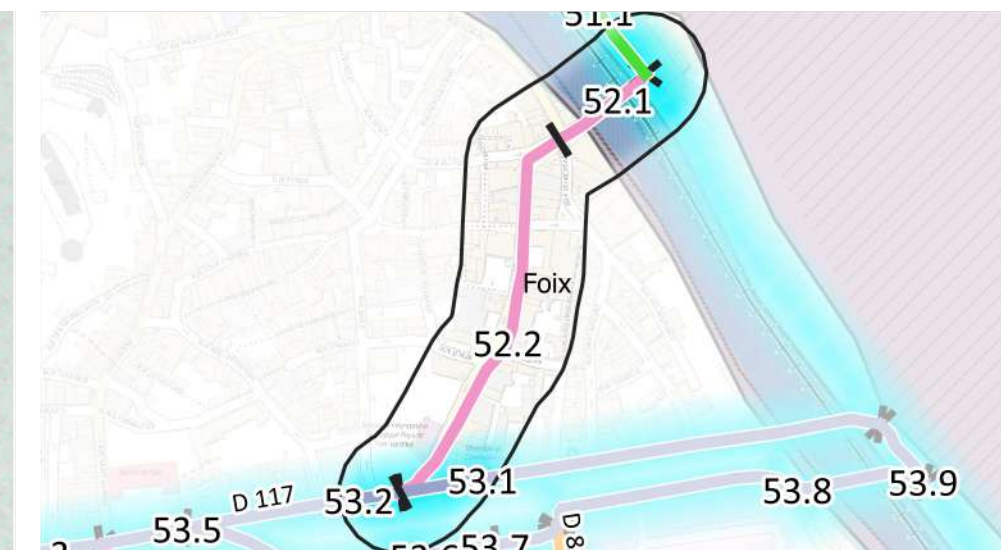
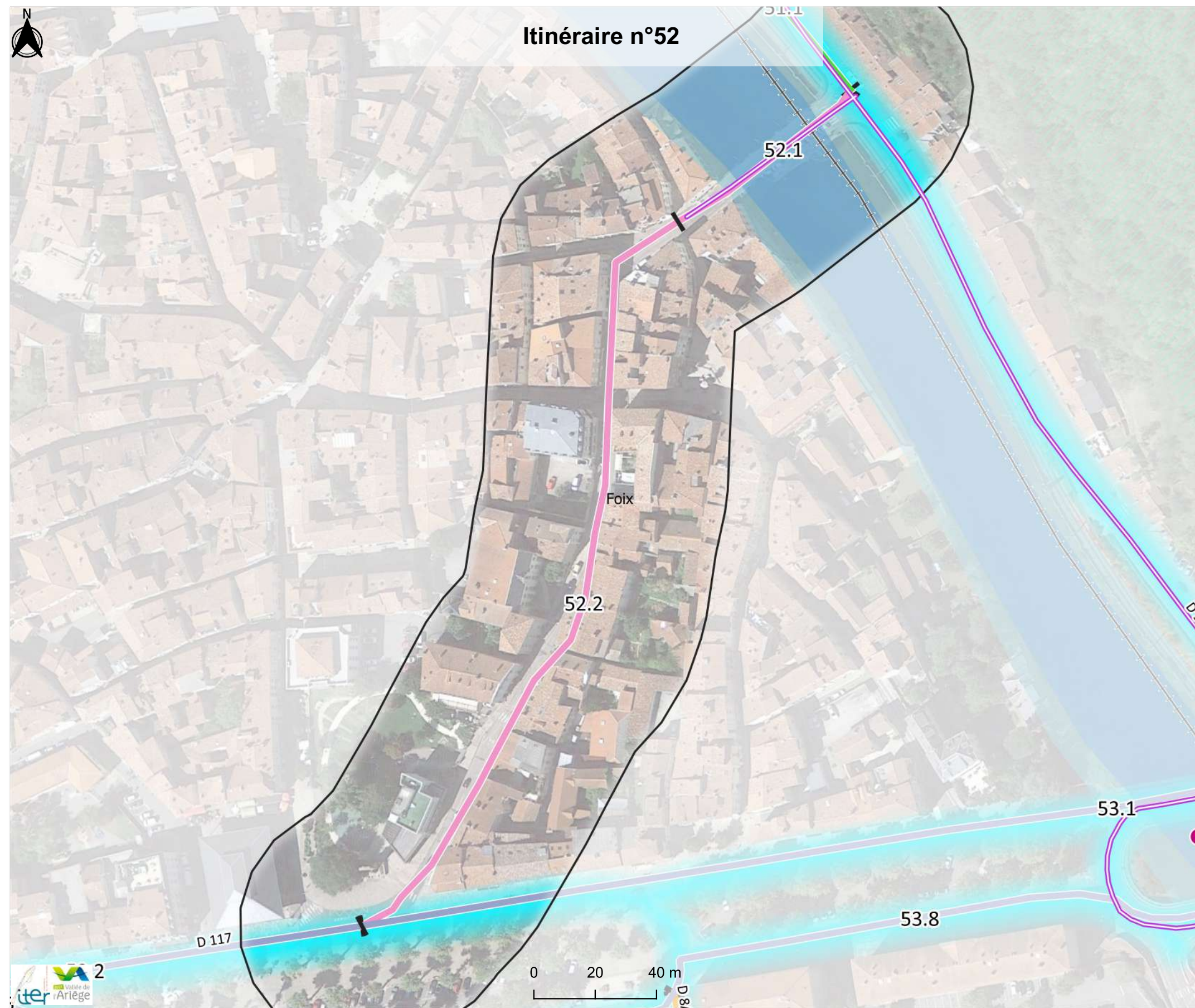
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
51.1	Site propre	Voie verte	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	40366	100915	201.83	202		202



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 337.45 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 337 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 2362 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

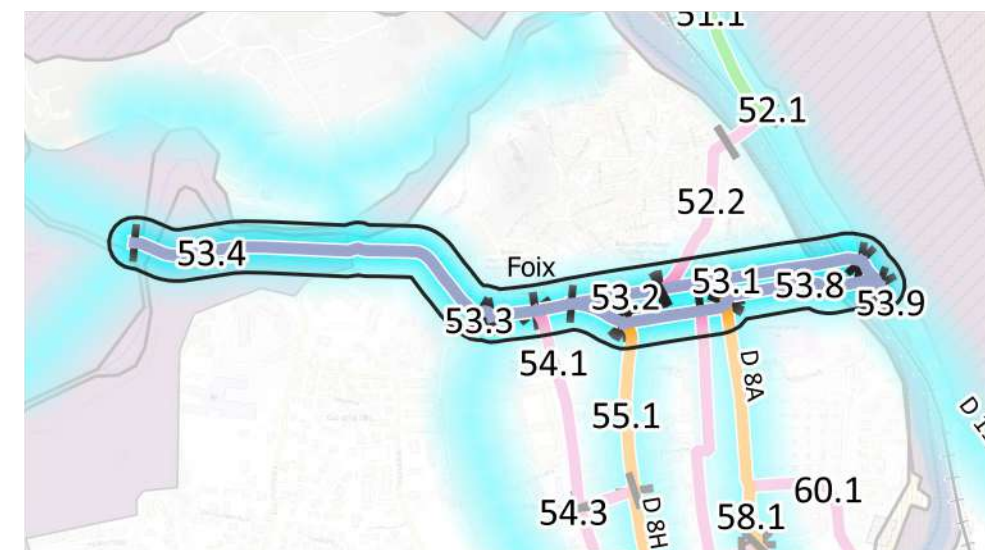
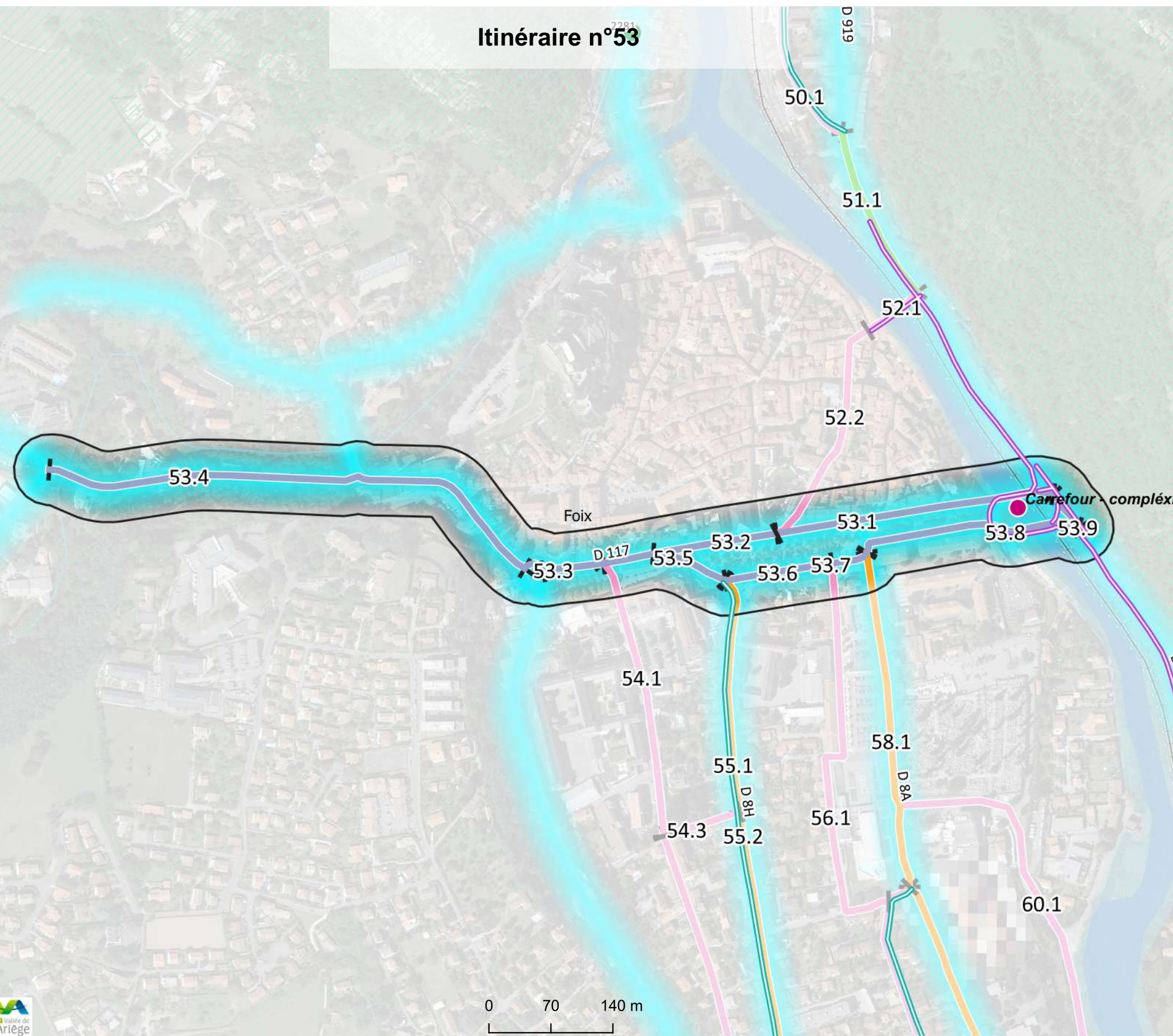
Caractéristiques détaillées par section :

● si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
52.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	499	2137	71.24		71	
52.2	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	1863	7986	266.21		266	



Itinéraire n°53



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1751.41 m
 - dont 1752 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1752 m

Estimation financière : 0 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Foix

Légende

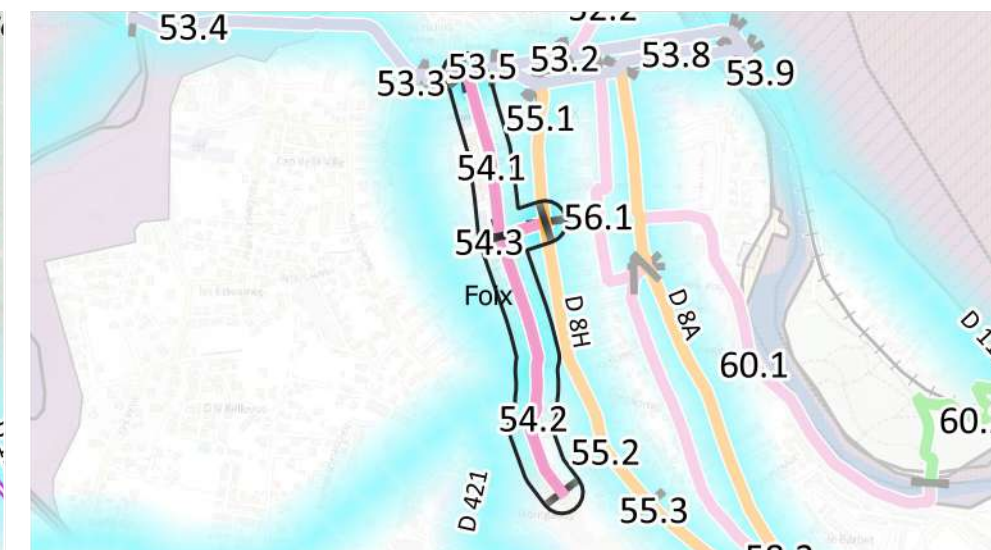
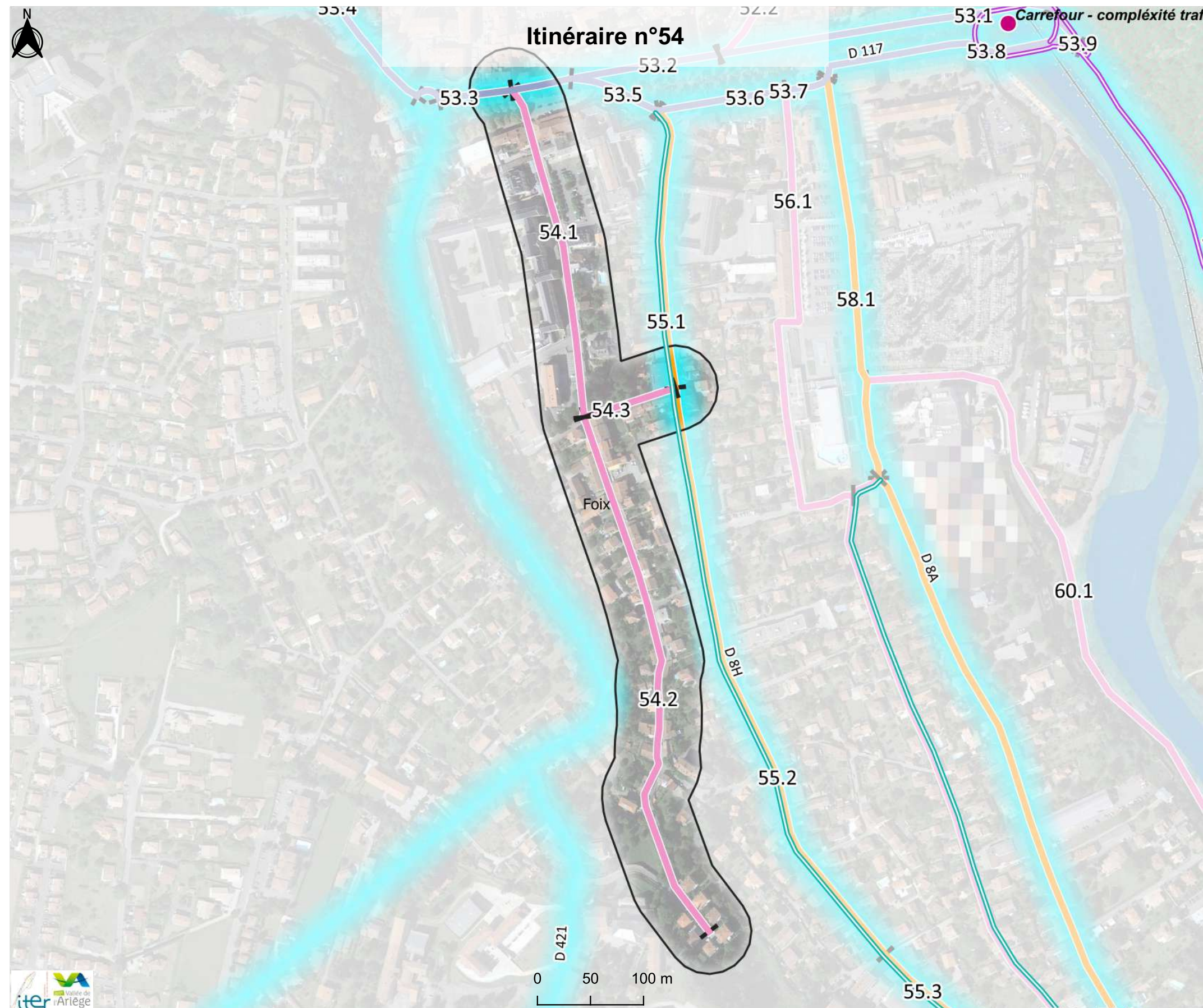
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
53.1	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			316.78	317		317
53.2	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			198.41	198		198
53.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			95.7	96		96
53.4	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			586.23	586		586
53.5	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			88.03	88		88
53.6	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			121.84	122		122
53.7	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			42.96	43		43
53.8	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			253.8	254		254
53.9	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			47.66	48		48



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 924.82 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 924 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 6474 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

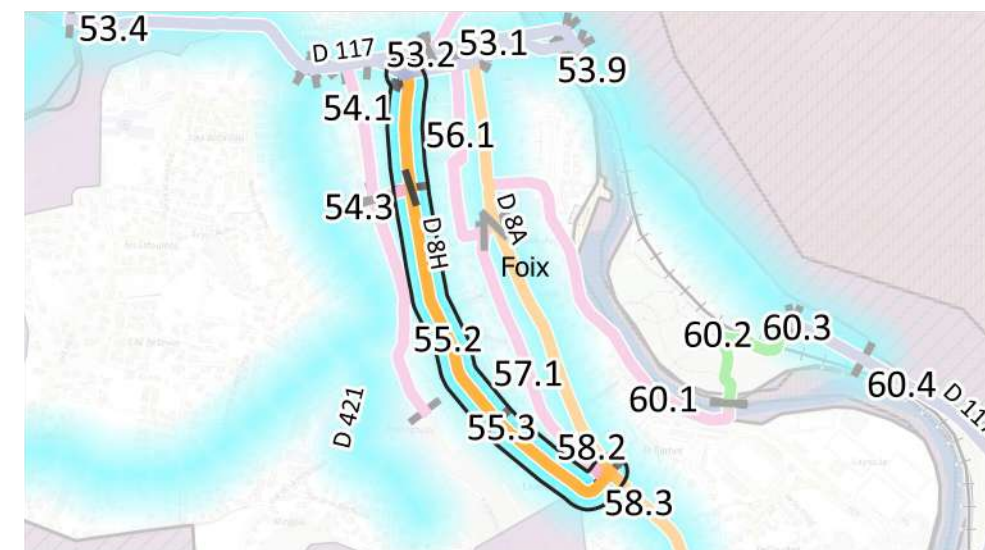
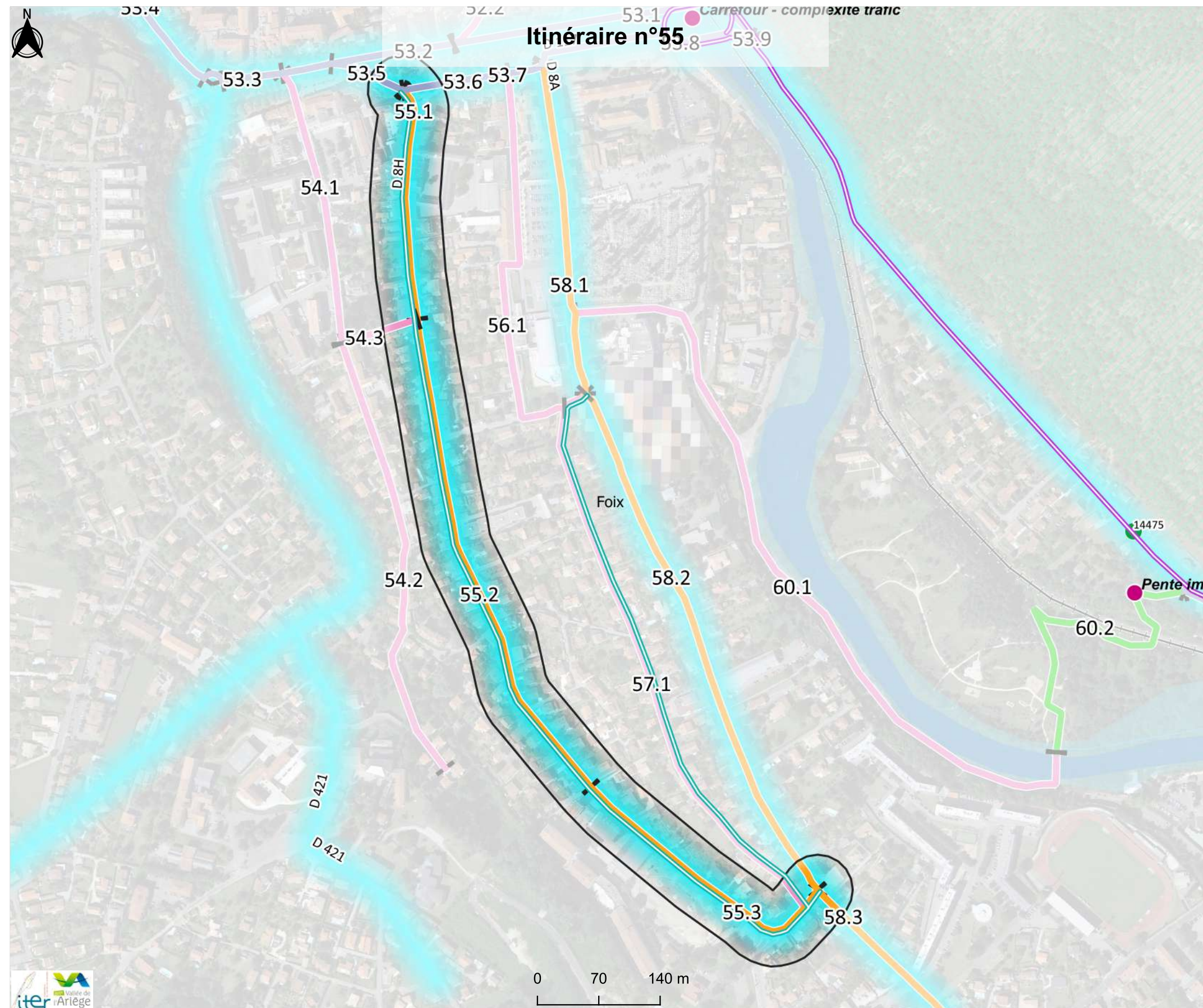
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
54.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	2227	9546	318.21		318	
54.2	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	3614	15487	516.23		516	
54.3	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	633	2711	90.38		90	





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1187.4 m
 - dont 1187 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1187 m

Estimation financière : 11875 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

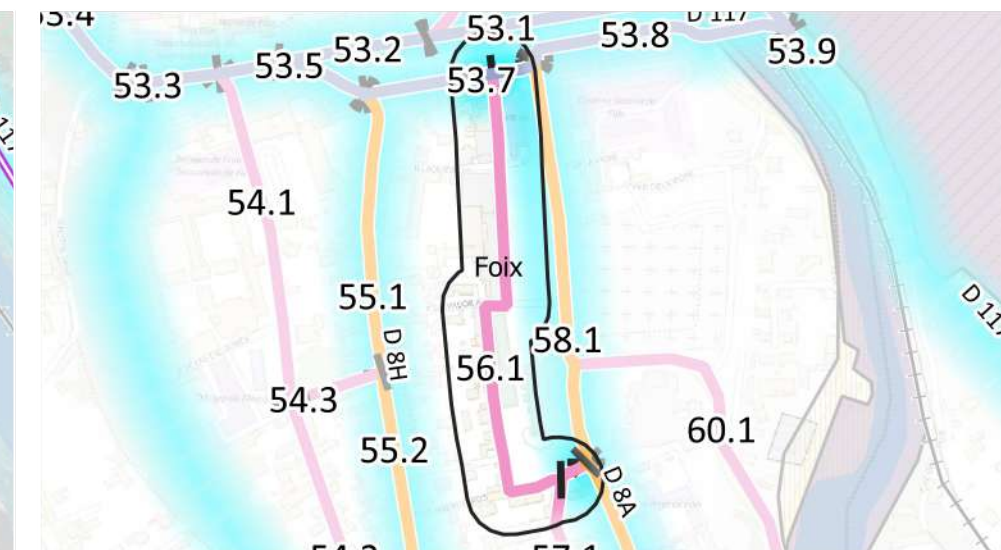
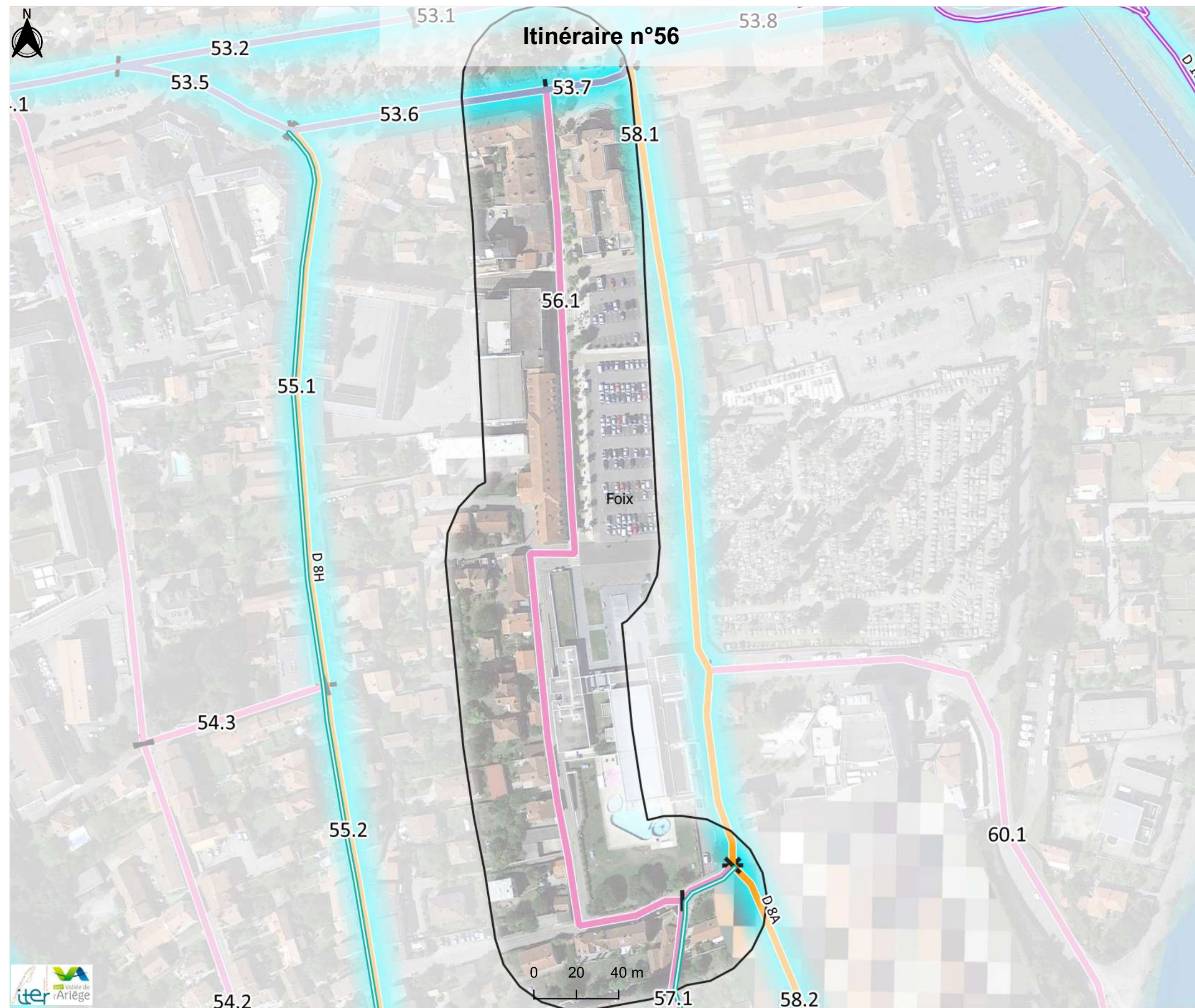
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maitrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
55.1	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	2665	26648	266.48	266		266
55.2	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	5823	58227	582.27	582		582
55.3	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	3387	33865	338.65	339		339



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 468.04 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 468 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 3276 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

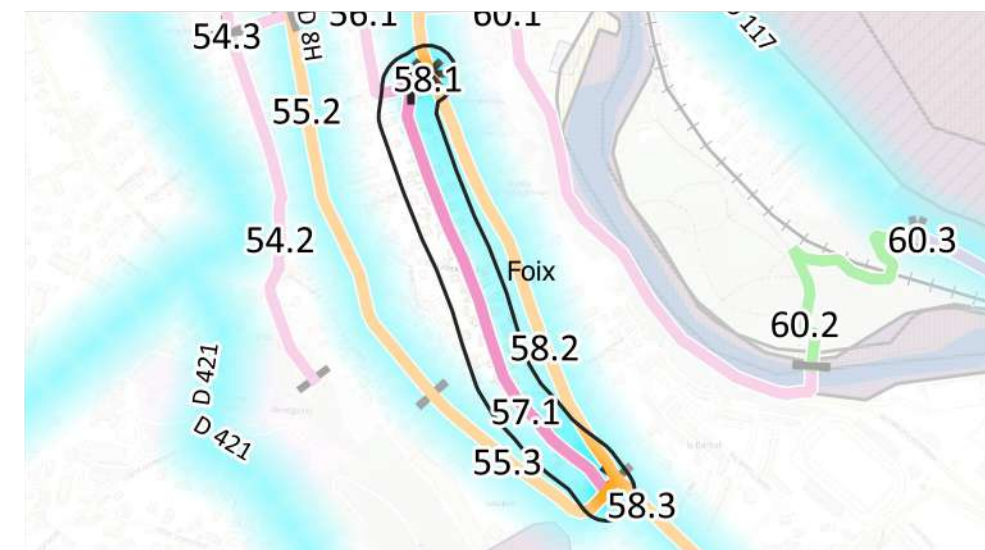
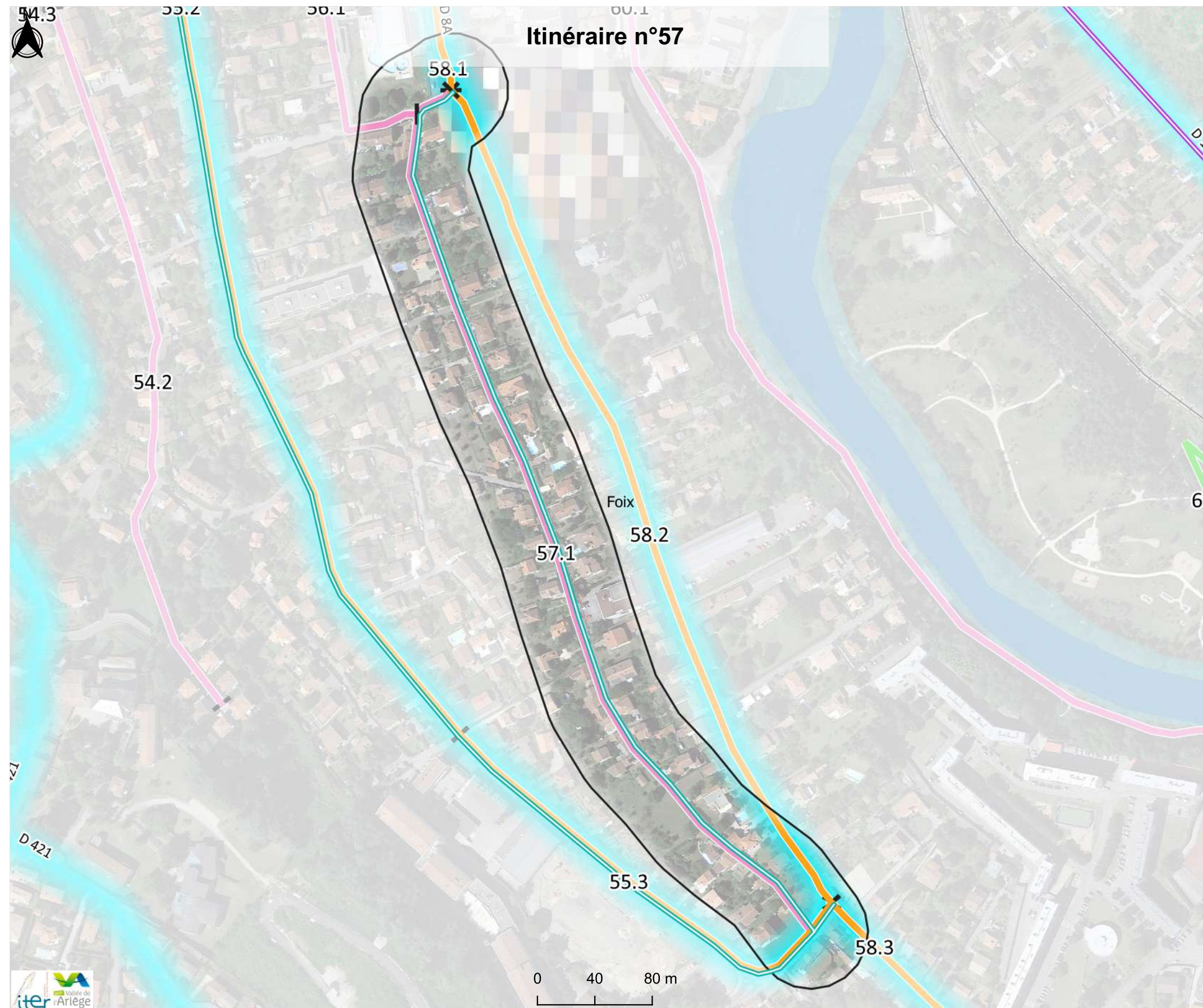
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
56.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	3276	14041	468.04		468	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 681.32 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 681 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 4769 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

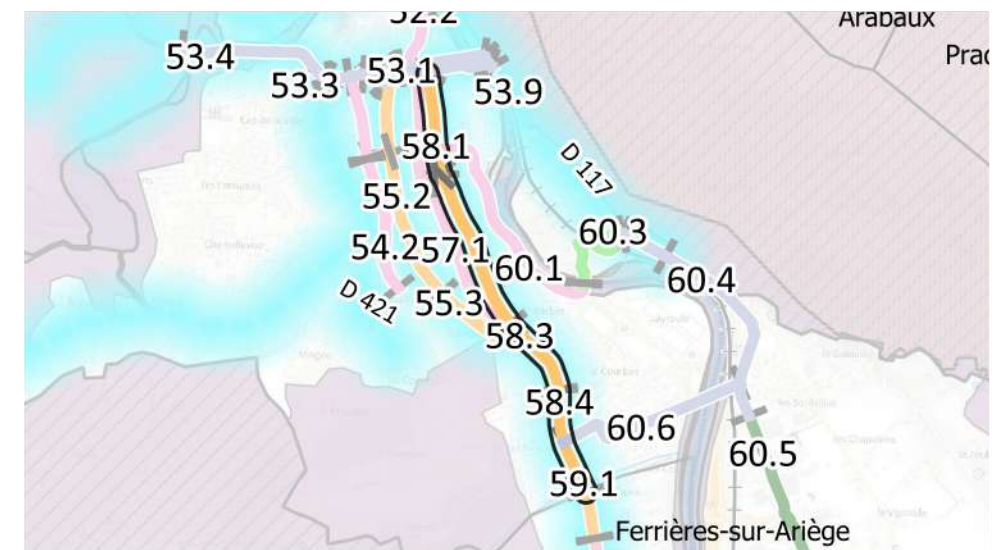
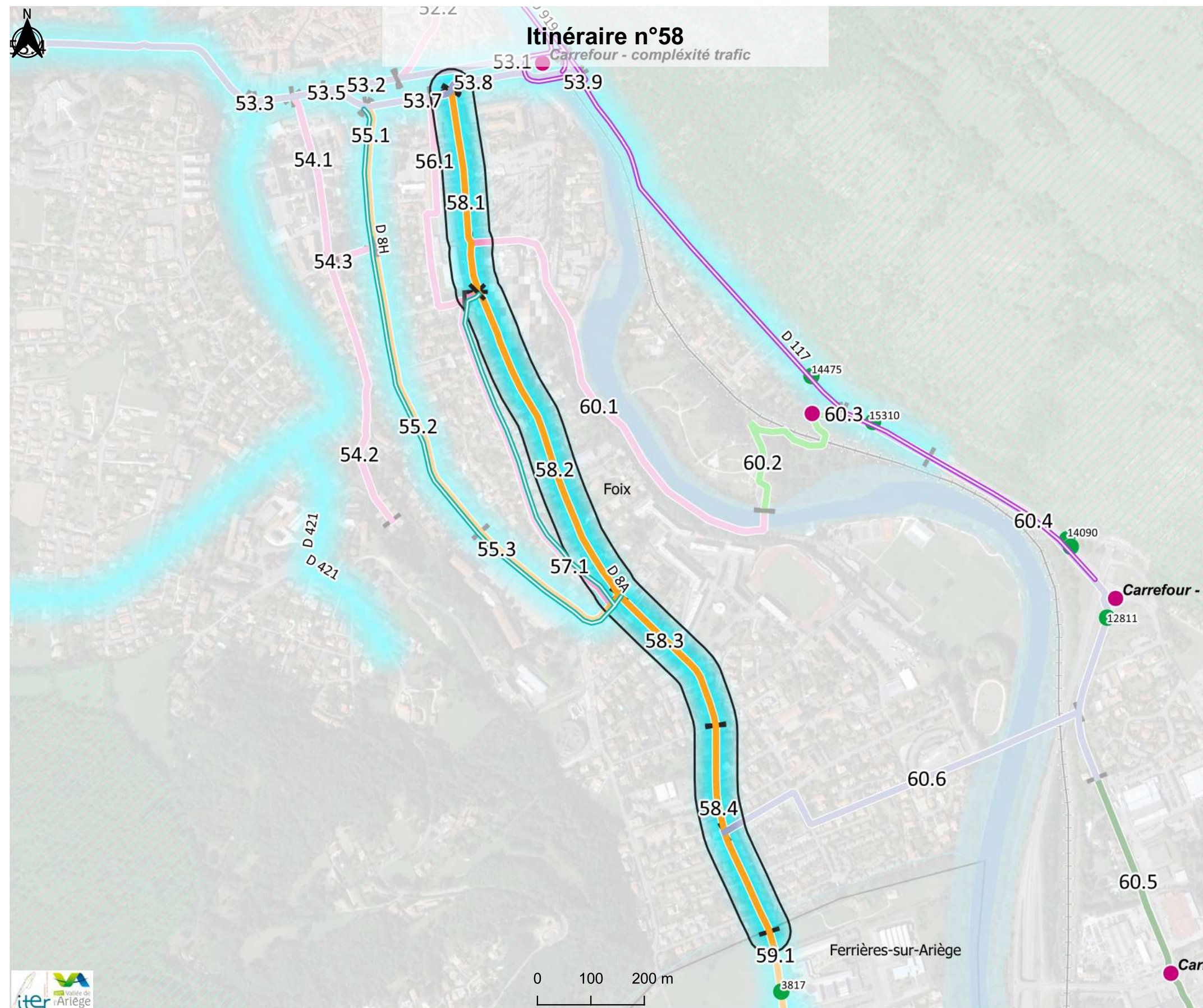
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Cout max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
57.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Court terme	4769	20440	681.32		681	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1730.03 m
 - dont 1730 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1730 m

Estimation financière : 17300 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Foix

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

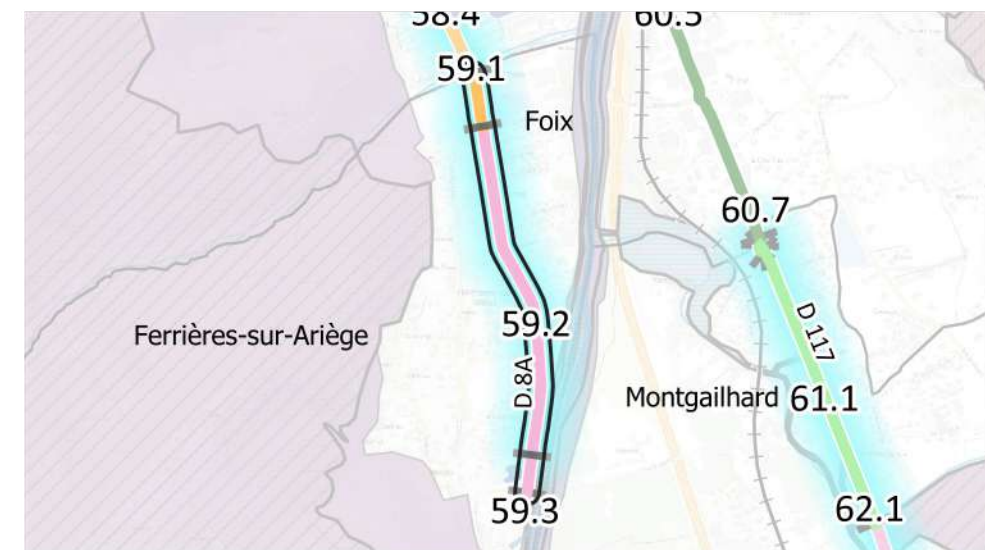
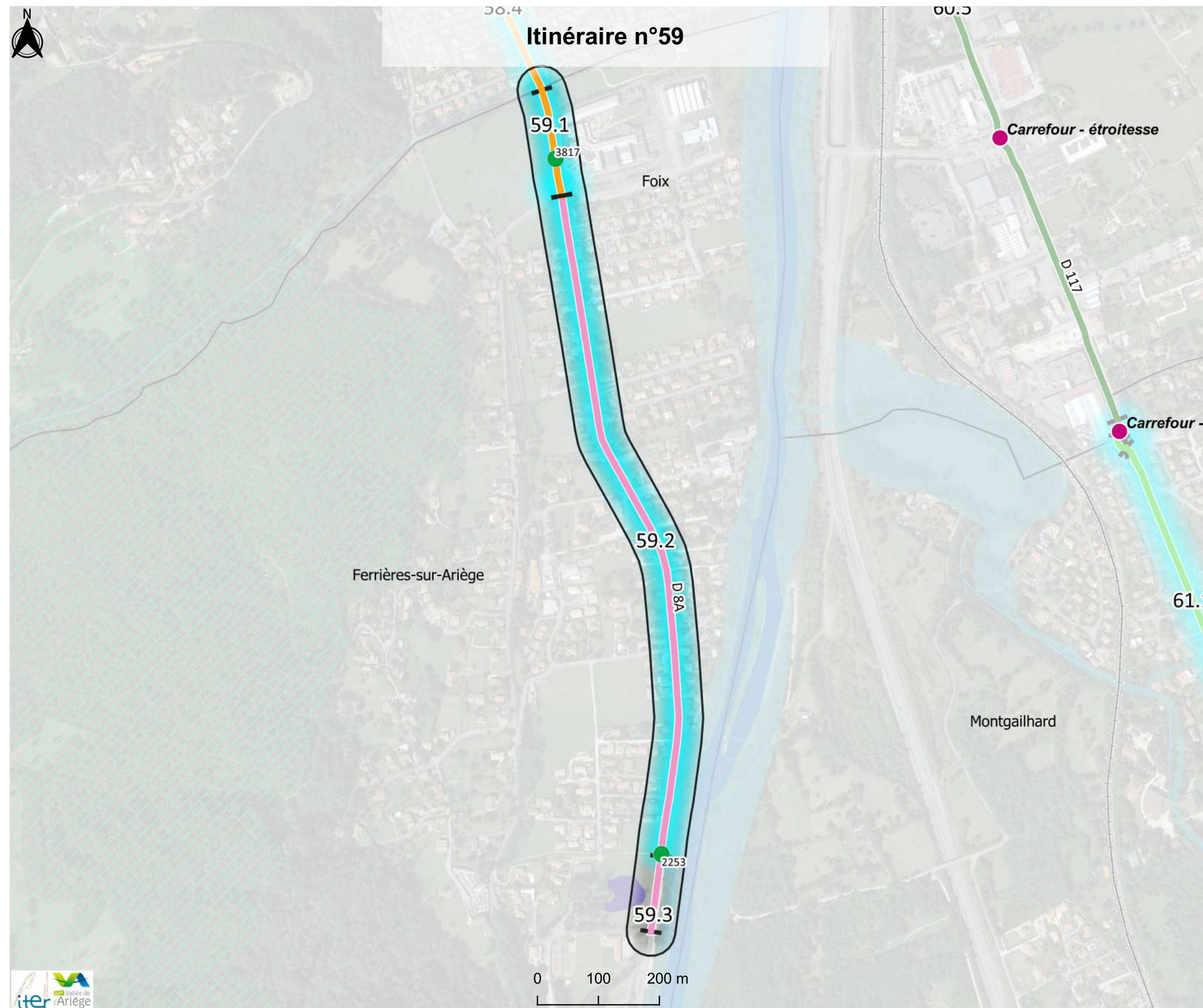
● si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
58.1	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	3827	38273	382.73	383		383
58.2	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	6290	62904	629.04	629		629
58.3	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	3125	31248	312.48	312		312
58.4	Contigu chaussee	Bande cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	4058	40578	405.78	406		406





Itinéraire n°59



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

- Linéaire total de l'itinéraire : 1418.27 m
 - dont 1419 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale
- Linéaire en zone agglomérée : 1294 m
- Estimation financière : 10457 €
- Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme
- Commune(s) concernée(s) : Ferrières sur Ariège

Légende

- Aménagements existants à revoir
- Aménagements existants satisfaisants
- RD en zone agglomérée
- Tracé V81 (version non approuvée)
- Tracé V81 (existant)
- Points durs
- Comptages CD09 2019 en veh/j
- Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

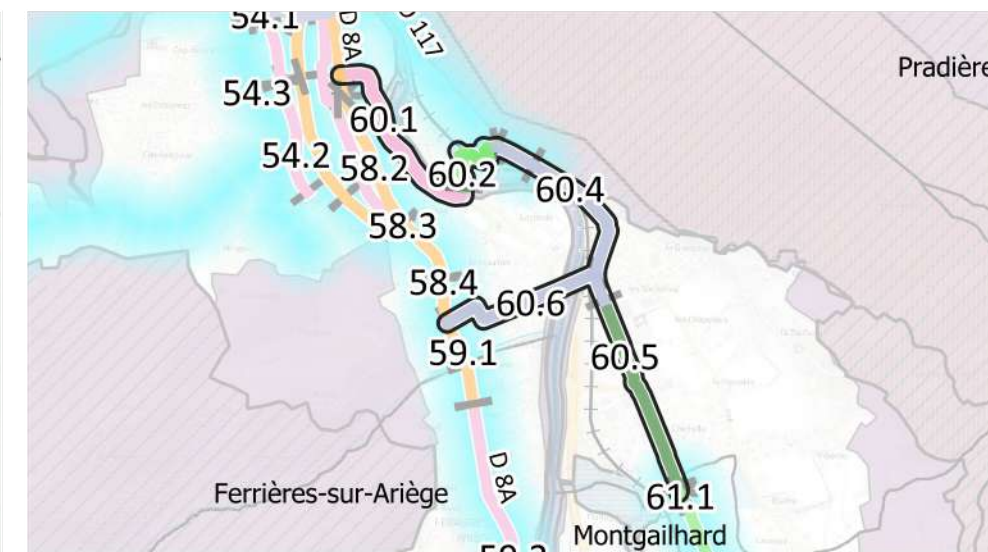
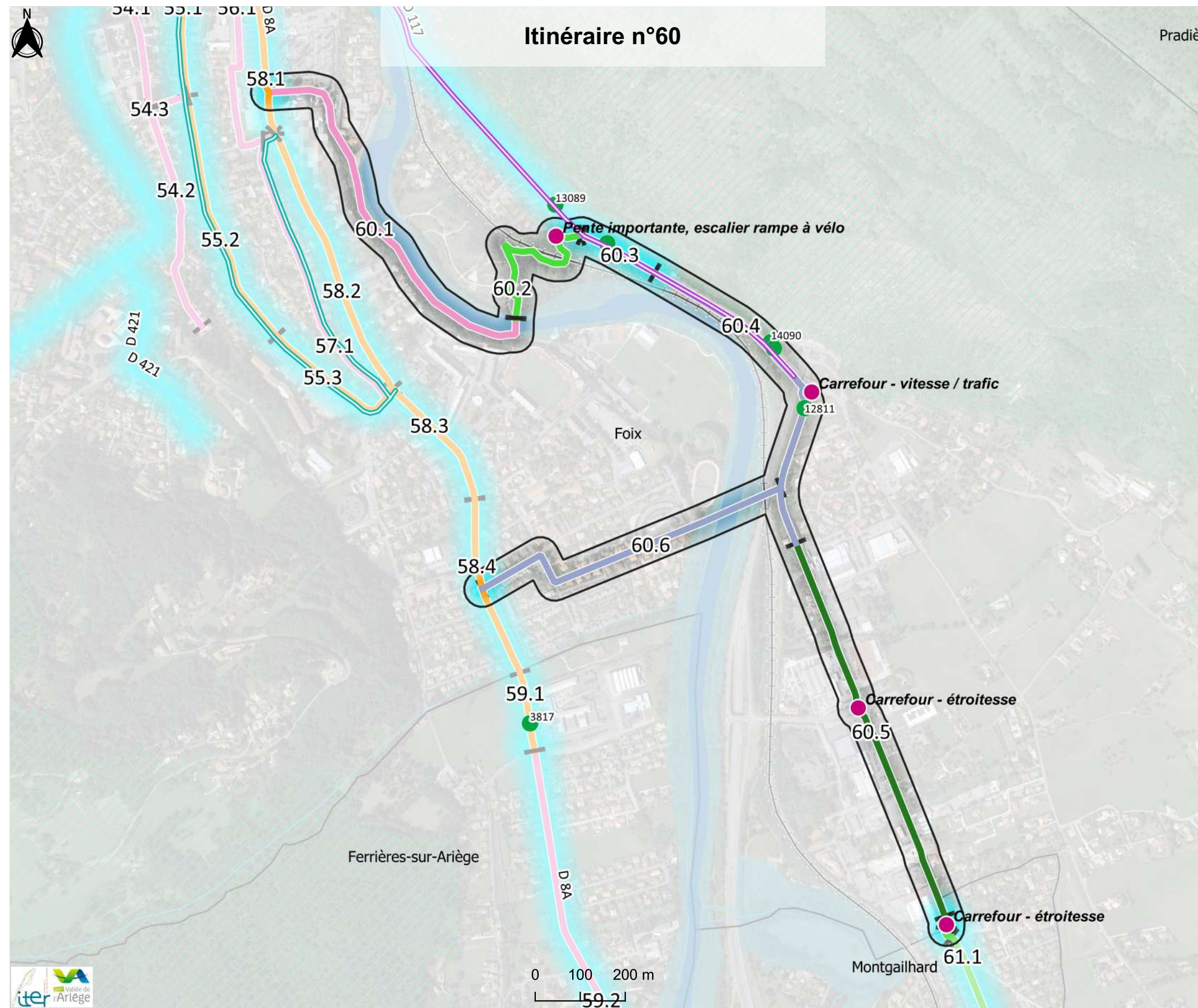
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
59.1	Contigu chaussee	Bande cyclable	Ferrières sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	1765	17653	176.53	177		177
59.2	Mixité	Zone 30	Ferrières sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	7820	33516	1117.21	1117		1117
59.3	Mixité	Zone 30	Ferrières sur Ariège	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	872	3736	124.53	125		





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 4016.08 m
 - dont 1892 m sur voirie départementale
 - dont 2125 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 209 m

Estimation financière : 237555 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Foix

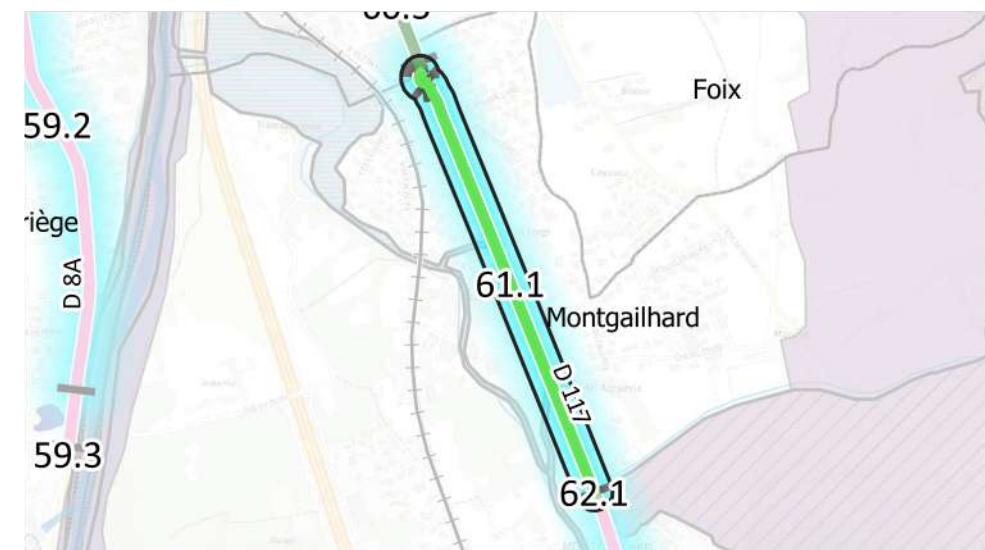
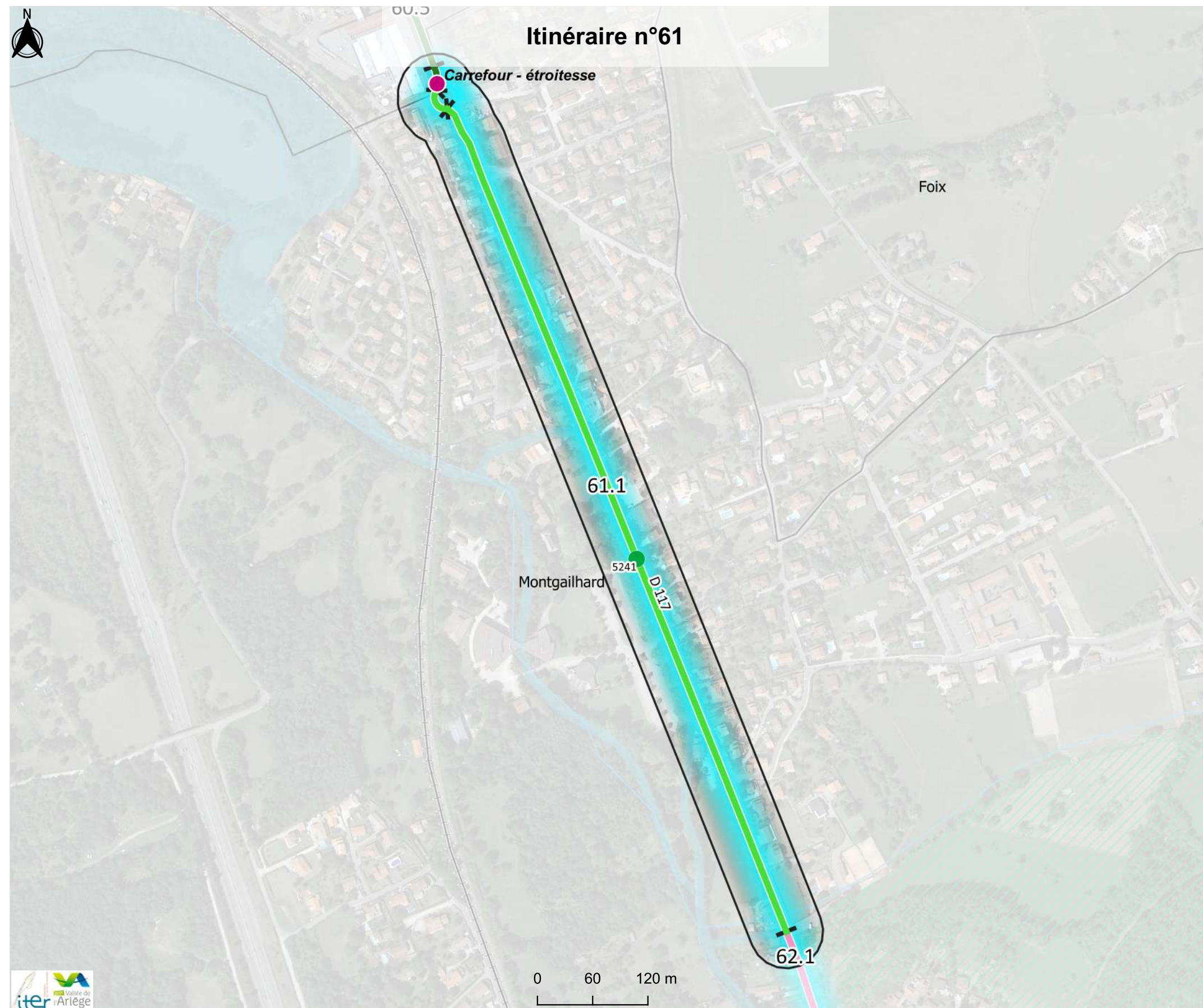
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
60.1	Mixité	Zone 30	Foix	Communale / Intercommunale		Moyen terme	6290	26958	898.6		899	
60.2	Site propre	Voie verte	Foix	Communale / Intercommunale		Moyen terme	92390	230975	461.95		462	
60.3	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme			182.19	182		182
60.4	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme			783.68	784		
60.5	Site propre	Piste cyclable	Foix	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	134867	314689	899.11	899		
60.6	Etudes complémentaires	Etudes complémentaires	Foix	Communale / Intercommunale		Long terme			763.83		764	
60.7	Site propre	Piste cyclable	Foix	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	4008	9352	26.72	27		27



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 997.78 m
 - dont 998 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 998 m

Estimation financière : 199556 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Montgaillard

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

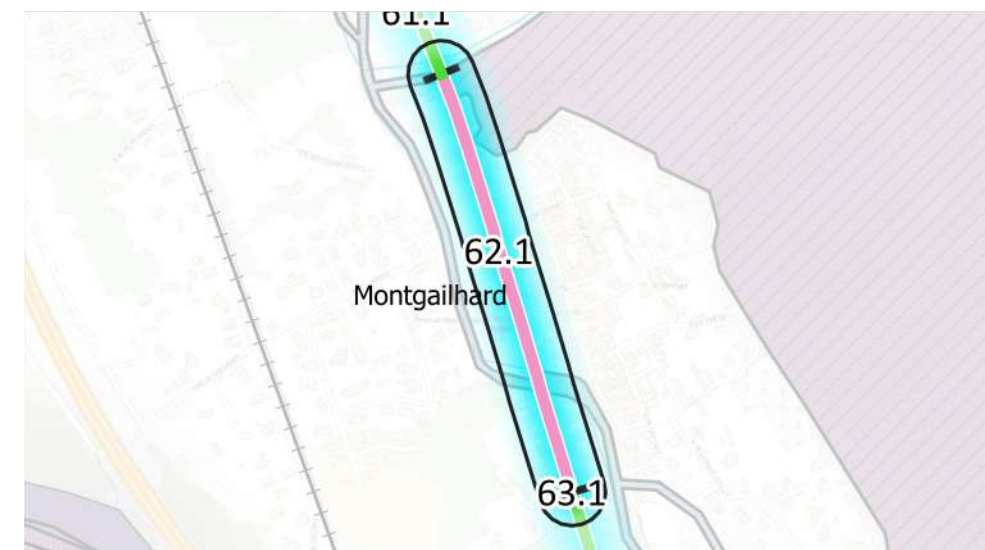
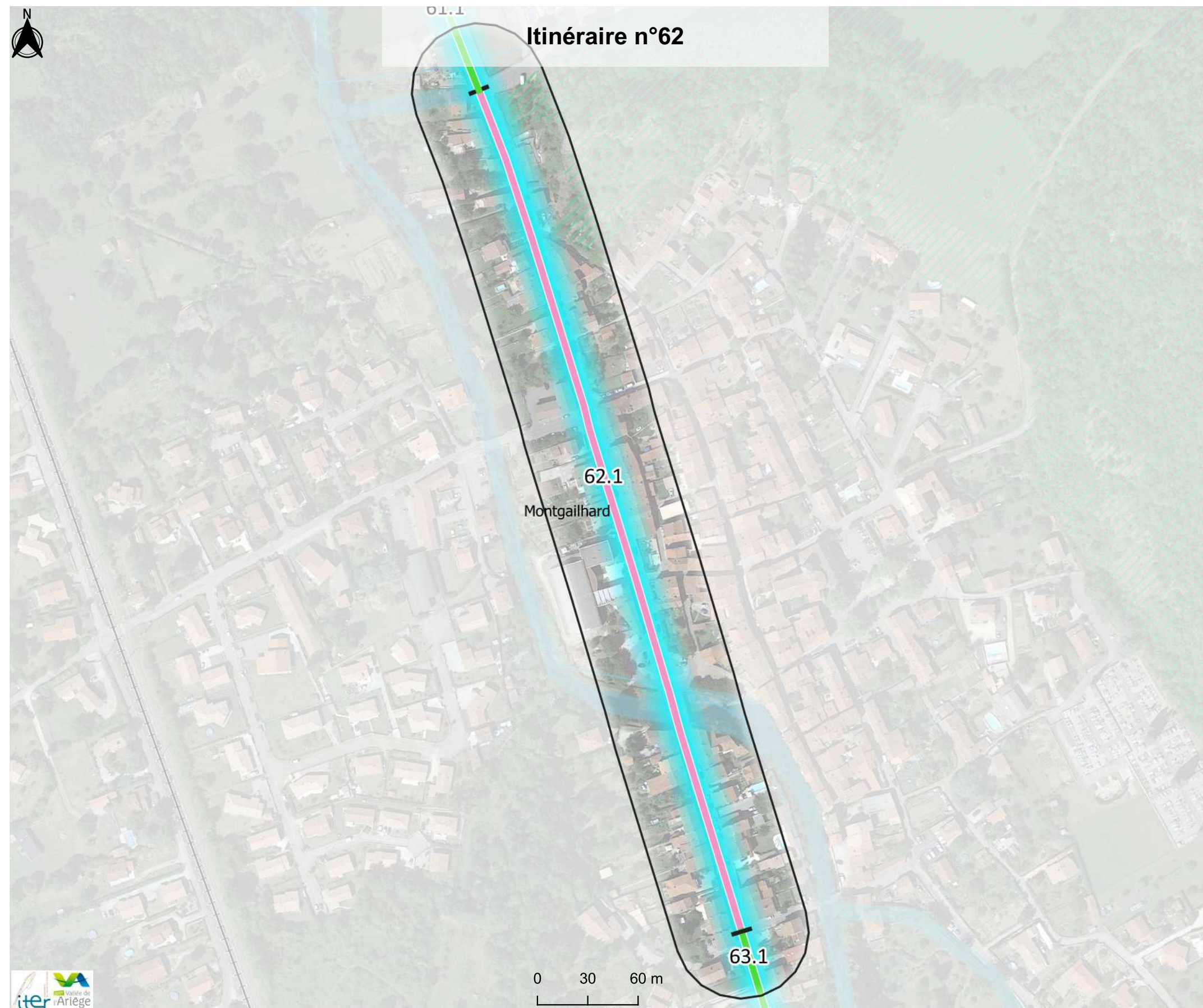
► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
61.1	Site propre	Voie verte	Montgaillard	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	199556	498890	997.78	998		998





Itinéraire n°62



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 525.62 m
 - dont 526 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 526 m

Estimation financière : 3679 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Montgailhard

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

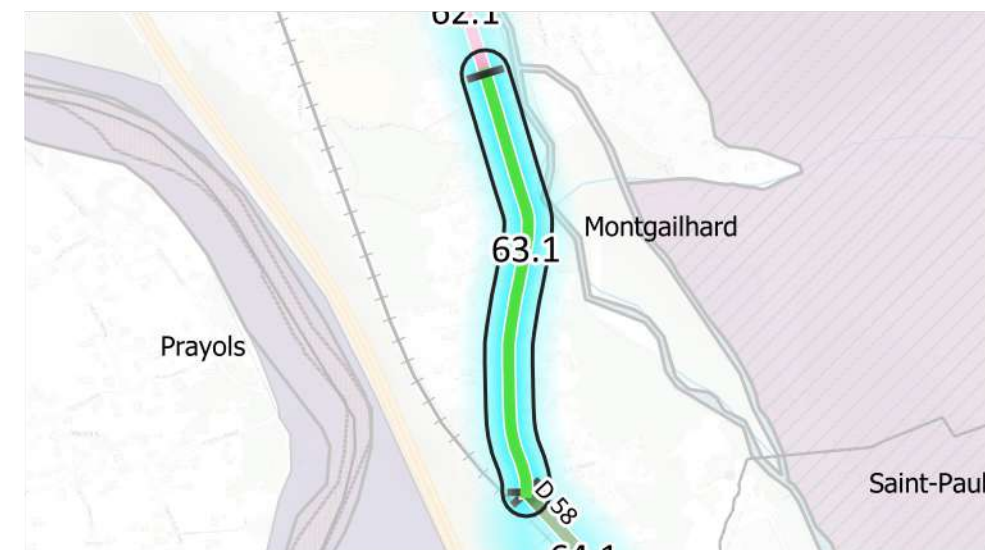
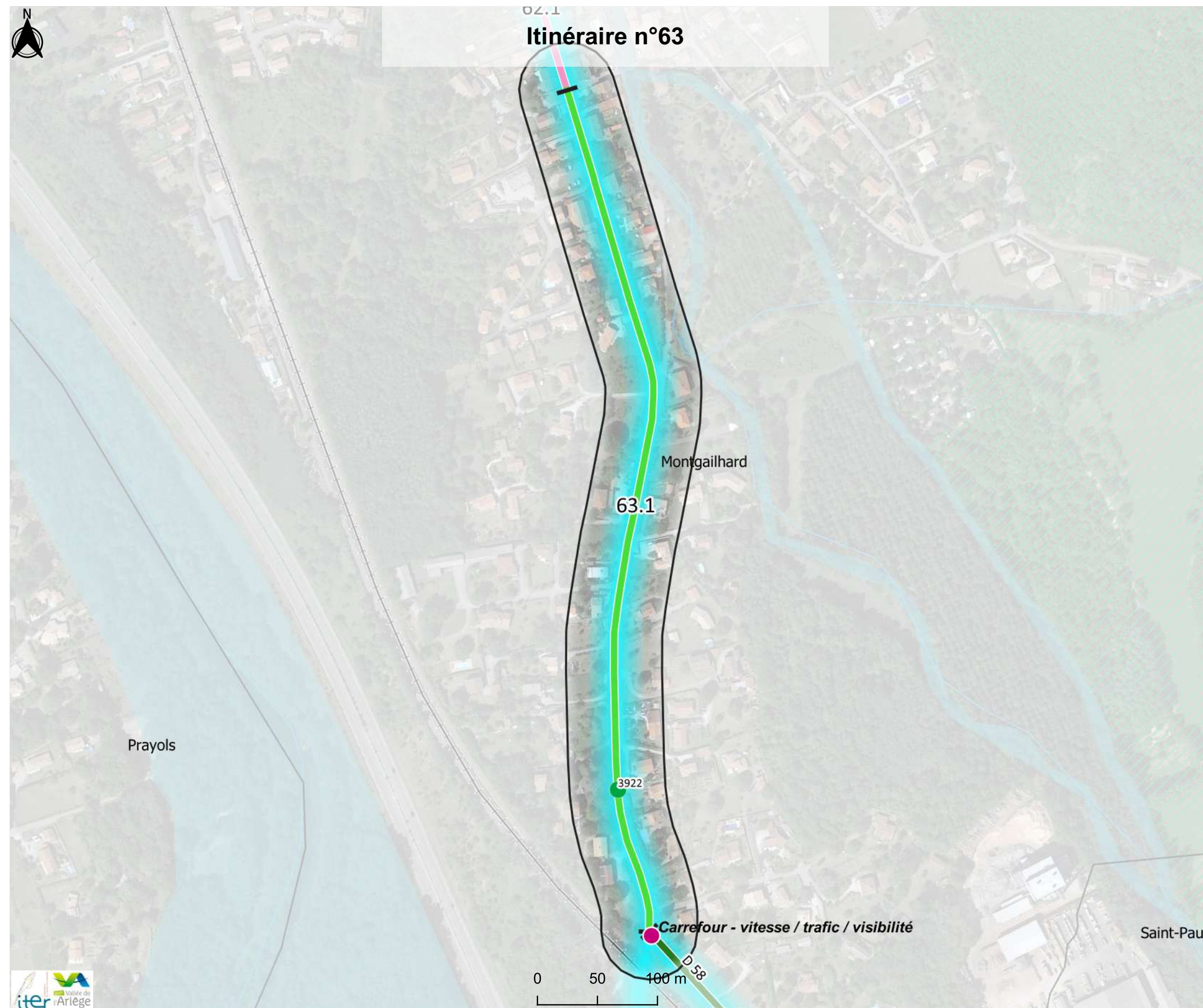
► * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
62.1	Mixité	Zone 30	Montgailhard	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	3679	15769	525.62	526		526





Itinéraire n°63



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 718.16 m
 - dont 718 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 718 m

Estimation financière : 143632 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Montgailhard

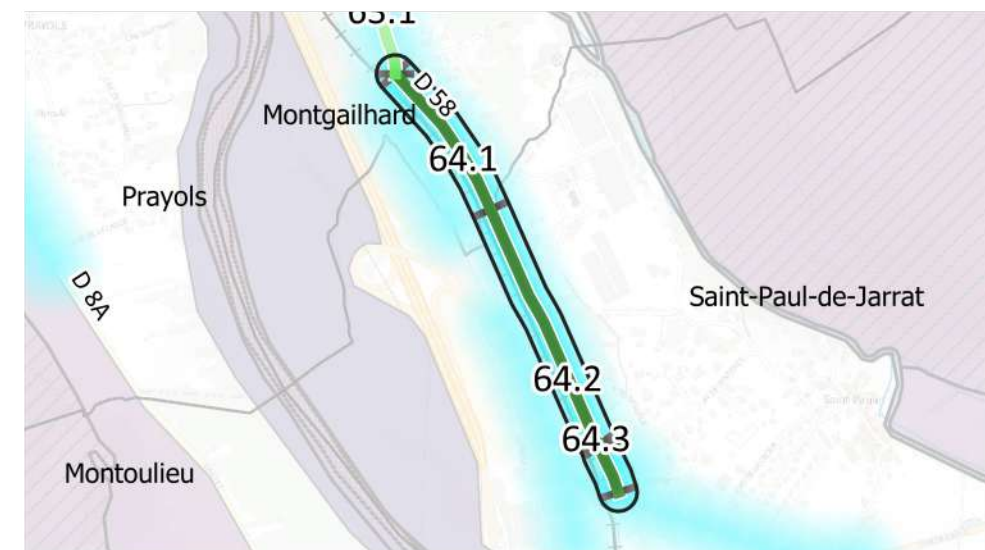
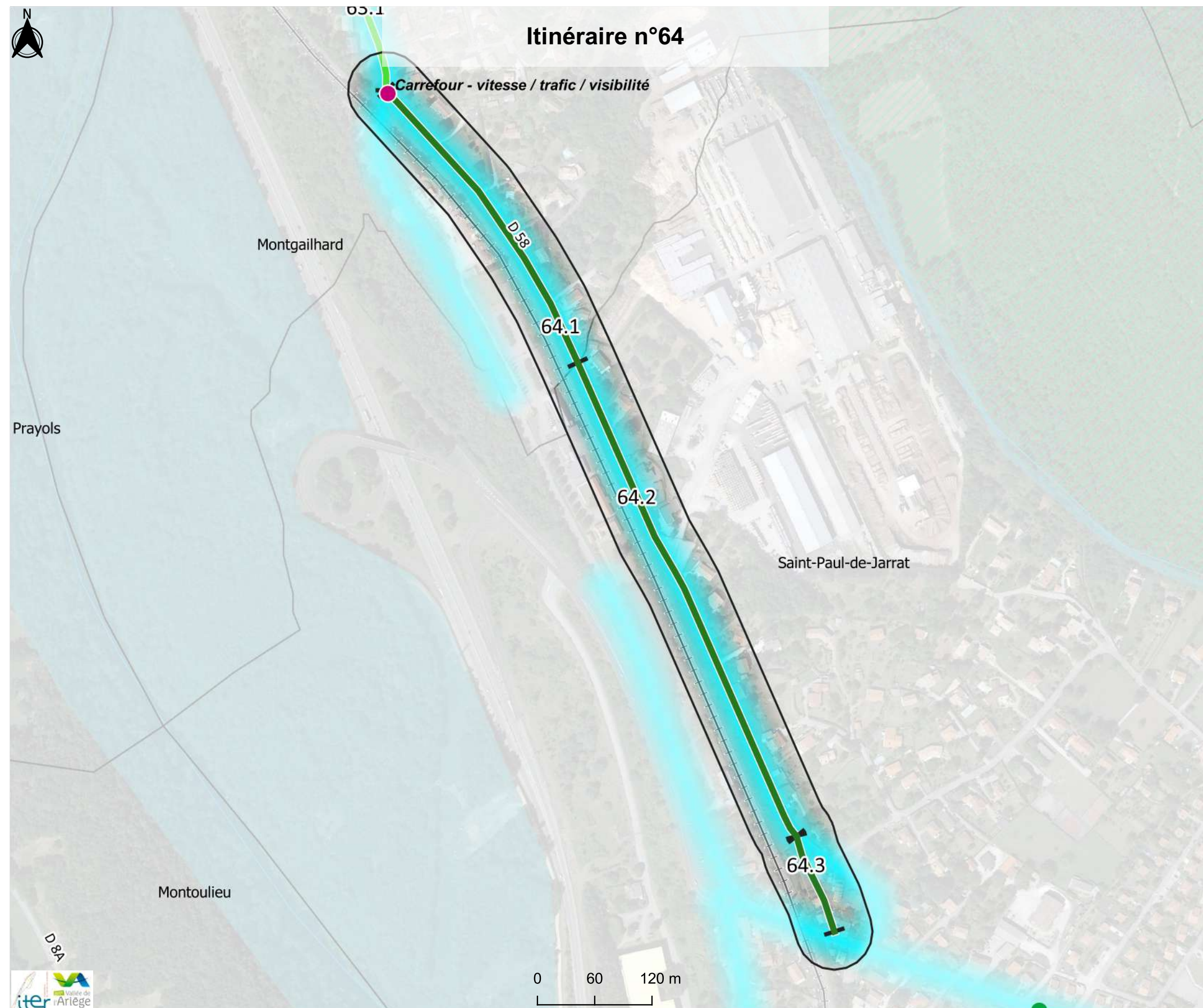
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- ### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
63.1	Site propre	Voie verte	Montgailhard	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	143632	359080	718.16	718		718



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1006.28 m
 - dont 1006 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1006 m

Estimation financière : 150943 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Montgailhard
 Saint Paul de Jarrat

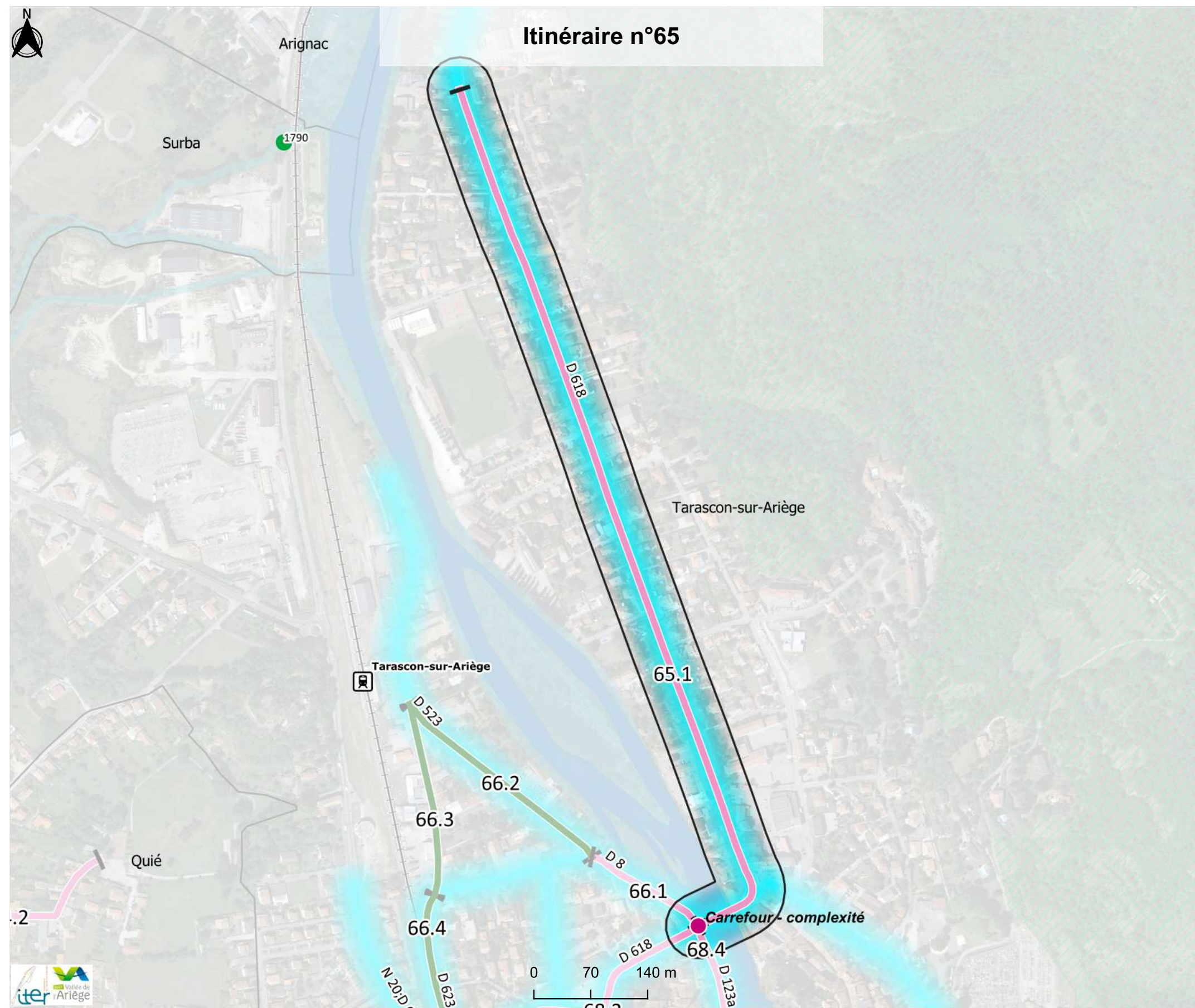
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section : * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
64.1	Site propre	Piste cyclable	Montgailhard	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	52709	122987	351.39	351		351
64.2	Site propre	Piste cyclable	Saint Paul de Jarrat	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	82047	191443	546.98	547		547
64.3	Site propre	Piste cyclable	Saint Paul de Jarrat	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	16187	37769	107.91	108		108



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1131.88 m
 - dont 1132 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 1132 m

Estimation financière : 7923 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

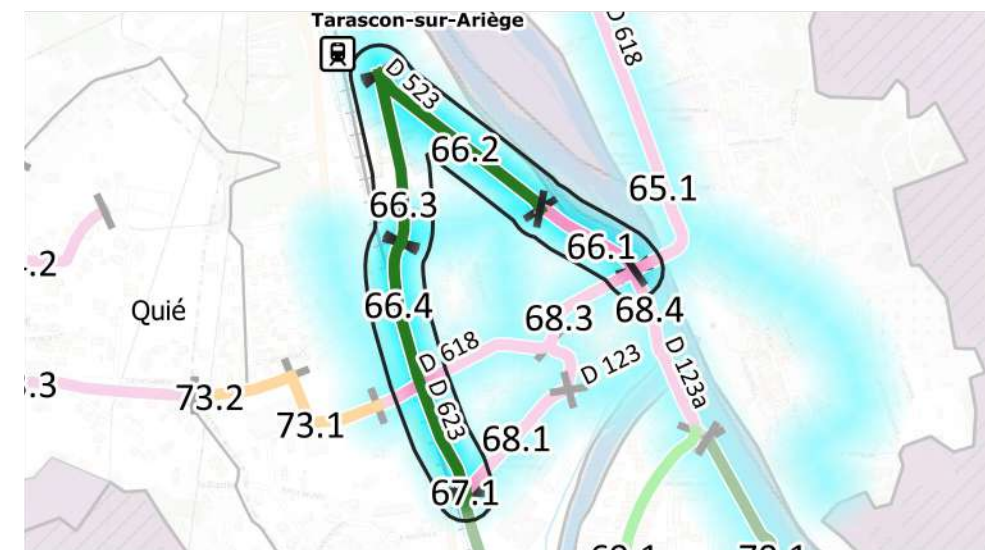
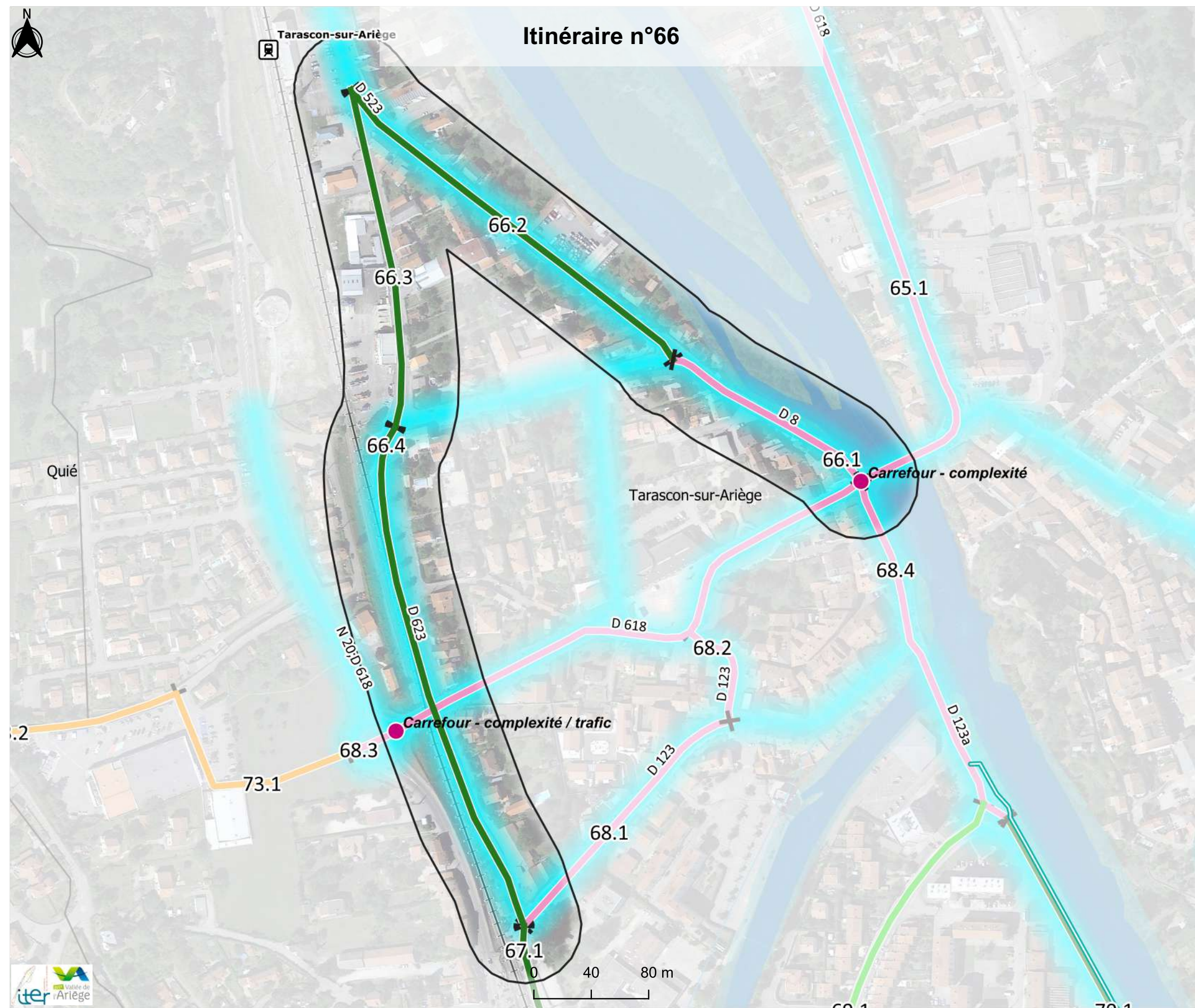
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.*

Caractéristiques détaillées par section :

si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
65.1	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Long terme	7923	33956	1131.88	1132		1132



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 1057.69 m
 - dont 819 m sur voirie départementale
 - dont 239 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 819 m

Estimation financière : 136094 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Tarascon sur Ariège

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

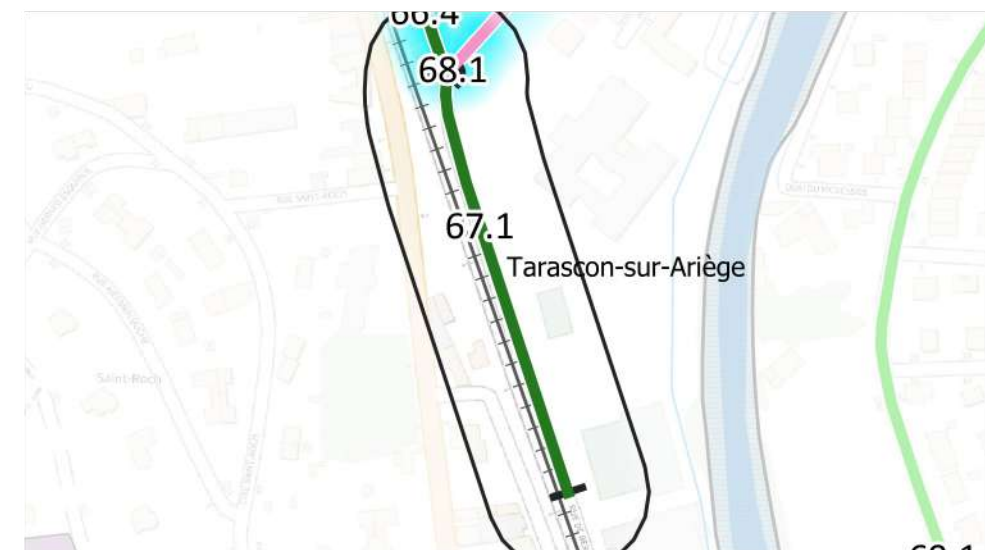
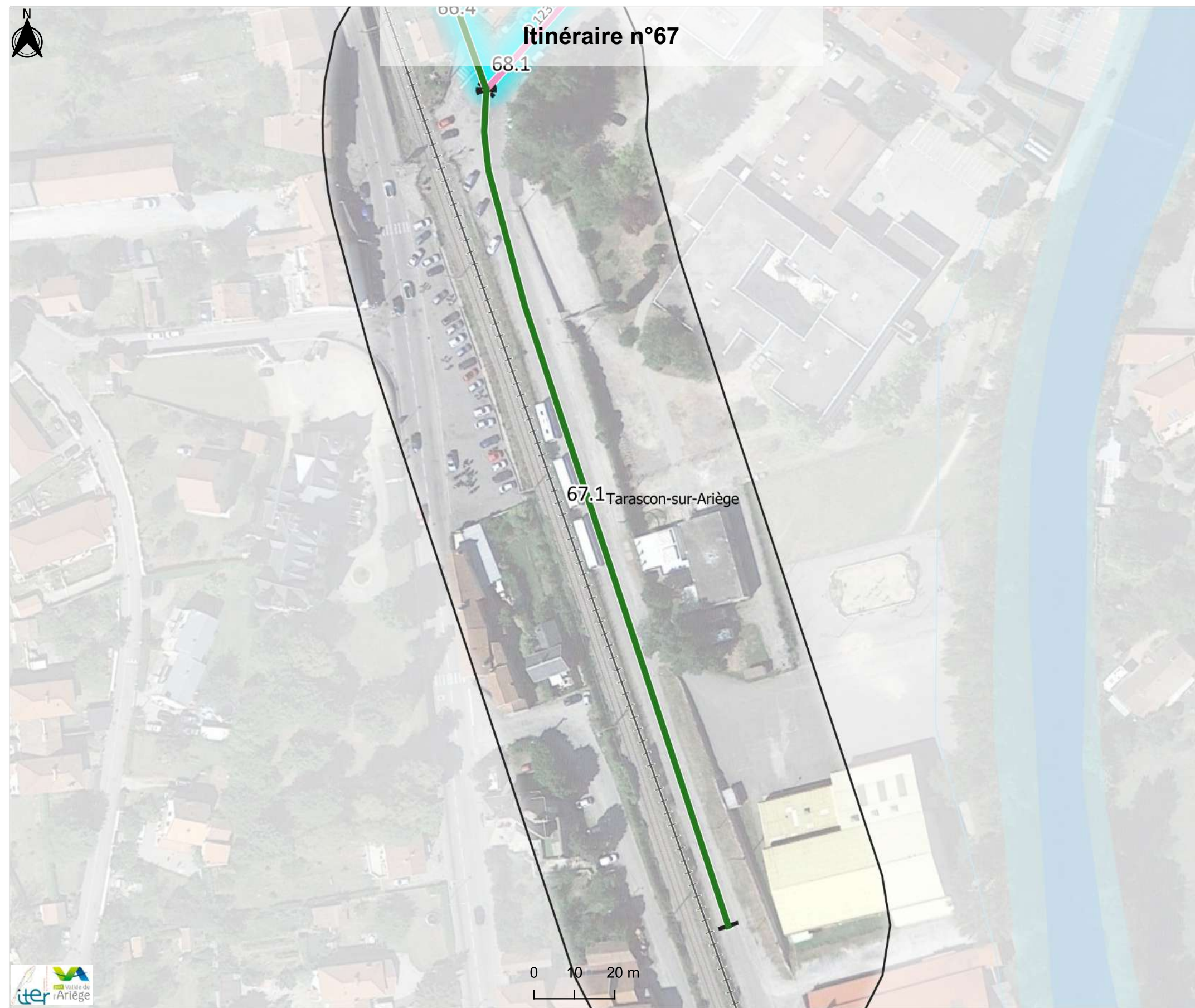
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section : * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
66.1	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	1104	4733	157.76	158		158
66.2	Site propre	Piste cyclable	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	44088	102872	293.92	294		294
66.3	Site propre	Piste cyclable	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Court terme	35826	83594	238.84		239	
66.4	Site propre	Piste cyclable	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	55076	128510	367.17	367		367



Itinéraire n°67



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 215.84 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 216 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 32376 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

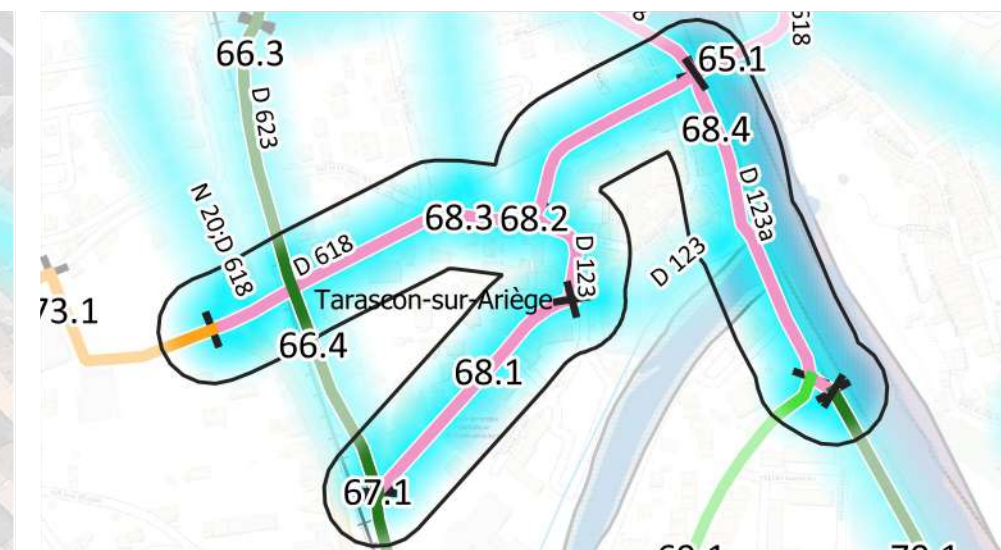
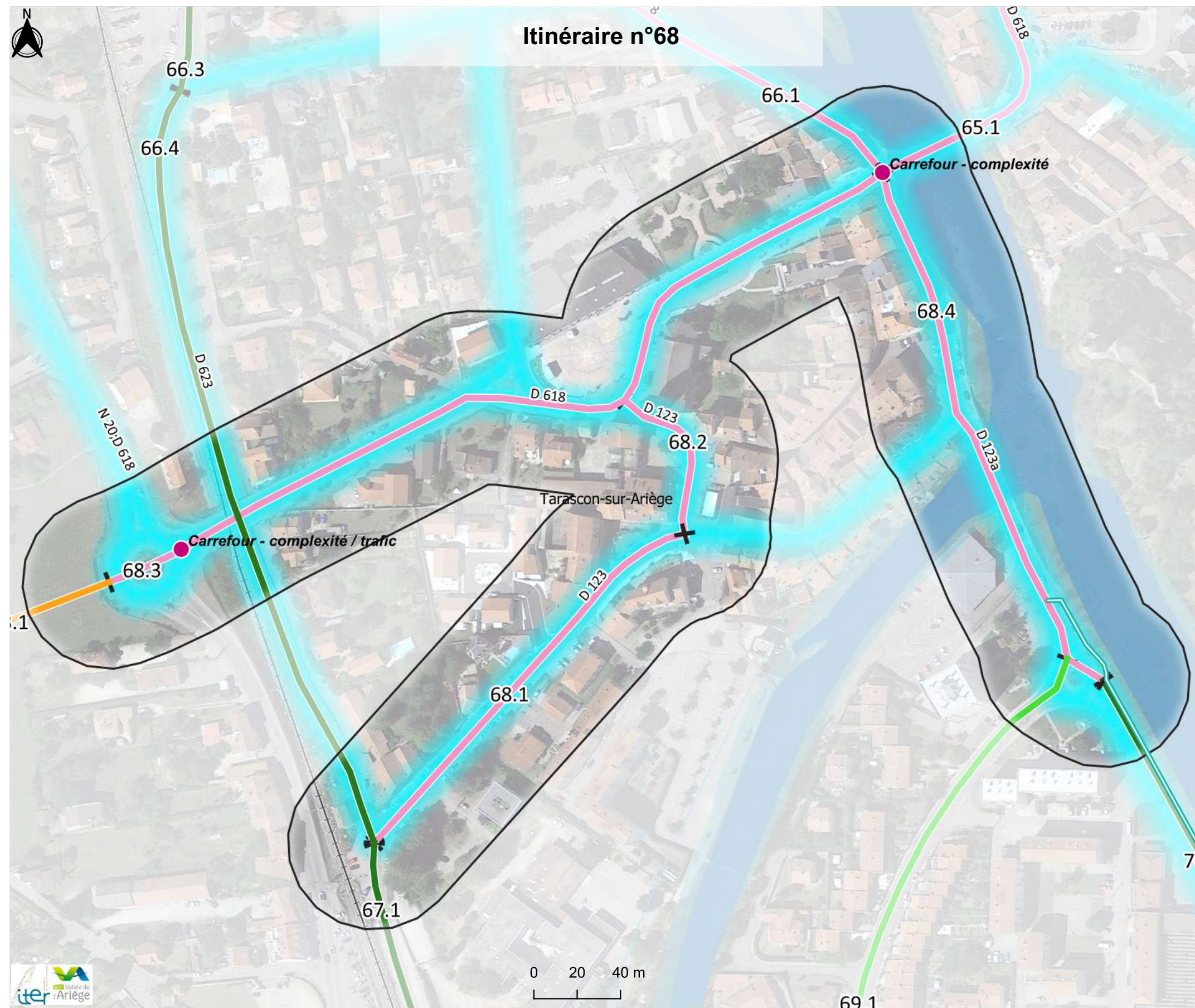
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- #### Contraintes environnementales
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
67.1	Site propre	Piste cyclable	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Moyen terme	32376	75544	215.84		216	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 973.58 m
 - dont 973 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 973 m

Estimation financière : 6815 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

Légende

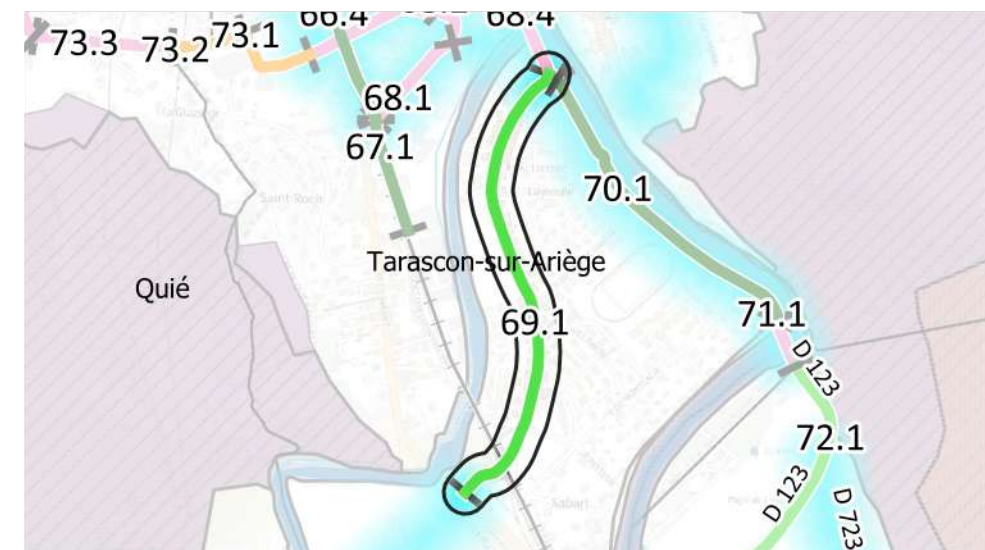
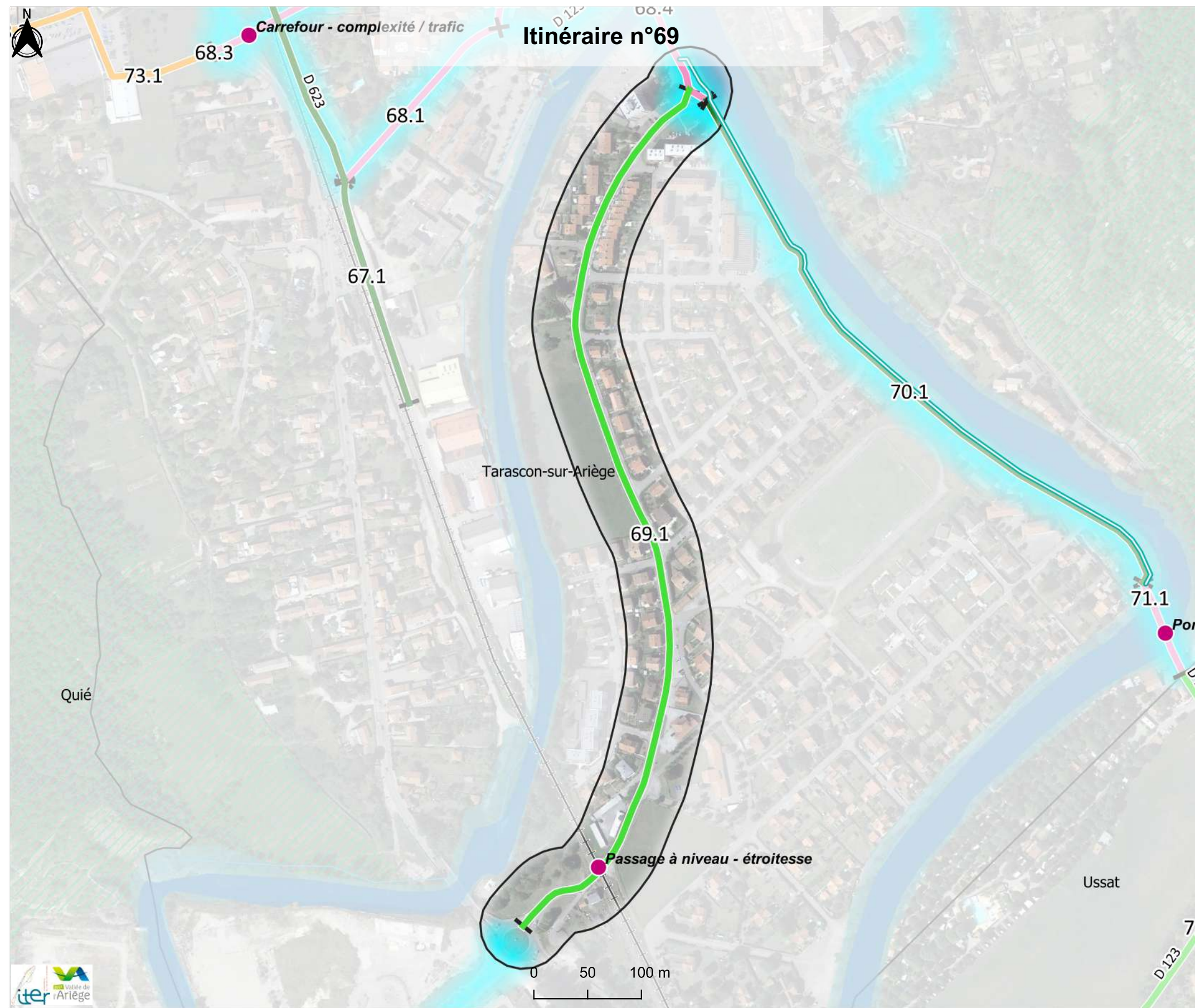
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
68.1	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	1431	6133	204.43	204		204
68.2	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	555	2378	79.28	79		79
68.3	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	2998	12848	428.27	428		428
68.4	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme	1831	7848	261.6	262		262



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 876.14 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 876 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 175228 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

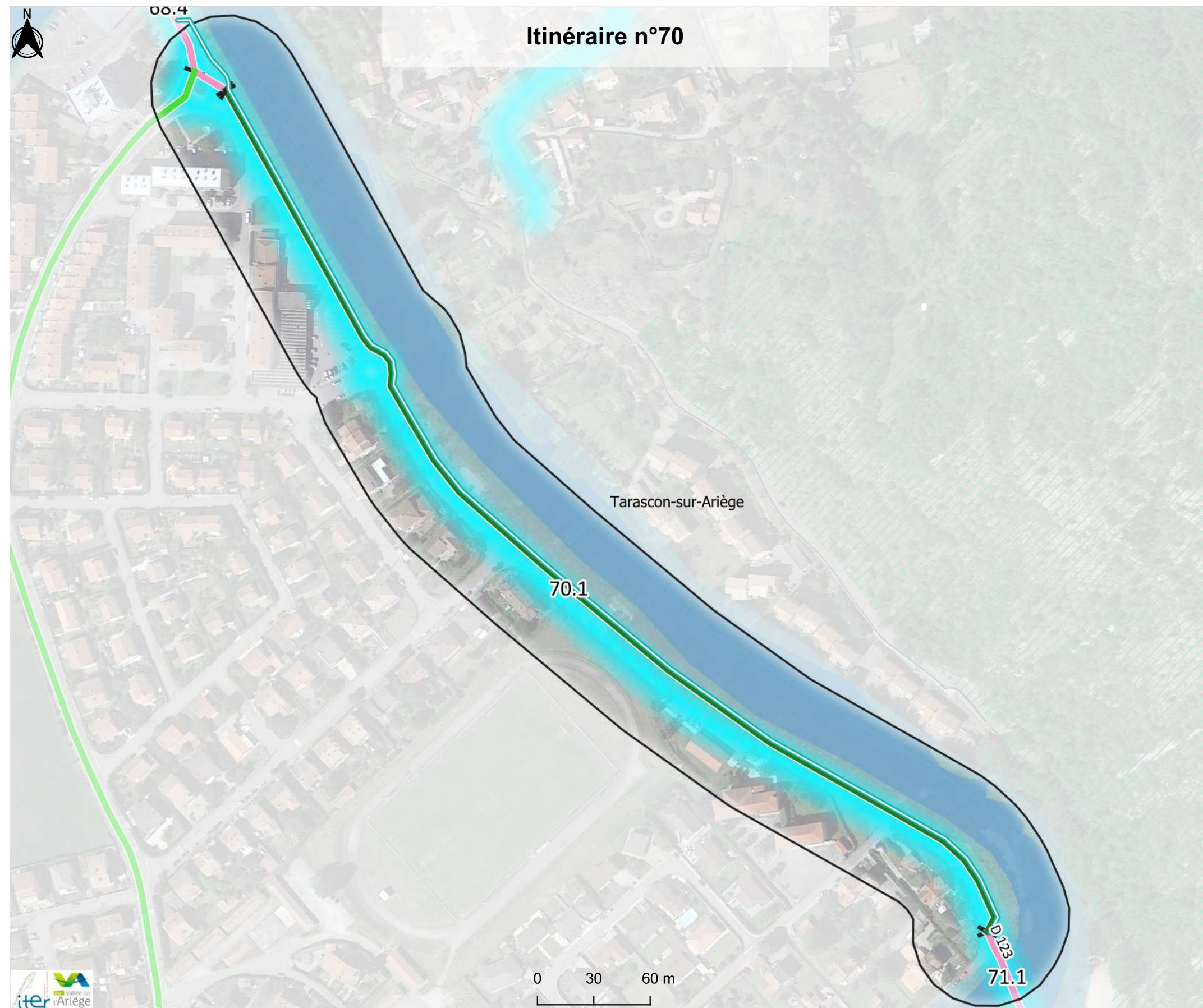
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

► si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
69.1	Site propre	Voie verte	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Moyen terme	175228	438070	876.14		876	





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 627.91 m
 - dont 628 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 628 m

Estimation financière : 94187 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

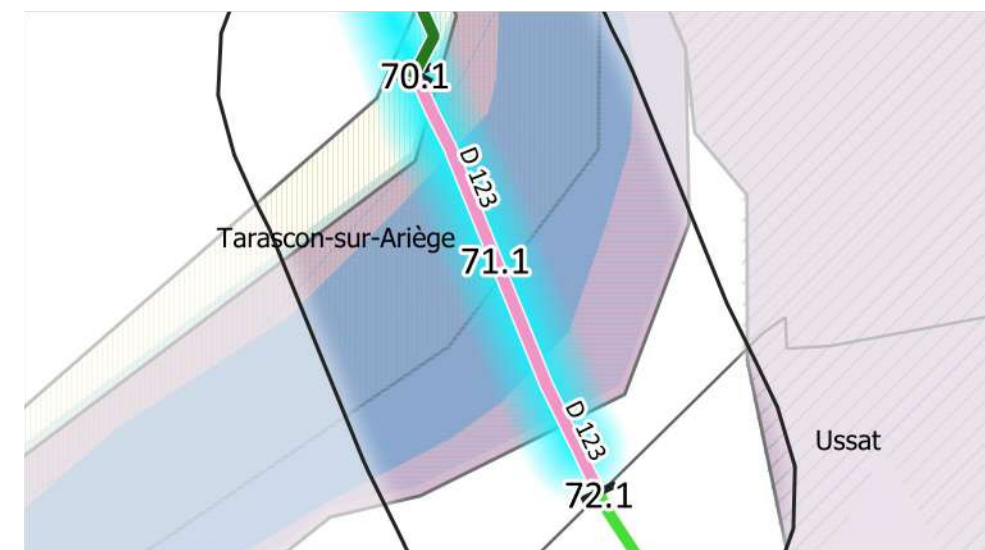
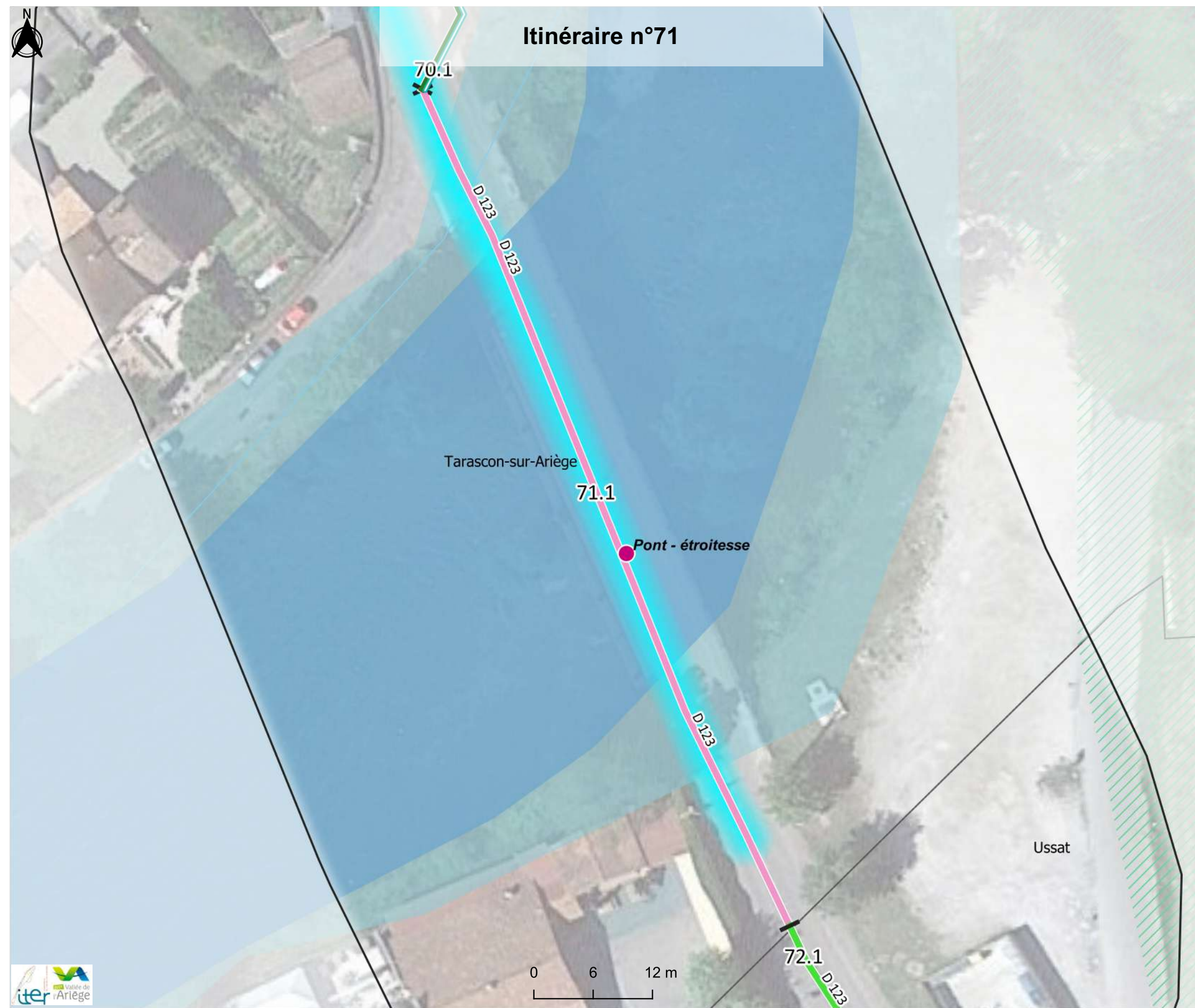
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
70.1	Site propre	Piste cyclable	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Court terme			627.91	628		628



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 92.4 m
 - dont 92 m sur voirie départementale
 - dont 0 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 92 m

Estimation financière : 647 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

Légende

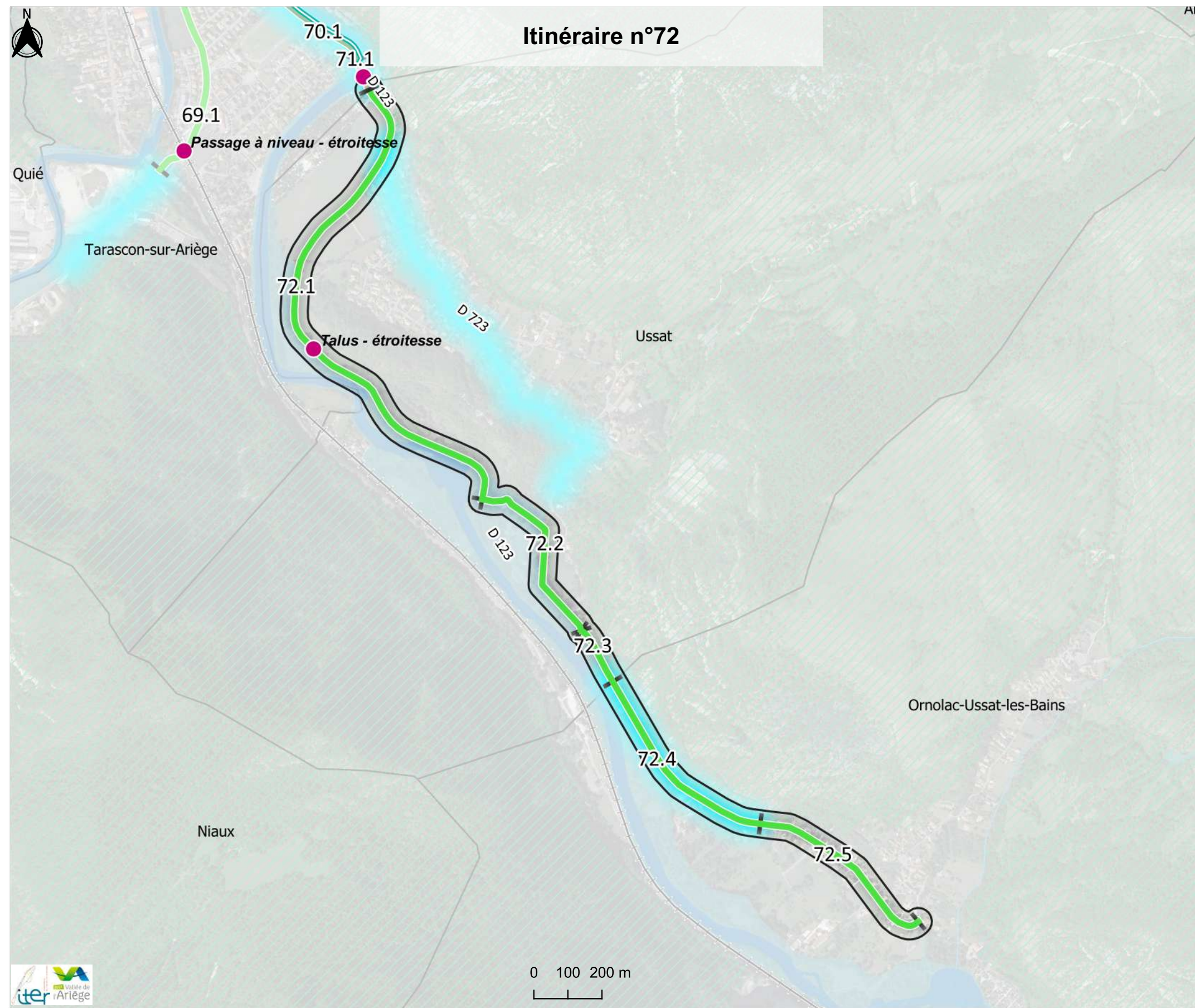
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
71.1	Mixité	Zone 30	Tarascon sur Ariège	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	647	2772	92.4	92		92





Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 3552.62 m
 - dont 2993 m sur voirie départementale
 - dont 560 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 630 m

Estimation financière : 710524 €

Echéance de mise en oeuvre : Moyen terme

Commune(s) concernée(s)

Ornolac Ussat les Bains

Ussat

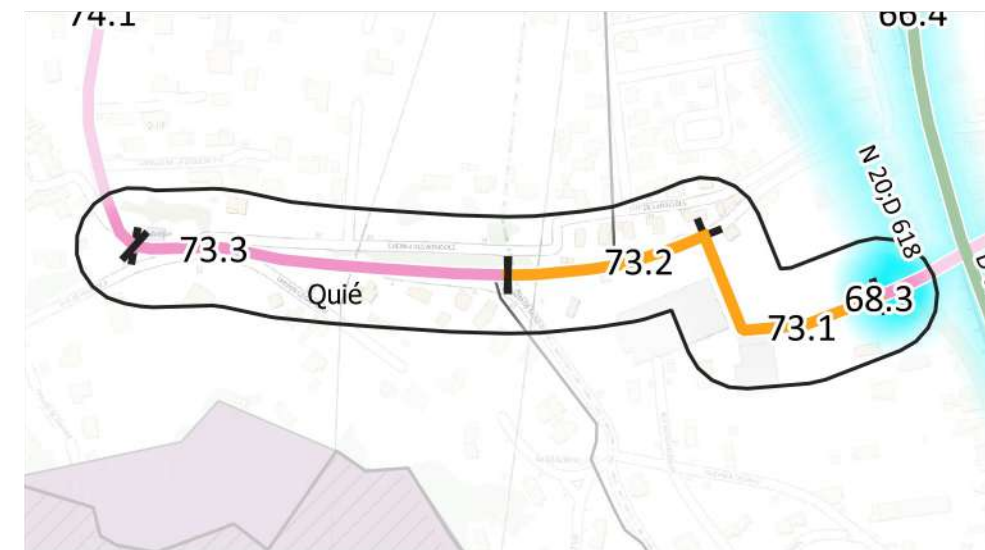
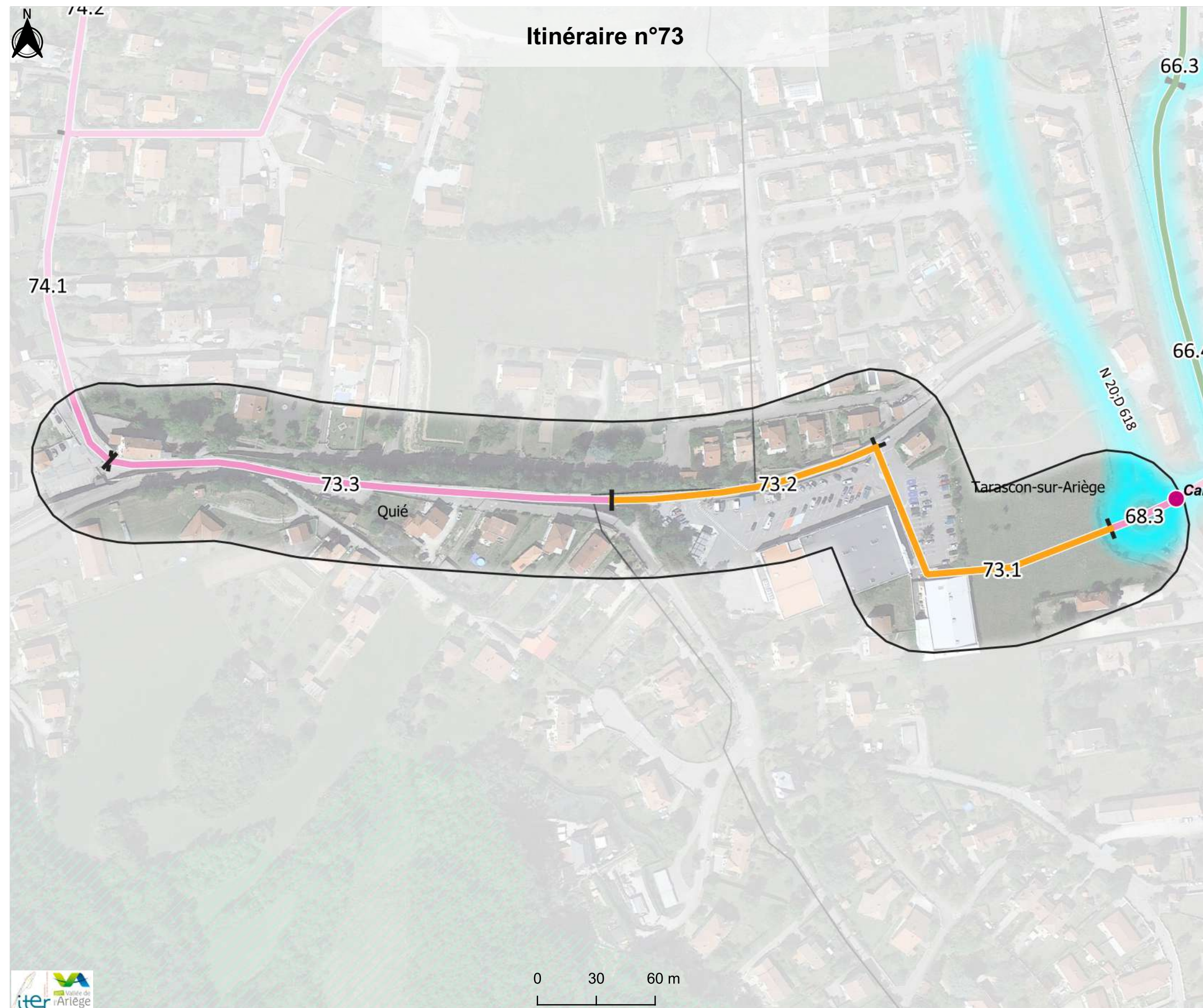
Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide
- * objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
72.1	Site propre	Voie verte	Ussat	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	320808	802020	1604.04	1604		
72.2	Site propre	Voie verte	Ussat	Communale / Intercommunale		Moyen terme	111960	279900	559.8		560	
72.3	Site propre	Voie verte	Ussat	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	35458	88645	177.29	177		
72.4	Site propre	Voie verte	Ornolac Ussat les Bains	Départementale	Zone aggro RD	Moyen terme	125908	314770	629.54	630		630
72.5	Site propre	Voie verte	Ornolac Ussat les Bains	Départementale	Hors zone aggro RD	Moyen terme	116390	290975	581.95	582		



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 563.21 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 562 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 4860 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)

Tarascon sur Ariège

Quié

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

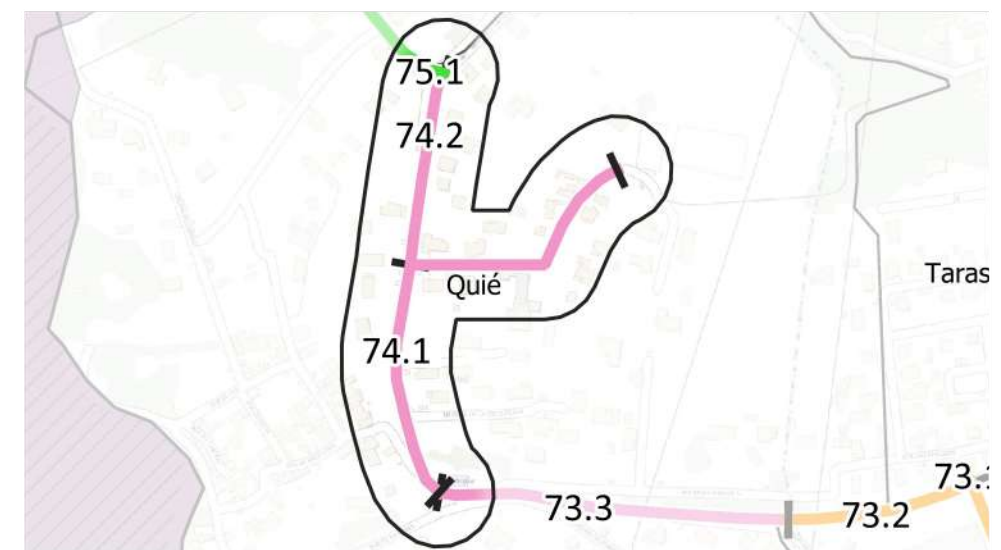
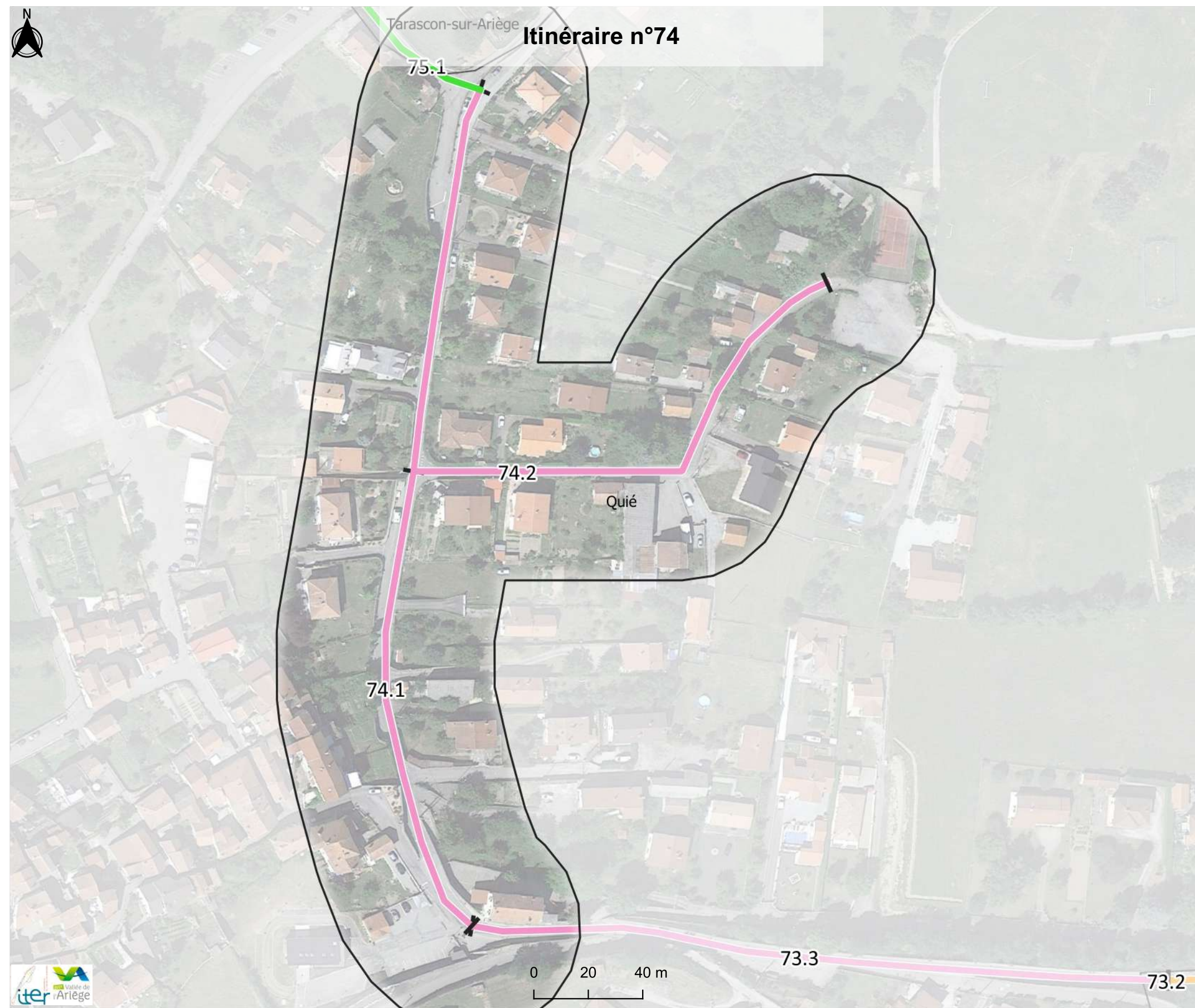
* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section : * si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
73.1	Contigu chaussee	Bande cyclable	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Court terme	1673	16734	167.34		167	
73.2	Contigu chaussee	Bande cyclable	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Court terme	1385	13848	138.48		138	
73.3	Mixité	Zone 30	Quié	Communale / Intercommunale		Court terme	1802	7722	257.39		257	



Itinéraire n°74



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 506.76 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 506 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 3547 €

Echéance de mise en oeuvre : Court terme

Commune(s) concernée(s)
 Quié

Légende

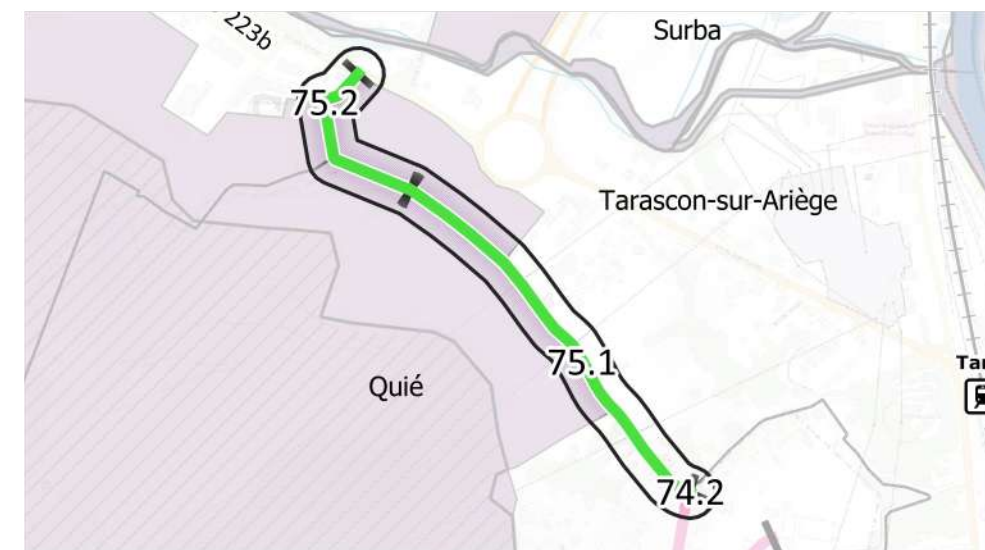
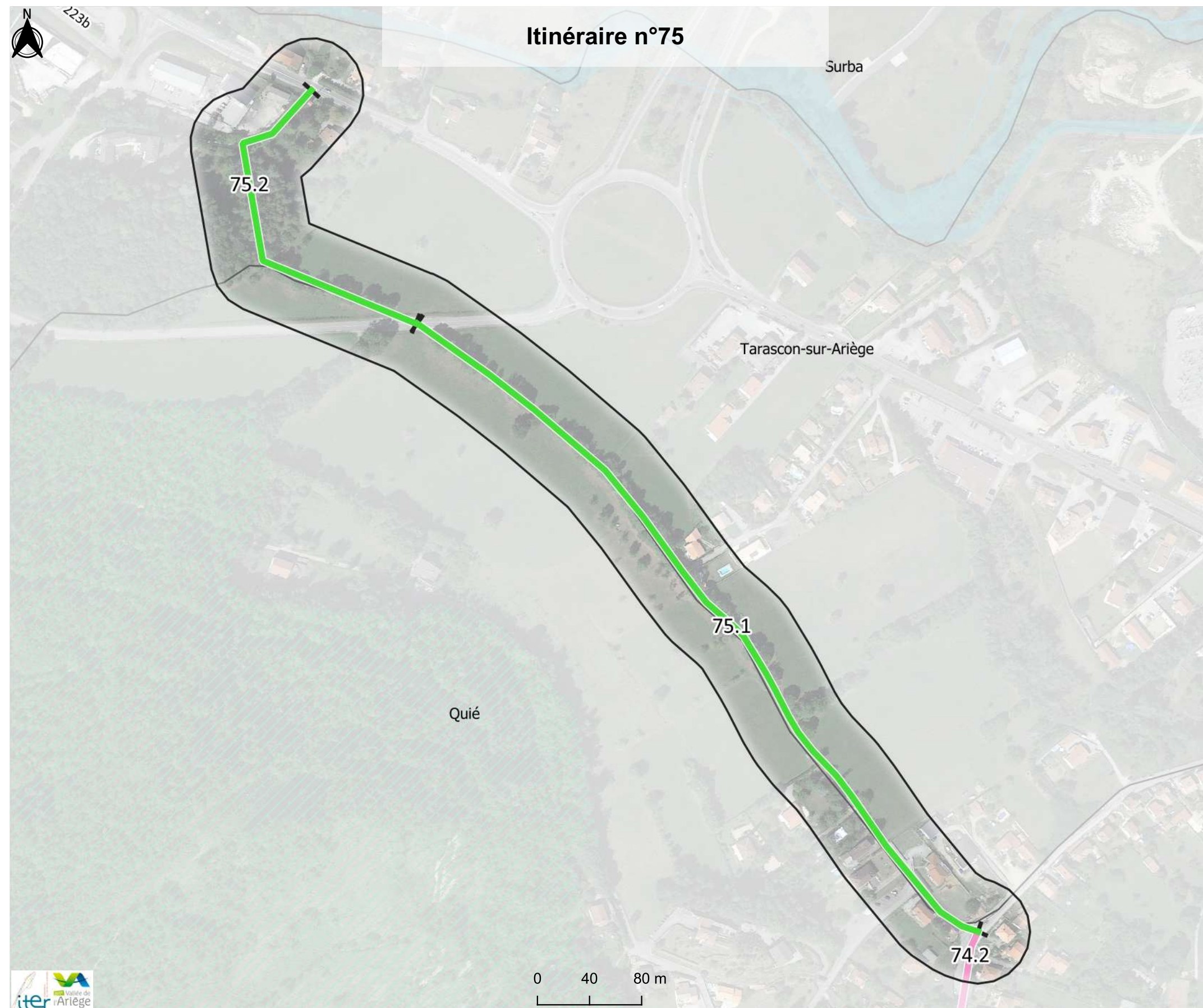
- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo**
Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
 - Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

• si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone aggro RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone aggro (m)
74.1	Mixité	Zone 30	Quié	Communale / Intercommunale		Court terme	1228	5263	175.43		175	
74.2	Mixité	Zone 30	Quié	Communale / Intercommunale		Court terme	2319	9940	331.33		331	



Caractéristiques principales de l'itinéraire :

Linéaire total de l'itinéraire : 931.14 m
 - dont 0 m sur voirie départementale
 - dont 932 m sur voirie communale / intercommunale
 - dont 0 m sur voirie nationale

Linéaire en zone agglomérée : 0 m

Estimation financière : 186228 €

Echéance de mise en oeuvre : Long terme

Commune(s) concernée(s)
 Tarascon sur Ariège

Légende

- Aménagements existants à revoir
 - Aménagements existants satisfaisants
 - RD en zone agglomérée
 - Tracé V81 (version non approuvée)
 - Tracé V81 (existant)
 - Points durs
 - Comptages CD09 2019 en veh/j
 - Itinéraires prioritaires Plan Vélo - Zone 30 ou zone de rencontre
 - Itinéraire jalonné
 - Bande cyclable
 - Piste cyclable*
 - Voie verte*
 - Etudes complémentaires**
- Contraintes environnementales**
- Znieff type 2
 - Znieff type 1
 - Natura 2000 - Directive Oiseaux
 - Natura 2000 - Directive Habitats
 - Parc ou réserve
 - Trame verte
 - Trame bleue cours d'eau
 - Trame bleue
 - Zone humide

* objectif à atteindre, à étudier lors d'études opérationnelles.
 ** étudier les possibilités d'aménagement avec les gestionnaires de voirie concernés au vu des contraintes techniques et de l'existant.

Caractéristiques détaillées par section :

* si la voirie est départementale, la maîtrise d'ouvrage et le gestionnaire de l'aménagement seront à déterminer à la suite des études opérationnelles.

N° Section	Aménagement	Aménagement envisagé	Commune	Voirie*	Zone agglo RD	Echéance de mise en oeuvre	Coût min (€)	Coût max (€)	Linéaire total (m)	Linéaire sur RD (m)	Linéaire sur voie communale (m)	Linéaire en zone agglo (m)
75.1	Site propre	Voie verte	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Long terme	128726	321815	643.63		644	
75.2	Site propre	Voie verte	Tarascon sur Ariège	Communale / Intercommunale		Long terme	57502	143755	287.51		288	

2.9 Zoom territorial sur la CC des Portes d'Ariège Pyrénées

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier de ...



Partie 1 – Rappel des objectifs d'aménagement sur l'itinéraire Saverdun <> Mazères et présentation des 3 points durs

- *Rappel des caractéristiques routières des 3 points durs (vitesses, trafic, configuration de la voirie ...)*
- *Rappel de l'importance du traitement du point dur (discontinuité = impact fort sur l'usage)*

Partie 2 : Des exemples de traitement de points durs aux caractéristiques similaires

Benchmark des bonnes pratiques sur le traitement des points durs à vélo

Rappel des objectifs d'aménagement sur cet itinéraire

Pour rappel, l'itinéraire entre Saverdun et Mazères souhaité par les élus correspond à l'itinéraire le plus direct pour les cyclistes empruntant la route départementale D14. Compte tenu des caractéristiques de cette voie (en termes de trafic journalier et de vitesse réelle pratiquée par les automobilistes), il est nécessaire d'aménager une infrastructure en site propre (séparée physiquement de la chaussée principale) sur l'ensemble du linéaire afin de sécuriser les cyclistes.

Pour rappel, le tableau de droite est un tableau d'aide à la décision issu du Guide « Rendre sa voirie cyclable 2021 » du CEREMA qui donne des indications sur la typologie d'aménagement cyclable la plus adaptée à envisager en fonction de trois critères principaux : la vitesse des véhicules sur la voie en question, le trafic observé et la quantité de cyclistes attendue.

La liaison Saverdun <> Mazères se situe en effet dans la catégorie des voies accueillant plus de 1000 veh/j (entre 2000 et 4000 selon la localisation des compteurs en 2019).

VBS VITESSE LIMITE RÉELLEMENT PRATIQUÉE	TRAFFIC MOTORIZÉ EN UNITÉS DE VEHICULE PARTICULIER PAR JOUR (DANS LES DEUX SENS)	DÉBIT CYCLISTE SOUHAITÉ (EN NOMBRE DE VELOS PAR JOUR)		
		RESEAU CYCLABLE SECONDAIRE (TRAFFIC INFÉRIEUR À 750 CYCLISTES/JOUR)	RESEAU CYCLABLE PRINCIPAL (TRAFFIC COMPRIS ENTRE 500 ET 3000 CYCLISTES/JOUR)	RESEAU CYCLABLE À HAUT NIVEAU DE SERVICE (TRAFFIC >2.000 CYCLISTES/JOUR)
30 KM/H OU MOINS	< 2000	Trafic mixte	Vélorue ou trafic mixte	Vélorue ou piste cyclable
	2000 A 4000	Trafic mixte	Bande cyclable ou trafic mixte	Piste cyclable
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
50 KM/H	< 1500	Trafic mixte		Piste cyclable
	1500 A 6000	Piste ou bande cyclable		
	> 6000	Piste ou bande cyclable		
70/80 KM/H	< 1000	Trafic mixte	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable
	1000 A 4000	Piste cyclable/voie verte/bande cyclable/bande dérasée de droite	Piste cyclable ou voie verte	
	> 4000	Piste ou bande cyclable		
RÉGIME DE PRIORITÉ		A choisir selon le contexte		Prioritaire sur le trafic sécant
<p>À noter</p> <p>Des recommandations complémentaires relatives au milieu interurbain, notamment sur les voies limitées à 90 km/h et au-delà, seront publiées dans un document spécifique. S'agissant de ces voies, les exigences seront nécessairement plus fortes (en termes de séparation des flux) que celles qui concernent les voies limitées à 70 km/h / 80 km/h.</p>				

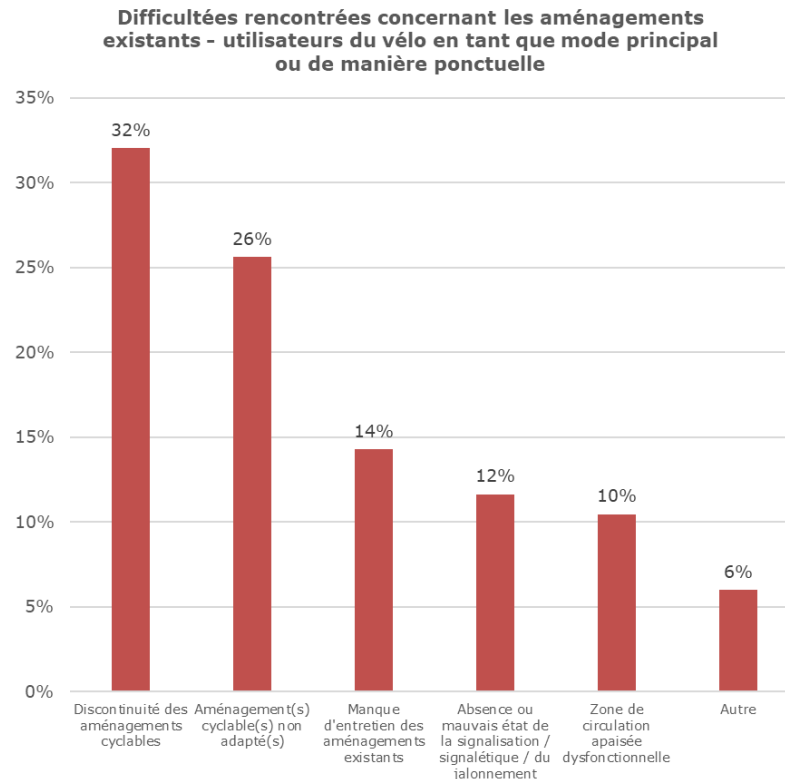
Source : CEREMA, Rendre sa voirie cyclable 2021.

Traitement des points durs : enjeu majeur pour garantir l'usage de l'itinéraire

Un point dur est un terme assez large puisqu'il peut désigner plusieurs situations différentes dont voici quelques exemples : une interruption d'aménagement cyclable, un défaut de signalétique / de jalonnement, un carrefour / pont difficile à franchir, etc. En tout état de cause, un point dur peut conduire le cycliste à : choisir un autre itinéraire, rester sur cet itinéraire car il est plus rapide mais avec un sentiment d'insécurité ou encore renoncer à l'usage du vélo en particulier lorsqu'il s'agit d'un usage du quotidien.

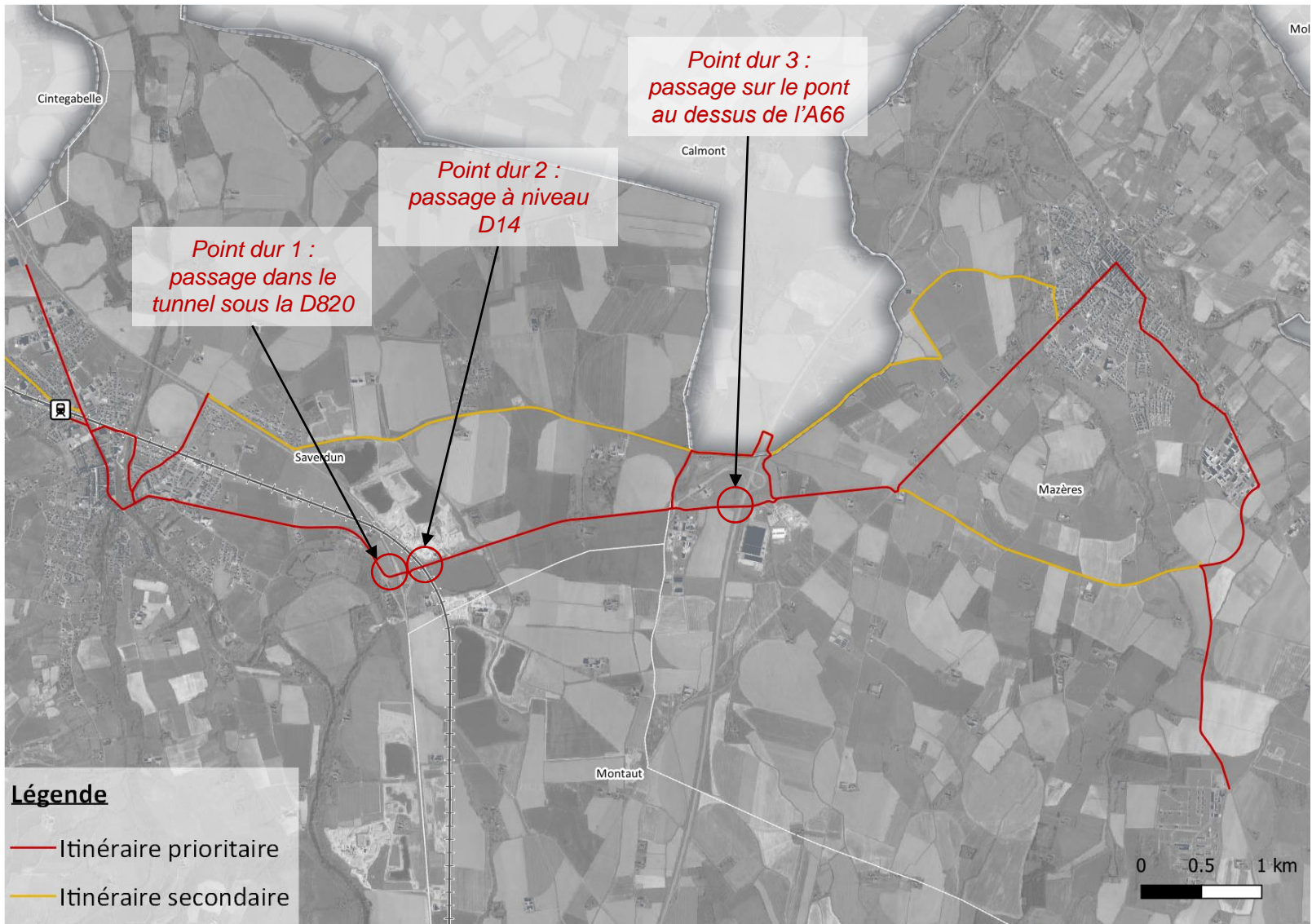
Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête auprès des habitants réalisée en 2020, la question des aménagements constituait le premier frein à l'usage du vélo sur le territoire du SCoT (à hauteur de 72%). La discontinuité des aménagements cyclables était quant à elle la première difficulté évoquée en ce qui concerne les usagers actuels du vélo.

Ces deux aspects montrent bien que la continuité d'un aménagement cyclable est l'un des aspects qui permet de garantir l'usage d'un itinéraire.



Source : enquête réalisée du 22 juin au 27 juillet 2020 dans le cadre du diagnostic du Plan Vélo.

Les trois principaux points durs identifiés sur la liaison Saverdun - Mazères



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Le premier point dur est situé sur l'itinéraire entre Saverdun et Mazères au niveau du passage de la D14 sous la D820. Actuellement, il existe un tunnel routier sur environ 30 mètres mais trop étroit pour pouvoir aménager une infrastructure cyclable pour les cyclistes en plus des deux voies déjà existantes pour les automobilistes.

Par ailleurs, la configuration de la chaussée, la vitesse des automobilistes (limitation à 80km/h) ainsi que le trafic sur cette section ne permettent pas d'envisager la mise en place d'un aménagement mixte cyclistes / automobilistes.

Aussi, afin de ne pas créer une discontinuité dangereuse sur l'itinéraire Saverdun - Mazères qui rendrait inutilisable l'ensemble de la liaison, il convient de traiter ce point dans l'objectif de sécuriser au maximum le passage des cyclistes sur cette section.

Pour cela, quatre solutions (non exhaustives) seront présentées dans ce document :

- Création d'un deuxième tunnel à droite spécifique vélo (tunnel à bestiaux ou tunnel classique) (hypothèse non retenue par le département)
- Suppression d'une voie de circulation automobile (circulation alternée) (hypothèse non retenue par le département)
- Passage alterné par feu. (hypothèse non retenue par le département)
- Proposition du Département de l'Ariège de création d'un rond-point au sud et la mise en place d'un sens uniquement au niveau du tunnel permettant d'insérer une voie en site propre pour les cyclistes. (présentation du projet pages 27 et 28).



Point dur 2 : passage à niveau D14

Le second point dur est situé au niveau du passage à niveau de la D14 de la ligne ferroviaire Toulouse-Latour de Carol.

L'une des propositions détaillées ultérieurement est de venir créer un second passage à niveau dédié aux piétons et aux cyclistes en parallèle du passage à niveau actuel.



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Le dernier point dur est situé au niveau du passage de la D14 au dessus de l'A66.

En 2019, les compteurs routiers affichaient plus de 3900 véhicules par jour avec 9,60% de poids lourds. Outre la problématique de la vitesse et du trafic, il y a une problématique de visibilité engendrée par le relief (montée et descente liée à l'ouvrage d'art).

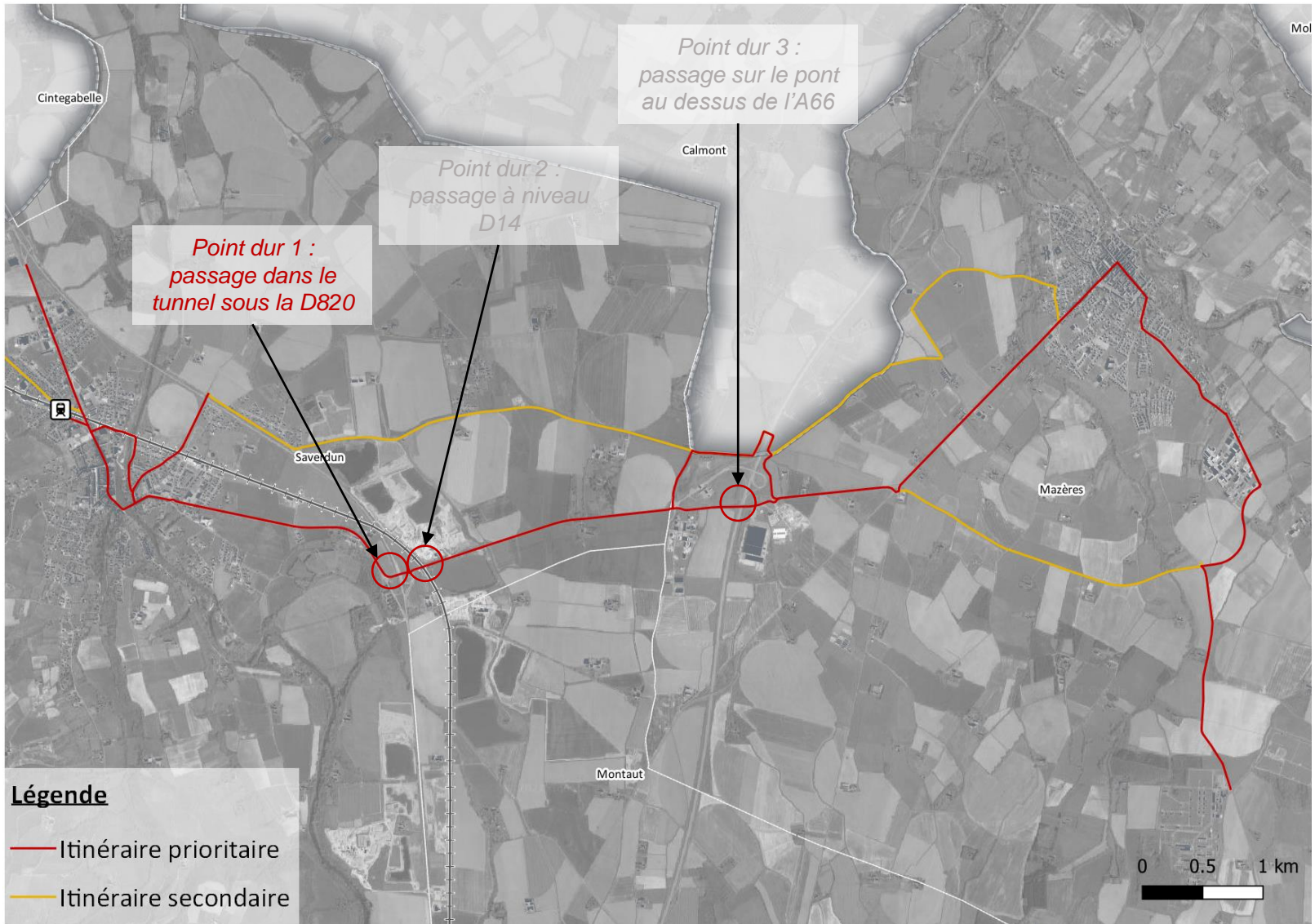


Partie 2 : Des exemples de traitement de points durs similaires



Dessinons un avenir qui a du sens.

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

La première proposition pour le traitement de ce point dur est la création d'un tunnel dédié aux cyclistes et piétons au nord du tunnel routier existant.

L'avantage d'un tunnel modes actifs est de venir créer un aménagement totalement séparé du flux d'automobilistes et ainsi sécuriser davantage les piétons et les cyclistes.

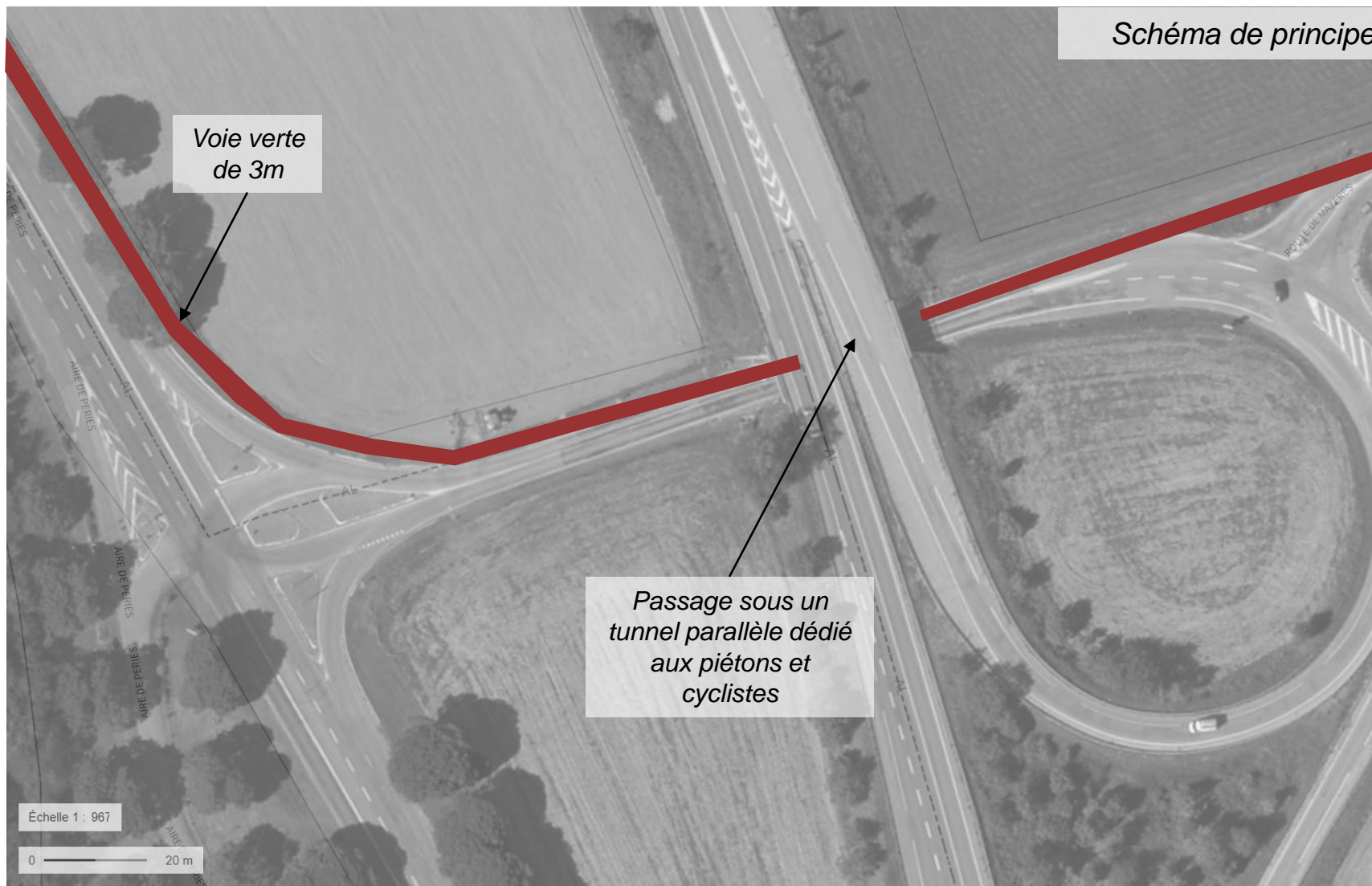
En revanche, en créant un tunnel dédié aux modes actifs il faut être vigilant sur plusieurs points :

- Veiller à avoir un éclairage suffisant pour ne pas créer un sentiment d'insécurité.
- Bien matérialiser au sol l'espace réservé aux piétons et celui réservé aux cyclistes afin de ne pas générer de conflits entre eux pendant la traversée du tunnel où la visibilité peut être moins bonne.

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Hypothèse non retenue par le CD09.

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du Tunnel aménagé sur la RD944 entre Reims et Châlons-en-Champagne

<https://abonne.lunion.fr/id53167/article/2019-03-25/le-tunnel-velos-amenage-sur-la-rd944-entre-reims-et-chalons-en-champgne-manque#popin-newsletters-form>



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du tunnel de la Croix Rousse à Lyon (plus dimensionnant)

Contexte de mise en œuvre : permettre de relier le 6e arrondissement au 9e autrement qu'en voiture

Année de mise en œuvre : début des travaux en 2009 pour la réhabilitation du tunnel routier et la création d'un nouveau tunnel parallèle dédié aux bus, piétons et cyclistes. Inauguration et ouverture à la circulation en décembre 2013.

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

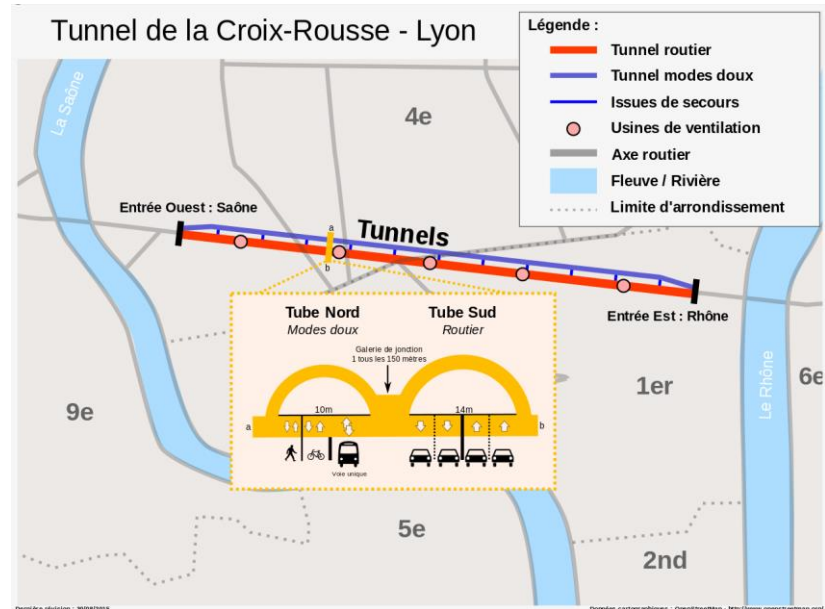
- 3 voies de circulation en double sens : la voie centrale est dédiée aux piétons, 1 voie est réservée aux cycles et l'autre aux bus
- Longueur : 1,8 km environ
- Largeur : 10 m
- Vitesse maximale autorisée pour les vélos : 25km/h
- Traversée entre 8 et 25 min. selon le mode de déplacement choisi.

Résultats : environ 2000 vélos / jour en semaine et 3000 vélos / jour le week-end.

Coûts : 280 millions d'euros soit 15 800 € par m² (ce coût comprend la réhabilitation du tunnel routier (avec mise aux normes des équipements de ventilation et de sécurité) + la création du nouveau tunnel + la création de 11 connexions entre les deux tubes)

Particularités : ambiance musicale et lumineuse originale pour limiter l'effet anxiogène du passage du tunnel.

Evolutions : de nombreuses polémiques liées à la cohabitation des modes doux avec les bus thermiques depuis sa mise en œuvre (devraient passer à de l'hybride en 2022/2023). En septembre 2020 projet de dédier le tunnel uniquement aux modes actifs et de faire passer les bus dans le tunnel routier avec une voie réservée de chaque côté (pouvant aussi être utilisée par les covoitureurs) : passage à 2x1voies pour les véhicules motorisés.



Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Tunnels_de_la_Croix-Rousse

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du tunnel de la Croix Rouse à Lyon (plus dimensionnant)



Source : <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/lyon-le-tunnel-de-la-croix-rousse-ferme-aux-usagers-certains-soirs-de-la-semaine>



Source : <https://www.lyon-france.com/je-decouvre-lyon/sites-et-monuments/Sites-et-monuments-remarquables/tunnel-de-la-croix-rousse-le-tube-modes-doux>

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Exemple du Tunnel du Chat en Savoie (plus dimensionnant)

Contexte de mise en œuvre : remettre aux normes le Tunnel sous le Mont du Chat qui datait de 1932 en créant une galerie de sécurité parallèle. Le Département a décidé de profiter de cette opportunité pour rendre cet espace accessible aux modes actifs.

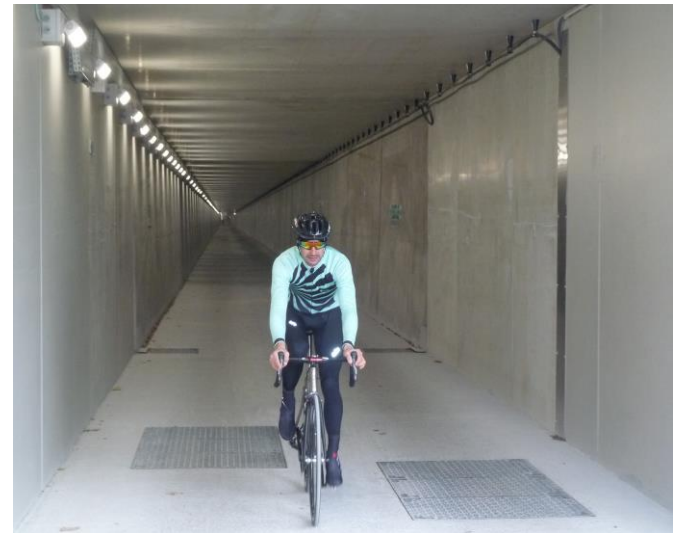
Année de mise en œuvre : travaux entre 2015 et 2017

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Création d'une nouvelle galerie de sécurité pour l'évacuation des usagers et la venue des secours en cas d'accident.
- Cette galerie est donc accessible aux modes actifs (piétons et cyclistes).
- Longueur : 1,5km
- Largeur : 3,5 m

Résultats : Fréquentation pour des usages cyclosporifs et cyclo touristiques mais également des usages du quotidien (avec des pics de fréquentation en heure de pointe du matin et du soir). En 2019 : 26 000 passages à l'année (environ 2 000 passages/mois VS< 4700 le mois suivant son ouverture en 2018 (source vélo & territoires) : compteur placé par le Département à l'entrée du tunnel.

Coûts : 46 M€ + 11M€ pour les études, travaux complémentaires (investissement du Département) : coûts dont la majeure partie est dédiée aux travaux de mise en conformité du tunnel principal (voir le détail des travaux menés dans le PDF Lettre d'info chantier 2018).



Source : <http://cyclospor.info/tunnel-cycliste-mont-chat/>



Source : <https://www.eco-compteur.com/ressources/departement-de-la-savoie-73-france/>

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 1 : création d'un tunnel parallèle dédié aux cyclistes

Autres exemples :

- Le Tunnel de Biounac dans l'Aveyron : ancien tunnel ferroviaire sur 574m désormais utilisé par les cyclistes et les randonneurs.
- Le Tunnel du Bois Clair dans le Saône et Loire : ancien tunnel ferroviaire sur 1,6 km (ouvert à une voie verte mais interdit aux cavaliers).
- Conversion du tunnel de la rue du congrès à Nice pour en faire une voie dédiée uniquement aux cyclistes en 2020.
- Le Tunnel Jenner au Havre.
- Evry tunnel voie de circulation douce : <https://www.dailymotion.com/video/xr8ij7>
- En Belgique : <https://www.jandenui.com/fr/projets/tunnel-pour-velos-et-bus-courtrai-belgique>

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés

La seconde proposition pour le traitement de ce point dur est de réduire la 2x2 voies actuelle pour les automobilistes (largeur de la chaussée actuelle : 5,5m entre les deux bandes) à 1 seule voie pour les automobilistes avec un passage alterné afin de permettre une continuité de la voie verte.

Afin que ce type d'aménagement avec écluse et bypass soit le plus efficace possible, il est important que l'écluse (entre la chaussée et la voie verte) contraigne suffisamment l'automobiliste pour ne laisser le passage qu'à un seul véhicule à la fois.

Par ailleurs, il est important de réduire la vitesse des véhicules en amont de cette section.

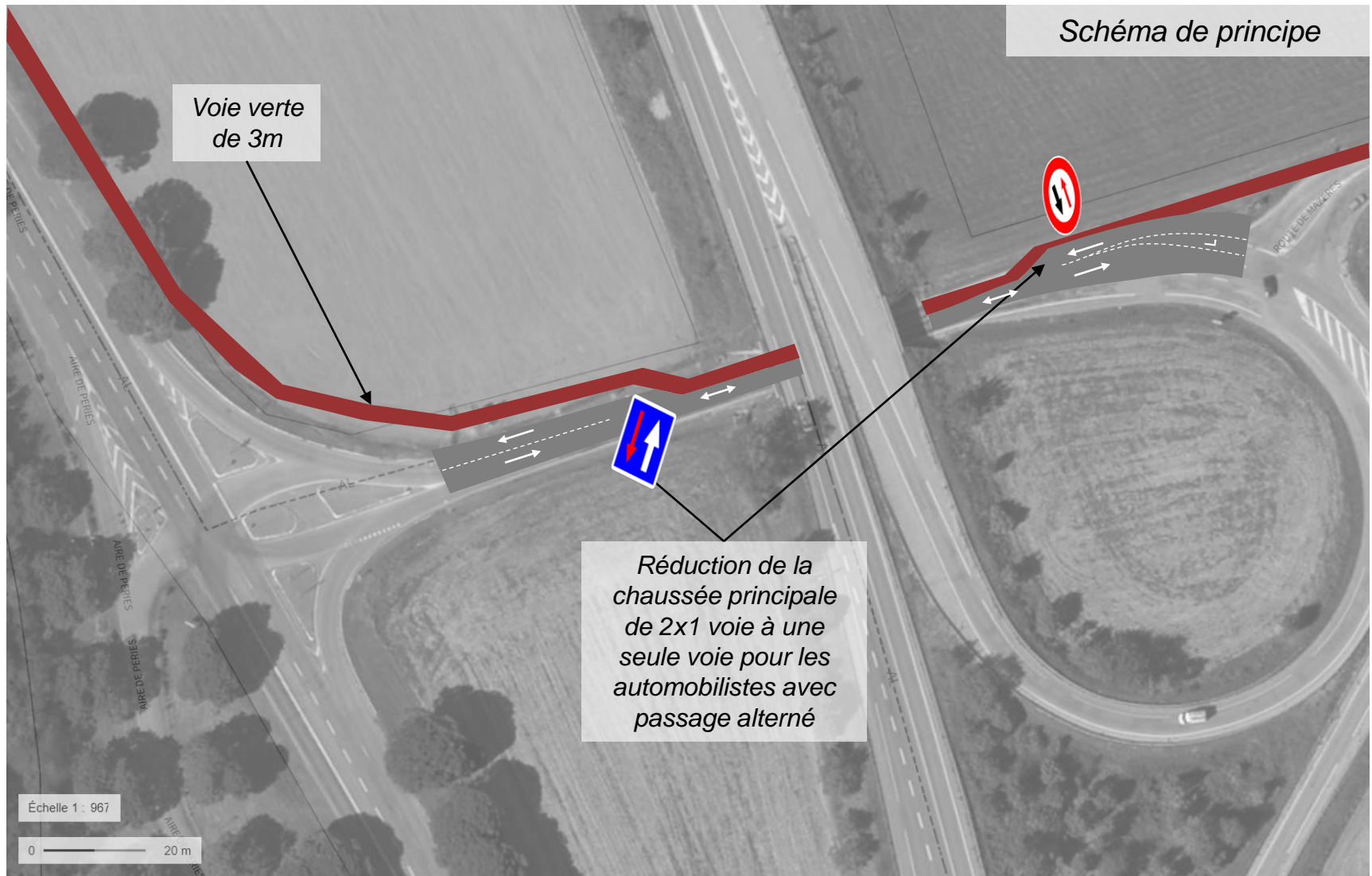
Cette proposition est à mettre en parallèle avec la proposition n°4 du Département qui vise à créer un giratoire plus au sud afin de permettre de libérer une voie de circulation automobile et y insérer une infrastructure cyclable.



Source : http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr/fiche-13-ecluse-simple-a707.html#sommaire_2

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés



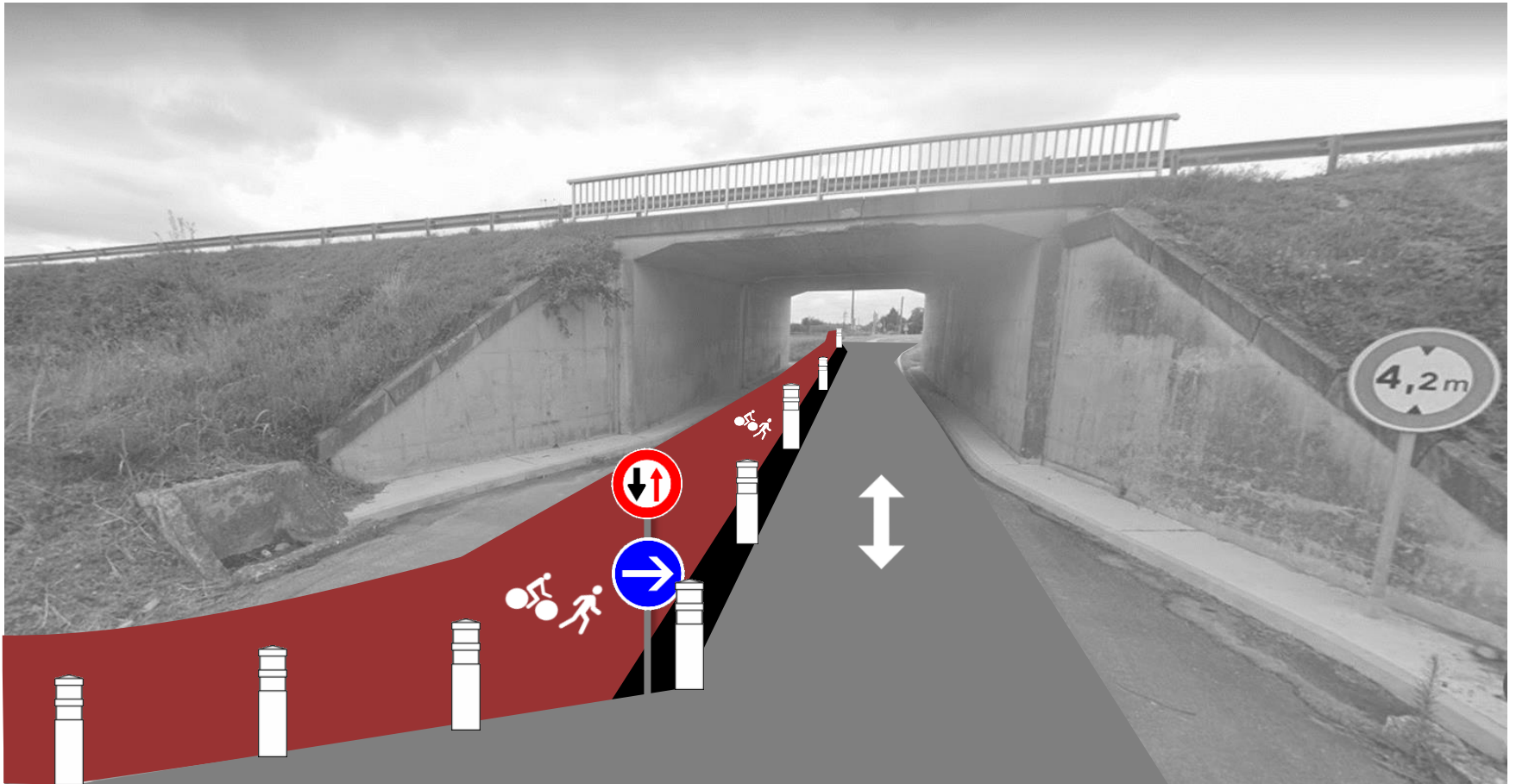
Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

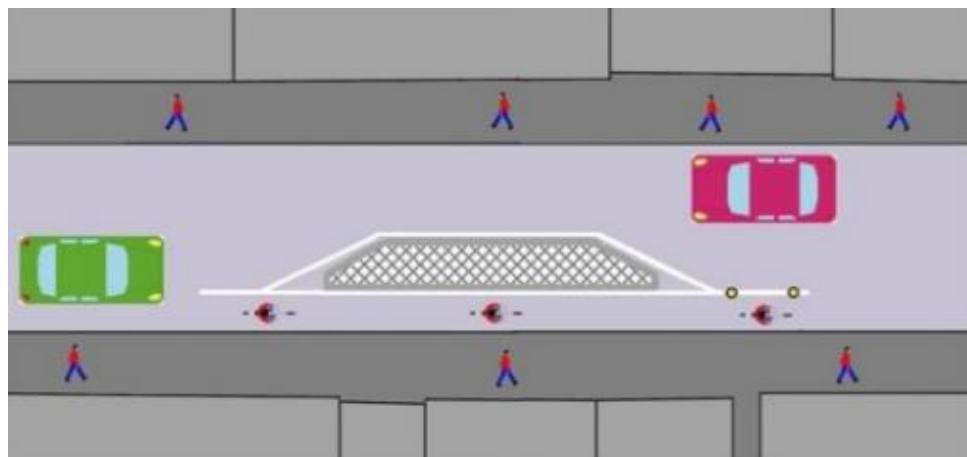
Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 2 : réduction de l'espace dédié aux véhicules motorisés

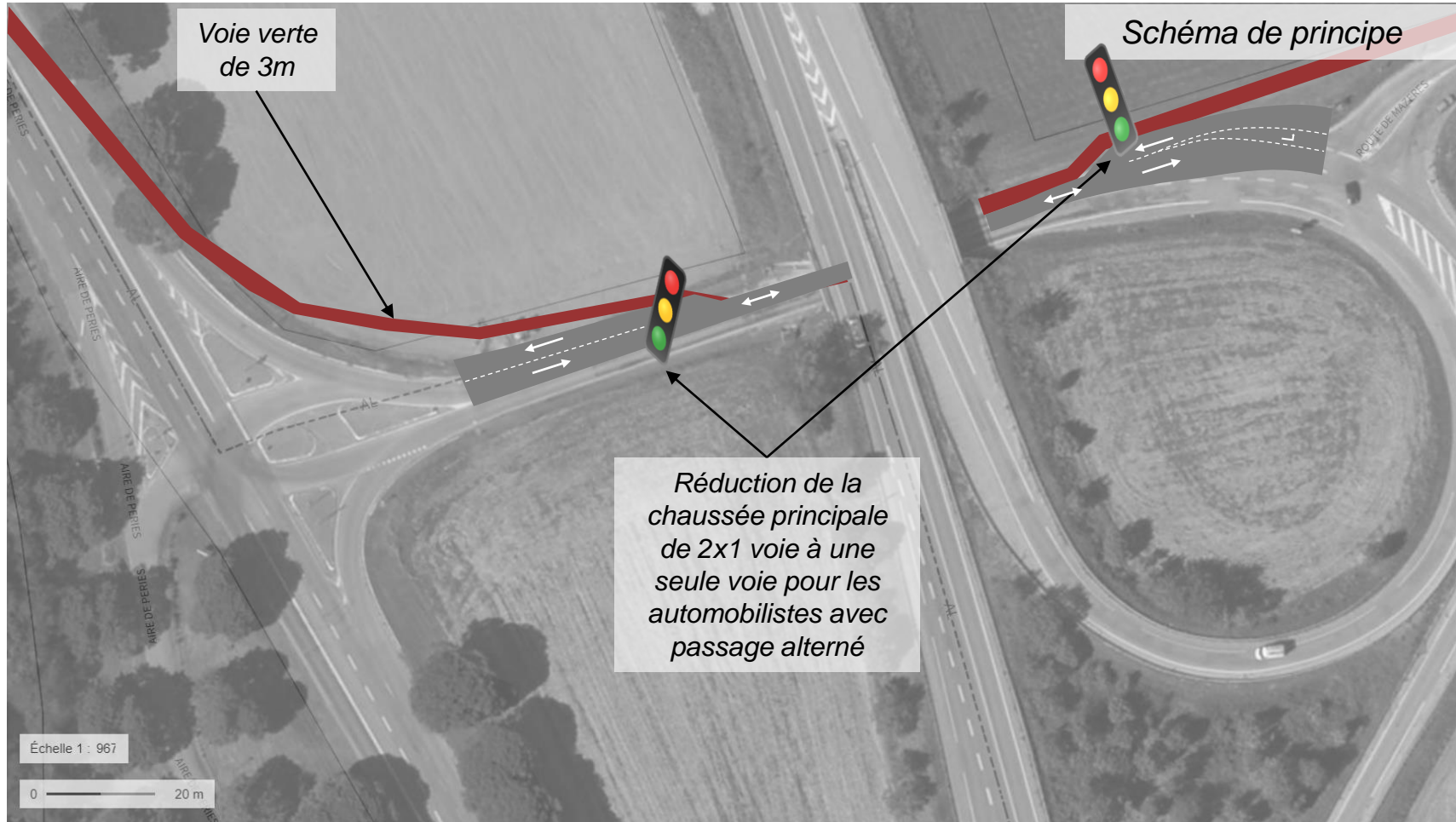
Quelques exemples d'écluses vélos



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 3 : Passage alterné avec feu

La troisième proposition pour le traitement de ce point dur est de réduire la 2x2 voies actuelles pour les automobilistes (largeur de la chaussée actuelle : 5,5m entre les deux bandes) à 1 seule voie pour les automobilistes avec un passage alterné régulé par des feux tricolores afin de permettre une continuité de la voie verte.



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 4 : création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)

La 4^{ème} proposition pour le traitement de ce premier point dur fait référence au projet du CD09 à savoir :

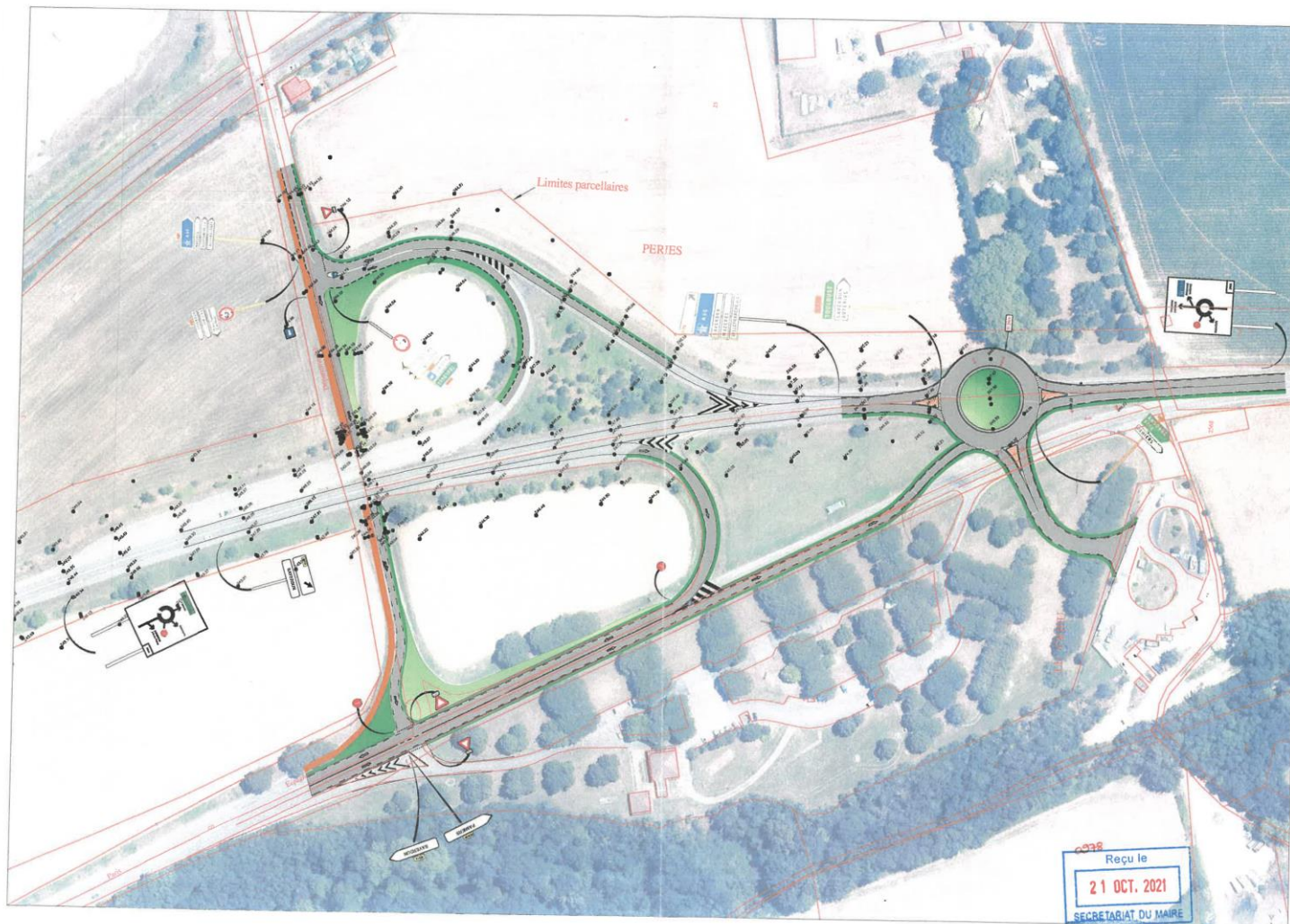
- La création d'un giratoire au sud de l'échangeur,
- Un changement des sens de circulation (un seul sens de circulation pour les automobilistes au niveau du tunnel),
- L'aménagement d'une voie de circulation apaisée pour les vélos au niveau du tunnel.

Dans cette configuration, il n'y aurait plus qu'une seule voie de circulation pour les automobilistes sous la D820 et donc la possibilité de poursuivre la voie verte au niveau du tunnel.

Cette proposition est en lien avec la proposition n°2.

Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

Proposition 4 : Création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)



Point dur 1 : passage dans le tunnel sous la D820

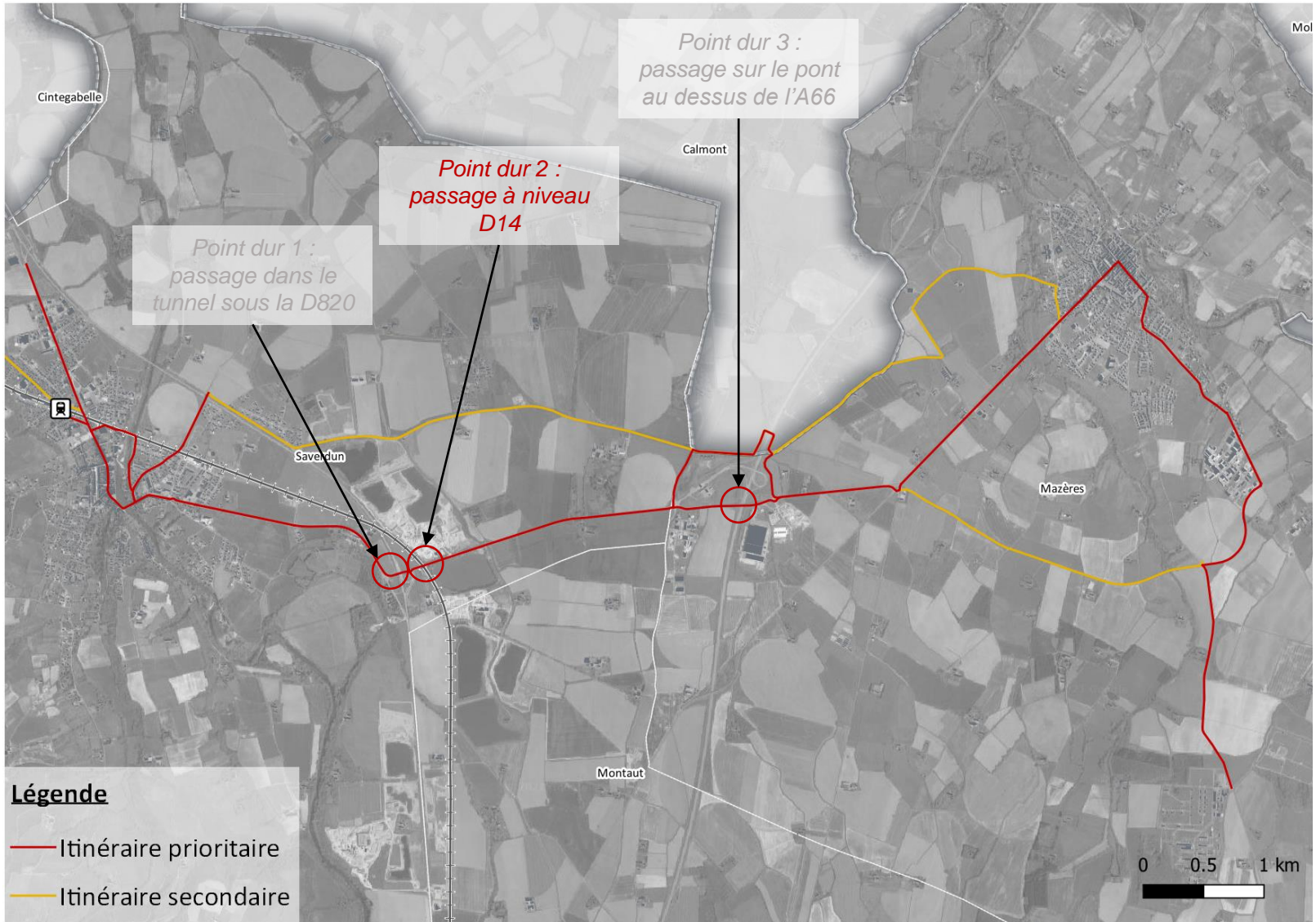
Proposition 4 : Création d'un rond point (proposition Département de l'Ariège)

Exemple des travaux en cours à Portet sur Garonne au Sud Ouest de Toulouse → un cas similaire avec création d'une bretelle d'accès et aménagements pour les modes actifs.

Création d'un tunnel sous la D63 (boulevard de l'Europe) avec une seule voie de circulation pour les automobilistes et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle totalement séparée de la chaussée principale.



Point dur 2 : passage à niveau D14



Point dur 2 : passage à niveau D14

Proposition 1 : décalage avec 2nd passage à niveau (piéton/cycles)

Exemple de la barrière piétonne de Wavrin dans les Hauts de France

Contexte de mise en œuvre : un flux important de piétons et automobilistes aux abords d'un passage à niveau qui relie la gare au parking et une nécessité de sécuriser les traversées.

Année de mise en œuvre : 2019

Caractéristiques techniques : création d'une barrière piétonne parallèle à la barrière pour les automobilistes.

Coûts : 30 000€ (financé par la Métropole de Lille) comprend également le coût des travaux sous la chaussée pour relier le système informatique à celui de la SNCF.

Autres informations : possibilité de sécuriser les passages à niveau existants via : barrières lumineuses, vidéoprotection, détecteurs d'obstacles (sous forme d'expérimentation avec la SNCF).

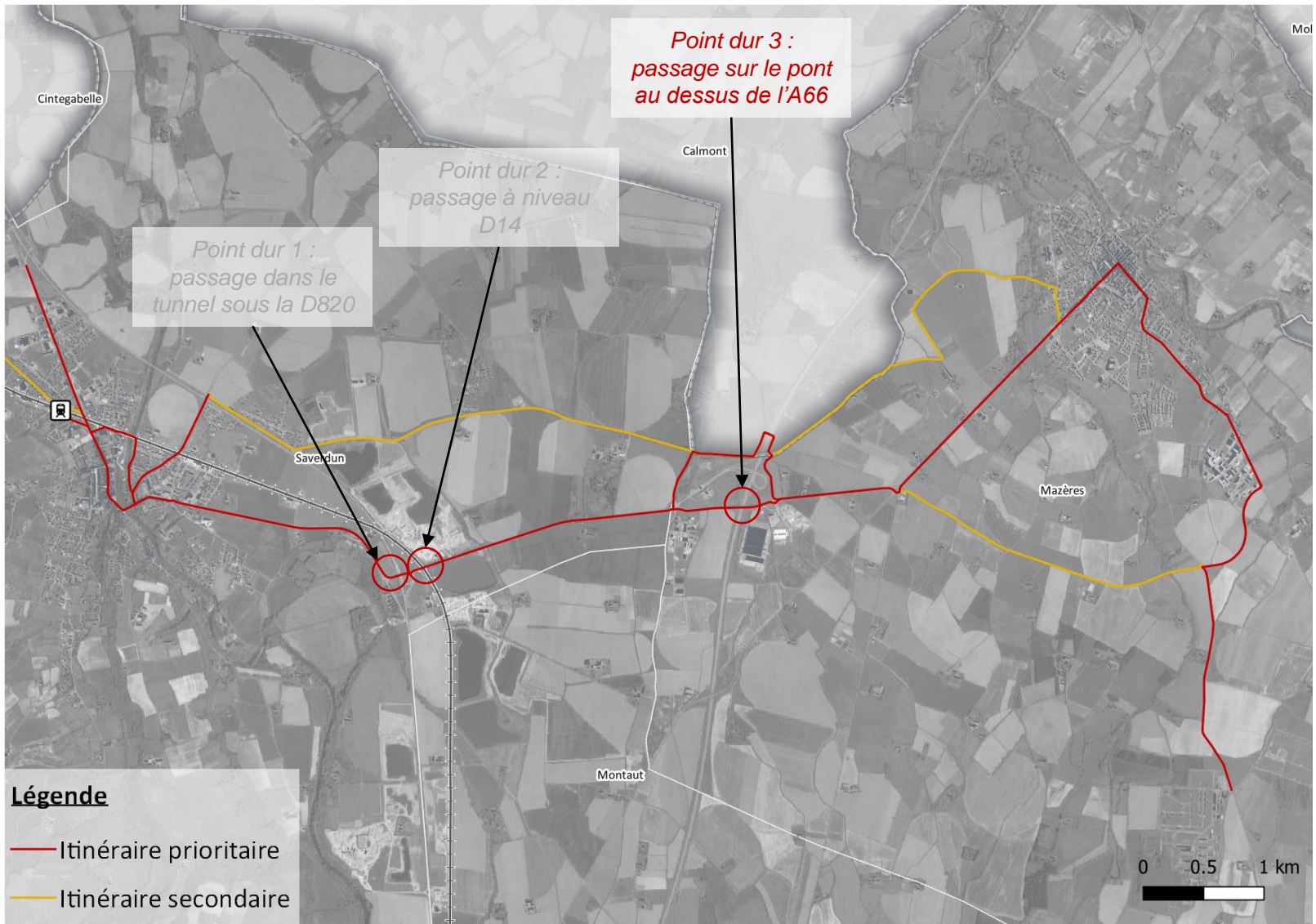
Deux études préalables ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage SNCF et co-financée par la MEL et la Région Hauts de France : une étude pour l'ajout de deux demi-barrières supplémentaires au passage à niveau (coût estimé : 35 000€ HT) et une étude d'un passage souterrain piétons / vélos (coût estimé : 176 000€ HT).



Source : <https://www.lavoixdunord.fr/655023/article/2019-10-21/c-est-inedit-une-barriere-pietonne-ete-installee-au-passage-niveau-de-wavrin>

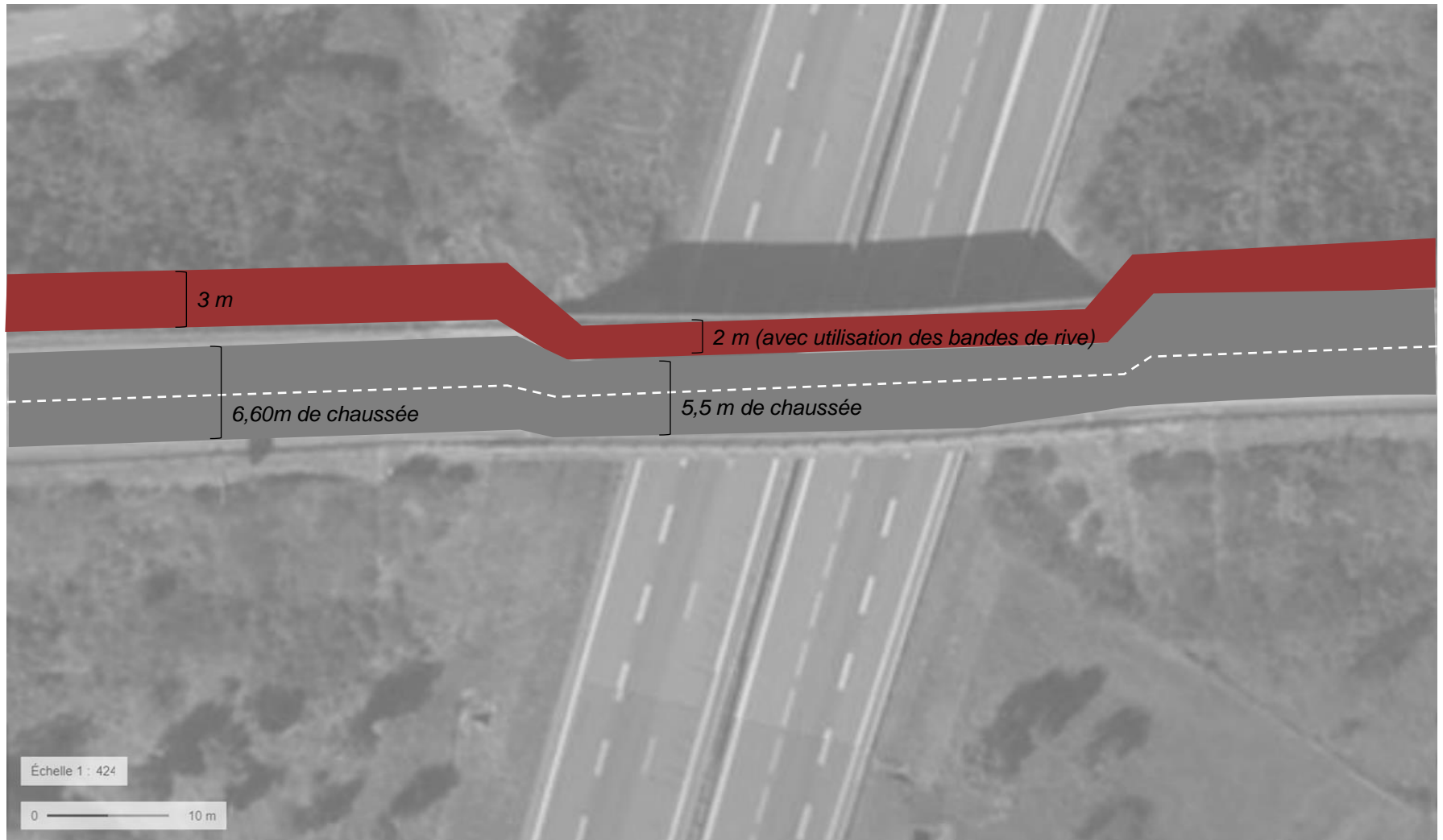


Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

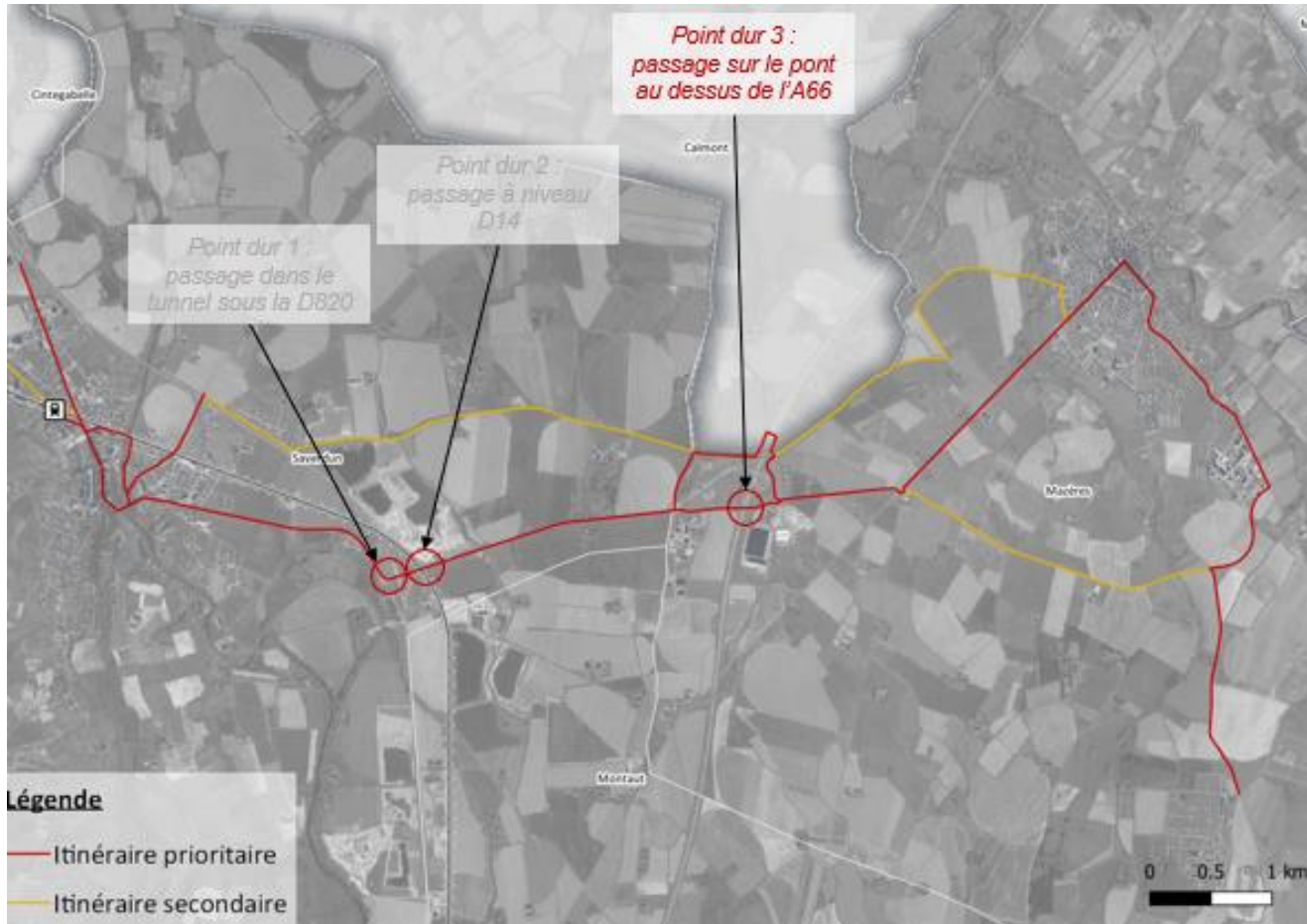
Proposition 1 : Réduire l'espace affecté aux véhicules motorisés et créer une voie verte rétrécie de 2m d'un seul côté (alternant avec sens de priorité pour les vélos)



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 2 : création d'un encorbellement

La seconde proposition pour le traitement du pont au dessus de l'A66 est de venir créer un encorbellement accroché au pont routier existant et ainsi bien séparer les usages (piétons et cyclistes / automobilistes).



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 2 : création d'un encorbellement

Exemple de l'encorbellement à Cintegabelle (passerelle piétonne)

Contexte de mise en œuvre : nécessité de réaliser des travaux de rénovation sur le pont de Cintegabelle qui impliquait la fermeture totale du pont. Après plusieurs réflexions entre le CD31 et la Mairie il a été décidé d'aménager une passerelle permettant de créer une continuité piétonne et cyclable entre les deux rives.

Année de mise en œuvre : travaux entre 2017 et 2018, inauguration en 2018

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Mise en œuvre d'une passerelle accrochée à l'ouvrage d'art (d'une largeur d'environ 1,5m), suppression des trottoirs sur l'ouvrage d'art et élargissement de la chaussée (4,8 à 5,4m).
- Longueur de la passerelle : une centaine de mètres.

Coûts : 1,2M€ (CD31 + une partie financée par la Mairie de Cintegabelle : 167 000€)

Particularités : les vélos, les scooters et motos ont la possibilité d'emprunter cette passerelle piétonne mais en mettant le pied à terre.



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 2 : création d'un encorbellement

Exemple sur le Pont du Né à Salignac sur Charente

Une piste cyclable en encorbellement pour cyclistes et piétons a été aménagée sur le Pont du Né, ce pont étant le point de connexion interdépartementale entre la Charente-Maritime et la Charente, à Salignac-sur-Charente. Financée par les deux départements, cette passerelle permet désormais une continuité cyclable sur la Flow vélo, en toute sécurité.

Contexte de mise en œuvre : itinéraire sur la Flow Vélo.

Portage : financement partagé entre le Département de la Charente et celui de la Charente Maritime.

Coût : 170 000€ côté Charente-Maritime



Source : <https://la.charente-maritime.fr/actualites/des-amenagements-pour-faciliter-passage-des-velos>

Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 2 : création d'un encorbellement

Autres exemples :

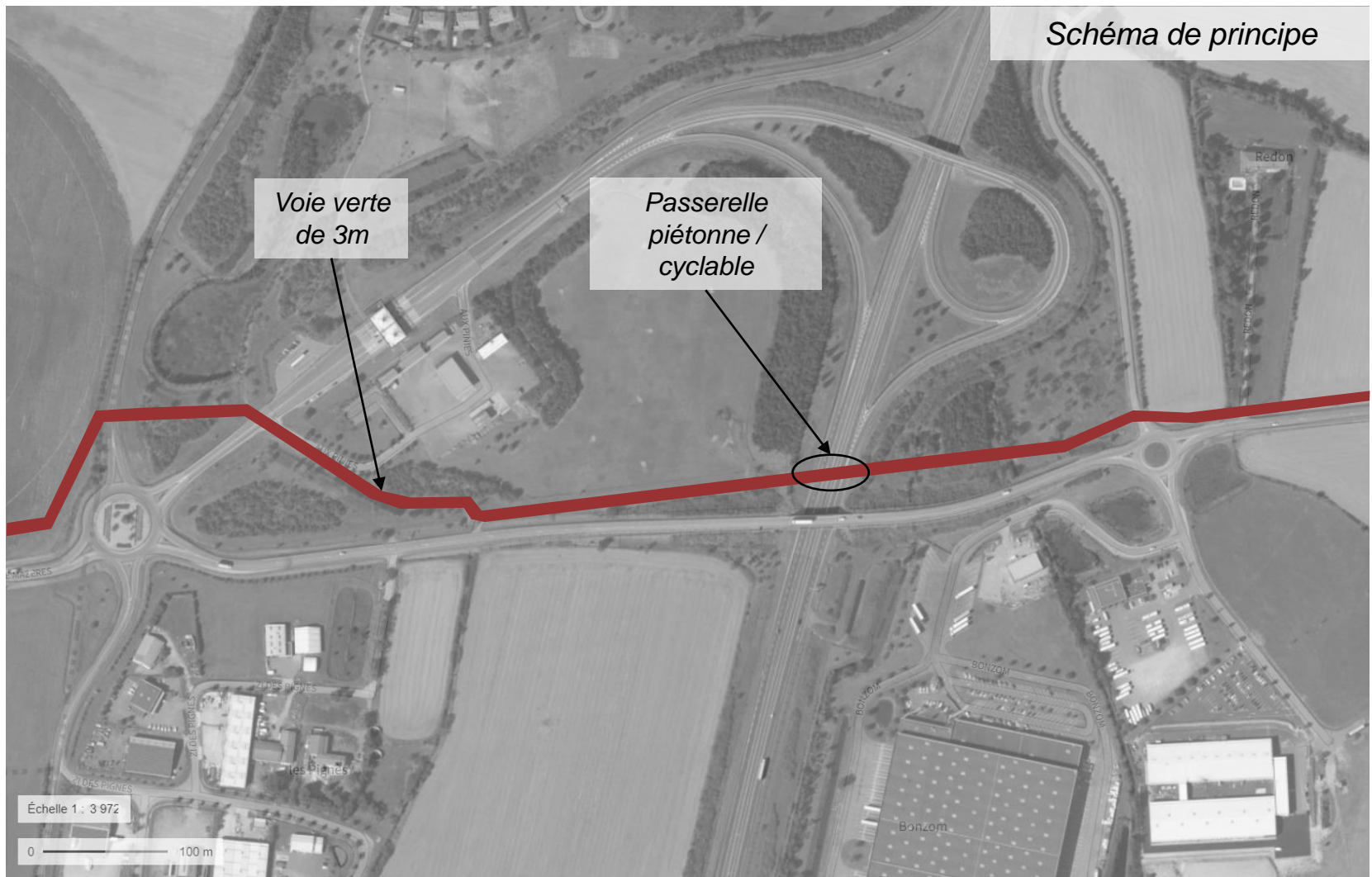
- Passerelle piétonne en encorbellement au pont routier de Sérignac (Lot-et-Garonne) (cf. image ci-contre)
- Passerelle piétonne à Cedry Wielkie en Pologne (source : Club des Villes & Territoires Cyclables) : longueur : 22 mètres ; largeur : 2,5 mètres ; coût : 150 000€ (ratio : 2 2727€/m²).



Source : <http://www.vvv-sud.org/psp-passerelles-velo-encorbellement.html>

Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Exemple de la passerelle des Estustes à Lagrave (passerelle piétons / vélos)

Contexte de mise en œuvre :

- Volonté de relier le secteur de la rive gauche de la commune (qui est en pleine expansion avec de nombreux programmes immobiliers) au centre du village pour les achats et services.
- Objectif de sécurisation des traversées des scolaires, piétons et cyclistes afin d'éviter la D13 qui est très circulée.
- Inscription dans le schéma directeur Tarn à Vélo – Tarn Randonnées.

Année de mise en œuvre : inauguration en 2016 (1^{ère} délibération du Conseil municipal en 1904 sur ce projet puis reprise du dossier en 2010) Travaux : 4 mois.

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Longueur de la passerelle : 85 mètres
- Hauteur : 12-15 mètres

Résultats : très satisfaisant, passerelle très utilisée

Coûts : 400 000€ tout compris (financements à hauteur de 70% : DETR + Région + Département)

Partenaires : Etat (préfecture du Tarn), Région, Département, CC Tarn et Dadou

Particularités : passerelle en aluminium (vieillit bien, ne demande pas beaucoup d'entretien)

Maitre d'œuvre : BE ingc (Gers)



Source : Iter, 2021.



Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Exemple de la passerelle de Gagnac sur Garonne

Contexte de mise en œuvre : liaison entre les deux rives de la Garonne (+réseau vert et cyclable de GrandToulouse)

Année de mise en œuvre : inauguration en 2010 (travaux entre 1991 et 2010)

Caractéristiques techniques du tunnel modes actifs :

- Longueur : 164m

Coûts : 500 000€ (GrandToulouse)

Particularités :

- Deux escaliers permettent l'accès à la passerelle.
- Obligation de mettre le pied à terre pour traverser.
- La mise en œuvre de cette passerelle a été valorisée par la mise en place de deux pistes cyclables de part et d'autre de l'ouvrage d'art.



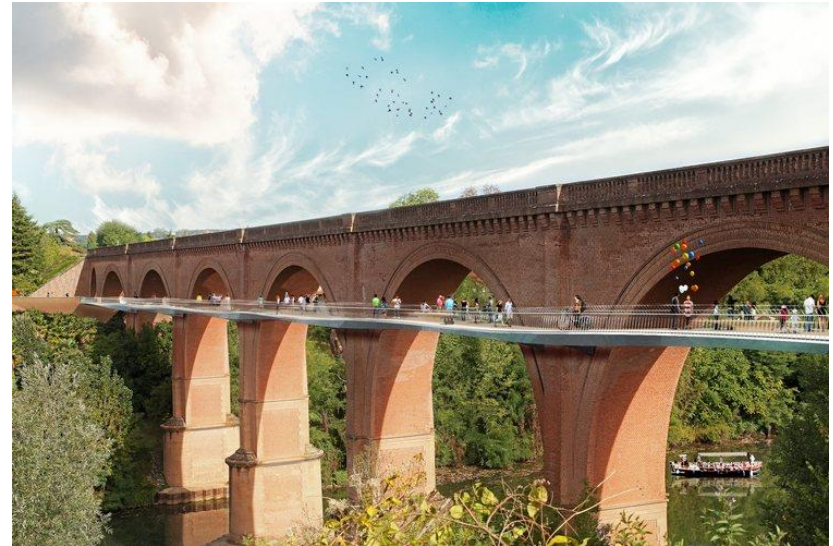
Source :
<https://2p2r.org/dossiers/amenagements/veloroutes-et-voies-vertes/article/inauguration-d-une-passerelle-pietons-velos-sur-la-garonne-a-gagnac>

Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

Proposition 3 : création d'une passerelle parallèle dédiée aux modes actifs

Autres exemples :

- Passerelle piétonne et cyclable de Montréjeau (31) en alliage d'aluminium (longueur : 67 mètres et largeur : 2,20 mètres) financée par RTE (50%), l'État (25%), le CD31 (5%), les deux CC (5% chacune) et les deux communes concernées (5% chacune). Coût total : environ 630 000€. Les câbles haute tension passent sous le tablier de la passerelle.
- Projet de Passerelle entre Rabastens et Coufouleux
- Projet de passerelle au niveau du PEM de Vannes : <https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/passerelle-gare-de-vannes>
- Passerelle piétonne à Albi (travaux en cours, photo ci-contre)



Source : <https://www.mairie-albi.fr/fr/presentation-du-projet-la-passerelle>

Point dur 3 : passage sur le pont au dessus de l'A66

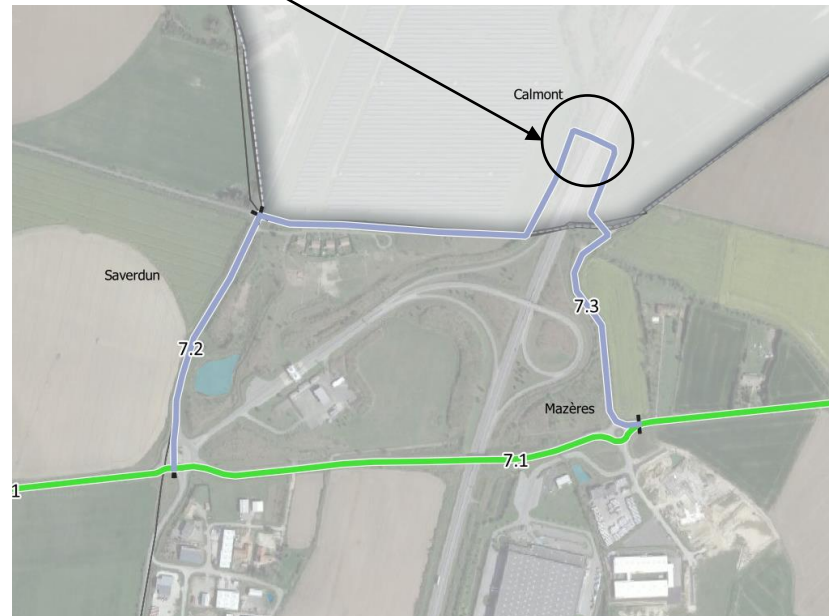
Proposition 4 : passage au niveau du pont hydraulique

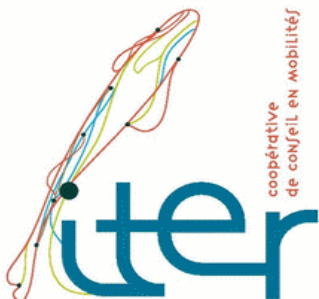
Une autre alternative au passage du pont au dessus de l'autoroute, proposé par le Département, est d'indiquer aux cyclistes de passer par le passage hydraulique situé plus au nord sous l'A66.

L'avantage de cette alternative est d'éviter le pont où les possibilités d'aménagement sont réduites.

Le principal inconvénient de cette solution est de faire faire un détours aux cyclistes (allongement du temps de trajet pour des personnes qui souhaiteraient faire le trajet Saverdun <> Mazères).

Cette solution sera à étudier plus finement à la suite de cette étude.





Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD
lter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE
T: 05 62 73 53 93



Votre contact au Syndicat du SCoT :

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel : mobilites@scot-vallee-ariege.fr
Téléphone : 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariege.fr

2.10 Zoom territorial sur l'agglomération Foix-Varilhes

Plan Vélo du SCoT de la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier :



Partie 1 – Zoom territorial Foix <> Montgailhard / Saint Paul de Jarrat

Partie 2 – Zoom territorial Gare SNCF de Varilhes <> CHIVA Saint Jean de Verges

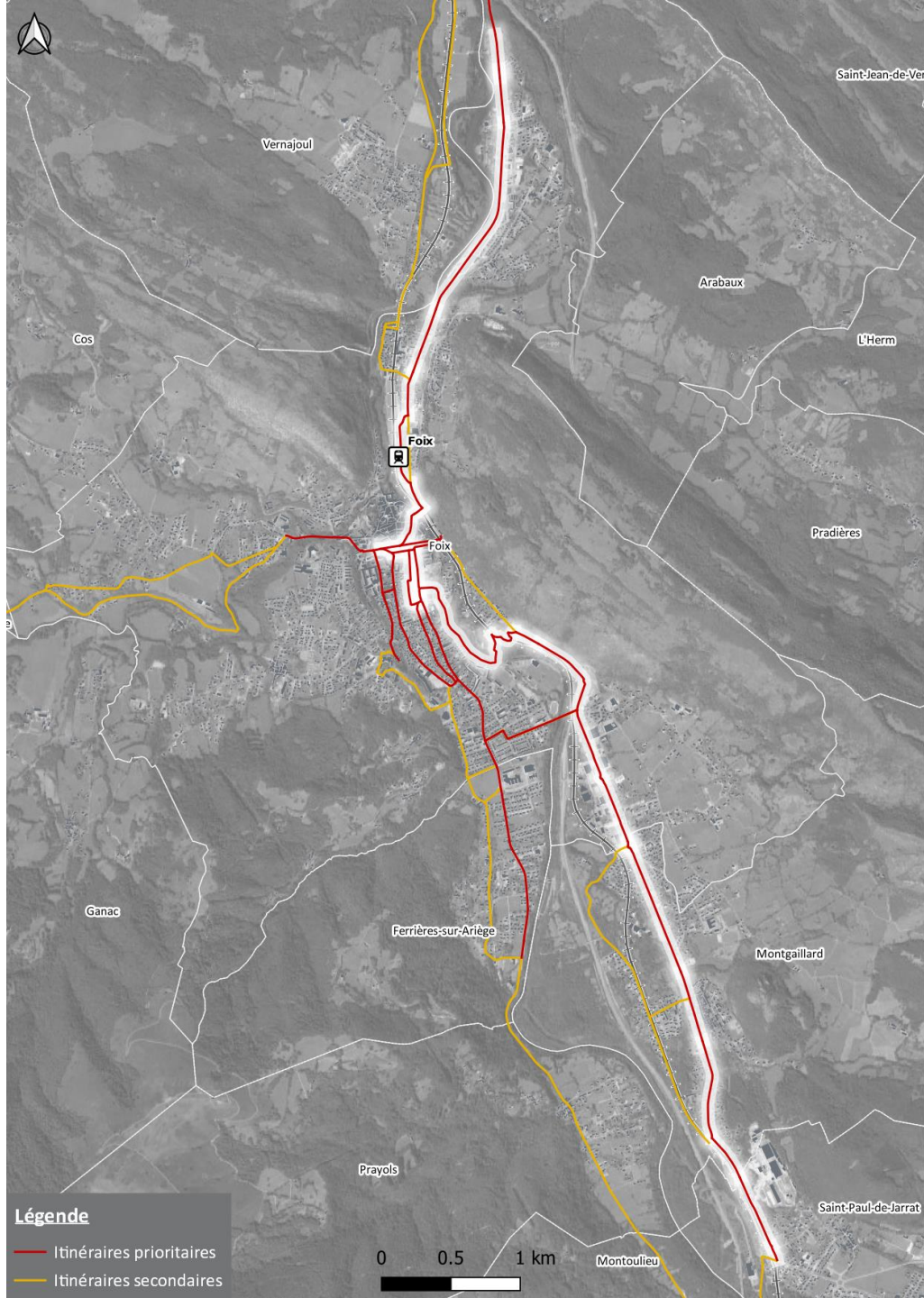
Partie 3 – Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques

Partie 1 : Zoom territorial Foix <> Montgailhard



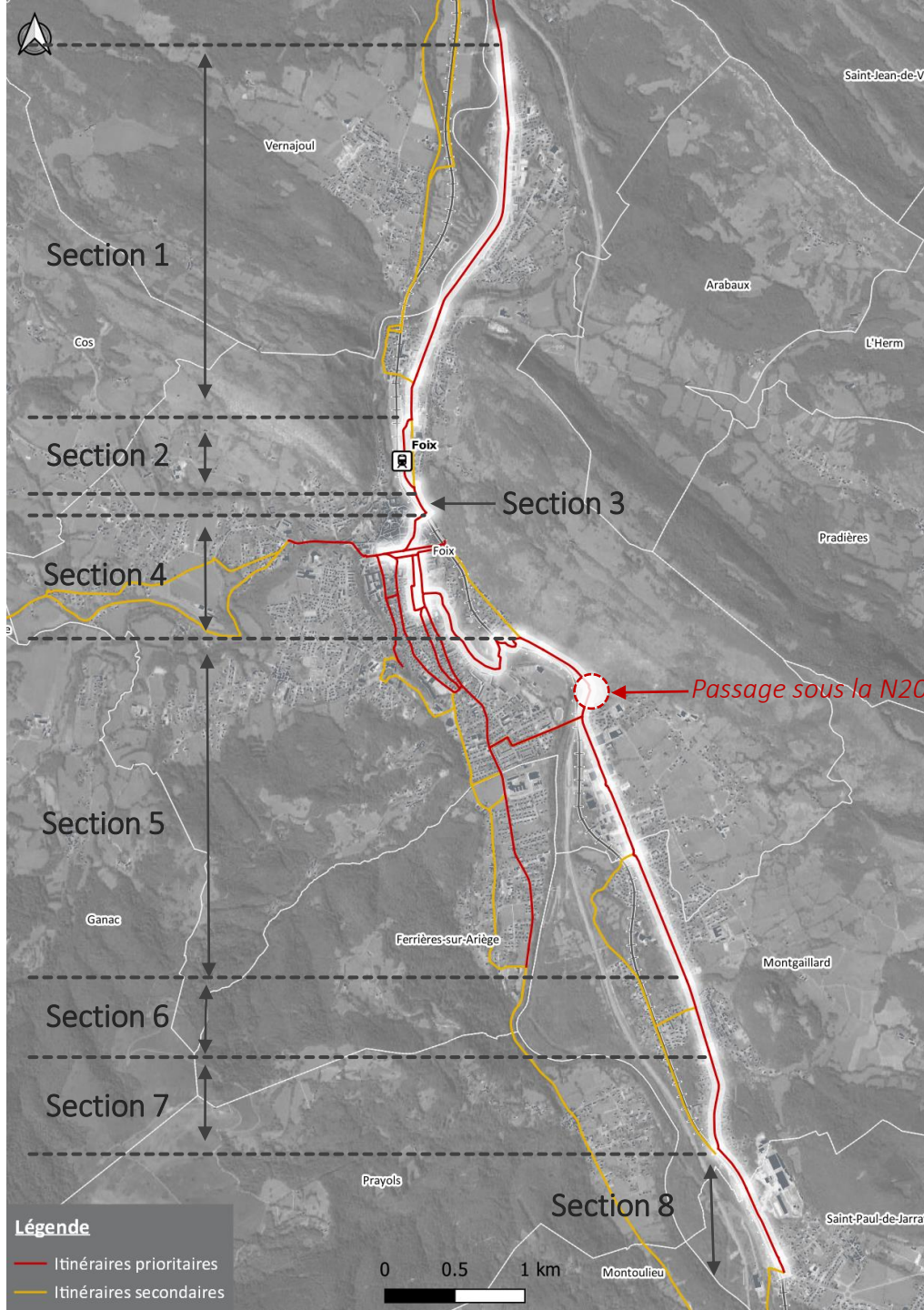
Dessinons un avenir qui a du sens.

Foix (Labarre) <> Montgailhard / Saint Paul de Jarrat



Foix (Labarre) <> Montgailhard / Saint Paul de Jarrat

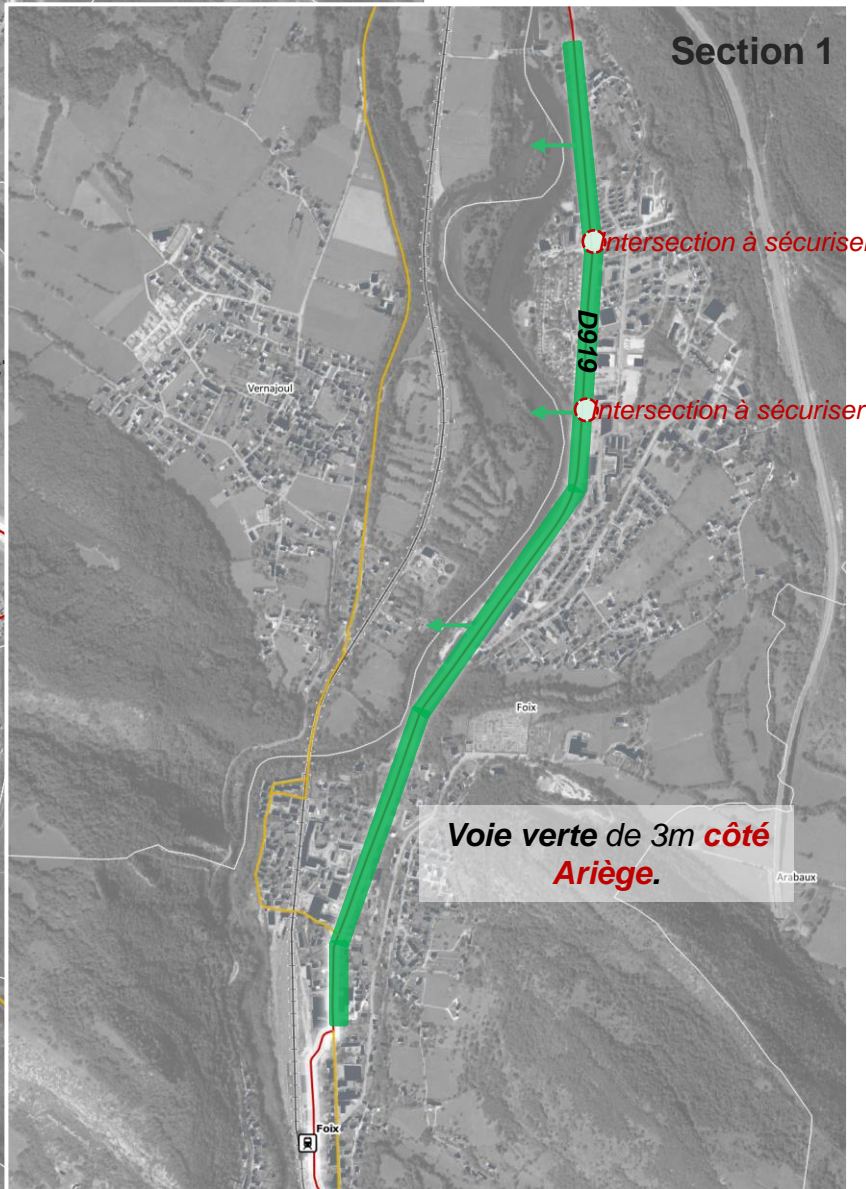
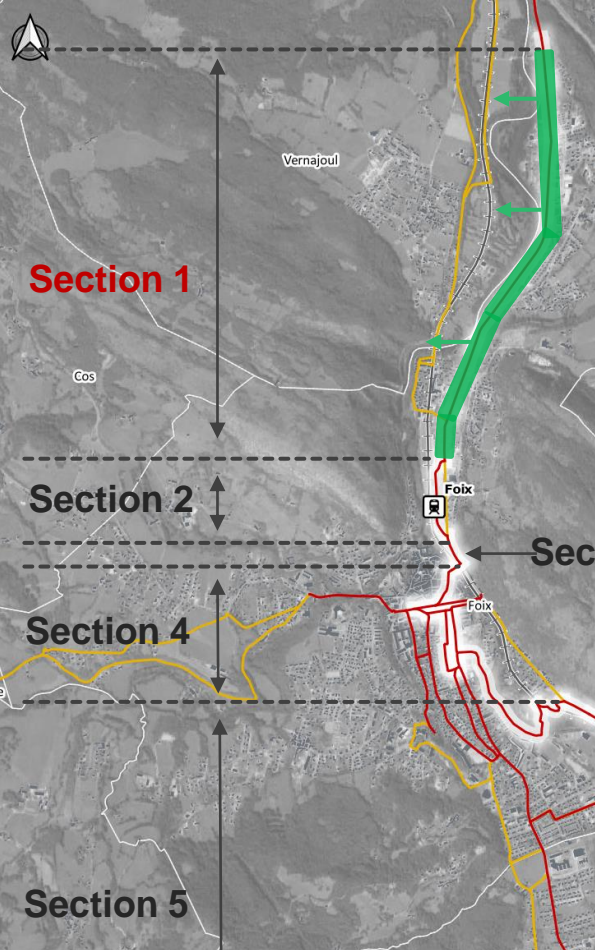
Afin d'avoir une meilleure visibilité sur les différents types d'aménagements projetés, un découpage en 8 sections a été réalisé sur ce zoom territorial.



Section 1

- █ Séparatif (site propre)
- █ Non séparatif
- █ Mixte / jalonnement

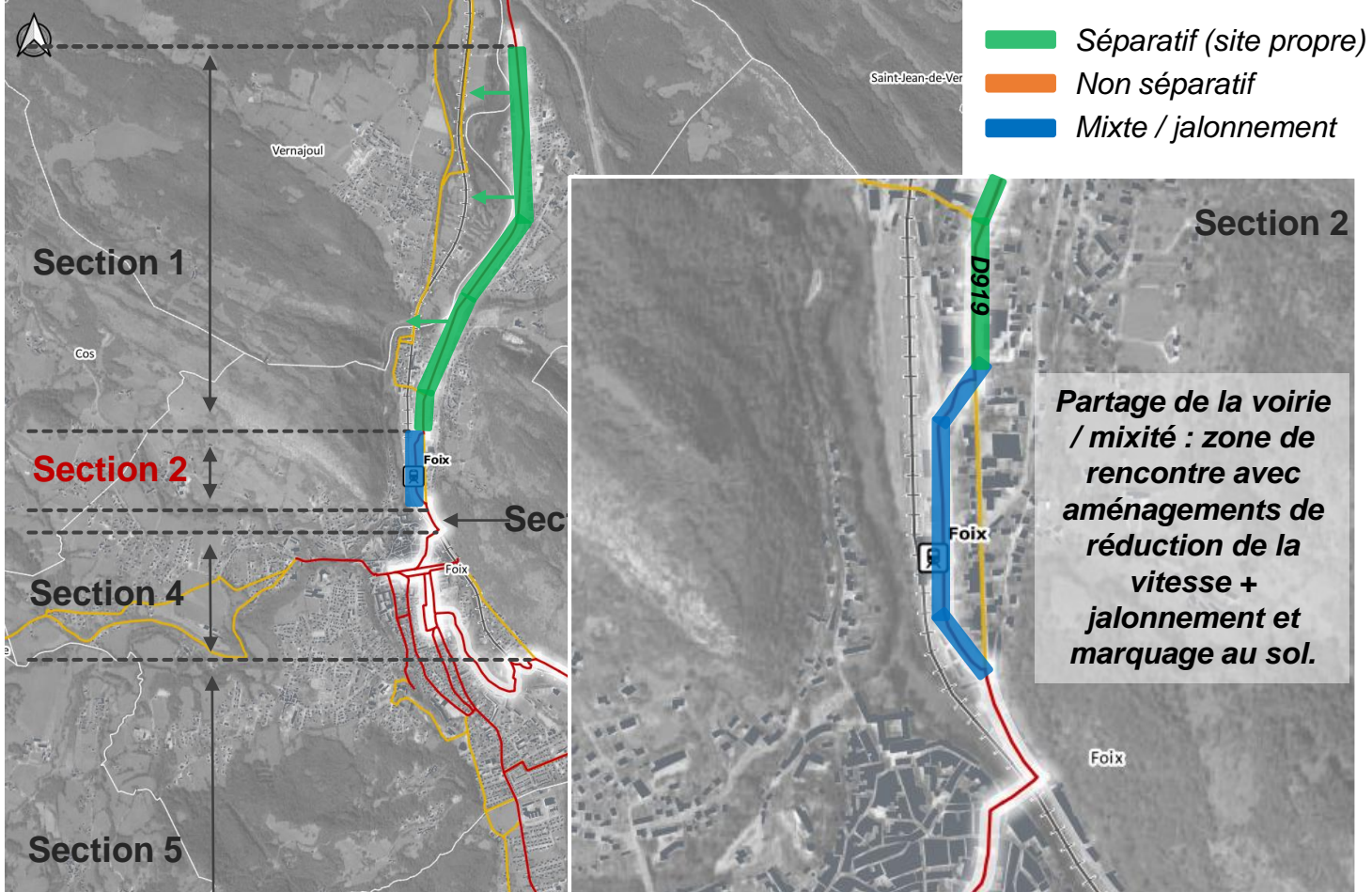
Sur la section 1 de la D919 jusqu'au secteur de Labarre - Foix, l'aménagement préconisé est une voie verte côté Ariège (un usage partagé entre piétons et cyclistes est possible en raison de la faible circulation piétonne sur cette section). Le choix s'est porté sur ce côté en raison du nombre important de pôles à desservir du côté de l'Ariège (camping, Foix plage). Par ailleurs, l'aménagement d'une voie verte d'un seul et même côté permettra de limiter les franchissements de la départementale D919 et ainsi sécuriser les piétons et les cyclistes.



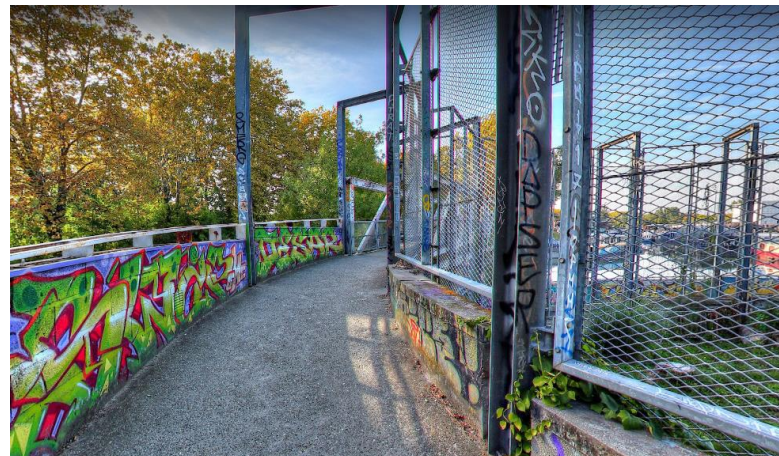
Voie verte de 3m côté Ariège.

Section 2

Sur la section 2 (rue Pierre Semard devant la gare de Foix), l'aménagement est en parti déjà réalisé puisqu'il y a eu un réaménagement du PEM. L'objectif est de conforter cet aménagement qualitatif et éventuellement aller plus loin (par du contrôle, des messages de sensibilisation, du jalonnement ...).



Quelques exemples « d'ascenseurs cyclistes »



Exemple à Toulouse pour traverser le canal du midi.



Exemple entre BousSENS et Roquefort sur Garonne pour traverser l'A64.



Section 5

Sur la section 5 de la D117, l'aménagement projeté est majoritairement en site propre pour permettre une séparation entre automobilistes et cyclistes :

- Une étude complémentaire devra être menée pour identifier les possibilités d'aménagement pour la section entre l'intersection Chemin de Bouychères / D117 et la passerelle.
- Une piste cyclable de chaque côté de la chaussée entre les deux ronds point (chemin de Tramezaygues / D117 et passerelle/ D117)
- Une voie verte côté gauche après le rond point.

Cette section nécessitera de traiter, sécuriser les différentes intersections mais aussi les changements d'aménagements (voie verte / piste cyclables ...).

Section 1

Section 2

Section 4

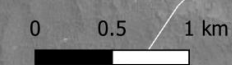
Section 5

Section 6

Section 7

Légende

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires secondaires



Etudes complémentaires

Pistes cyclables uni directionnelles (de chaque côté de la chaussée)

Voie verte de 3m côté opposé à l'Ariège.

Etudes complémentaires

Séparatif (site propre)

Non séparatif

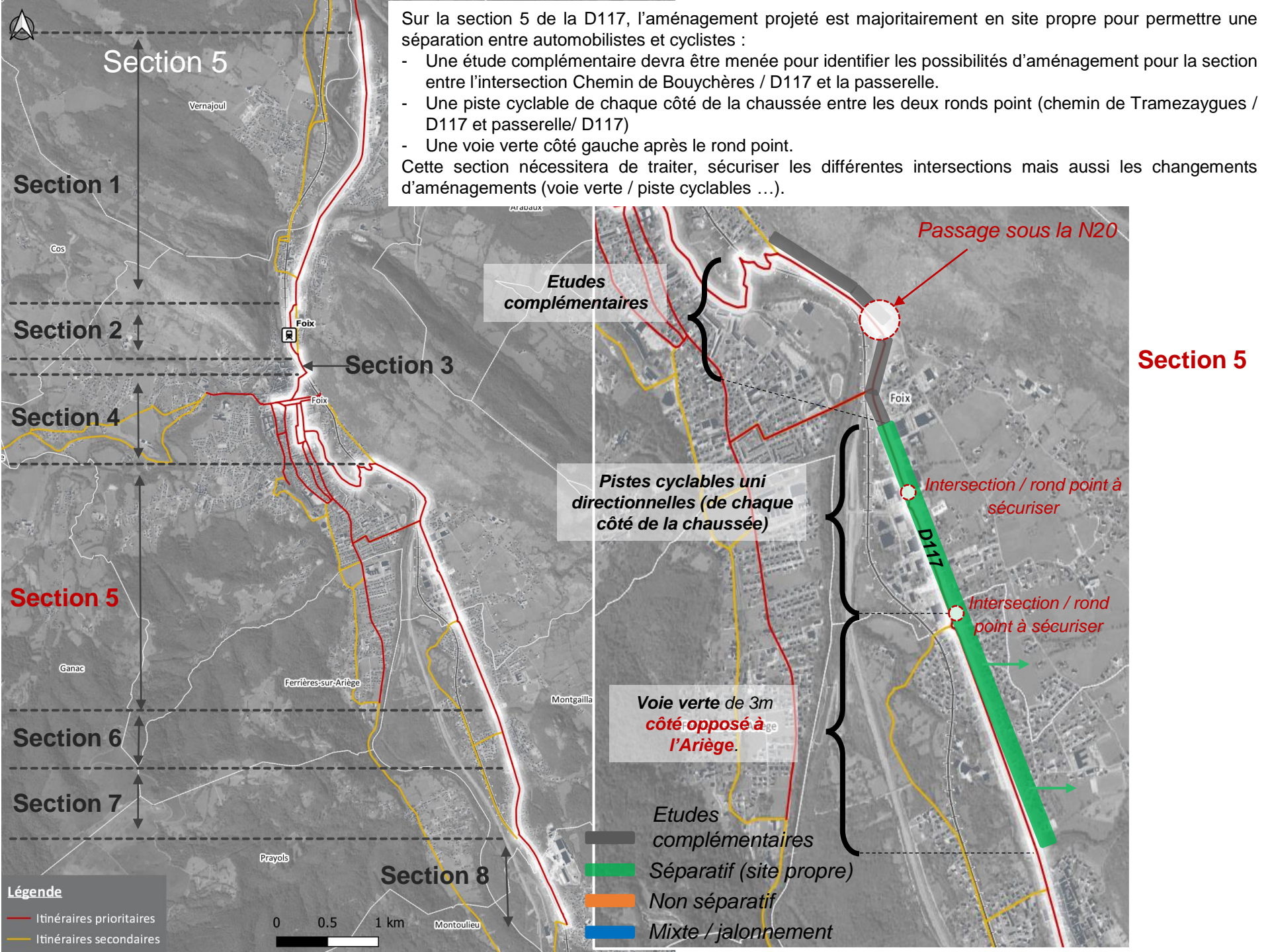
Mixte / jalonnement

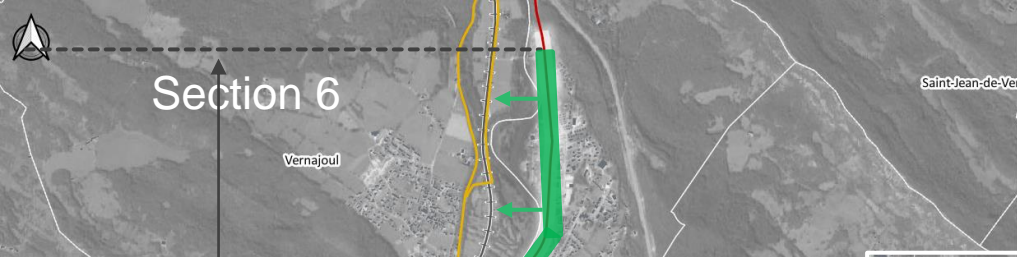
Passage sous la N20

Section 5

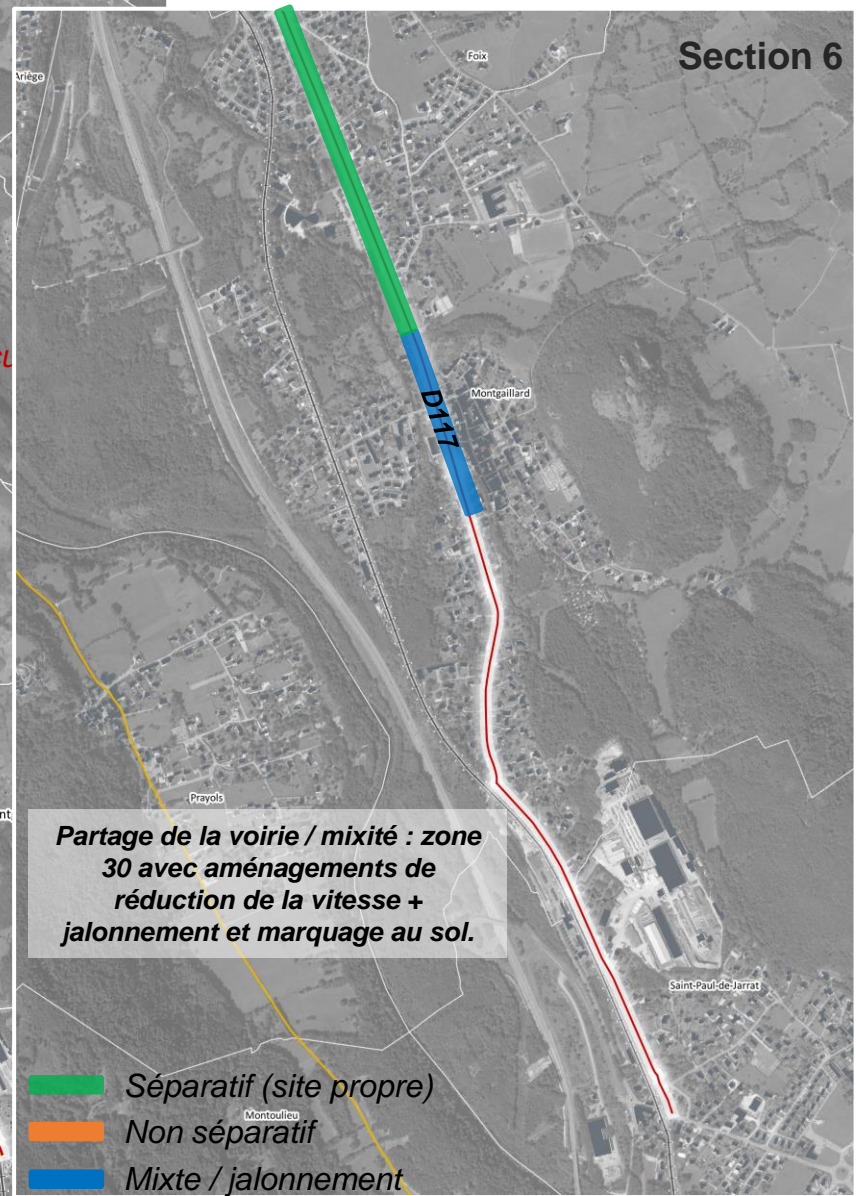
Intersection / rond point à sécuriser

Intersection / rond point à sécuriser

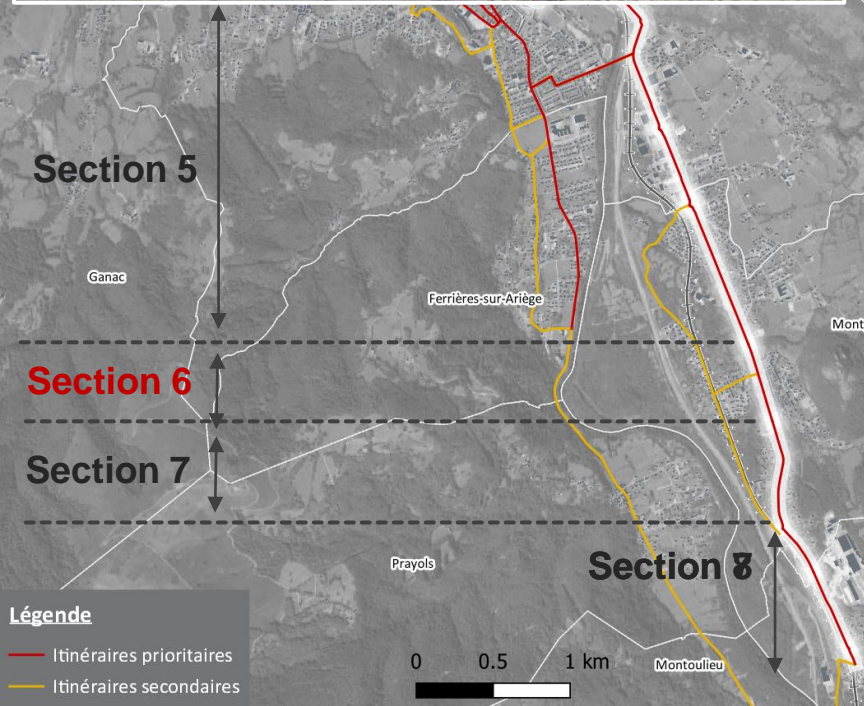




Sur la section 6 de la D117 (entre l'intersection D117 / rue de la place et l'intersection D117 / le tennis) qui constitue de passage dans le cœur de bourg de Montgailhard, l'objectif est de favoriser le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes : mise en place d'une zone apaisée avec des aménagements de réduction de la vitesse et du jalonnement / marquage au sol.



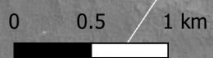
Partage de la voirie / mixité : zone 30 avec aménagements de réduction de la vitesse + jalonnement et marquage au sol.



Légende

— Itinéraires prioritaires

— Itinéraires secondaires



■ Séparatif (site propre)

■ Non séparatif

■ Mixte / jalonnement



Section 7



Situation actuelle

Section 2

Section 3

Section 4

Section 5

Section 6

Section 7

Section 8



Situation actuelle

Saint-Jean-de-V...

Arabaux

Ganac

Ferrières-sur-Ariège

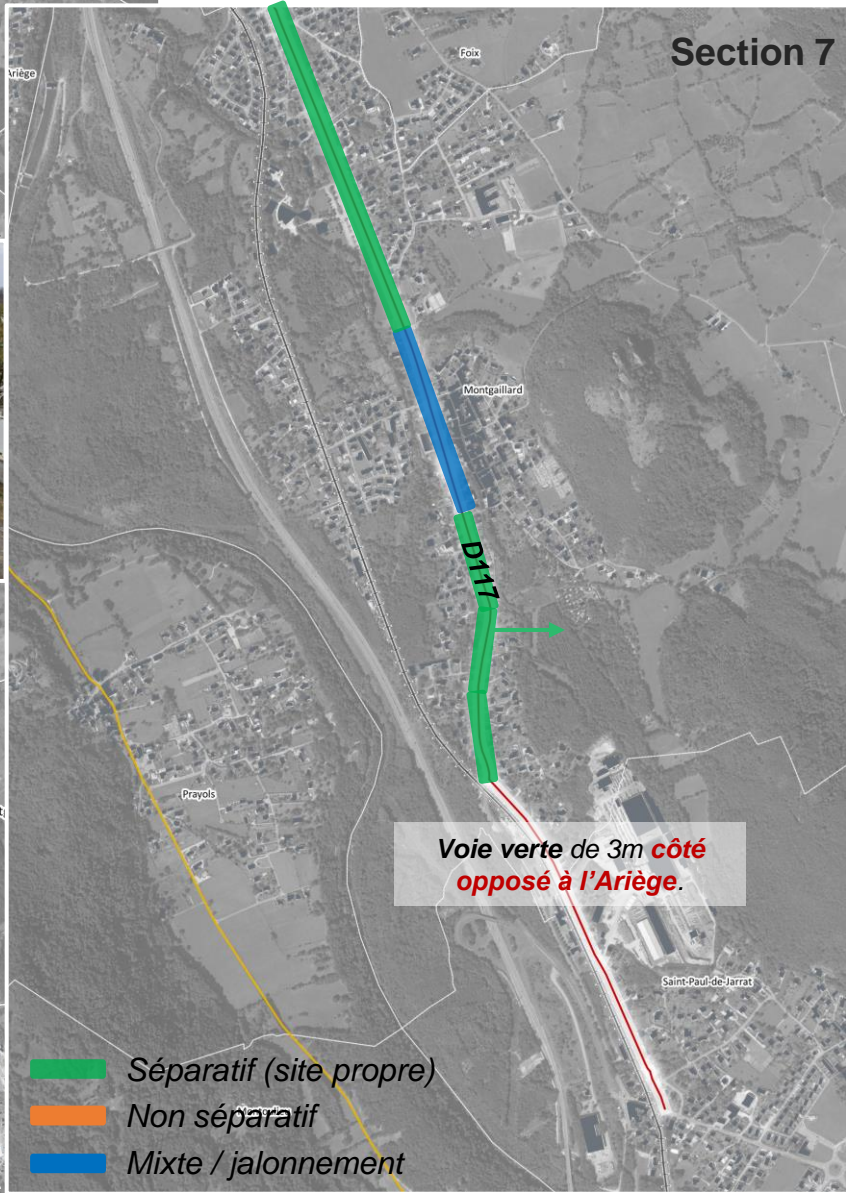
Mont...

Prayols

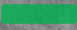

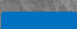
Montouliou

Sur la section 7 de la D117 (entre l'intersection D58 / D117 et l'intersection D117 / rue de la place), l'aménagement proposé est une voie verte côté est / droit de la chaussée principale.



Section 7

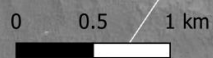


Voie verte de 3m côté opposé à l'Ariège.

-  Séparatif (site propre)
-  Non séparatif
-  Mixte / jalonnement

Légende

-  Itinéraires prioritaires
-  Itinéraires secondaires



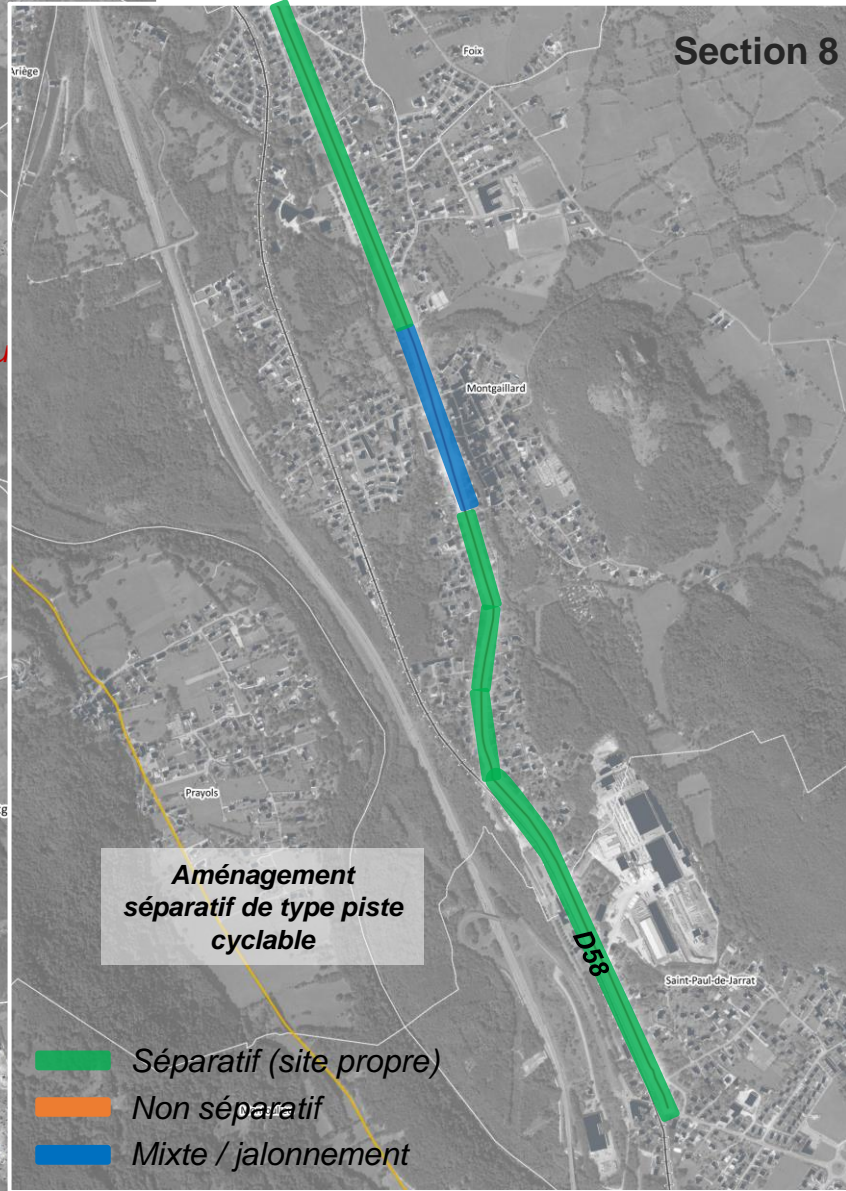
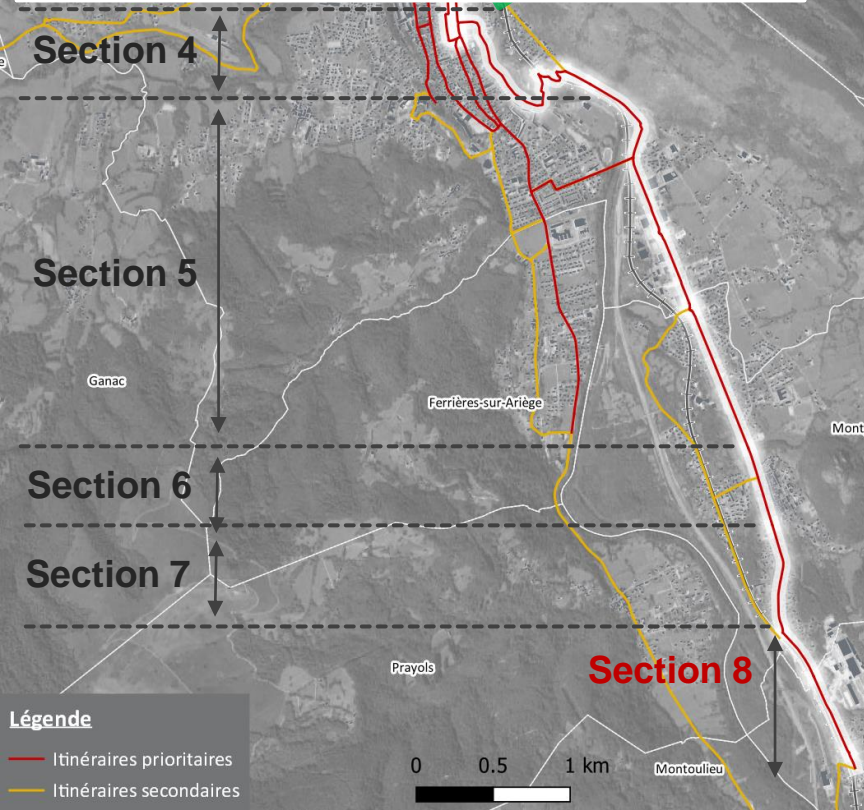


Section 8

Sur la section 8 entre l'intersection D117 / rue Séguéla et l'intersection D117 / D58 (Chemin des Esacournes), il est envisagé d'aménager une piste cyclable.



Situation actuelle



Extrait de l'étude du CAUE sur la requalification des traverses d'agglomération des communes de Foix, Montgailhard et Saint-Paul-de-Jarrat

SECTEUR A LABARRE

Prévoir des emplacements réservés pour la création de deux poches de stationnement *

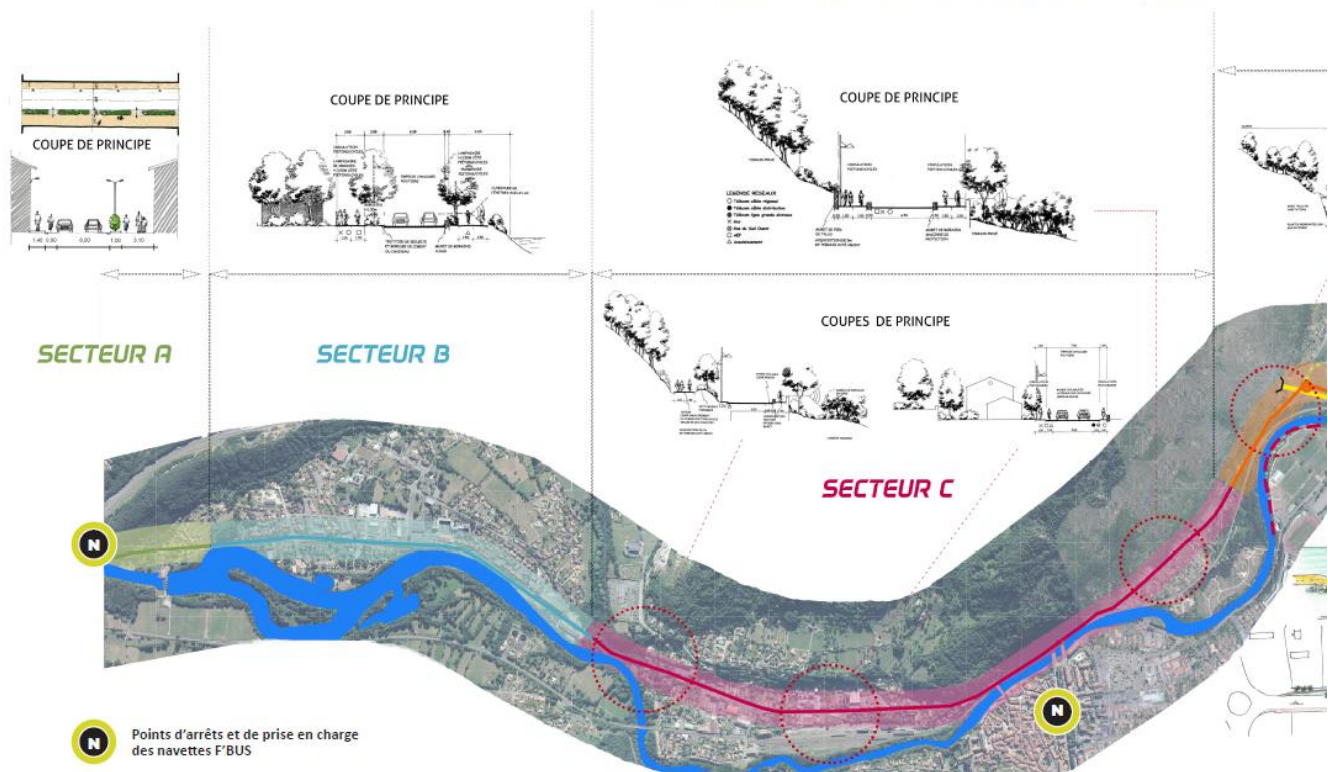
SECTEUR B

Sur ce secteur, l'emprise de la voie est importante et permet de réaliser des aménagements très qualitatifs sur l'emprise publique.

SECTEUR C

Dans la première partie, acquisition d'une bande de terrain côté amont nécessitant un affichage au travers d'un emplacement réservé.*
 Pour la partie commerciale, prévoir grâce aux OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) un principe d'aménagement portant sur les parkings commerciaux ; à renforcer par le règlement écrit afin de requalifier cette zone peu valorisée.

Prévoir sur l'ensemble du secteur, des emplacements réservés pour créer des poches de stationnement.*
 Cela semble plus difficile dans la partie Pierre Sémard/route de l'Herm du fait du caractère dense de ce tronçon mais cette démarche doit être faite aussi sur ce point noir.



Extrait de l'étude du CAUE sur la requalification des traverses d'agglomération des communes de Foix, Montgailhard et Saint-Paul-de-Jarrat

SECTEUR D

Partie Peysales :

- Gérer le type d'implantation autorisée dans la partie réglementaire du PLU.
- Traduire le projet de la Communauté d'Agglomération dans une OAP dédiée à la zone et sa proximité (continuité cheminements piétons/vélos).
- S'assurer de la maîtrise foncière en marquant des emplacements réservés lorsque nécessaires au projet.*

Tracé de futur parcours «Rando au fil de l'eau»

SECTEUR E MONTGAILHARD

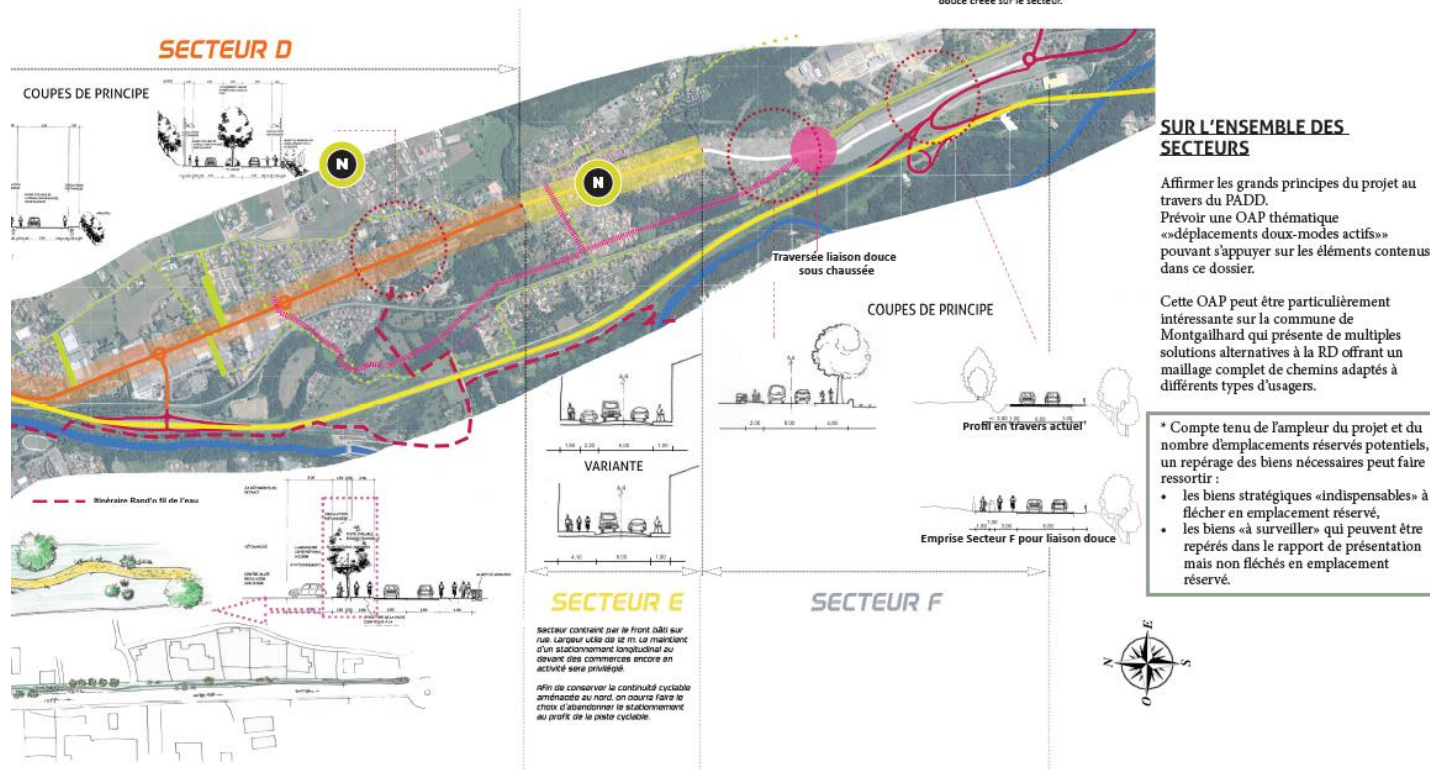
Pour laisser la place aux cheminements doux, rechercher la possibilité de transférer le stationnement sur des parcelles dédiées : emplacements réservés à prévoir.*

SECTEUR F

A l'approche de la Charmille, voir si nécessité d'emplacements réservés* pour assurer la continuité cyclable en site propre (secteur de l'ancienne gare en cours de développement).

Le développement de la zone de l'ancienne gare doit permettre à la commune de Saint-Paul-de-Jarrat de réaliser une voie douce partagée hors emprise routière (de 5,00m à 6,00m dont 3,00m sur foncier privé).

Au droit du pont SNCF sur la commune de Montgailhard, la liaison douce pourra être dérivée par une traversée sous chaussée vers le chemin latéral avec un débouché en coeur de ville (Pharmacie) et un second au niveau du centre Leclerc. Cette voie viendra se raccorder à la liaison douce créée sur le secteur.



SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS

Affirmer les grands principes du projet au travers du PADD. Prévoir une OAP thématique «déplacements doux-modes actifs» pouvant s'appuyer sur les éléments contenus dans ce dossier.

Cette OAP peut être particulièrement intéressante sur la commune de Montgailhard qui présente de multiples solutions alternatives à la RD offrant un maillage complet de chemins adaptés à différents types d'usagers.

- * Compte tenu de l'ampleur du projet et du nombre d'emplacements réservés potentiels, un repérage des biens nécessaires peut faire ressortir :
- les biens stratégiques «indispensables» à flécher en emplacement réservé,
 - les biens «à surveiller» qui peuvent être repérés dans le rapport de présentation mais non fléchés en emplacement réservé.

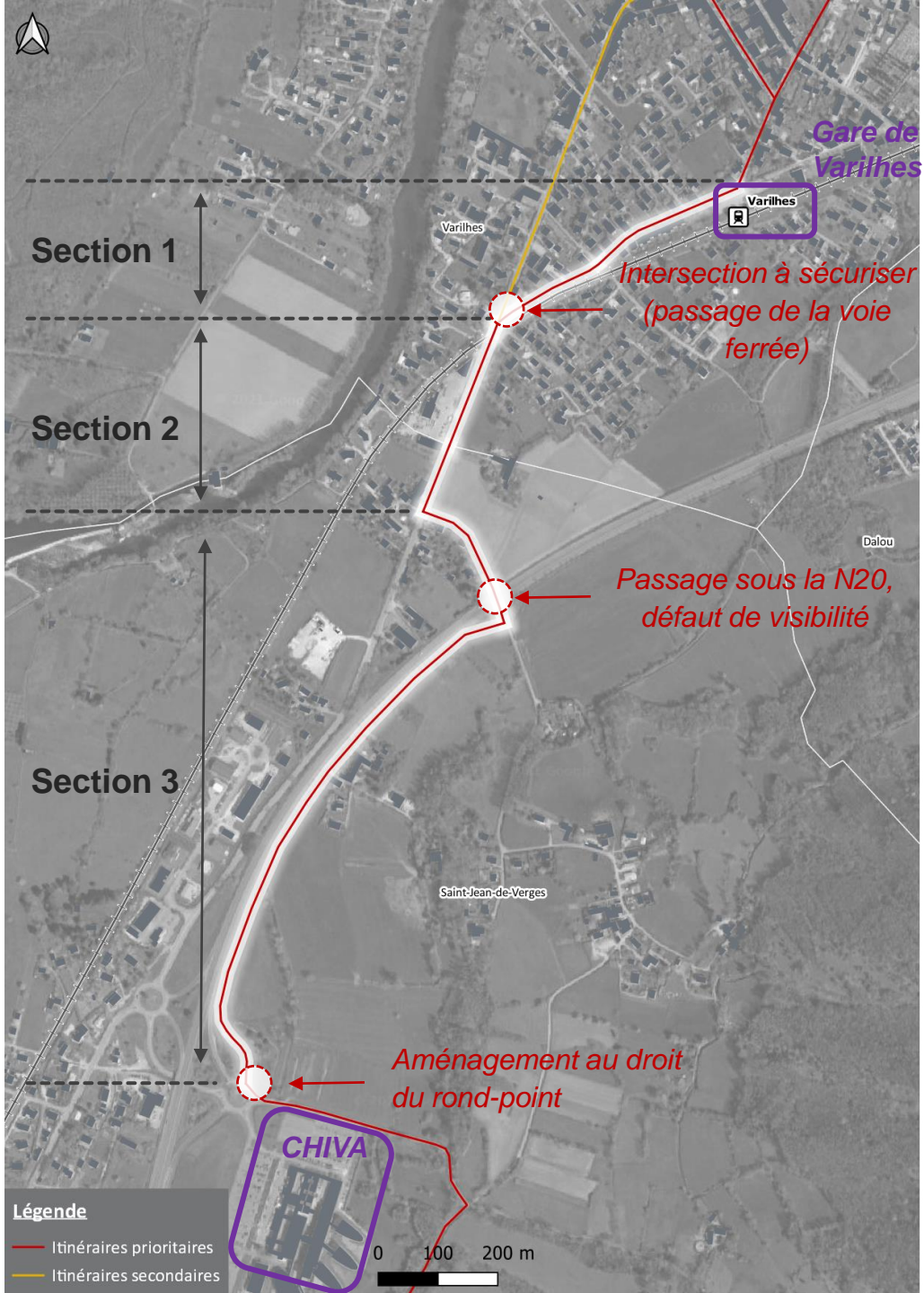
Partie 2 : Zoom territorial Gare SNCF de Varilhes <> CHIVA Saint Jean de Verges



Dessignons un avenir qui a du sens.




Zoom territorial de l'agglomération Foix-Varilhes // Version approuvée du 14 décembre 2021 // Syndicat du SCOT Vallée de l'Ariège

Gare SNCF de
Varilhes <>
CHIVA St Jean
de Verges



Section 1



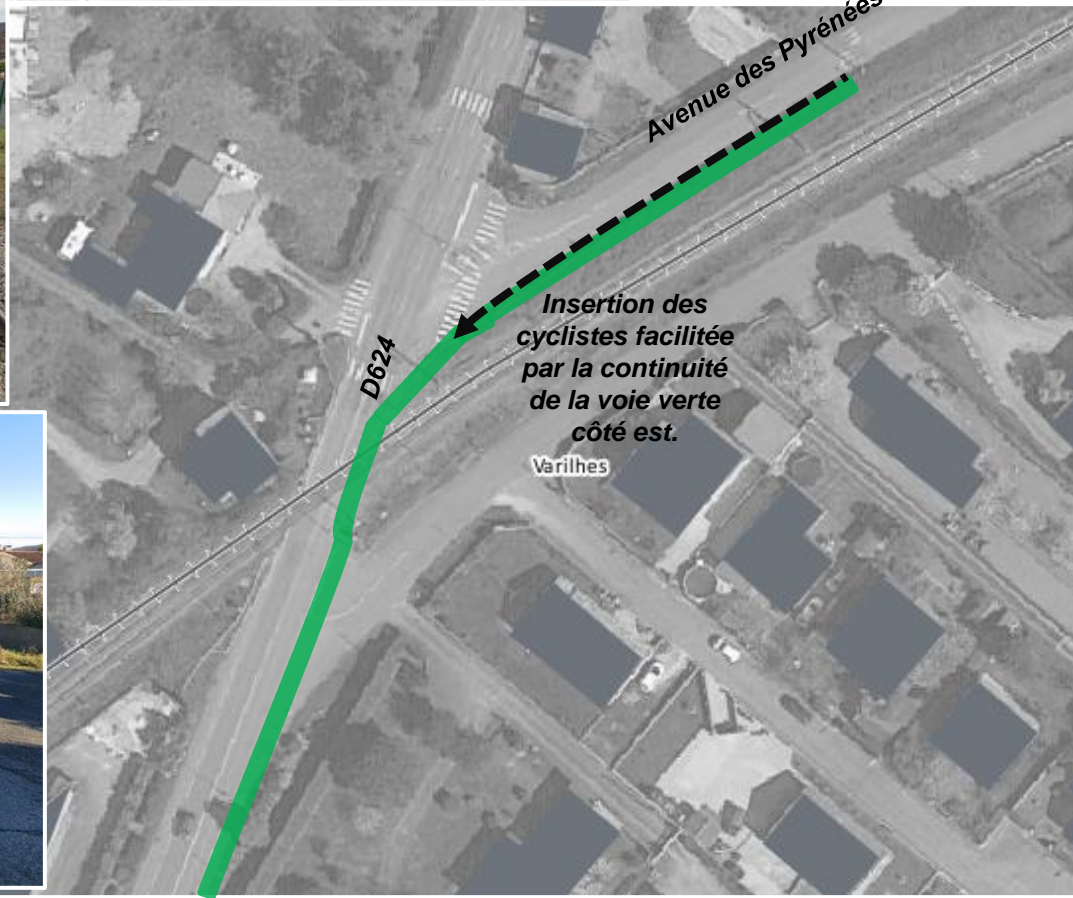
-  Séparatif (site propre)
-  Non séparatif
-  Mixte / jalonnement

Zoom sur l'intersection avec la voie ferrée.

Section 1



Situation actuelle



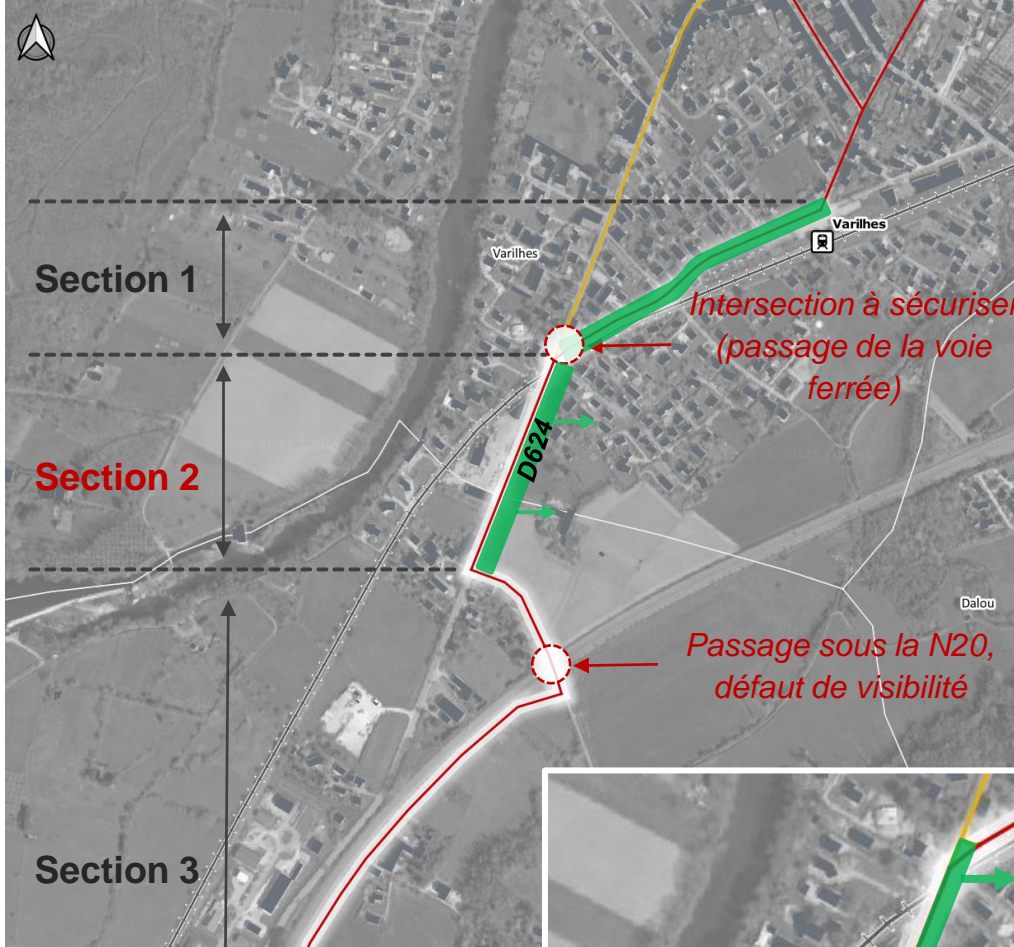
Insertion des cyclistes facilitée par la continuité de la voie verte côté est.






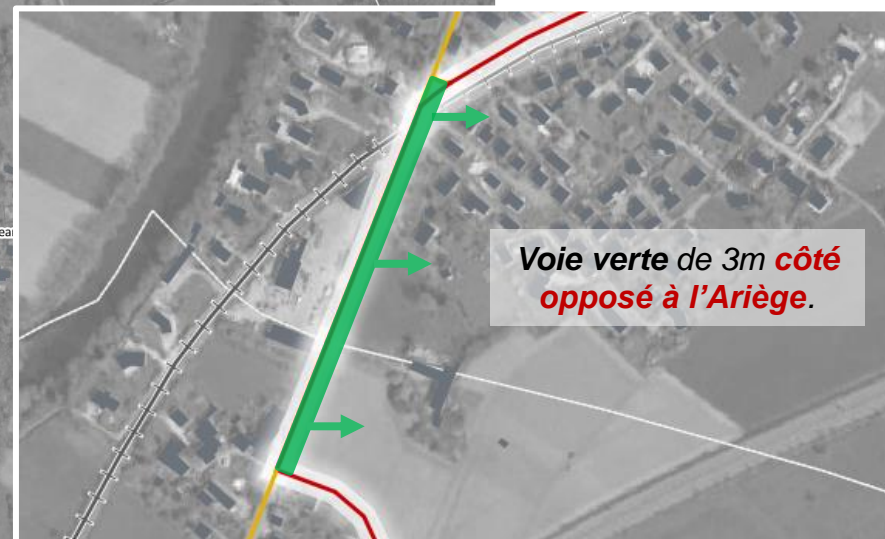
Situation actuelle

Section 2

Sur la section 2 entre l'intersection D624 / voie ferrée et l'intersection D624 / chemin de Loubencat, le trafic sur voirie et la vitesse observée des véhicules justifient la mise en place d'un aménagement en site propre. Par ailleurs, il y a une emprise suffisante de chaussée pour venir créer une **voie verte** (côté opposé à l'Ariège).



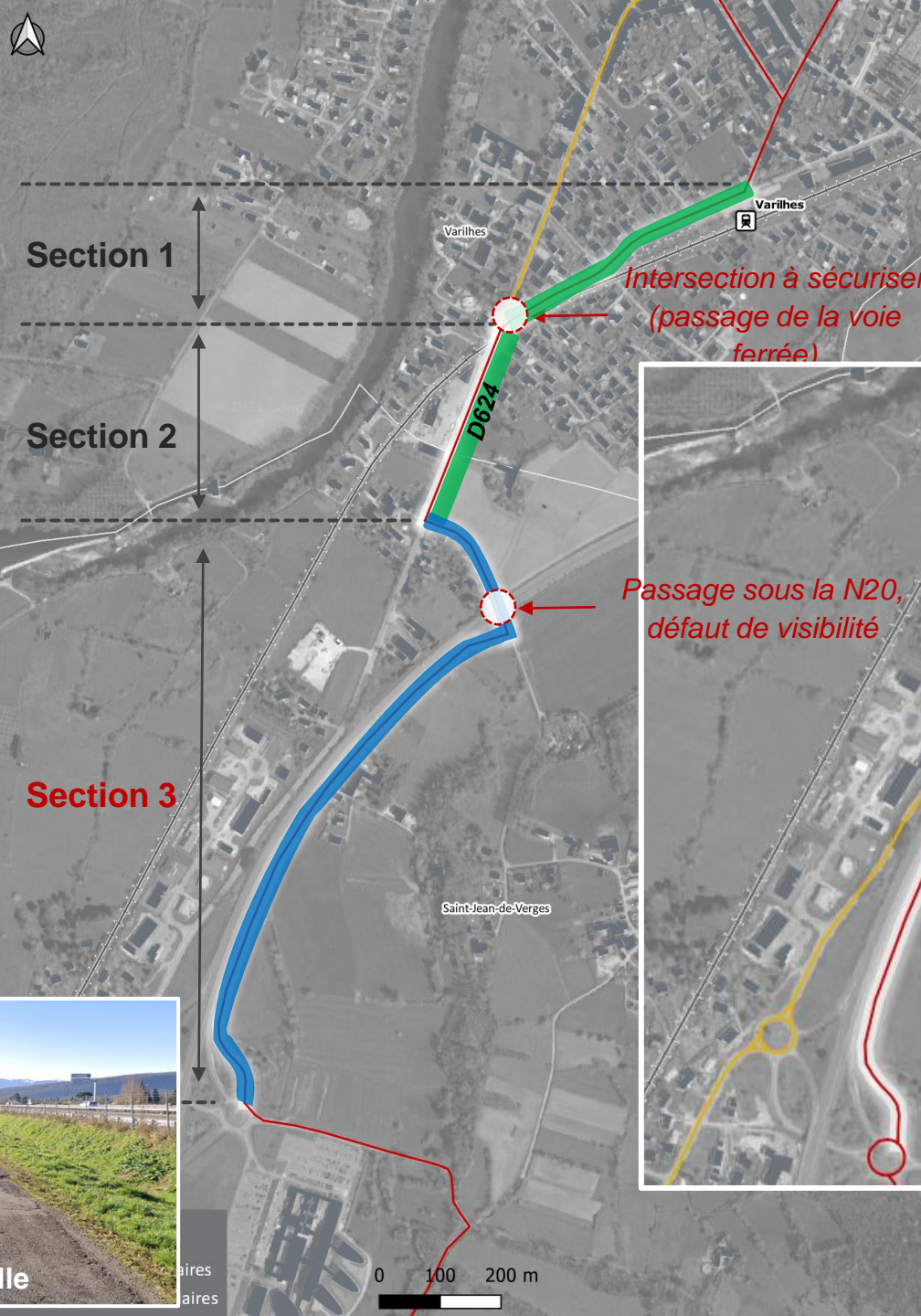
-  Séparatif (site propre)
-  Non séparatif
-  Mixte / jalonnement



Situation actuelle

Section 3

Sur cette dernière section (Chemin de Loubencat, puis chemin de long de la N20), il y a très peu de circulation. L'idée est donc de favoriser le partage de la voirie entre automobilistes et cyclistes via la mise en place d'une zone 30 accompagnée d'une signalétique verticale et horizontale claire (jalonnement, marquage au sol avec des pictos vélos). Ceci devra être accompagné de l'amélioration de la bande de roulement qui est actuellement abimée et peut donc constituer un danger pour les cyclistes (cf photo ci-dessous).



- █ Séparatif (site propre)
- █ Non séparatif
- █ Mixte / jalonnement

Intersection à sécuriser
(passage de la voie
ferrée)

Passage sous la N20,
défaut de visibilité

Partage de la voirie / mixité :
zone 30 avec aménagements
de réduction de la vitesse +
jalonnement et marquage au
sol.

Situation actuelle



Extrait de l'étude de faisabilité du PEM de Varilhes

ESQUISSE

EXISTANT

Équipements de stationnement cycles (abris collectif sécurisé avec production photovoltaïque sur le toit de l'abri collectif et arceaux individuels)

Pôle bus avec 2 quais, abris et information voyageur

Bornes de recharge électrique

Sanitaires publics

Sanitaires réservés conducteurs

Dépose-minute

Parking moto

Parvis piéton végétalisé

Places réservées covoiturage

Parking paysager en dalles alvéolaires de 40 places

Traversées piétonnes sécurisées avec plateau

Projet

Affaire MM4285 | Etude de faisabilité du PEM de Varilhes | Rapport | 27

Partie 3 : Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques



Dessinons un avenir qui a du sens.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

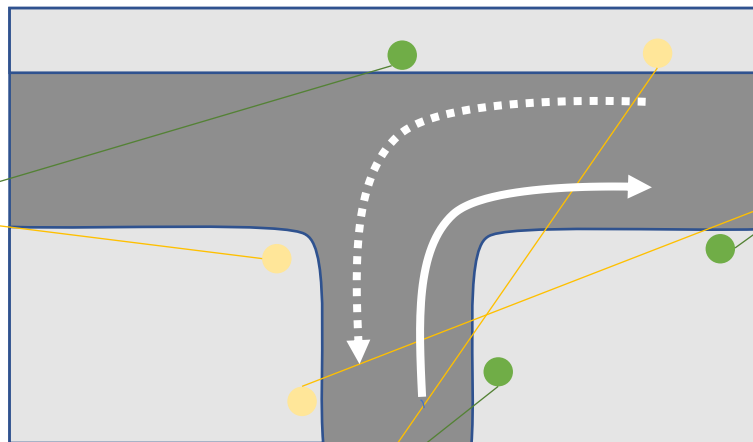
Le jalonnement vélo est complémentaire du jalonnement routier standard. C'est un élément de sécurité du cycliste. Le fait de « rater » l'indication pouvant mettre en danger le cycliste, en cas de doute, il est préférable de ne pas minimiser le nombre de panneaux implantés.

Une destination vélo est jalonnée pour **indiquer un itinéraire privilégié pour les vélos**, différents de l'itinéraire emprunté par les véhicules à moteur. L'itinéraire est jalonné dans les deux sens, tout au long de l'itinéraire, en ayant recours aux panneaux de type Dv.

Dv1a – Position

Implanté au droit du carrefour

Optionnel : si pas de pré-signalisation possible ou sur un carrefour peu lisible



Dv61 – Confirmation

Après un carrefour complexe et tous les km et en sortie de zone agglomérée.



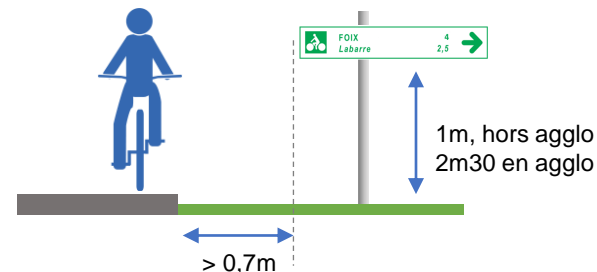
Dv43a – Pré-signalisation

Implanté au moins 15m avant le carrefour.
(au moins 30m si pente ou avant un virage)
A implanter en 1^{ère} intention.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

- ❖ Les panneaux sont **implantés à une hauteur de 2,30m minimum** (1m hors agglomération), à une distance minimale de 70cm par rapport à la chaussée.
- ❖ Autant que possible, ils sont **ajoutés sur des supports existants**. Cette possibilité peut amener à implanter le panneau à gauche de la chaussée sur les petites routes (la réglementation préconise une implantation à droite mais une implantation à gauche est considérée comme peu impactante pour les cyclistes dans ce contexte).
- ❖ Le jalonnement peut aussi être mis en œuvre pour **orienter vers l'axes cyclable**, par exemple depuis un centre bourg (par exemple « Vers Voie Verte », en caractère L4).
- ❖ La distance est au moins indiquée pour les panneaux de confirmation, idéalement pour l'ensemble des panneaux.



Dv43a – pré signalisation avec figurine vélo



Dv21 – signalisation avec figurine vélo



Dv61 – Confirmation avec figurine vélo

- ❖ Les panneaux peuvent également indiquer le temps de parcours



Quelques exemples d'aménagements en site propre : les voies vertes



Voie verte en milieu urbain. Source : La voie verte en milieu urbain Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.



Voie verte Pays Lauragais. Source : Iter 2021.



Quelques exemples d'aménagements contigus à la chaussée



Bande cyclable Bourges (18) et marquage au sol sortie de rond-point. Source : Iter 2021.

Quelques exemples d'aménagements en site propre : les pistes cyclables bidirectionnelles



*Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain).
Source : Iter, 2021.*



*Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne
(Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.*



*Piste cyclable bidirectionnelle à Auterive.
Source : Iter, 2021.*

Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité)



Double sens cyclable au Vernet (Pays Sud Toulousain). Source : Iter.



Exemple d'une zone de rencontre aménagée à Toulouse dans le quartier des Sept Deniers. Source : Iter.



Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité) : les zones 30



Les zones de circulation apaisées dans les centres bourgs : favoriser le partage de l'espace public



Aire piétonne

Zone réservée à la circulation des piétons, les cyclistes y sont admis sauf disposition contraire

Allure au pas

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés non autorisés sauf desserte interne



Zone de rencontre

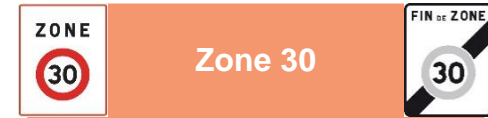
Zone de rencontre entre usagers motorisés, piétons et cyclistes

Vitesse des véhicules limitée à 20 km/h

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf exception



Zone 30

Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Vitesse des véhicules limitée à 30km/h

Régime général de priorité

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sans exception

Les aspects réglementaires

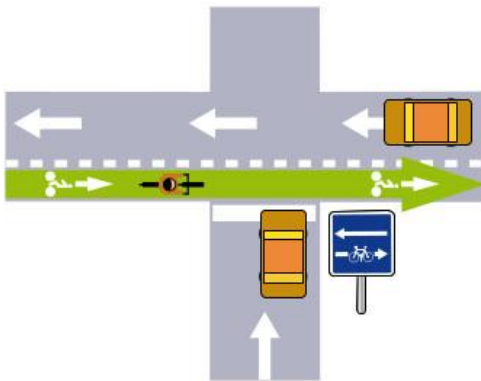
Le double sens cyclable



Obligation dans toutes les voies où la vitesse des véhicules doit être inférieure ou égale à 30 km/h
Possible dans les voies à 50 km/h mais non obligatoire



« Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » CEREMA



Le sas cycliste aux feux



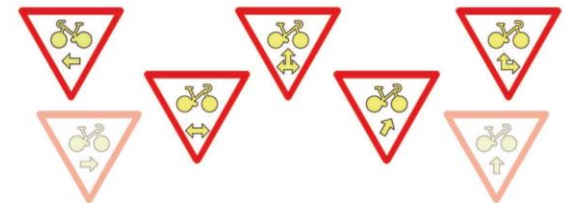
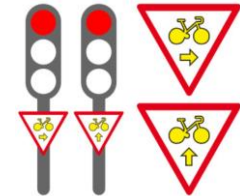
« Espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable »



Le céder-le-passage cycliste aux feux

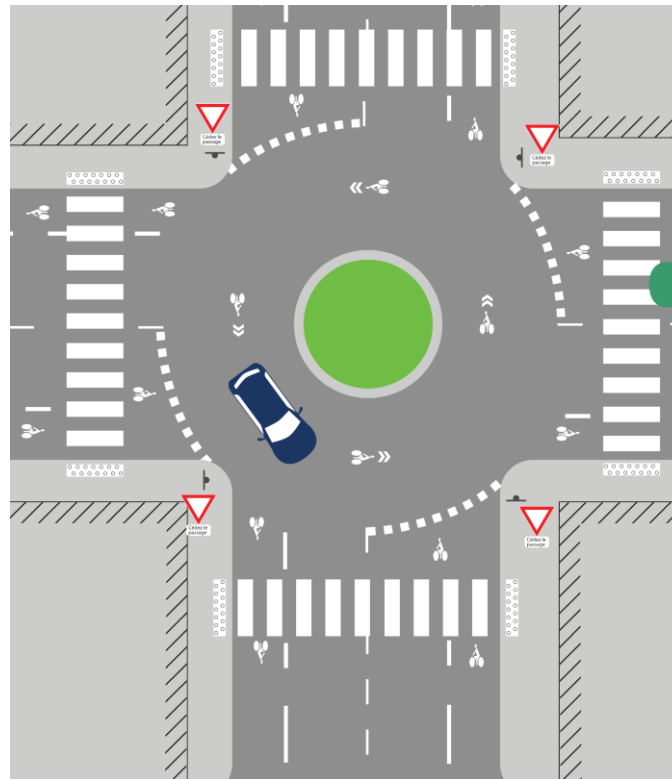


Un arrêté est nécessaire pour la mise en place de la signalisation relative au céder-le-passage cyclistes aux feux tricolores. La décision revient à l'autorité détentrice du pouvoir de police.



Gestion des intersections / carrefours

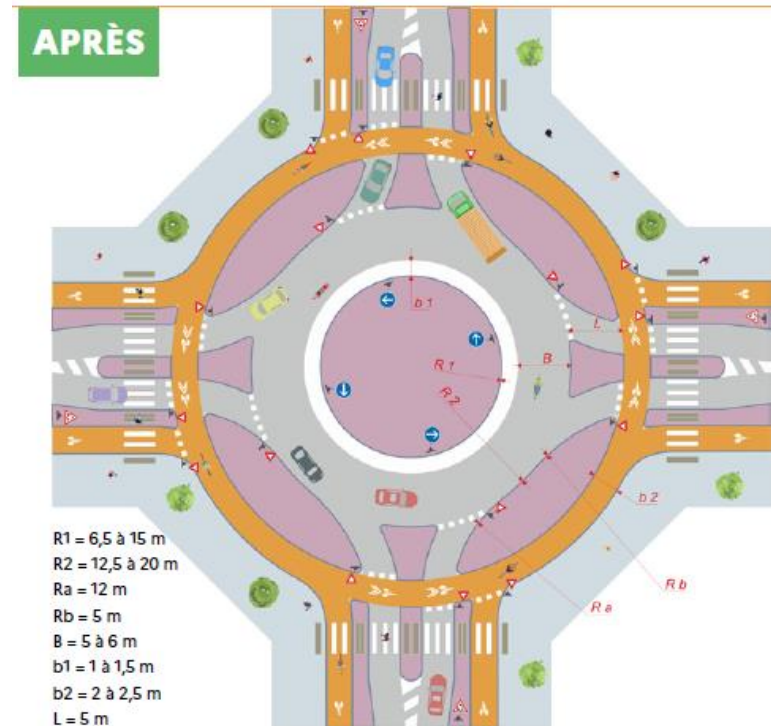
Rond-point avec un rayon inférieur à 15 m : encourager le cycliste à se positionner au centre de l'anneau pour favoriser la co-visibilité.



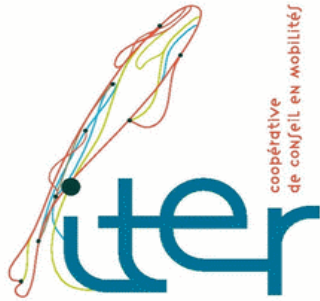
Cas d'un giratoire avec marquage pictogrammes

Gestion des intersections / carrefours

Rond-point avec un rayon supérieur à 15 m : cas spécifiques à étudier au cas par cas mais : la règle est la séparation du cycliste par rapport aux modes motorisés.



Source : Cerema, rendre sa voirie cyclable 2021.



Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD

Iter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE

T: 05 62 73 53 93



Votre contact au Syndicat du SCoT :

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel : mobilites@scot-vallee-ariège.fr

Téléphone : 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariège.fr

2.11 Zoom territorial sur la CC du Pays de Tarascon

Plan Vélo du SCoT de
la Vallée de l'Ariège



Avec le concours technique et financier :



Partie 1 : Zoom territorial – liaison entre la gare de Tarascon et le centre-ville



Dessinons un avenir qui a du sens.

Gare SNCF de Tarascon-sur- Ariège <> centre-ville



Gare SNCF de
Tarascon-sur-
Ariège <>
centre-ville



Section 3

Section 4

Section 2

Section 1

Section 7

Section 6

Section 5








Légende
— Itinéraires prioritaires
— Itinéraires secondaires



Section 1

Sur la section 1 (avenue Peyrevidal – D618Y), l'objectif est de mettre en place une zone de circulation apaisée permettant de favoriser le partage de l'espace public (zone 30 ou de zone de rencontre accompagnée d'aménagements de réduction de la vitesse des automobilistes (ralentisseurs) ainsi que du jalonnement, marquage au sol.



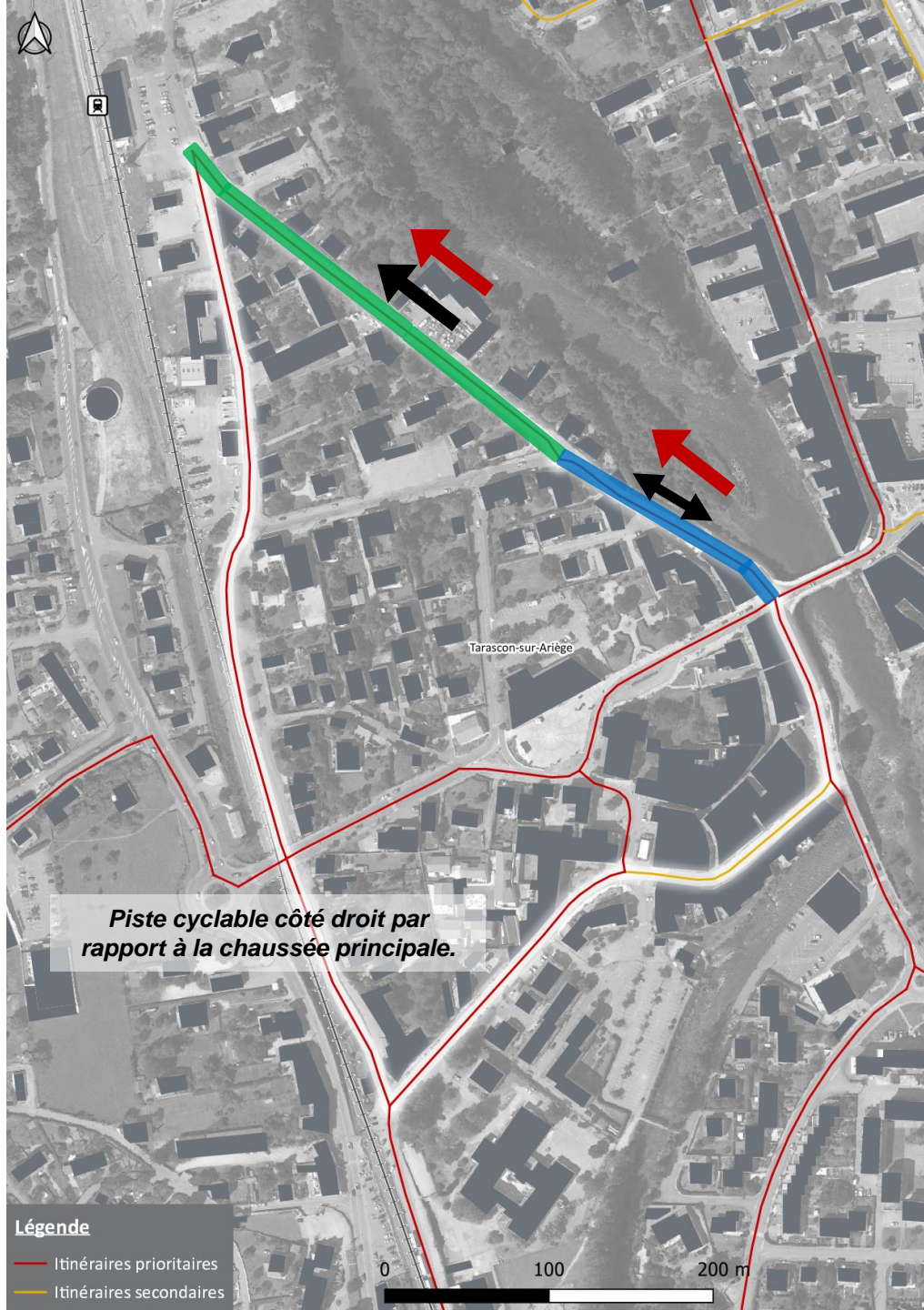
-  Séparatif (site propre)
-  Non séparatif
-  Mixte / jalonnement
-  Sens de circulation automobilistes
-  Sens de circulation cyclistes

Légende

-  Itinéraires prioritaires
-  Itinéraires secondaires

Section 2

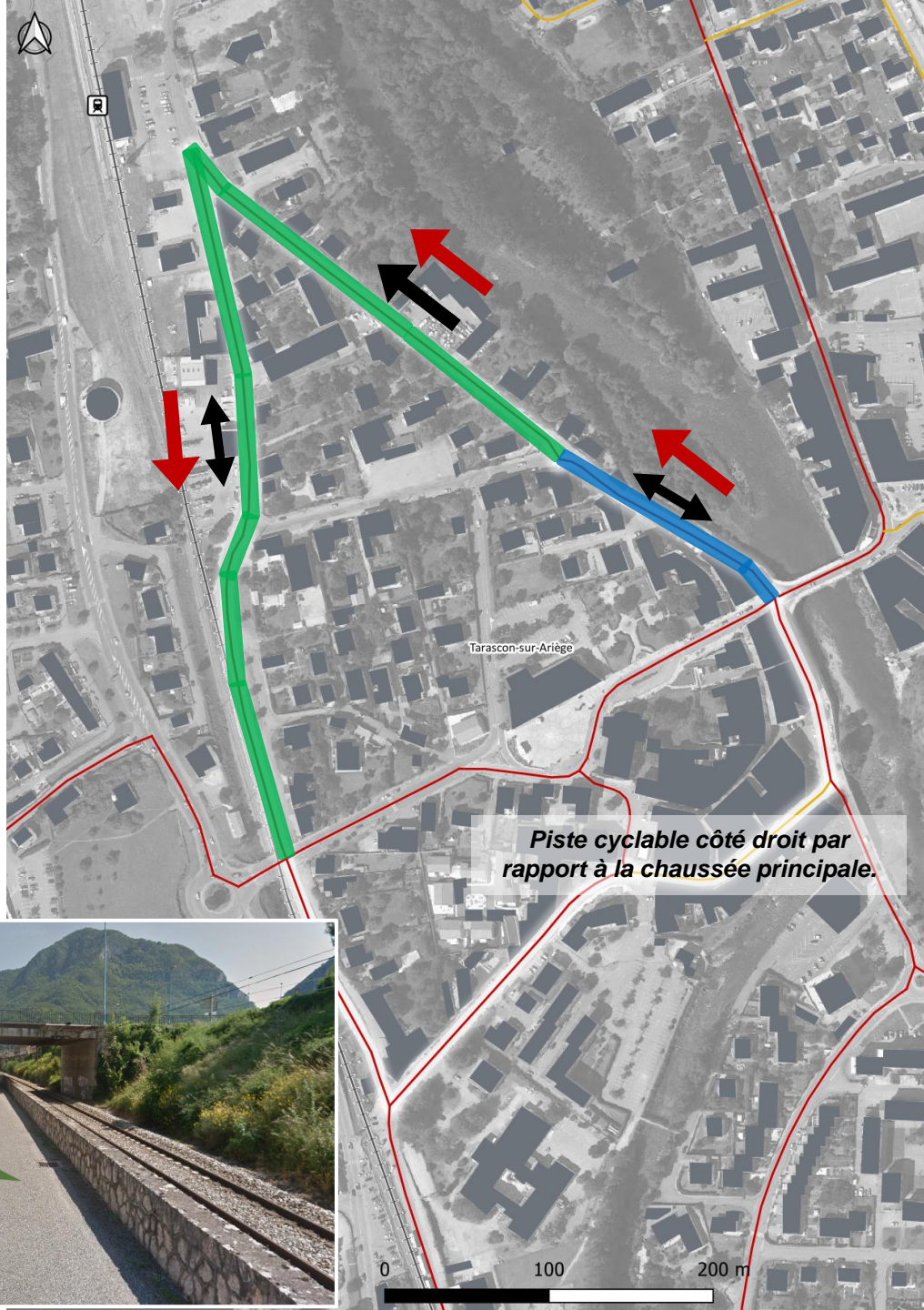
Sur la section 2 (avenue Peyrevidal – D523), l'objectif est d'aménager une piste cyclable dans le sens centre-ville --> gare. Pour cela il pourra être étudié, en fonction des possibilités techniques, la nécessité de supprimer des places de stationnement ou bien de passer la voie en sens unique.








- Séparatif (site propre)
- Non séparatif
- Mixte / jalonement
- ↔ Sens de circulation automobilistes
- ↔ Sens de circulation cyclistes

Section 3

Sur la section 3 (avenue Vaillant Couturier – D623 avant le passage sous la D918), en continuité avec la section précédente, l'aménagement serait une piste cyclable à droite de la chaussée principale et les cyclistes emprunteraient la voie qui passe sous la D618 (cf photo ci-dessous). Pour cela il pourra être étudié, en fonction des contraintes techniques, la nécessité de passer cette voie en sens unique ou bien la mise en place d'une mixité via une zone 30.

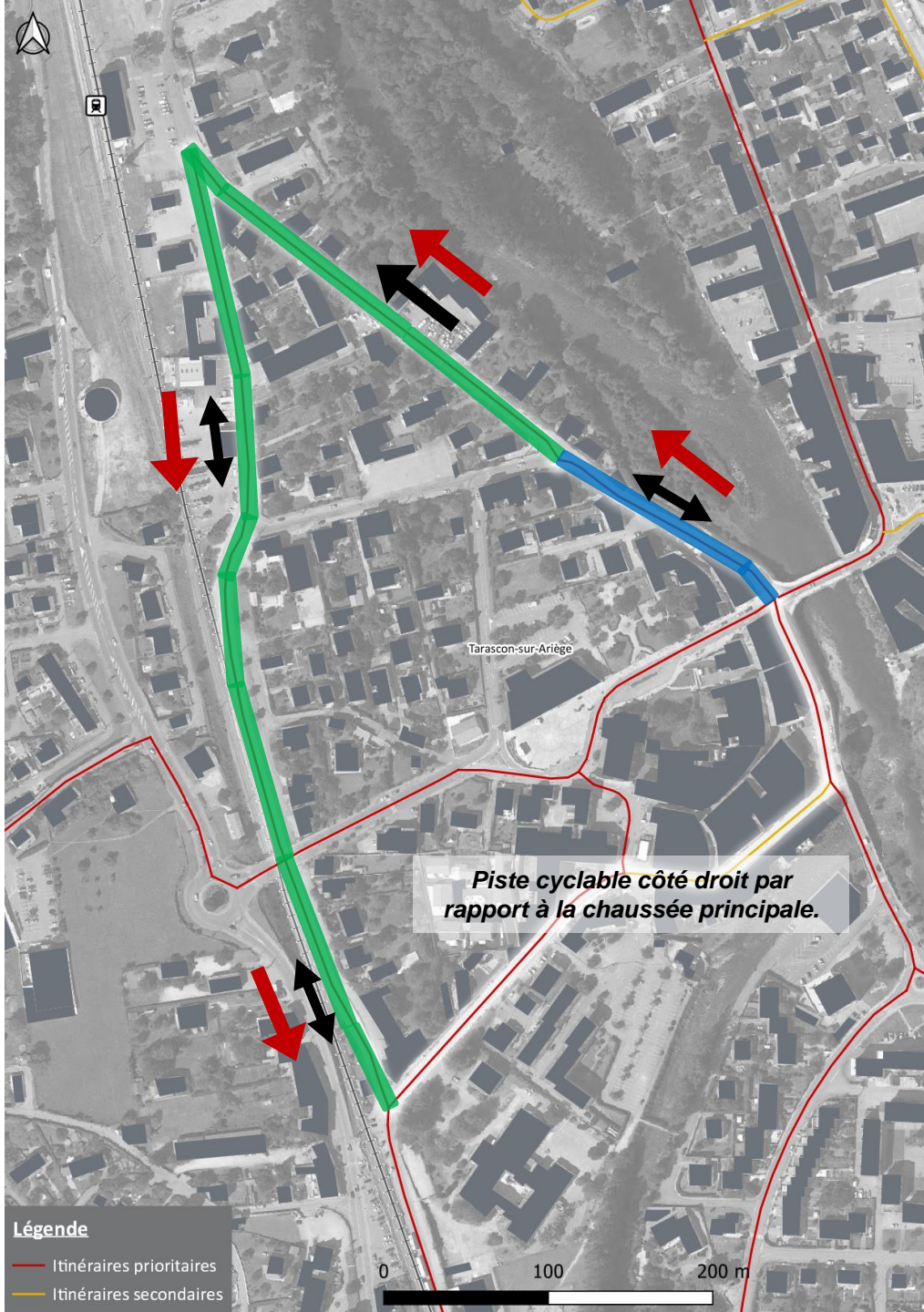


-  Séparatif (site propre)
-  Non séparatif
-  Mixte / jalonement
-  Sens de circulation automobilistes
-  Sens de circulation cyclistes



Section 4

Sur la section 4 (avenue Vaillant Couturier – D623 après le passage sous la D618), l'aménagement serait une piste cyclable à droite de la chaussée principale en continuité avec l'aménagement précédent. Pour cela il pourra être étudié, en fonction des contraintes techniques, la nécessité de passer cette voie en sens unique ou bien la mise en place d'une mixité via une zone 30.



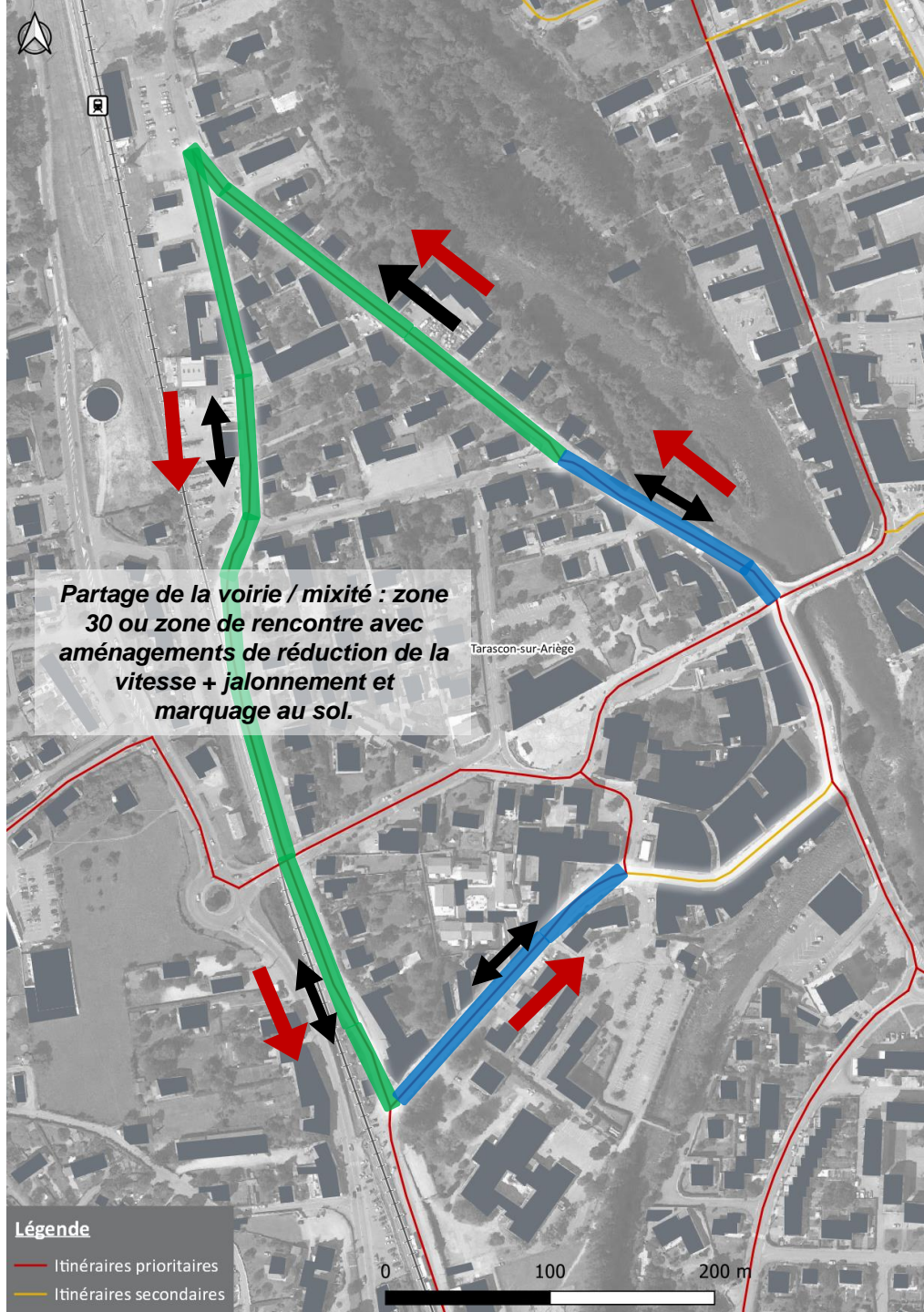
Légende

- Itinéraires prioritaires
- Itinéraires secondaires

- Séparatif (site propre)
- Non séparatif
- Mixte / jalonnement
- ↔ Sens de circulation automobilistes
- ↔ Sens de circulation cyclistes

Section 5

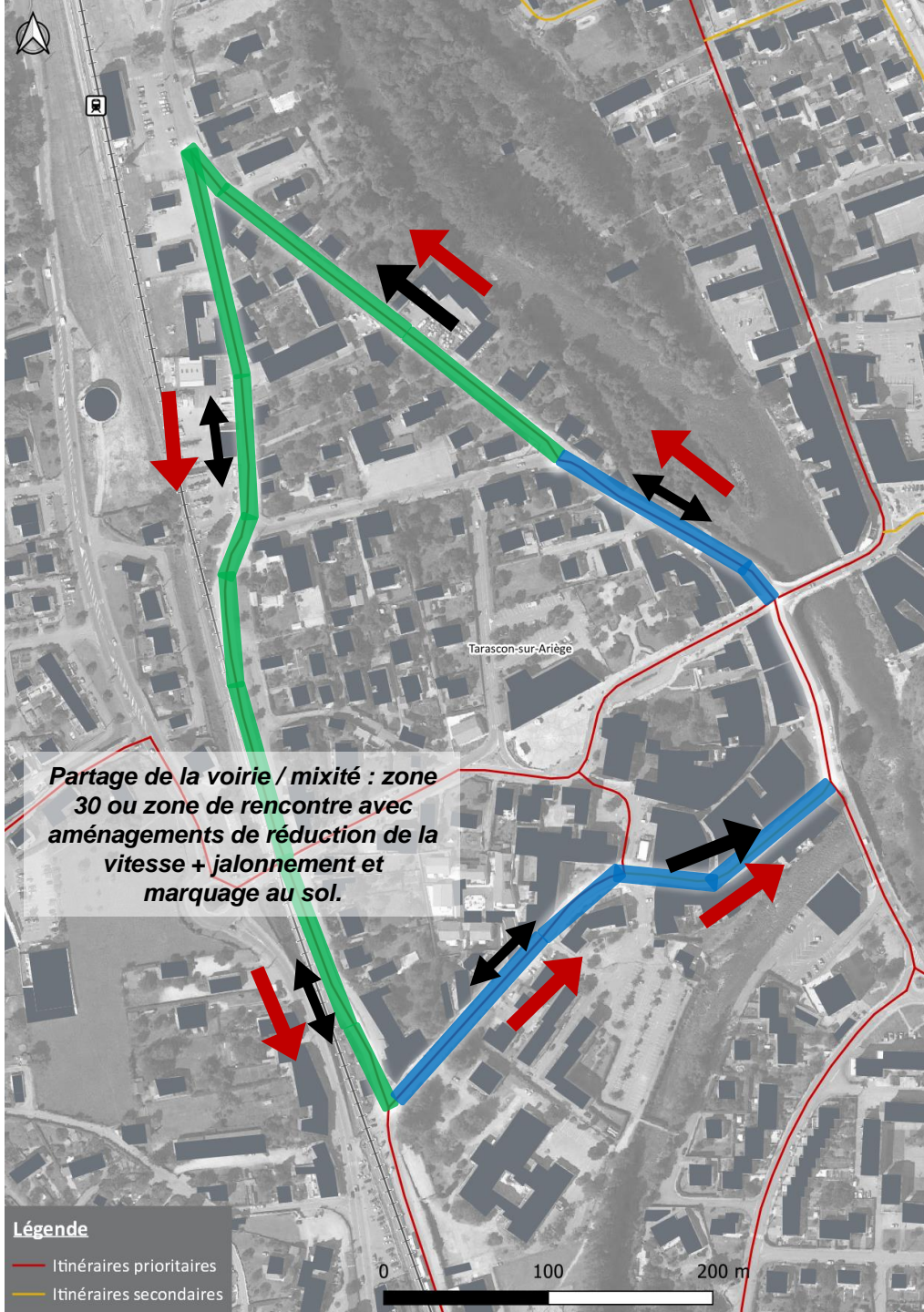
Sur la section 5 (rue du collège – D623), il est envisagé la mise en place d'une zone de circulation apaisée type zone 30 ou zone de rencontre avec des aménagements adaptés de réduction de vitesse pour les automobilistes ainsi que du jalonnement pour guider les cyclistes.



- Séparatif (site propre)
- Non séparatif
- Mixte / jalonnement
- Sens de circulation automobilistes
- Sens de circulation cyclistes

Section 6

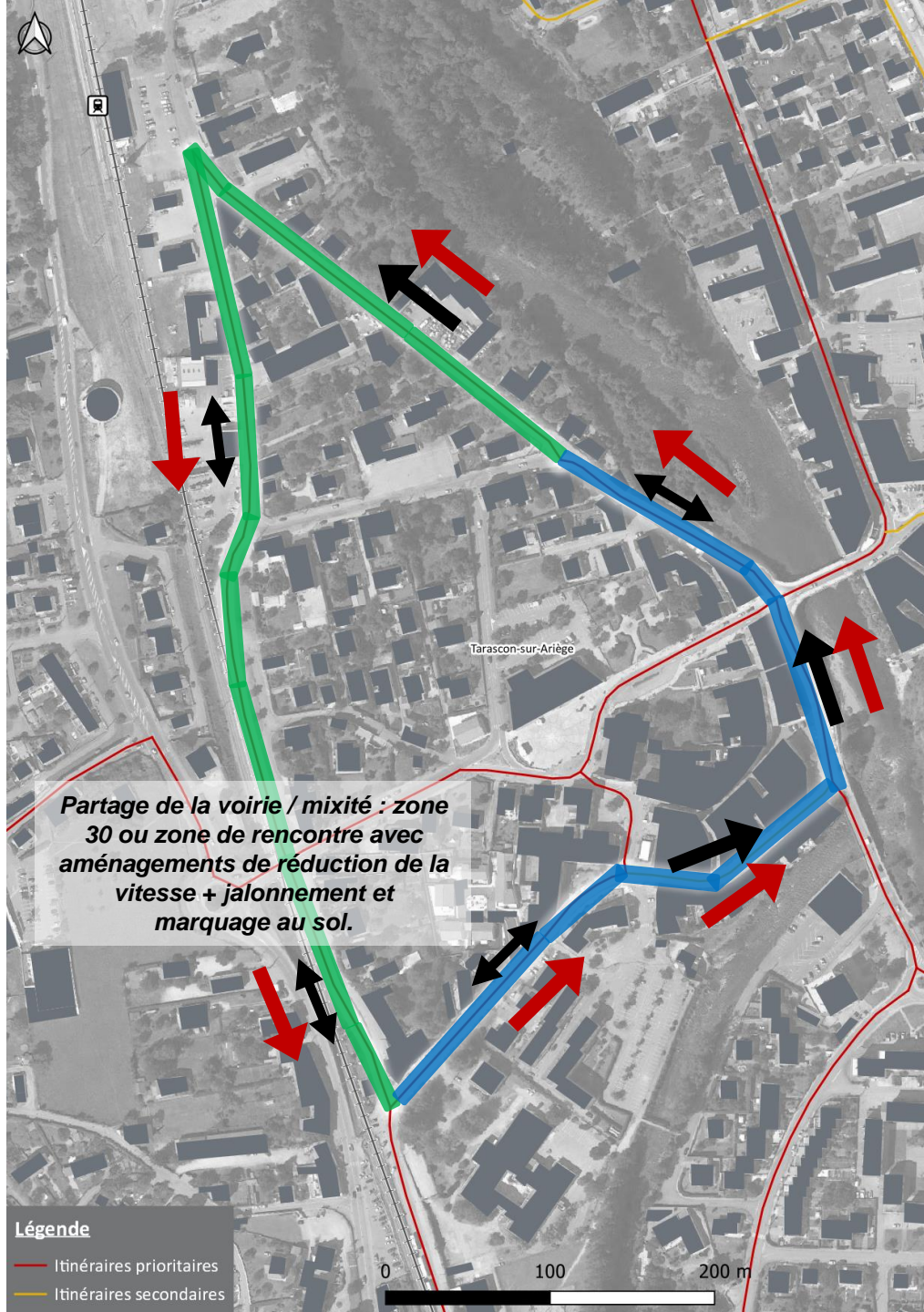
Sur la section 6 (avenue de la République – D123), l'aménagement proposé est identique à celui de la section précédente à savoir la mise en place d'une zone 30 ou zone de rencontre permettant de favoriser le partage de l'espace public entre automobilistes et cyclistes. Cette réglementation devra être complétée du mobilier visant la réduction de la vitesse (chicanes, ralentisseurs) et du jalonnement.



- Séparatif (site propre)
- Non séparatif
- Mixte / jalonnement
- ↔ Sens de circulation automobilistes
- ↔ Sens de circulation cyclistes

Section 7

Sur la section 7 (quai de l'Ariège – D123A), l'aménagement proposé est identique à celui de la section précédente à savoir la mise en place d'une zone 30 ou zone de rencontre permettant de favoriser le partage de l'espace public entre automobilistes et cyclistes. Cette réglementation devra être complétée par la mise en place de mobilier de réduction de la vitesse (chicanes, ralentisseurs) et de jalonnement.



- Séparatif (site propre)
- Non séparatif
- Mixte / jalonnement
- ↔ Sens de circulation automobilistes
- ↔ Sens de circulation cyclistes

ETAT DES LIEUX - MODES ACTIFS

Vélos

Actuellement, il existe une piste cyclable sur la commune : celle-ci est située sur la voie le long de l'Ariège au sud de la commune. L'étude du Plan vélo SCoT identifie le PEM en itinéraire prioritaire avec les avenues Vaillan-Couturier et Peyrevidal. **Une étude de faisabilité est en cours pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Tarascon-sur-Ariège et la voie mobilité active de la CC Haute-Ariège.** Concernant l'offre touristique, deux magasins permettent la location de vélos à Tarascon : l'un dans le centre-ville, l'autre au sud de l'avenue Saint Roch, tous deux sont situés dans un rayon de 15 minutes à pied de la gare.

Enjeux vélos sur le PEM :

- Connecter la gare au centre-ville par des aménagements cyclables sécurisés et repositionner les équipements de stationnement de manière plus visibles,
- Identifier l'offre de location vélo complémentaire au PEM. En période estivale, il pourrait être imaginé un système de « relais vélo » au niveau de la gare où les vélocistes locaux pourraient déposer des vélos ou venir les récupérer directement sur le PEM. A minima, un panneau d'information sur les vélocistes et les itinéraires vélos à destination des sites touristiques doit être prévu sur le PEM.

Equipements existants :

Présence de trois arceaux vélo et 3 abris sécurisés, manifestement non utilisés car situés à l'arrière de panneaux d'affichage, peu visibles et dans la continuité de postes électriques.



Box pour vélos, situés derrière les panneaux d'affichage, non utilisés.

- Plan vélo SCOT en cours de définition -



- Itinéraire prioritaire SCOT – piste cyclable sécurisée existante
- Itinéraire prioritaire SCOT – sans aménagement cyclable spécifique existant
- Itinéraire cyclable de substitution

ESQUISSE

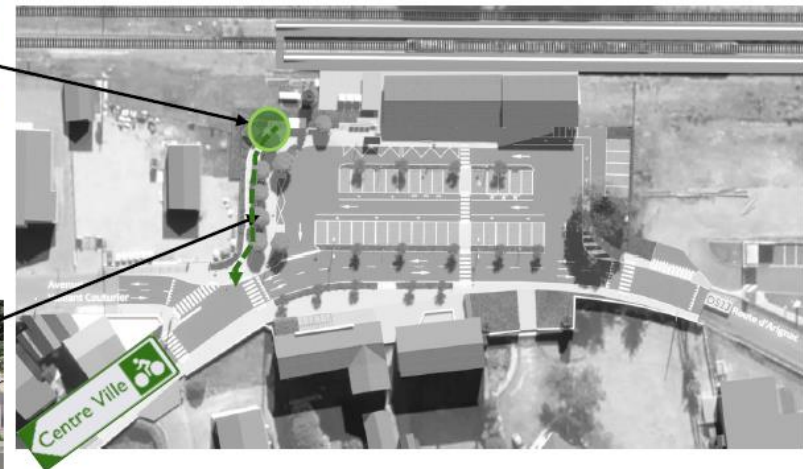
Les cycles

Afin de promouvoir l'usage du vélo, des équipements de stationnement cycles sont disposés de manière visible sur le parvis piéton, un abri collectif sécurisé et des arceaux individuels sont envisagés.

La mise en valeur des équipements cycles au PEM est accompagnée d'une réflexion sur les connexions cyclables au PEM, notamment dans le plan vélo SCOT en cours de définition l'avenue Peyrevidal est indiquée pour la connexion cyclable au centre ville :



Le parvis prévoit un couloir d'accès au stationnement pour les cycles.



Partie 2 : Exemples d'aménagements / de bonnes pratiques



Dessinons un avenir qui a du sens.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

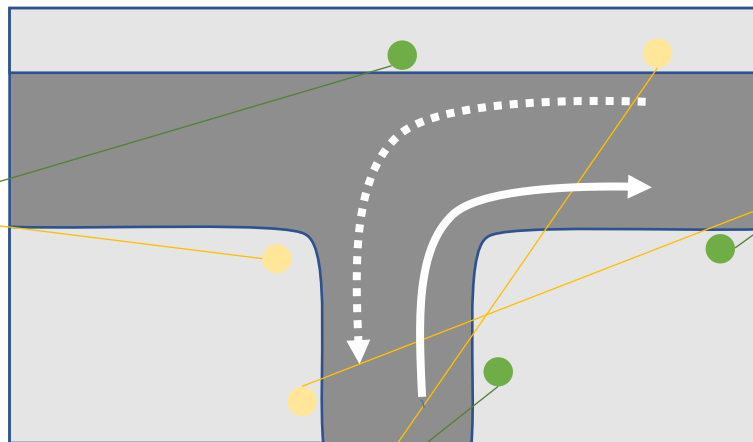
Le jalonnement vélo est complémentaire du jalonnement routier standard. C'est un élément de sécurité du cycliste. Le fait de « rater » l'indication pouvant mettre en danger le cycliste, en cas de doute, il est préférable de ne pas minimiser le nombre de panneaux implantés.

Une destination vélo est jalonnée pour **indiquer un itinéraire privilégié pour les vélos**, différents de l'itinéraire emprunté par les véhicules à moteur. L'itinéraire est jalonné dans les deux sens, tout au long de l'itinéraire, en ayant recours aux panneaux de type Dv.

Dv1a – Position

Implanté au droit du carrefour

Optionnel : si pas de pré-signalisation possible ou sur un carrefour peu lisible



Dv61 – Confirmation

Après un carrefour complexe et tous les km et en sortie de zone agglomérée.



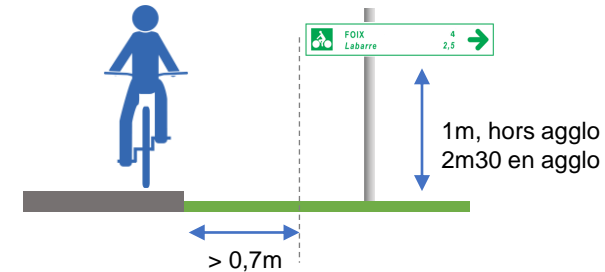
Dv43a – Pré-signalisation

Implanté au moins 15m avant le carrefour.
(au moins 30m si pente ou avant un virage)
A implanter en 1^{ère} intention.

Le jalonnement : guider les cyclistes

Principes d'implantation des panneaux

- ❖ Les panneaux sont **implantés à une hauteur de 2,30m minimum** (1m hors agglomération), à une distance minimale de 70cm par rapport à la chaussée.
- ❖ Autant que possible, ils sont **ajoutés sur des supports existants**. Cette possibilité peut amener à implanter le panneau à gauche de la chaussée sur les petites routes (la réglementation préconise une implantation à droite mais une implantation à gauche est considérée comme peu impactante pour les cyclistes dans ce contexte).
- ❖ Le jalonnement peut aussi être mis en œuvre pour **orienter vers l'axes cyclable**, par exemple depuis un centre bourg (par exemple « Vers Voie Verte », en caractère L4).
- ❖ La distance est au moins indiquée pour les panneaux de confirmation, idéalement pour l'ensemble des panneaux.



Dv43a – pré signalisation avec figurine vélo



Dv21 – signalisation avec figurine vélo



Dv61 – Confirmation avec figurine vélo

- ❖ Les panneaux peuvent également indiquer le temps de parcours



Quelques exemples d'aménagements en site propre : les pistes cyclables bidirectionnelles



*Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne (Pays Sud Toulousain).
Source : Iter, 2021.*



*Piste cyclable bidirectionnelle Avenue de la Gare à Carbonne
(Pays Sud Toulousain). Source : Iter, 2021.*



*Piste cyclable bidirectionnelle à Auterive.
Source : Iter, 2021.*

Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité)



Double sens cyclable au Vernet (Pays Sud Toulousain). Source : Iter.



Exemple d'une zone de rencontre aménagée à Toulouse dans le quartier des Sept Deniers. Source : Iter.



Quelques exemples d'aménagements du partage de la voirie (mixité) : les zones 30



Les zones de circulation apaisée dans les centres bourgs : favoriser le partage de l'espace public



Zone réservée à la circulation des piétons, les cyclistes y sont admis sauf disposition contraire

Allure au pas

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés non autorisés sauf desserte interne



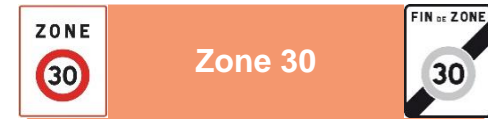
Zone de rencontre entre usagers motorisés, piétons et cyclistes

Vitesse des véhicules limitée à 20 km/h

Piétons prioritaires sauf sur les transports en commun guidés

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sauf exception



Section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers.

Vitesse des véhicules limitée à 30km/h

Régime général de priorité

Véhicules motorisés autorisés

Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes sans exception

Les aspects réglementaires

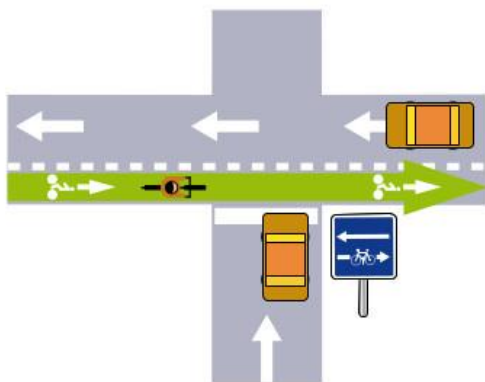
Le double sens cyclable



Obligation dans toutes les voies où la vitesse des véhicules doit être inférieure ou égale à 30 km/h
Possible dans les voies à 50 km/h mais non obligatoire



« Voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » CEREMA



Le sas cycliste aux feux



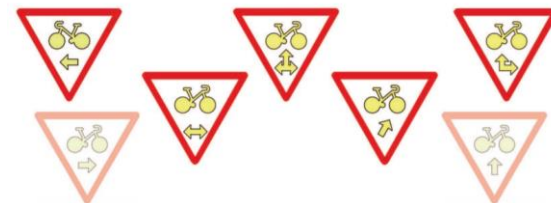
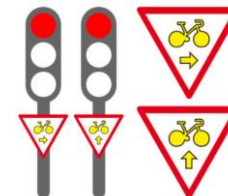
« Espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable »

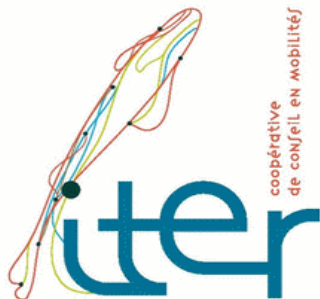


Le céder-le-passage cycliste aux feux



Un arrêté est nécessaire pour la mise en place de la signalisation relative au céder-le-passage cyclistes aux feux tricolores. La décision revient à l'autorité détentrice du pouvoir de police.





Document élaboré par :

Hindee GOURY et Rémi SAILLARD
Iter, coopérative de conseil en mobilités

2 Rue d'Austerlitz, 31000 TOULOUSE
T: 05 62 73 53 93



Votre contact au Syndicat du SCoT :

Sylvain PEYRON, Chef de Projets Mobilités SCoT

Courriel : mobilites@scot-vallee-ariège.fr

Téléphone : 05.61.69.01.61

Site Internet (rubrique Plan Déplacements) : www.scot-vallee-ariège.fr